

SOURCES CHRÉTIENNES

*Directeurs-fondateurs : H. de Lubac, s.j., et J. Daniélou, s.j.*

*Directeur : C. Mondésert, s.j.*

N° 173

TERTULLIEN

# LA TOILETTE DES FEMMES

(De cultu feminarum)

INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION  
ET COMMENTAIRE

DE

**Marie TURCAN**

Ancien membre de l'École Française de Rome

*Ouvrage publié avec le concours  
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS 7°  
1971

*A la mémoire de Monsieur*

**JEAN BAYET**

## AVANT-PROPOS

Ce travail est né d'une curiosité et d'une sympathie anciennes pour Tertullien et son œuvre. Le choix du *De cultu feminarum* s'est fixé progressivement au cours de conversations diverses, particulièrement avec MM. P. Courcelle, Professeur au Collège de France, et J. Fontaine, Professeur à la Sorbonne. Je les remercie tous deux de leur attention à mes travaux.

Le Père Mondésert m'ayant ouvert l'accès de la Collection *Sources Chrétiennes*, je lui suis reconnaissante ainsi qu'au Père Doutreleau de tout ce qu'ils ont fait pour me venir en aide, en particulier pour le tirage et la lecture des manuscrits en microfilms.

Monsieur J. Fontaine a bien voulu se charger de relire et annoter la totalité du manuscrit. Ses remarques nombreuses m'ont permis d'alléger sensiblement l'apparat critique, d'améliorer en plusieurs endroits la traduction et souvent de compléter ou de rendre plus claires les indications du commentaire. Je lui sais gré de la peine qu'il s'est imposée. N'ayant pas cru toutefois devoir adopter toutes ses suggestions, je prie le lecteur de bien vouloir n'imputer qu'à l'auteur les imperfections du travail.

Je remercie également le Père de Vregille dont les utiles remarques sur la tradition manuscrite sont toutes passées dans la rédaction définitive.

Je veux dire enfin avec quelle serviabilité j'ai toujours été accueillie à la bibliothèque des Facultés Catholiques de Lyon. Je dois au Père Étaix d'avoir eu entre les mains dans les meilleurs délais tous les instruments de travail qu'il lui a été possible de me procurer. A lui et à tous ceux qui m'ont facilité la tâche va ma plus vive gratitude.

Lyon, le 10 août 1970

## INTRODUCTION

Carthage était-elle dès le début du III<sup>e</sup> siècle la *sartago*, la « poêle » où grésillaient les vices, que connut saint Augustin<sup>1</sup> au déclin du IV<sup>e</sup> ? L'insistance de Tertullien à mettre en garde les chrétiens de son temps contre les spectacles, l'idolâtrie, le luxe et les mondanités, ses exhortations pressantes à la pudeur et à la chasteté peuvent le faire penser<sup>2</sup>.

Sans occuper dans l'œuvre de l'apologète une place de premier plan, le *De cultu feminarum* s'inscrit dans la série de ses écrits parénétiqes. S'adressant aux femmes de Carthage dont il voudrait limiter l'excessive coquetterie<sup>3</sup>, il n'excède pas la longueur d'un « sermon » divisé en deux parties : la première traite plus spécialement des bijoux et de la parure, l'autre des soins apportés au corps, fards et coiffures en particulier.

Avant d'examiner la structure et la date probable du traité, il nous paraît nécessaire d'indiquer tout de suite les éléments de la tradition manuscrite qui permettront d'en discuter utilement.

### LES MANUSCRITS

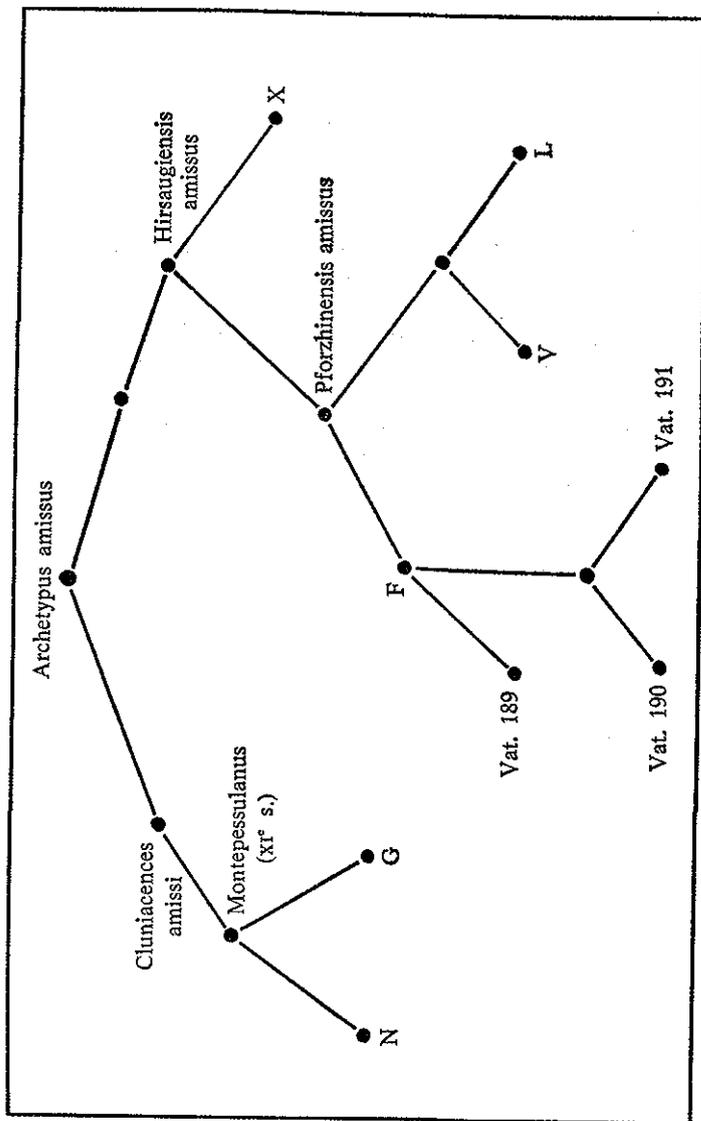
L'œuvre de Tertullien nous a été transmise par six collections, au moins, de manuscrits<sup>4</sup>. Deux seulement,

1. *Conf.*, III, 1.

2. Parmi les études d'ensemble sur la vie et l'œuvre de Tertullien, voir surtout P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, I, Paris 1901, p. 177 à 461 ; J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église*, trad. J. Laporte, II, Paris 1958, p. 298 à 403 ; J. STEINMANN, *Tertullien*, Paris 1967.

3. Sur leur luxe et leur parure, cf. G. Ch.-PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris 1959, p. 226 et 230 s.

4. Sur l'ensemble de cette tradition, les études et mises au point



le *corpus Agobardinum* et le *corpus Cluniacense*, comportent le texte du *De cultu*.

Le *corpus Agobardinum*, dont la composition remonte au V<sup>e</sup> siècle, doit son nom au savant archevêque de Lyon qui le fit transcrire au IX<sup>e</sup>. Il ne nous est connu que par le *Parisinus latinus 1622* (A), incomplet. Composé à l'origine de 21 traités, ce *codex* n'en contient plus que 13. Le *De cultu* y est transcrit entre le *De oratione* et les deux livres *Ad uxorem*, mais son début manque : au f<sup>o</sup> 171 recto, on trouve immédiatement après les mots *per ecclesias quas* de *Or.*, XXI, 1 les mots *disposita utensilitas* de *Cult.*, I, 5, 2, ce qui prouve que le texte a été copié par un scribe inattentif sur un manuscrit abîmé.

Le *corpus Cluniacense* a probablement été composé en Espagne au VI<sup>e</sup> siècle et copié à Cluny au XI<sup>e</sup>. Ses témoins les plus anciens, le *Montepessulanus* et le *Paterniacensis*, tous deux du XI<sup>e</sup> siècle, ne transmettent que partiellement la collection : le *De cultu* en est absent. Il figure, en revanche, dans une quinzaine d'autres témoins de ce *corpus*, tous du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Kroymann<sup>2</sup> les a répartis en deux familles cousines : les *Hirsaugiensis* et les *Cluniacenses* proprement dits.

Les derniers comprennent le *Florentinus Magliabechianus*, *Conv. soppr.*, I, VI, 9 (N) et le *Gorziensis* (G), connu seulement par les leçons qu'en a tirées Beatus Rhenanus pour sa troisième édition de Tertullien (1539).

La famille la plus nombreuse est celle des *Hirsaugiensis* : ils doivent leur nom à un manuscrit, perdu lui aussi, qu'avait utilisé Rhenanus pour l'édition *princeps* de 1521. On a copié directement sur lui, comme l'a montré

les plus récentes (qui ne s'accordent pas toujours absolument) se trouvent dans E. KROYMANN, *C.S.E.L.*, LXX, Vienne 1942, p. VI s. ; E. DEKKERS, « Note sur les fragments récemment découverts de Tertullien », *Sacris erudiri*, 1952, p. 372 s. ; J. QUASTEN, *op. cit.*, p. 298 s. ; *Corpus Christianorum, Series latina*, I, pars I, Turnhout 1954, p. VI-VIII.

1. Liste complète et références dans *C.C.*, *op. cit.*, *tabula* II (en tête du volume, après la bibliographie).

2. *C.S.E.L.*, LXX, p. XXXV.

J.W.Ph. Borleffs<sup>1</sup>, le *Luxemburgensis* 75 (X) et un autre exemplaire d'où dérivent d'une part le *Vindobonensis* 4194 (V), maintenant à Naples sous le n° 55, et le *Leidensis latinus* 2 (L), d'autre part le *Florentinus Magliabechianus*, *Conv. soppr.*, I, VI, 10 (F), auquel se rattachent un grand nombre de manuscrits italiens dont la filiation a été étudiée dans le détail par Kroymann<sup>2</sup>.

Outre le microfilm de L que nous devons à l'amabilité du Conservateur de la Bibliothèque de Leyde, nous avons pu avoir en mains, grâce à l'Institut de recherche et d'histoire des textes de Paris, ceux de A, N, F, X, V et, parmi les derniers cités, des *Vaticani latini* 189, 190 et 191. Tous les *recentiores* que nous avons vus offrent un texte en bon état, en général avec *incipit* et *explicit*.

Nous reproduisons p. 12, en le simplifiant, le *stemma* du *Corpus Cluniacense* tel qu'il est établi d'après Kroymann dans le *Corpus Christianorum*, *op. cit.*, p. XXVII. Nous y faisons figurer seulement en les désignant par leur sigle ceux des *recentiores* qui ont été utilisés pour cette édition.

#### L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

##### Les éditions récentes.

Il n'était pas dans notre propos de faire une nouvelle recension des manuscrits, étant donnée l'existence de plusieurs éditions critiques relativement récentes, celle de J. Marra<sup>3</sup> qui, le premier, a collationné N et F et attiré l'attention sur la valeur de N, celle de W. Kok<sup>4</sup> qui fait appel, en plus, à V et L et à un manuscrit florentin du

1. « Zur luxemburger Tertullianhandschrift », *Mnemosyne*, III, 2, 1935, p. 299-308.

2. « Die Tertullian-Ueberlieferung in Italien », *Sitzungsberichte der philos.-hist. Classe der kais. Akad. der Wiss. zu Wien*, 1898, III, p. 1-34.

3. *Tertulliani de cultu feminarum libri II*, Turin 1980 ; 2<sup>e</sup> éd. 1951 (*Corpus Script. lat. Paravianum*).

4. *Tertullianus. De cultu feminarum met inleiding, vertaling en commentaar*, Dokkum 1934.

groupe dont nous avons parlé plus haut (le *Florentinus Mediceus Laurentianus* 26, 12), enfin et surtout celle de E. Kroymann<sup>1</sup> qui a lu personnellement les trois manuscrits fondamentaux A, N, F, et tenu compte du *Gorziensis* à travers la troisième édition de Rhenanus.

Notre intention était de reprendre soit ce texte, comme l'avait déjà fait en 1954 le *Corpus Christianorum* de Turnhout<sup>2</sup>, soit celui de la deuxième édition de J. Marra. Mais quelques vérifications opérées dans leurs appareils critiques nous ont persuadée qu'une lecture nouvelle des *codices* pourrait apporter au moins plus de clarté et de précision, et que certaines leçons données parfois pour des corrections d'érudits se trouvaient en fait dans tel manuscrit réputé secondaire<sup>3</sup>. Aussi, sans nous flatter d'avoir échappé à l'erreur, avons-nous collationné avec le plus de soin possible les neuf exemplaires qui étaient à notre disposition, ainsi que la troisième édition de Rhenanus.

##### Valeur des différents manuscrits.

Cela ne veut pas dire que nous les ayons tous utilisés au même degré. Jusqu'aux dernières éditions, l'*Agobar-*

1. *C.S.E.L.*, LXX, Vienne 1942, p. 59 à 95.

2. *Op. cit.*, p. 341 à 370.

3. Il est clair que des éditions qui doivent s'en tenir à un certain format ne sauraient offrir un appareil critique complet. La nôtre ne le pourra pas davantage. Nous nous efforcerons toutefois de faire en sorte que le lecteur puisse à tout moment juger par lui-même des principales divergences de la tradition, ce qui est loin d'être possible actuellement. Certes, la lecture des mss n'est pas toujours aisée et on peut hésiter sur le sens des abréviations. Mais dans nombre de cas tout à fait limpides, on s'explique mal les erreurs. Sans parler d'omissions importantes, citons seulement quelques exemples. En I, 9, 3, en dépit des appareils de Kok, Marra et Kroymann, tous les mss ont *magno* : il est plaisant de voir Kok s'appesantir longuement dans son commentaire (p. 186-187) sur un texte défendu antérieurement par Horpe (*Beiträge*, p. 19), alors qu'il n'existe pas. En I, 6, 2, Marra et Kroymann mettent entre < > un *non* qui est dans A comme dans les autres mss. En II, 13, fin, *habebitis* est si clair dans tous les mss qu'on se demande d'où peut venir le *habebunt* de Marra et Kroymann. Cf. aussi *infra*, p. 20, n. 2.

*dinus* a été considéré de loin comme le meilleur témoin, encore que Kroymann ait, le premier, mis en doute sa valeur<sup>1</sup> et que, depuis, des voix discordantes s'élèvent ici et là pour vanter les mérites des *recentiores*<sup>2</sup>.

Il est indubitable que, malgré des lacunes et des fautes grossières, le texte de A, qui est toujours intelligible, a très souvent gardé seul la bonne leçon ou tout au moins les éléments qui permettent de la rétablir. Nous en avons donné des exemples dans un article auquel nous nous permettons de renvoyer<sup>3</sup>. Le témoignage de A, dont le modèle a dû être excellent, reste capital. Mais nous avons essayé de montrer également que les omissions, beaucoup plus nombreuses que dans les *recentiores*, n'étaient pas le seul défaut de A : avant d'être copié par le scribe intelligent dont nous avons parlé, il a été, croyons-nous, consciemment remanié par quelqu'un qui a voulu faire concorder certaines expressions du second livre avec celles du premier, les citations de l'Écriture avec le texte de la Vulgate<sup>4</sup>, et « cicéronianiser » le latin de Tertullien<sup>5</sup>.

En revanche, les copistes des *recentiores* ont été, semble-t-il, des scribes soigneux et fidèles qu'on ne peut guère accuser d'interpolation. Le nombre des omissions, certaines ou douteuses, y est beaucoup moins élevé que dans A<sup>6</sup>. Sans doute l'archétype des *Cluniacenses* était-il moins bon que celui de A, mais ils n'ont jamais prétendu comme A rétablir partout un texte correct et compréhensible,

1. *Op. cit.*, p. XI s.

2. Ainsi R. BRAUN dans *Sacris erudiri*, 1955, p. 35-48 ou E. CASTORINA dans son édition du *De spectaculis*, Florence 1961, p. XVIII s.

3. « La tradition manuscrite de Tertullien à propos du *De cultu feminarum* », *R.E.L.*, XLIV, 1967, p. 364-365.

4. *Ibid.*, p. 367 s.

5. Par ex., en I, 6, 1 où les *recc.* portent *quid aliud interpretar quam...*, A remplace *quam* par un *nisi* bien concerté, puisqu'il a été écrit après coup dans un espace laissé d'abord en blanc. Mais Tertullien écrit couramment *alius... quam*, sans se préoccuper de l'usage de Cicéron ; en I, 7, 2, A présente le classique *ostentatio* au lieu d'*ostensio* (*recc.*, R<sup>3</sup>) qu'on trouve ailleurs chez Tertullien et qu'emploie également Apulée.

6. M. TURCAN, art. cit., p. 365-367.

sible, de sorte qu'il est souvent plus facile de retrouver par eux le mécanisme de la faute et le bon texte qu'à travers les remaniements de A.

Toutefois, dans la série récente elle-même, les copies ne sont pas toutes d'égale valeur. N est infiniment plus soigneux que F. De son côté, X, plus proche du modèle que F, s'accorde parfois avec N pour démontrer l'erreur de lecture de F<sup>1</sup>. Ce dernier présente toutefois par rapport à X une lecture originale qui n'est pas à négliger ; quant à la 3<sup>e</sup> édition de Rhenanus fondée sur le *Gorziensis* (R<sup>3</sup>), elle doit mériter assez de crédit, si Rhenanus a été véritablement aussi respectueux des manuscrits qu'il l'affirme<sup>2</sup>. X et V dérivent du même modèle que F, avec plus de fautes que lui<sup>3</sup>. Leur témoignage permet cependant d'explicitier ou d'éclairer le texte et les fautes de F. Il est donc utile d'y avoir recours. Mais les *Vaticani*, qui dépendent tous de F et sont souvent très mauvais, peuvent être entièrement négligés. Ils ne nous ont guère servi qu'à confirmer notre lecture de F dans les cas douteux.

#### *Principes suivis dans cette édition.*

En cas de divergence sur le fond entre A et la série récente, nous avons préféré le texte de A chaque fois que celui-ci offrait un mot rare, de forme ou d'acception, que l'*archetypus Cluniacensis* pouvait n'avoir pas compris et mal transcrit. Mais nous avons opté pour la série récente

1. En I, 8, 3, par ex., A, N et X n'ont pas la lacune (*quia aemuli... non sunt*) présentée par F et sa séquelle.

2. Dans l'épître dédicatoire datée de 1521, on lit : « Quando loca mendosa deprehendebam et non subvenirent exemplaria, sciens religiose esse tractanda autorum scripta non secus ac res sacras, nihil mutare volui (qui tamen multis mos est) sed conjecturas quae tum in mentem forte veniebant, in marginibus adieci. » De fait, on note plusieurs cas où R<sup>3</sup> a les mêmes bonnes leçons que A, soit qu'il ait bien conjecturé (cf. *videns* en I, 5, 3), soit qu'il ait disposé d'un bon manuscrit (ainsi pour *peronibus* en I, 7, 2).

3. Ainsi V a-t-il la manie d'ajouter des *et*, surtout en tête de phrase.

quand le sens en était meilleur<sup>1</sup> ou chaque fois que les indices dont nous avons parlé plus haut ont pu nous faire soupçonner un remaniement du texte par A. L'absolue fidélité de Tertullien à lui-même, dans ses principes de recherche théologique comme dans ses idées<sup>2</sup>, et la remarquable permanence des thèmes, des premières œuvres aux dernières, autorisent, certes, pour comprendre un passage corrompu, à en rapprocher tous ceux qui traitent de la même question, mais pas au point — comme le fait parfois A — de les reproduire *ad verbum*, chose à laquelle Tertullien ne s'astreint jamais<sup>3</sup>. Enfin, quand le texte des *recentiores* était à la fois clair et en accord avec les habitudes de Tertullien, nous n'avons pas vu l'intérêt de chercher à déduire une autre leçon d'un texte corrompu de A<sup>4</sup>.

Pour les cas de divergences sur la forme (intersion de mots ou de groupes de mots, emploi de pronoms différents, omission ou non des auxiliaires), nous avons tenté par une étude minutieuse, dont il nous est impossible de reproduire le détail, de voir si chaque manuscrit avait

1. Ainsi pour *cingulis* de I, 7, 2 qui fait groupe avec *uagina* et *pero*, tandis que *circulis* jure avec *latent*. En I, 5, 3, la leçon de A : *procudendae* à propos de métaux à façonner est à première vue séduisante. Mais il s'agit ici de l'or et de l'argent qu'on utilisait en plaques plus ou moins minces ou en fil après avoir « étiré » les lingots. Pour PLINÉ (*N.H.*, XXXIII, 61) la qualité essentielle de l'or est son extrême ductilité : *nec aliud lacius dilatatur*. Aussi la leçon *producendae* est-elle préférable, ayant d'ailleurs pour elle le parallèle d'*Apol.*, VI, 3 : *in lances... argentaria metalla producta*. Cf. aussi *Juv.*, *Sat.*, XV, 165 s. où ce verbe est employé même pour le travail du fer, en association avec *extendere*.

2. Cf. J. MOINER, *La théologie trinitaire de Tertullien*, Paris 1966, I, p. 181-182.

3. Qu'on voie par ex. les différents passages sur les spectacles : cf. commentaire de I, 8, 5, p. 81.

4. C'est ainsi que pour I, 8, 5, A comporte une dittographie avec rature : *quia deus conditos ditos et tus*, que R. BRAUN (*Deus Christ.*, p. 361, n. 4) propose de lire : *quia deus condidit tus*, en s'appuyant sur un passage parallèle de Cyprien : *quia tura... instituit*. Les *recentiores* ont : *quia dei conditio est et tus...* Le passage de *Spect.*, II, 1, auquel Tertullien lui-même renvoie dans le § précédent fait un emploi si analogue de *conditio* qu'on ne voit pas de raison de l'écartier ici.

des préférences nettes. Nous ne sommes pas parvenue à un résultat certain<sup>1</sup>. Il nous paraît donc sage, en attendant des études de ce genre qui porteraient sur des textes plus étendus, de considérer comme une certitude de bon texte l'accord de A, soit avec X, soit avec N (en dehors, naturellement, des cas de faute manifeste qui peuvent se rencontrer). Cet accord se produit malheureusement assez rarement. Partout ailleurs, vu les libertés prises par A avec son texte, nous ne voyons pas de raison majeure pour le préférer systématiquement au *consensus* de la série récente. Il nous a semblé nécessaire, au contraire, d'examiner les cas un par un pour les résoudre, autant que possible, en fonction des habitudes de l'auteur et du rythme de la phrase. Nous ne nous dissimulons pas la part d'arbitraire qui peut entrer dans une telle évaluation (qui nous a fait donner souvent la préférence aux *recentiores*). Du moins le lecteur trouvera-t-il toujours dans l'apparat les éléments d'un jugement personnel.

Sauf en des cas précis où le sens était en jeu (comme pour *condicio* / *conditio*), nous n'avons pas fait état des variantes orthographiques, spécialement pour les noms propres : nous nous en sommes tenue à l'usage le plus courant.

Enfin, nous avons jugé inutile d'alourdir l'apparat critique par les conjectures de savants anciens ou contemporains, quand elles n'éclairaient pas l'établissement du texte<sup>2</sup>; mais nous avons mentionné dans les notes celles qui nous ont paru les plus marquantes pour son histoire.

#### TITRE ET COMPOSITION DU TRAITÉ

##### *Le titre dans les manuscrits.*

Le titre traditionnel n'est donné à l'ensemble de l'ou-

1. Voir toutefois notre art. cit., p. 368. Il est clair, par ex., que l'ordre *ille ipse* est beaucoup plus familier à Tertullien que le *ipsae illae* présenté par A en I, 5, 3.

2. En particulier celles de Kroymann qui, trop peu sensible à l'ironie, remanie à tout instant le texte pour lui donner un sens conforme à ses propres vues.

vrage que par l'*Agobardinus*, non pas au début puisqu'il manque, mais en titre courant dès la première partie<sup>1</sup> et à la fin de la seconde qui porte en grandes lettres : **DE CULTU FEMINARŪ LIB. II EXPLICIT**. La mention du f° 173 recto : *De habitu muliebri explicit. De cultu foeminarum incipit* a été ajoutée entre les lignes par une seconde main. Tous nos *recentiores* portent pour le premier livre *De habitu muliebri*, en *incipit* comme en *explicit*, et pour le second *De cultu earum* (N) ou *De cultu foeminarum* (cett.), au moins en *incipit*<sup>2</sup>.

### Deux traités ou un seul ?

Aussi tous les éditeurs anciens — sauf N. Rigault qui avait eu en mains l'*Agobardinus* — ont-ils considéré les deux parties de l'œuvre comme deux traités différents, que des traducteurs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles n'ont pas cru devoir présenter ensemble<sup>3</sup>. La question reste ouverte, puisqu'aujourd'hui encore plusieurs savants estiment qu'il s'agit soit de deux rédactions successives du même traité<sup>4</sup>, soit de deux écrits rédigés séparément sur le même thème<sup>5</sup>.

1. Du f° 171 recto au f° 174 verso qui correspond aux chapitres 3 et 4 du livre II.

2. Contrairement à ce qu'affirment Kroymann, Marra et Kok (dans leurs appareils critiques), seuls N et X n'ont pas d'explicit à la fin de la seconde partie. F et sa séquelle, V et L l'ont, très lisible.

3. L'ouvrage de CAUBÈRE, *Traité de Tertullien sur l'ornement des femmes, les spectacles... traduits en français*, Paris 1733, ne retient que le 2<sup>e</sup> livre (p. 73 s.). Dans J.A.C. BUCHON, *Choix de monuments primitifs de l'ère chrétienne*, Paris 1860, on trouve d'abord le livre II (p. 69-77) sous le titre « De l'ornement des femmes », puis le livre I (p. 144-148) sous le titre « Traité du vêtement des femmes ».

4. M. SCHANZ, *Gesch. d. röm. Litt.*, III, 2<sup>e</sup>, p. 252, considère le *De cultu* comme un remaniement du *De habitu*. Pour J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église* (trad. fr.), II, p. 349, le *De habitu* n'ayant pas donné « satisfaction à l'auteur » a été repris « d'une manière plus complète » dans le *De cultu*. De même, B. ALTANER dans son *Précis de patrologie*, adapté par H. CHIRAT, Paris 1961, p. 240, parle de deux livres dont le second est une reprise du premier.

5. A la suite de E. NOELDECHEN, *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians*, Leipzig 1888, p. 40-42, qui place le *De or.* entre *Cult. I* et *Cult. II*, prennent, entre autres, position pour deux traités :

Certes, une lecture rapide et superficielle laisse l'impression que Tertullien revient dans le second livre sur des thèmes déjà traités dans le premier et s'y répète. D'autre part, la différence de ton entre les deux parties est sensible : l'exorde de la première est oratoire et vengeur ; celui de la seconde se fait humble et suppliant. Enfin, une étude récente de G. Sâflund a tenté de montrer par des arguments stylistiques que le *De cultu foeminarum* de nos manuscrits devait être antérieur d'une dizaine d'années au *De habitu muliebri*<sup>1</sup>.

### Contenu et composition de l'ouvrage.

En fait, si l'on s'attache à suivre la pensée de l'auteur dans les deux parties du traité, on ne peut qu'être frappé par la parfaite cohérence du développement et la rigueur avec laquelle il est mené.

Livre I — Après trois chapitres d'introduction où Tertullien s'efforce de faire prendre conscience à la femme de sa condition pécheresse (1) et de l'origine satanique de tout ce qui est bijoux, fards ou teintures, c'est-à-dire à la fois du *cultus* et de l'*ornatus* (2) — le chapitre 3 n'étant qu'une parenthèse destinée à prouver l'authenticité du livre d'Énoch qui affirme cette origine satanique —, vient au ch. 4 le plan de l'ouvrage.

Tertullien y définit l'*habitus*<sup>2</sup> comme l'ensemble du *cultus* et de l'*ornatus*. Le *cultus* concerne l'or, l'argent,

J. TURMEL, *Tertullien*, Paris 1905, p. 182 ; U. MORICCA, *Storia della litt. crist.*, I, Turin 1924, p. 470-71 ; R. BUONAIUTI, *Il cristianesimo nell'Africa romana*, Bari 1928, p. 57, n. 3. R. BRAUN, *Deus Christ.*, p. 571, donne un tableau fort clair des diverses opinions émises concernant la date et la composition des deux parties du *De cultu*. Nous nous permettons d'y renvoyer.

1. *De pallio und die stilistische Entwicklung Tertullians*, Lund 1955, Teil. IV, p. 106 s. L'hypothèse est considérée comme « très probable » par Ch. MOHRMANN, dans *R.E.L.*, XXXIII, 1956, p. 424.

2. On nous excusera de garder ici en latin les termes-clés : ils jalonnent pour le lecteur de façon plus nette que des traductions les étapes du raisonnement. Sur la manière de les traduire, voir plus bas p. 28.

les pierreries, le vêtement et vise à l'*ambitio* qui est le contraire de l'*humilitas*. L'*ornatus* englobe les soins des cheveux, de la peau et des « parties du corps qui attirent les regards ». Il mène à la *prostitutio*, tournant le dos à la chasteté chrétienne (*castitas*).

D'une façon extrêmement rigoureuse, les chapitres suivants reprennent point par point et dans l'ordre les différents éléments annoncés par ce plan : le chapitre 5 traite de l'or et de l'argent, matières principales du *cultus*, 6 et 7 des pierreries, 8 des tissus, tout le chapitre 9 et dernier du premier livre étant consacré à l'*ambitio*, ce crime de vanité et de convoitise inhérent au *cultus*.

Livre II — Très naturellement, le second livre aborde dès l'introduction le problème de l'*ornatus* (dont nous savons déjà qu'il vise à la *prostitutio*) en affirmant la nécessité de la *puđicitia*, non pas la demi-*puđicitia* des païennes qui se contente de l'intégrité du corps, mais la vraie, celle des disciples du Christ, qui oblige les hommes comme les femmes et qui exige dans le *cultus* comme dans l'*ornatus* de la mesure, des précautions (1). Nous ne devons pas, en effet, présumer de nos forces ni tenter le prochain : se farder, c'est risquer de faire pécher autrui (2). D'ailleurs, quand bien même la beauté physique ne serait pas à craindre, il suffit qu'elle ne soit pas nécessaire pour qu'on n'ait pas à la rechercher : la chair ne sera glorifiée que par le martyr (3). Le seul objet des séductions d'une femme doit être son mari ; or celui-ci exige moins la beauté que la pureté (4).

On remarquera combien ces quatre chapitres sont fortement centrés sur le thème de la *puđicitia* et de la *castitas*, les vertus les plus exposées par la recherche de l'*ornatus*, dont Tertullien va maintenant analyser le détail : le ch. 5 est consacré aux fards, le 6<sup>e</sup> à la teinture des cheveux, le 7<sup>e</sup> à l'art des coiffures, la fin du chapitre portant condamnation sur tous ces artifices qui ne font pas partie de la personne et qui condamneront la femme au jour du Jugement.

Le chapitre 8 est une sorte de parenthèse, mais étroite-

ment rattachée au thème de ce second livre, où Tertullien se défend de parler en tant qu'ennemi du beau sexe : les hommes aussi s'adonnent à des soins cutanés et capillaires, tout aussi contraires à la *puđicitia* que ceux des femmes.

Les considérations et admonitions qui suivent, à partir du chapitre 9, valent à la fois pour le *cultus* et l'*ornatus*. Il ne faut donc pas être surpris de retrouver groupés ici tous les éléments qui les composent. L'*ornatus* en effet n'est pas le seul ennemi de la *puđicitia*. Il faut, pour la garder, « retrancher » également les excès du *uestitus* et du *cultus*. C'est le thème du chapitre 9, qui ne les accuse plus seulement, comme au premier livre, de viser à la *gloria*, mais d'être des professeurs de mauvaise vie, des *lenones*. En les retranchant, nous suivrons l'exemple des eunuques volontaires et nous pratiquerons la *circumcisio* du bagage inutile au salut, des *saecularia*.

Ces *saecularia*, ce sont les matières et les techniques qui ont été révélées à l'homme, non par Dieu, mais par les anges pécheurs. Ainsi Tertullien est-il amené à reprendre certains thèmes du premier livre : est-ce Dieu qui nous a appris à teindre les laines ? à faire des tissus fins ? à nous percer les oreilles pour y accrocher des perles ? etc... (10, 1-2). Mais qui ne voit que ces rappels, loin de doubler les développements du premier livre (ch. 5 à 8), les supposent ? L'auteur s'y garde des redites textuelles<sup>1</sup> ; il ne s'agit ici que d'un résumé très bref où Tertullien reprend dans un ton et un contexte différents ce qu'il a dit plus haut, pour en tirer maintenant un enseignement. Nous pressant tantôt de son ironie, tantôt des avertissements de l'Écriture, il nous rappelle qu'on ne saurait plaire à Dieu en usant de ce qu'il ne nous a pas donné ou de ce que, peut-être, il n'a mis à notre portée que pour éprouver nos forces devant la tentation (10, 3-5).

1. Celles qu'on peut rencontrer dans certaines éditions résultent probablement d'un remaniement postérieur à Tertullien ; cf. p. 25 et n. 2.

La chrétienne, d'ailleurs, n'a aucune occasion de se parer. Ses sorties charitables n'exigent et ne justifient que l'*habitum pudicitiae*, et elle n'a pas à craindre le jugement du monde (11). Qu'elle craigne plutôt de faire blasphémer le nom de chrétien si elle se montre parée et maquillée comme les impudiques. Qu'elle laisse les ornements de la prostitution et que son vêtement révèle le fond de son cœur (12). Car la bonne conscience ne suffit pas. Il faut montrer par son extérieur qui l'on est. Or le chrétien est un candidat au martyr. Loin de s'amollir dans le luxe, la femme doit s'y préparer et revêtir pour ses noces avec Dieu la parure incorruptible des vertus chrétiennes (13).

Clair, précis, incisif, Tertullien ne perd pas un instant de vue la ligne générale qu'il s'est fixée, et l'on voit mal comment il aurait pu écrire le second livre avant le premier<sup>1</sup>. L'unité de conception de l'œuvre, comme l'a souligné R. Braun<sup>2</sup> apparaît évidente. Il n'est pas même besoin d'invoquer pour la soutenir l'habitude qu'a Tertullien de revenir sur des sujets déjà traités<sup>3</sup>, et nous ne saurions du tout souscrire à l'opinion de Säflund qui allègue précisément le manque de composition de l'ensemble pour appuyer sa théorie de l'antériorité du second livre sur le premier<sup>4</sup>.

#### *Problèmes de ton et de style.*

Toutefois, l'étude stylistique de Säflund est si souvent citée et utilisée qu'il nous paraît nécessaire d'examiner ses arguments.

1. Voir toutefois p. 27, n. 3. Mais le remploi d'un morceau composé antérieurement — laissât-il subsister quelques disparates de style — n'exclut aucunement l'unité de conception et de composition du tout, dont R. Braun se déclare toujours partisan.

2. *Deus Christ.*, p. 571. On verra aussi, sur la fermeté habituelle du plan, J. MOINGT, *Théologie trinitaire de Tert.*, I, p. 160-161.

3. Comme le fait M. GALDI, « De Tertulliani « De cultu feminarum » et Cypriani « Ad virgines » libellis commentatio », dans *Raccolta di scritti in onore di Felice Ramorino*, Milan 1927, p. 543 s.

4. *Op. cit.*, p. 113.

Passons sur les statistiques dont on ne peut songer à nier l'utilité, mais dont chacun sait avec quelles précautions elles doivent être maniées<sup>1</sup>.

L'essentiel de l'argumentation repose sur la mise en parallèle des passages comparables des deux livres, en particulier II, 10, 2 et I, 2, 1 (*op. cit.*, p. 107 s.), puis II, 10, 1 et I, 7, 1 (p. 110 s.) : l'auteur s'appuie sur les ressemblances textuelles pour tenter de montrer que dans les deux cas Tertullien « retravaille » un texte concis (celui de II) pour l'étoffer, l'amplifier, le rendre plus frappant par les parallélismes, les rimes et les rythmes des figures gorgianiques. Notons d'abord que, dans un passage comme dans l'autre, le texte de II, reproduit d'après Kroymann, n'est pas sûr, et que l'adoption du texte des *recentiores* fait justement disparaître une partie de ces reprises textuelles<sup>2</sup>. Il est d'autre part douteux que Tertullien ait attendu les années 211/212 pour utiliser les figures gorgianiques qui étaient enseignées dans les écoles de rhétorique<sup>3</sup>. Surtout, si l'on considère que II, 10 est le rappel et le résumé de I, 2 et 7, on voit que tous les arguments de Säflund peuvent être retournés. Pourquoi ne pas dire que, le choc psychologique et la conviction du lecteur une fois acquis par la mise en œuvre détaillée et à effets du premier livre, il ne s'agissait plus dans le second que d'en ramasser les résultats en quelques formules, pour les exploiter sur le plan « pastoral », comme nous dirions aujourd'hui, ce que Tertullien fait en II, 9 et suivants ? Il ne serait d'ailleurs pas difficile de tirer du second livre des phrases à parallèles et homéotéleutes à mettre en regard de celles que Säflund considère comme

1. Il est d'ailleurs difficile de les vérifier, puisque l'auteur ne pouvait évidemment indiquer toutes les références ; d'autre part, les divergences entre manuscrits peuvent en changer les termes (pour les emplois de *et* et *etiam* en particulier).

2. Cf. notre art. cit., *REL*, XLIV, 1967, p. 370 s.

3. Cf. A.F. MEMOLI, « Influssi della scuola asiatica e della tradizione biblica sulla « pariosis » nelle prose di Tertulliano », *Aevum*, XL, 1966, p. 1-84. Apulée, dont Tertullien a subi l'influence comme d'autres chrétiens d'Afrique, exploite abondamment ces figures.

caractéristiques du premier<sup>1</sup>. Lui-même, sur ce point, n'est pas d'une rigueur extrême et l'on peut plus d'une fois le prendre en flagrant délit de contradiction<sup>2</sup>.

Les arguments subsidiaires ne sont pas moins sujets à caution. Que dire, par exemple, de ce que Säflund appelle les « hardiesses » du premier livre (p. 112) ? Trouvera-t-on moins hardi de dire aux femmes « Vous aurez Dieu pour amant ! » (fin de II) que de les appeler « porte du Diable » (début I) ? Sans doute Tertullien accuse dans le premier livre (*Tu es... Tu es...*) et affiche dans le second une humilité presque suspecte (*postremissimus omnium*). Mais si l'on veut pénétrer dans le détail, c'est bien le même homme — et le même écrivain — qu'on retrouve. Si la femme est « porte du Diable » dans le premier livre et « Temple de Dieu » dans le second, dès la seconde ligne de I, 1, on lit un *sorores dilectissimae* qui ne dissonne point tant avec le *conseruae et sorores meae* de II, 1. (On notera au passage dans I, 1, l'alternance du singulier *tu es* et du pluriel *sorores* que Säflund considère p. 118 comme un trait distinctif de II). Quant à l'humilité du second livre, elle est toute relative. N'est-ce point au moment même où l'auteur se dit *miserrimus* (II, 7, 3) qu'il suggère une vision de jugement dernier où le comique et le mordant de la satire se le disputent : celle d'un Tertullien sortant la tête de son tombeau et levant les yeux entre les talons de ces dames pour voir si elles remontent vers le Juge avec leur céruse et leur pourpre<sup>3</sup> !

Concluons donc que la part de la subjectivité — ou des idées préconçues — est trop forte dans l'appréciation de ce genre de critères pour qu'on puisse en faire un élément sûr de différenciation entre les deux livres. J. Quasten n'invoque-t-il pas, lui aussi, la différence de ton

1. Quand ce ne seraient que les *gradationes* citées par Fr. ScUTO, *La « Gradatio » in Tertulliano*, Catane 1966, p. 52 et 59.

2. Ainsi, *op. cit.*, p. 108, il déclare qu'il n'y a pas d'*isokola* dans le livre II, mais remarque p. 119 entre *Cult. II* et *Or.* ou *Pat.* une parenté de style qui se manifesterait par une « *isokolisch ausgestaltete Conclusio* ».

3. Nos notes de la seconde partie s'efforcent de mettre en valeur la continuité d'un livre à l'autre.

pour placer le second livre beaucoup plus tard que le premier<sup>1</sup> ?

Au lieu donc de nous étonner avec lui<sup>2</sup> que Tertullien dans le premier livre s'arrête « brusquement » après n'avoir traité qu'une partie de son sujet, il paraît plus simple et plus conforme au plan annoncé par Tertullien lui-même de dire qu'il termine le premier livre avec la fin de la première partie, et traite de la seconde dans le second livre.

La différence de ton — qui n'est pas contestable — s'explique suffisamment par la différence du sujet traité, sans qu'on soit obligé de séparer dans le temps la composition des deux parties. La première, consacrée essentiellement à décrire et décrier le faste féminin, prêtait davantage à la satire et à l'ironie. La seconde, abordant le sujet plus délicat de la *puccitia*, requérait normalement un ton plus grave et plus pondéré. On ne peut parler du péché, de la conscience, de la rétribution des fautes comme on parle des qualités réelles ou illusives de la pourpre et des pierres précieuses. Rien d'étonnant, donc, si le pasteur s'est réclamé ici davantage des textes scripturaires et de la volonté divine qui, sans être absents du premier livre, y tiennent moins de place. Nul ne songerait à contester l'unité de composition d'une symphonie parce qu'un *andante* y suit un *allegro*<sup>3</sup>.

1. *Op. cit.*, p. 351. Il serait plaisant de mettre en parallèle cette appréciation de N. Rigault à propos des deux livres du *De cultu* : « *eadem utrobique sententiae, colores idem, eadem saepenumero uerba* » (éd. de 1628, *observationes*, p. 106-107).

2. *Ibid.*, p. 350.

3. Toutes ces pages étaient prêtes pour l'impression quand nous avons eu connaissance de l'étude de R. BRAUN : « Le problème des deux livres du *De cultu feminarum* de Tertullien », parue en 1966 dans *Studia Patristica*, VII, p. 133-142. L'auteur pense que les « redites » du livre II tiennent au emploi d'un sermon (II initialement) pour un traité écrit (I+II dont l'unité de composition ne saurait être contestée). Sans doute l'argument stylistique des pages 138 et 139 est-il probant, mais nos paragraphes sur la conduite du raisonnement se trouvent confirmés par les pages 134 et 135 de R. Braun, dont la substance est la même. Pour appuyer la thèse de l'unité, l'auteur souligne p. 136 la présence chez plusieurs Pères latins ou

*Le titre originel.*

Le chapitre XX du *De oratione* évoque le problème de la toilette féminine en des termes qui rappellent de si près ceux de *Cult.*, I, 4 (*de habitu uero feminarum... de modestia quidem cultus et ornatus*) qu'on ne peut y voir un hasard. Il est clair que pour Tertullien la notion d'*habitus* englobe celles de *cultus* et d'*ornatus*.

Chacun de ces termes est suffisamment défini par l'auteur pour que nous puissions en proposer une traduction. Les bijoux et le vêtement (*cultus*) constituent ce que nous appelons la « parure », les soins cutanés et capillaires (*ornatus*), les « soins de beauté ». Notre mot « toilette » qui désigne à la fois la parure, les soins de propreté et l'arrangement des cheveux, nous paraît donc convenir au mieux pour traduire *habitus*<sup>1</sup>.

Le plan que nous avons dégagé ci-dessus fait apparaître que le titre de *cultus*, tel que le terme est défini par Tertullien, ne saurait convenir qu'au premier livre. Y a-t-il eu à un certain moment une publication séparée du premier livre, avec ce titre que l'ancêtre de l'*Agobardinus* aurait ensuite étendu à l'ensemble en raison des rappels de II, 10 ? C'est possible. Mais l'insistance du *De oratione* aussi bien que la logique de l'ouvrage nous inclinent à penser que le titre originel comportait le terme de *habitus* plutôt que celui de *cultus*. N'est-ce pas d'ailleurs ce terme qu'on lit en I, 1, 1, dès l'entrée en matière ? Le titre de *De habitu virginum* donné par saint Cyprien à un traité où il suit pas à pas le *De cultu* pourrait être une indication en ce sens<sup>2</sup>. La constance des *recentiores* à mettre en

grecs du thème des deux concupiscences : *c. saeculi = ambitio / c. carnis = luxuria*. Son étude critique également les thèses de Säflund avec des arguments qui sont du même ordre que les nôtres (p. 138 à propos de la forme, p. 139 à propos du fond).

1. Toutefois notre mot « toilette » implique souvent une recherche, un luxe qui ne conviennent pas à la traduction de *habitus* dans certains passages de I, 1, 1. Nous avons alors adopté le terme plus neutre de « mise ».

2. Sur la parenté entre ces deux œuvres, voir M. GALDI, art. cité *supra*, p. 24, n. 3 ; L. BAYARD, *Tertullien et saint Cyprien*, Paris 1930 et surtout Sister A.E. KEENAN, *Thasci Caecili Cypriani De habitu virginum*, Washington 1932, p. 13-25.

tête de la première partie *De habitu muliebri*, alors que le meilleur témoin de la série (N) offre une variante pour le titre de la seconde, en serait une autre. Mais nous n'avons aucune preuve.

## LA DATE

Dès lors qu'on accepte l'unité de composition de l'œuvre, sa datation ne fait guère problème. Comme chacun l'a fait remarquer, *Cult.*, I, 8, 4 implique une date postérieure au *De spect.*, qui est de 197<sup>1</sup>, tandis que *Cult.*, II, 3, 3 et 13, 6 laissent planer la perspective proche du martyre. Or, après la persécution de 197, deux périodes critiques pour les chrétiens peuvent avoir justifié ces craintes : celle qui a suivi immédiatement l'édit de 202 par lequel Septime-Sévère prohibait les conversions au christianisme et au judaïsme<sup>2</sup>, et le regain de cruauté qui a marqué en 212 l'avènement de Caracalla<sup>3</sup>, après des moments d'accalmie sous des proconsulats comme ceux de C. Julius Asper ou de Valerius Pudens<sup>4</sup>. Comment choisir ?

Au chapitre XX du *De oratione*, Tertullien se justifie de revenir sur la toilette des femmes par la diversité des coutumes en usage dans les différentes églises<sup>5</sup>. Sans doute le terme de *retractare* s'explique-t-il normalement

1. C'est, après d'autres, l'opinion du dernier éditeur, E. CASTORINA, *De spectaculis*, Florence 1961, p. LXXVII. Cf. R. BRAUN, *Deus Christ.*, p. 569.

2. S.H.A., *Sev.*, 17, 1 : *Iudaeos fieri sub graui poena uetuit. Idem etiam de christianis sanxit.* Cf. P. ALLARD, *Hist. des persécutions*, II, Paris 1905, p. 59 s., et, plus récemment, J. VOGT, s.v. *Christenverfolgung* I, *R.A.C.*, II, 1954, col. 1180 s. et J. DANIELOU, *Nouvelle histoire de l'Eglise*, I, 1963, p. 174.

3. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 180. C'est l'époque de l'*Ad Scapulam*. Cf. aussi *R.A.C.*, II, 1954, col. 1181 et J. DANIELOU, *op. cit.*, p. 176.

4. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 139 et 180.

5. *De habitu uero dumtaxat feminarum, uarietas obseruationis effecit (D : efficit A) post sanctissimum apostolum nos... retractare... De modestia quidem cultus et ornatus aperta praescriptio est, etiam Petri, cohibentis eodem ore, quia eodem et spiritu, quo Paulus et uestium gloriam et auri superbiam et crinium lenonem operositatem (A : morositatem D).*

par *post apostolum* sans qu'il soit nécessaire de le rapporter à un traité antérieur sur le même sujet. Sans doute aussi Tertullien n'a-t-il en vue là que la question du voile des vierges qui sera traitée dans les deux chapitres suivants. Mais il faut convenir que les termes de *Or.*, XX, rappellent davantage ceux du *De cultu* que ceux des épîtres de Pierre, (*I Pierre* 3, 3) et Paul (*I Tim.* 2, 9) qu'ils invoquent. On remarquera en particulier le crime de vanité fait au *cultus* (*uestium gloriam et auri superbiam*), celui de prostitution fait à l'*ornatus* (*crinium lenonem operositatem*)<sup>1</sup>.

Il faut donc admettre que, si le *De oratione* ne suit pas le *De cultu*, il a au moins été composé au moment où celui-ci était en chantier. Or, malgré les divergences entre les critiques, le *De oratione* est généralement placé avant 206<sup>2</sup>.

La date de 212 étant donc exclue, on est ramené à l'époque même de l'édit de Septime-Sévère<sup>3</sup>. Le fait qu'on ne saurait trouver dans le *De cultu* aucune trace de montanisme s'accorde d'ailleurs assez bien avec la date communément admise de 202<sup>4</sup>.

#### LA TRADUCTION ET LE COMMENTAIRE

Le *De cultu* a été traduit plusieurs fois en français aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'un de ceux qui se sont attelés à cette tâche écrivait dans sa préface en 1733 : « Tout hérissé d'épines, comme il est, et caché dans le labyrinthe de mille allusions, le moyen de le pénétrer toujours ? Après avoir lu et relu, examiné et médité ses phrases, il m'a fallu souvent deviner au hasard<sup>5</sup> ». En 1905, J.

1. Cf. *Cult.*, I, 4, 2.

2. Cf. R. BRAUN, *Deus Christ.*, p. 569-570.

3. Certaines expressions du traité permettent d'ailleurs de penser qu'il s'adresse à des femmes récemment converties, qui pouvaient être visées par l'édit ; cf. II, 11, 3 : *Grandis blasphemia si qua dicatur : « Ex quo facta est christiana... »*

4. Après mars 203, peut-être Tertullien eût-il rappelé le martyre de Perpétue et Félicité.

5. *Traité de Tert. sur l'ornement des femmes, les spectacles...* traduits en français [par CAUBÈRE], Paris 1733, p. XII.

Turmel parlait encore de « son obscurité parfois impénétrable<sup>1</sup> ».

Il n'est pas rare, en effet, que des passages puissent se ponctuer de deux ou trois façons différentes, qui toutes respectent le style de l'auteur, toutes s'insèrent parfaitement dans le raisonnement, en donnant des sens fort divergents ! Aussi le traducteur moderne n'est-il souvent pas mieux armé que ses prédécesseurs, malgré les études exemplaires dont ont été l'objet plusieurs traités, en particulier le *De anima* et l'*Apologétique*<sup>2</sup>. Mais sa méthode n'est pas la même.

La transposition de Buchon<sup>3</sup>, uniquement fondée sur les *recentiores*, a un relent de composition qui fait sourire de nos jours et n'a que peu à voir avec le style vengeur de l'original. La seule traduction d'ensemble des œuvres de Tertullien, par De Genoude, remonte à 1852. Quoique fortement inspirée des précédentes, elle est le plus souvent aisée et met vivement en relief le sens général. On la lit avec agrément, mais elle ignore l'exigence actuelle d'absolue fidélité au texte. Il y manque des mots, des membres de phrase entiers ; inversement, certains passages obscurs y sont expliqués plutôt que traduits.

Notre ambition a été d'établir le mot à mot le plus strict possible, tout en nous efforçant de restituer quelque chose des rehauts du style, de ses tics, de ses contrastes, de ses jeux de mots. Tâche malaisée, entreprise dont nous savons mieux que personne qu'elle risque de décevoir plus que de satisfaire. Sans parler des rimes, rythmes ou consonances, cette difficulté tient à deux faits contradictoires. D'une part, la richesse du vocabulaire qui abonde en synonymes

1. *Tertullien*, Paris 1905, p. XXII.

2. J.H. WASZINK, *De anima*, Amsterdam 1947 ; J.P. WALTZING, *Tertullien. Apologétique, commentaire analytique, grammatical et historique*, Liège-Paris 1919. On y ajoutera les éditions commentées du *De corona* par J. FONTAINE, Paris 1966 ; du *De spectaculis* par E. CASTORINA, Firenze 1961 ; du *De pallio* par A. GERLO, Wetteren 1940, et tout récemment du *Premier Livre Ad Nationes*, par A. SCHNEIDER, Inst. Suisse de Rome 1968.

3. *Choix de monuments primitifs de l'ère chrétienne*, Paris 1837.

pour des notions que le français exprime par un seul et même mot (*senectus* / *senecta* ; *blasphemia* / *blasphematio*) : un œil de grammairien y verrait sans doute de subtiles nuances, mais il est clair qu'il s'agit surtout pour l'auteur de varier l'expression. Inversement, il est fréquent qu'un seul mot porte des significations variées, qu'aucun terme français ne saurait suggérer avec la même concision. On ne peut alors se passer de commentaire.

Mais un commentaire risque lui aussi d'être décevant. Proluxe au gré des initiés, il peut paraître mince au profane. S'il satisfait le philologue, il ennuie l'homme cultivé. Entre tant d'écueils, nous avons délibérément pris le parti de ne pas infliger à nos lecteurs l'historique de chaque mot, sauf quand cela devait éclairer l'intelligence du texte. L'abondant commentaire de W. Kok, presque uniquement grammatical et lexicographique, pourra sur ce point satisfaire le spécialiste de la langue. Il fourmille de références et de rapprochements dont nous avons souvent tiré profit, mais il n'est d'aucun secours à qui souhaite pénétrer les détours de la pensée, ou tout simplement savoir à quelles réalités les mots font allusion. Nous nous sommes donc abstenue — sinon quand la compréhension ou l'établissement du texte l'exigeaient — de signaler les particularités de syntaxe étudiées tant par Hoppe que par Löfstedt, Thörnell, Bulhart ou Ch. Mohrmann<sup>1</sup>.

Nous avons d'abord fait porter notre effort sur l'explication des *realia* que ressuscite pour nous ce texte : faute de se les représenter, on perd souvent le sel des allusions, quand on n'en méconnaît pas totalement le sens.

Nous avons essayé ensuite de retrouver les lectures, ou plutôt l'imprégnation profane ou scripturaire qui sous-tend les développements. Il eût été plus rapide d'indiquer seulement des références. Nous avons préféré souvent citer les textes, d'abord pour la commodité du lecteur, surtout pour montrer à quel point est pénétrée de réminiscences bibliques, et spécialement pauliniennes, cette

1. Pour tous les travaux concernant la langue, voir la bibliographie, p. 175 s.

« satire » que d'aucuns considèrent comme une simple diatribe dans la manière de la prédication cynico-stoïcienne.

Enfin, nous avons insisté sur le développement de l'argumentation et le ton tour à tour chaleureux, cruel, moqueur ou pathétique : c'est là qu'on saisit l'homme alerte, curieux, compliqué et brillant que dut être Tertullien, mais aussi son ardeur intransigeante à sauvegarder la pureté de la foi et de la morale qui, pour lui, en découlait.

#### TERTULLIEN ET SES DEVANCIERS

On ne saurait nier que Tertullien s'inscrive dans une très longue tradition cynico-stoïcienne. C'est un jeu de retrouver chez lui les lieux communs et les procédés rhétoriques de la philosophie populaire. Lui-même ne se représente-t-il pas, dans le *De pallio*, en philosophe cynique haranguant les passants du haut du premier piédestal venu<sup>1</sup> ?

A parcourir le catalogue des thèmes cyniques dressé par A. Oltramare dans son livre sur *Les origines de la diatribe romaine*<sup>2</sup>, on reconnaît au passage bien des traits du *De cultu* : sur l'inanité de la richesse et des métaux précieux, le danger de la beauté, l'exemple que peuvent fournir les Barbares, la nécessité de l'ascétisme, etc...

Mais tous ces thèmes se retrouvent également chez un Caton qui tonne contre le luxe des femmes, un Scipion stigmatisant les hommes épilés et rasés, un Varron s'élevant contre les parures coûteuses des deux sexes<sup>3</sup>. Ils sont constamment repris dans les écrits latins les plus divers, de Cicéron à Sénèque en passant par les élégiaques. C'est là sans nul doute que Tertullien les a rencontrés, lui qui

1. *Soleo de qualibet margine uel ara medicinas moribus dicere* (*Pall.*, V, 5). La traduction de De Genoude : « d'un lieu élevé ou des marches de l'autel » fait évidemment contresens en transformant en prédication dans l'église ce qui n'est qu'une harangue de carrefour.

2. Lausanne 1926, p. 44 s. Cf. aussi H.I. MARROU, s.v. *Diatribe*, R.A.C., III, 1957, col. 997 s.

3. Textes cités par A. OLTRAMARE, *op. cit.*, p. 86, 88, 108-9.

disait de Sénèque : *saepe noster* (*An.*, XX, 1). Un seul exemple suffira à donner la mesure de ces emprunts : l'exorde du livre XII de l'*Histoire Naturelle* de Pline. L'auteur s'y indigna qu'on en soit venu « à aller demander des étoffes aux Sères, à chercher la perle dans les abîmes de la mer Rouge, l'émeraude dans les profondeurs de la terre. On a même imaginé de percer les oreilles, jugeant sans doute insuffisant de porter ces pierres au cou, aux cheveux, aux mains, sans les incruster aussi dans le corps<sup>1</sup> ». Même litanie dans le *De ben.* de Sénèque (VII, 9-10), insistant sur l'avidité qui a tiré l'or et l'argent des profondeurs où la nature les avait cachés pour notre bien. C'est là toute la matière du premier livre du *De cultu* et d'une partie du second. La dette de Tertullien envers Pline et Sénèque est énorme jusque dans le détail<sup>2</sup>.

C'est un jeu, aussi, de cataloguer les procédés d'exposition ou de persuasion que Tertullien pourrait avoir empruntés à la diatribe : dialogue fictif avec l'adversaire, style heurté, mélange des tons, procédés divers de la rhétorique. Quiconque avait fait « des études » ne pouvait rien en ignorer.

Il n'en est que plus piquant de voir Tertullien partir en guerre contre la rhétorique et les rhéteurs, affirmer que « la passion d'argumenter est la marque de l'esprit hérétique », qu'il ne philosopherait pas s'il n'y était contraint par les philosophes et que la puissance de la vérité n'a pas besoin de l'abondance des mots<sup>3</sup>. Il ne veut penser et prouver que par l'Écriture, dont il affiche partout un religieux respect<sup>4</sup>. Quand il s'en prend à la coquetterie des femmes, il n'a pas seulement en mémoire Pline ou Sénèque, mais aussi Paul qui ne veut pas qu'on les voie

1. Trad. A. ERNOUÏ, Coll. des Univ. de France, p. 19-20.

2. Cf. A. VITALE, « Tertulliano e Plinio il naturalista », *Musée Belge*, XXX, 1926, p. 153-159.

3. Textes réunis et traduits par J. MOINGT, I, p. 140 et 153.

4. Cf. *Pud.*, IX, 22 : *malumus in scripturis minus... sapere quam contra. Proinde sensum domini custodire debemus atque praeceptum. Non est levior transgressio in interpretatione quam in conversatione.* et aussi *Pat.*, II, 1, qui rejette avec mépris la *canina aequanimitas* pour se réclamer seulement des préceptes divins.

« les cheveux torsadés, avec de l'or, des perles ou des vêtements de prix »<sup>1</sup>, ou Pierre qui leur interdit « la parure extérieure des cheveux arrangés, des cercles d'or et des vêtements recherchés<sup>2</sup> ».

On alléguera que les apôtres ont subi, eux aussi, l'influence de la diatribe<sup>3</sup>. Sans doute, mais parce que ses conseils ascétiques avaient été complètement assimilés par la pensée hellénistique et romaine en ce qu'elle avait de meilleur, et avaient fusionné avec l'idéal stoïcien au point de ne plus pouvoir en être distingués. On sait par ailleurs l'influence du stoïcisme sur la pensée chrétienne (qui se trouvait sur bien des points en accord avec lui) et les premiers apologètes, tant grecs que latins<sup>4</sup>. Cette sorte de *koinè* des exigences et des aspirations, qui emprunte pour s'exprimer des formules et des exemples traditionnels, explique que — probablement sans influence réciproque — il y ait tant de rapprochements à faire entre Tertullien et Clément d'Alexandrie<sup>5</sup>. Mais parler à propos du *De cultu* de lieux communs empruntés, et par suite de satire intemporelle ou d'exercice d'école serait fausser les perspectives<sup>6</sup>.

Tertullien est passionnément sincère quand il veut obtenir plus de rigueur dans la tenue féminine, et s'il prêche avec les mots de Sénèque, et quelquefois d'Ovide ou même de Juvénal, il n'en prêche pas moins avec conviction les conseils de saint Paul et la morale chrétienne.

Le Nouveau Testament n'a d'ailleurs pas le monopole

1. *I Tim.* 2, 9 : *in tortis crinibus aut auro aut margaritis uel ueste pretiosa.*

2. *I Pierre* 3, 3 : *non sit extrinsecus capillatura aut circumdatio auri aut indumenti uestimentorum cultus.*

3. A. OLTRAMARE, *op. cit.*, p. 297, n. 1.

4. Cf. M. SPANNEUT, *Le stoïcisme des Pères de l'Église*, Paris 1957.

5. C'est une question que nous n'avons pas étudiée, mais qui reste à creuser.

6. Dans ses *Études sur Properce*, Paris 1965, p. 129 s., J.P. BOUCHER note le même phénomène d'osmose à propos des élégiaques en montrant qu'ils « s'inspirent à la fois du fonds traditionnel et des aspects contemporains de la sensibilité » et qu'ils rejoignent le vieux sens romain à travers un goût réel pour la vie simple et la nature.

des appels à l'ascèse. Les prophètes et les livres sapientiaux ne manquent pas de tirades contre le luxe et sont pleins d'invitations à la prudence et à la pénitence. Isaïe — que Tertullien cite en II, 10 — n'a pas attendu Bion pour s'en prendre à celles qui « marchent le cou tendu et les yeux provocants, faisant cliqueter les anneaux de leurs pieds<sup>1</sup> ». La coquetterie a toujours été un thème de « sermon » privilégié.

#### TON ET STYLE

« Plus drôle que pieux », dit J. Steinmann de ce qu'il n'appelle pas un sermon, mais un « pamphlet »<sup>2</sup>.

Tertullien avait l'œil et le talent d'un caricaturiste. Un mot lui suffit pour suggérer une silhouette, comme le *extructius prodire* de II, 11, 1. En trois verbes bien choisis, il a fait le croquis cruel de celle qui se farde vite et grossièrement : *cutem medicaminibus urgent, genas rubore maculans, oculos fuligine porrigunt* (II, 5, 2), sans parler de la jeune et jolie femme muée en porte-faix de I, 9. Il s'est sûrement amusé à polir ses chapitres sur les petits-maîtres ou les coiffures féminines et, même au milieu des rappels de l'Écriture, le trait comique surgit invinciblement : par exemple, le *ne quarumdam capita videantur* de II, 7, 2, qui se greffe de façon inattendue sur des citations de saint Paul.

Mais l'inverse se produit aussi, et Tertullien rattache avec aisance un thème biblique à un développement profane (en I, 6, fin, par ex.). Il faut reconnaître que, quantitativement, la *gravitas* l'emporte sur la satire.

« Il s'en prend moins à des fautes qu'à des ridicules », estime aussi Steinmann<sup>3</sup>. Tertullien voit les ridicules et s'en gausse, nous l'avons montré. Mais nul doute qu'à ses yeux la coquetterie soit une faute, et même une faute

1. Isaïe 3, 16, trad. P. AUVRAY-J. STEINMANN, *Bible de Jérusalem*, Paris 1951.

2. Dans son *Tertullien*, Paris 1967, p. 118 et 115.

3. *Ibid.*, p. 118.

grave. S'il n'est pas tout à fait de ces « gens d'Église qui semblent penser que toute la morale consiste en la façon dont les femmes s'habillent<sup>1</sup> », il considère sûrement qu'une grande partie de la morale est en jeu. D'abord parce qu'il est profondément dualiste. Qu'il s'agisse de la fuite en cas de persécution, du port de la couronne ou de l'idolâtrie, il affronte toujours le bien et le mal, sans envisager de positions intermédiaires. Luc ne rapporte-t-il pas ces paroles du Christ : « Qui n'est pas avec moi est contre moi » (11, 23) ? Or tout le traité vise à montrer que la toilette dresse la femme contre Dieu : elle dénature l'œuvre du créateur ; elle incline à l'impureté ; elle tente le prochain ; elle reflète et rappelle la perversité d'Ève et sa faute.

Tertullien voudrait aussi que les chrétiennes soient des témoins de leur foi au milieu du monde païen. Or comment « témoigner » si l'on ne se laisse pas reconnaître pour ce qu'on est, si l'on dissimule son appartenance religieuse sous les dehors communs à tous ? Tertullien tirera vivement — sous une forme burlesque, mais véridique — la conclusion logique d'une telle attitude : « Ayons donc les mêmes vices qu'eux et nous ne serons plus un sujet d'étonnement ». Le résultat de certaines expériences modernes de sécularisation montre assez que, malgré ses outrances indéniables, Tertullien touchait là un problème fondamental. L'enjeu était, pour lui, de taille.

De là son acharnement à frapper, à prouver, à convaincre, qui fait flèche de tout bois, jusqu'à détourner de leur sens les versets de saint Paul<sup>2</sup>, à rejeter toute la faute originelle sur Ève<sup>3</sup>, à justifier l'autorité d'un apocryphe par un autre, quitte à dénier ailleurs toute valeur à ce

1. Mgr DWYER, archevêque de Birmingham, dans un spirituel panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé à Rouen le 28 mai 1967 (*Docum. cath.* du 3 sept. 1967, col. 1516).

2. Voir toutefois comm. *infra*, p. 60.

3. Adam sort en effet de ce traité victime et non pécheur, alors que dans tous les autres passages concernant le péché originel Ève apparaît à peine. C'est toujours Adam qui est sur la sellette. Textes rassemblés par H. RONDET, « Le péché originel dans la tradition », *Bull. Litt. Eccl.*, LXVII, 1966, p. 115-125.

genre d'écrit<sup>1</sup>. Tout cela avec une véhémence, une âpreté, une force qui supplantent de loin la « drôlerie » de certains passages.

Il faudrait un livre et non quelques lignes pour caractériser le style de Tertullien. Nous n'ajouterons pas aux adjectifs dont chacun s'est efforcé de le qualifier, de saint Jérôme aux auteurs les plus récents. Des études partielles parues récemment insistent sur des aspects rhétoriques qui frappent dès l'abord, mais n'en sont pas le trait le plus original<sup>2</sup>.

Sous l'influence d'Apulée, ou par similitude de goûts, il pratique — mais d'une tout autre manière — la *desultoria scientia* du rhéteur de Carthage : art *multicolor, discolor, uersicolor* comme le paon du *De pallio* ; extraordinaire aptitude à changer sans cesse de registre (qu'on voie le ch. 6 du livre II et son commentaire), à jouer sur les multiples nuances d'un même mot, à filer les métaphores avec une ingénieuse préciosité<sup>3</sup>.

Mais Tertullien n'a ni l'élégance, ni la mesure d'Apulée. Il ne sait pas résister à un calembour et ses jeux verbaux sont parfois d'un goût contestable (en I, 5, 1, par ex.). Les contorsions du style pour dire des choses toutes simples sont parfois pénibles<sup>4</sup>. Il affectionne la phrase longue qui procède par accumulation (voir I, 1, 3 ou 2, 1). En revanche, il a la vigueur du trait, l'art de ramasser tout un paragraphe dans une formule coupante et sans réplique.

1. L'usage des apocryphes par Tertullien mériterait une étude. Il semble qu'il les utilise avec une partialité tendancieuse, selon qu'ils vont dans le sens de sa thèse ou non. Ainsi, il soutient farouchement la valeur d'*Énoch*, alors qu'il part en guerre contre le *Pasteur* (*Pud.*, X, 12), mais il approuve l'*Épître de Barnabé* (qu'il confond avec l'*Épître aux Hébreux* : *Pud.*, XX, 2 ; cf. G. OGER dans *Les Pères apostoliques*, I-II, 2<sup>e</sup> éd., Paris 1926, p. LXXIV).

2. Ainsi les études de Fr. SCRUTO, *La « gradatio » in Tertulliano*, Catane 1966, ou A.F. MEMOLI, « *Influssi della scuola asiatica e della tradizione biblica sulla « pariosis » nelle prose di Tertulliano* », *Accum*, XL, 1966, p. 1-34.

3. Des exemples de cette prose artiste dans I, 2, 2 ; I, 6, 1.

4. En I, 5, 3, par ex., pour dire qu'on fait en fer les clous et les outils de jardinage.

Aussi l'impression qu'on garde de sa lecture est-elle moins celle de la « verve », du « comique », que celle d'une force mise — parfois avec excès et débordement, mais toujours avec une absolue conviction — au service du bien et de la vérité.

## CONSPECTUS SIGLORUM

- A* Parisinus latinus 1622 Agobardinus, saec. IX.  
*N* Florentinus Magliabechianus, conv. soppr. I, VI, 9, saec. XV.  
*F* Florentinus Magliabechianus, conv. soppr. I, VI, 10, saec. XV.  
*G* Gorziensis amissus quem adhibuit Rhenanus in editione tertia.  
*X* Luxemburgensis 75, saec. XV.  
*V* Vindobonensis 4194 = Neapolitanus 55, saec. XV.  
*L* Leidensis latinus 2, saec. XV.  
*Vat. 190* Vaticanus latinus 190, saec. XV.

*mss* horum codicum consensus.  
*recc.* codicum saec. XV consensus.

*R*<sup>3</sup> Beati Rhenani editio tertia, Basileae 1539, ut amissorum codicum testis.  
*cett.* codices + *R*<sup>3</sup> praeter testes antea commemoratos.

*Lat.* Latinus Latinius, 1579.  
*Iun.* F. Iunius, 1597.  
*Cer.* Lud. de la Cerda, 1624.  
*Rig.* N. Rigault, 1634.  
*Oe.* F. Oehler, 1853-54.  
*Ko.* W. Kok, 1934.  
*Kr.* A. Kroymann, 1942.  
*Ma.* J. Marra, 2<sup>e</sup> éd., 1951.

*coni.* coniecit, coniecerat.  
*corr.* correxit.  
*a.corr.* ante correctionem.  
*p.corr.* post correctionem.  
*m.a.* manu altera.  
*om.* omisit, omiserunt.  
*suppl.* suppleuit.  
 (?) lectio dubia.

L'apparat négatif a été utilisé chaque fois que la clarté ne devait pas en souffrir.

Nous avons reproduit la division en chapitres due à Pamélius, sans tenir compte de la modification, tout à fait injustifiée, qu'avait cru devoir y apporter A. Kroymann en II, 4. Nous avons suivi de même, pour la commodité des utilisateurs, la division en paragraphes adoptée par le *Corpus Christianorum* de Turnhout, à la suite de J. Marra, bien qu'elle soit souvent aberrante.

## I

## DE HABITU MULIEBRI

1. Si tanta in terris moraretur fides quanta merces eius expectatur in caelis, nulla omnino uestrum, sorores dilectissimae, ex quo Deum uiuum cognouisset et de sua, id est de feminae condicione, didicisset, laetio rem habitum, ne dicam gloriosio rem, appetisset, ut non magis in sordibus ageret et squalorem potius affectaret, ipsam se circumferens Euam lugentem et paenitentem, quo plenius id quod de Eua trahit — ignominiam dico primi delicti et inuidiam perditionis humanae — omni satisfactionis habitu expiaret.

In doloribus et anxietatibus paris, mulier, et ad uirum tuum conuersio tua et ille dominatur tui : et Euam te esse nescis ? 2. Viuit sententia Dei super sexum istum in hoc saeculo : uiuat et reatus necesse est. Tu es diaboli ianua ; tu es arboris illius resignatrix ; tu es diuinae

Incipit de habitu muliebri *N* : incipit liber Tertulliani de habitu muliebri *FV* : Q. Septemii florentis Tertuliani incipit liber de habitu muliebri *X* : *primi libri initium deest in A usque ad quorum ita* (5, 2).

1. 2 uestrum *NXR*<sup>3</sup> : nostrum *FVL* || 4 condicione *F* : condicione *NXVLR*<sup>3</sup> || 11 et<sup>2</sup> *om. VL* || 12 dominatur *NR*<sup>3</sup> *ex G* : dominabitur *FVVL*.

\* Sur le titre, voir Introduction, p. 28.

Avec force et dès les premiers mots, comme il le fait d'ordinaire, Tertullien circonscrit son sujet en le motivant : une chrétienne qui aspire au ciel et se souvient qu'elle est héritière d'Ève et de son péché doit moins songer à se parer qu'à prendre tenue de pénitente (1-2). C'est après la faute, en effet, qui la condamnait à mourir, qu'Ève, sentant sa nudité, a pu songer à se couvrir de toilettes et de bijoux : ce sont donc parures de mort, de funérailles, que la femme ne doit pas rechercher si elle veut retrouver la plénitude de vie antérieure au péché (3).

L'exposé doctrinal prend figure de réquisitoire (1. 11 à 20), puis de tableau de mœurs (1. 21 à 26).

1. *paris... dominatur* : rappel au présent de la sentence prononcée contre Ève au futur dans *Gen.*, 3, 16 ; les effets qui

## I

## LA TOILETTE DES FEMMES \*

1. 1. Si la foi sur terre était encore à la mesure du bénéfice qu'on en attend au ciel, il n'est pas une seule d'entre vous, sœurs bien-aimées, qui, du jour où elle aurait connu le Dieu vivant et pris conscience de sa condition — c'est-à-dire de la condition de la femme —, loin de convoiter dans sa mise plus d'élégance, pour ne pas dire plus de vanité, ne préférât vivre en haillons, n'ambitionnât plutôt la tenue du deuil, se présentant partout comme une Ève pleurante et repentante pour mieux expier et racheter par toute sa mise ce qu'elle tient d'Ève : la honte de la première faute et le reproche d'avoir perdu le genre humain.

Tu enfanter dans les douleurs et les angoisses, femme ; tu subis l'attraction de ton mari et il est ton maître. Et tu ignores qu'Ève, c'est toi ? 2. Elle vit encore en ce monde, la sentence de Dieu contre ton sexe. Vis donc, il le faut, en accusée. C'est toi la porte du diable ; c'est toi

se font toujours sentir sont la preuve pour l'Ève moderne qu'elle aussi est concernée → *reatus* qui désigne en droit romain la condition de l'accusé à dater de la citation. Celui-ci ne se présentait plus dès lors qu'en vêtements négligés et tenue de deuil (*sordes, squalor*).

*ad uirum tuum conuersio tua* = *Gen.*, 3, 16 : πρὸς τὸν ἄνδρα σου ἡ ἀποστrophή σου. La Vulgate dit simplement ici : *sub uiri potestate eris*. C'est ἐπιστροφή qu'elle rend par *conuersio* en *Cant.*, 7, 10. La valeur péjorative du terme ne fait pas de doute ici.

2. *diaboli ianua* : c'est le péché d'Ève, en effet, qui ouvre la porte au diable et lui permet de sévir dans le monde. De même, dans *Paen.*, VII, 10, le baptême, qui ouvre la porte au pardon, est dit *ignoscenciae ianua*. R. F. REFOULÉ, *Traité du Baptême*, Paris, 1952, p. 13, remarque que Tert. « est le premier à enseigner expressément la doctrine du péché originel » et renvoie (n. 5) à *Marc.*, V, 17, 10.

*arboris illius resignatrix* : allusion à l'interdiction divine de cueillir le fruit défendu (*Gen.*, 2, 17).

legis prima desertrix; tu es quae eum suasisti, quem diabolus aggredi non ualuit; tu imaginem Dei, hominem, tam facile elisisti; propter tuum meritum, id est mortem, etiam filius Dei mori habuit: et adornari tibi in mente est  
 20 super pelliceas tuas tunicas?

3. Age nunc, si ab initio rerum et Milesii oues tonderent, et Seres arbores nerent, et Tyrii tingerent, et

16 desertrix NR<sup>3</sup>: dessertrix V dissertrix FXL || 20 pelliceas NR<sup>3</sup>: -cias FXVL || tuas om. NX || 22 tingerent: tingerent N.

*pelliceas tuas tunicas*: l'exégèse la plus récente voit dans ce vêtement dont Dieu revêt Adam et Ève après la faute (*Gen.*, 3, 21) pour voiler la honte de leur nudité, un geste d'amour et de pardon, l'annonce déjà du dessein salvifique, car ce vêtement « affirme la dignité de l'homme déchu et la possibilité qui lui reste de revêtir la gloire de Dieu » (E. HAULOTTE, *La symbolique du vêtement selon la Bible*, Paris, 1966, p. 188). A l'époque de Tertullien, les Valentiniens et d'autres allégorisaient sur ces tuniques en y voyant au contraire le corps, vêtement de l'âme, lieu et instrument de son châtement. (Cf. TERT., *Val.*, XXIV, 3). C'était aussi l'avis d'Origène, âprement combattu plus tard par Épiphané de Chypre dans une lettre traduite par saint Jérôme (*HIER.*, *Ep.*, LI, 4-5; coll. Univ. de Fr., II, p. 162 et 164). Cf. aussi H. RONDET, « Le péché originel dans la tradition », *Bull. Litt. Eccl.*, LXVII, 1966, p. 137. Tertullien s'élève contre cette conception et veut prendre le texte biblique au sens littéral (cf. *Res.*, VII, 6: *pelliciae tunicae, id est cutes superductae*). Mais il est clair que, pour lui, le don de la tunique par Dieu est la conséquence et la preuve matérielle de la faute dont la femme doit continuer à se sentir responsable, une tenue pénitentielle qu'elle ne doit pas chercher à dissimuler sous des ornements trompeurs. Cf. *Pall.*, III, 4: *quippe deliquerat pellitus orbi ut metallo datur*.

3. Le § réunit tout ce qui évoque traditionnellement luxe et richesse dans les tissus et la parure. Presque tous les éléments s'en rencontrent déjà dans la liste des objets les plus coûteux en chaque genre dressée par PLINÉ en guise de conclusion à son *Histoire Naturelle* (XXXVII, 204).

Quoique les laines de Milet aient chez lui le troisième rang

qui as brisé le sceau de l'Arbre; c'est toi qui la première as déserté la loi divine; c'est toi qui as circonvenu celui auquel le diable n'a pas pu s'attaquer; c'est toi qui es venue à bout si aisément de l'homme, l'image de Dieu. C'est ton salaire, la mort, qui a valu la mort même au Fils de Dieu. Et tu as la pensée de couvrir d'ornements tes tuniques de peau?

3. Allons plus loin. Si dès l'origine du monde les Miliéniens tondaient leurs brebis, si les Sères filaient leurs arbres, si les Tyriens teignaient, si les Phrygiens brodaient,

seulement (VIII, 190), elles sont pour tous les auteurs anciens un symbole d'opulence et de raffinement, surtout quand elles sont teintées avec la pourpre de Tyr, particulièrement estimée: cf., entre autres, VERG., *Georg.*, III, 306

...quamuis Milesia magno  
 Vellera mutantur Tyrios incocta rubores.

Les allusions aux *Tyriae uestes* et à la pourpre sont innombrables chez les prosateurs comme chez les poètes.

Le pays des Sères, au-delà de la Scythie (PLIN., *N. H.*, VI, 53), la Chine actuelle, fournissait à Rome les étoffes de soie ou *sericae uestes* qui scandalisaient SÉNÈQUE (*Ben.*, VII, 9, 5) après d'autres, et qu'on avait déjà interdites aux hommes du temps de Tibère (TAC., *Ann.*, II, 33, 1). Mais la technique du dévidage des cocons n'y a été bien connue qu'au VI<sup>e</sup> siècle (E. PARISET, *Histoire de la soie*, Paris, 1862, I, p. 182-3). On croyait auparavant que la soie chinoise était récoltée en flocons sur les arbres, puis cardée et filée, comme les cocons du bombyx sauvage qui produisait la soie de Cos et les célèbres *Coae uestes*. AMMIEN MARCELLIN écrit encore à propos des Sères (XXIII, 6, 67): « On y recueille sur les arbres en humectant leurs feuilles à plusieurs reprises une espèce de duvet d'une mollesse et d'une ténuité extrêmes, que l'on file ensuite et qui devient la soie » (trad. dans J. GAGÉ, *La montée des Sassanides*, Paris, 1964, p. 185). Cette technique éclaire les expressions de VERG., *Georg.*, II, 121: *velleraque ut foliis depectant tenuia Seres*, ou de PLIN., *N. H.*, VI, 54: *primi sunt hominum qui noscantur Seres lanicio siluarum nobiles*, qui expliquent à leur tour la formule ramassée de Tertullien: *si arbores nerent*.

Les Phrygiens passaient pour avoir inventé la broderie (PLIN., *N. H.*, VIII, 196); le *phrygio* était un brodeur. Dans

Phryges insuerent, et Babylonii intexerent, et margarita  
 canderent et ceraunia coruscarent, si ipsum quoque aurum  
 25 iam de terra cum cupiditate prodisset, si iam et speculo  
 tantum mentiri liceret, et haec Eua concupiit, de paradiso  
 expulsa, iam mortua, opinor. Ergo nec nunc appetere  
 debet aut nosse, si cupit reuiuiscere, quae nec habuerat  
 nec nouerat quando uiuebat. Ideo omnia ista damnatae  
 30 et mortuae mulieris impedimenta sunt, quasi ad pompam  
 funeris constituta.

1. Nam et illi qui ea constituerunt damnati in poenam  
 mortis deputantur, illi scilicet angeli qui ad filias hominum

28 margarita NFX : -tae VLR<sup>3</sup> || 26 et om. R<sup>3</sup> || concupiit :  
 concupisset R<sup>3</sup> V m. a. || 27 opinor : non opinor V m. a. || 28 nec :  
 ne FVL.

VERG., *Aen.*, XI, 777, le prêtre phrygien Chloereus s'avance  
*pictus acu tunicas*, ce que Servius commente : *habebat uestem  
 phrygionis arte perfectam*.

Babylone aussi était célèbre par ses broderies, peut-être  
 d'une technique différente (cf. DAR.-SAG., s. v. *Phrygio*,  
 p. 449). Mais PLINE la nomme pour son art du tissage : *colores  
 diuersos picturae intexere Babylon maxime celebravit*  
 (*N. H.*, VIII, 196). L'emploi du préverbe *in-* nous paraît  
 désigner, à la différence du verbe simple, le travail du bro-  
 chage.

Sur les tissus à l'époque romaine, cf. R.J. FORBES, *Studies  
 in ancient technology*, IV, Leyde, 1956, en part. p. 13 et suiv.  
 pour la laine, 49 s. pour la soie, 117 s. pour la pourpre.

Sur les perles, cf. *infra*, p. 71. La *ceraunia* (ou *ceraunium*,  
 forme attestée chez S. Jérôme, Claudien, Isidore), est classée  
 par PLINE (*N. H.*, XXXVII, 134) dans les pierres blanches.  
 Il est intéressant de noter qu'il emploie à son propos le même  
 verbe que Tertullien : *habere intus stellam coruscantem*.

*si... speculo... mentiri liceret* : expression qui surprend quand  
 on voit un APULÉE louer dans son *Apologie* (XIV, 5-8) l'admira-  
 ble fidélité du miroir ! Il faut pour la comprendre remonter  
 aux développements de SÉNÈQUE sur les effets déformants  
 du miroir (*N. Q.*, I, 4 et 5), l'inconsistance de l'image (*ibid.*,  
 15, 7-8 :  *nihil... in speculis nisi fallaciam... alienum corpus  
 mentientibus*), son inversion (*ibid.*, 17, 1). Mais il faut se rap-

si les Babyloniens brochaient leurs tissus ; si la blancheur  
 des perles étincelait, si les pierres de foudre jetaient leurs  
 feux, si déjà l'or lui-même était également sorti de terre  
 avec le désir de l'avoir, si déjà le miroir aussi avait la  
 possibilité de tant mentir, et si vraiment Ève a désiré  
 tout cela, c'est une fois chassée du paradis et déjà morte,  
 j'imagine. Donc, maintenant non plus, elle ne doit pas  
 désirer ou connaître, si elle veut revivre, ce qu'elle n'avait  
 ni ne connaissait quand elle vivait. Aussi tout cela n'est-il  
 que le bagage de la femme condamnée et morte, constitué,  
 peut-on dire, pour la pompe de ses funérailles.

2. 1. De fait, ceux qui l'ont constitué — les fameux  
 anges qui se sont précipités du ciel vers les filles des

peler aussi que quand saint Paul écrit dans *I Cor.*, 13, 12 :  
*uidemus nunc per speculum in aenigmate* (passage commenté  
 dans *Prax.*, XIV, 6 s.), il veut manifestement parler d'une  
 vision imparfaite.

*et haec Eua concupiit* : le texte des manuscrits s'interprète si  
 aisément qu'on comprend mal les multiples conjectures faites  
 sur ce passage de Rhenanus à J. Marra. Après les potentiels  
 du passé *tonderent, nerent*, etc..., rien que de très naturel à  
 trouver le *si* + ind. de la condition supposée remplie.

*reuiuiscere* : R. BRAUN, *D.C.*, p. 543, n. 1, souligne la rareté de  
 ce terme chez Tertullien qui l'emploie évidemment ici pour  
 rendre plus sensible l'opposition vie/mort avant et après le  
 péché.

2. Ce sont des anges pécheurs qui ont révélé aux femmes bijoux,  
 fards et teintures (1) et ce qu'ils ont enseigné ne pouvait pas  
 valoir mieux qu'eux (2). Mais alors, pourquoi l'ont-ils fait ?  
 Pour se venger des femmes qui les avaient perdus et les entraîner  
 dans leur condamnation (3-4). Si donc nous voulons être leurs  
 juges au dernier jour, n'allons pas nous compromettre avec  
 eux en acceptant leurs dons (5).

1. *angeli qui ad filias hominum...* : il s'agit des « fils de Dieu »  
 de *Gen.*, 6, 1-2, dont Tertullien rappelle le crime en de nom-  
 breux passages, en part. *Virg. uel.*, VII, 2. Le R. P. de Vaux  
 signale dans la *Bible de Jérusalem*, I, Paris, 1951, p. 56, n. b,  
 les variations de la tradition catholique sur ce passage. Jus-  
 qu'au IV<sup>e</sup> siècle, en Occident du moins, on y a vu communé-  
 ment des anges coupables : nombreuses références dans J.H.  
 WASZINK, *De anima*, Amsterdam, 1947, p. 105. Cf. aussi

de caelo ruerunt, ut haec quoque ignominia feminae accedat. Nam et cum materias quasdam bene occultas et artes plerasque non bene reuelatas saeculo multo magis imperito prodidissent, si quidem et metallorum opera nudauerant et herbarum ingenia traduxerant et incantationum uires prouulgauerant et omnem curiositatem usque ad stellarum interpretationem designauerant, proprie et quasi peculiariter feminis instrumentum istud muliebris gloriae contulerunt: lumina lapillorum quibus monilia uariantur, et circulos ex auro quibus brachia

2. 4 et cum NX: cum et cett. || 7 nudauerant NXR<sup>3</sup>: -rat FVL || 9 designauerant R<sup>3</sup>: -runt mss.

J. TURMEL, *Hist. du diable*, Paris, 1931, p. 39 s., qui marque le rôle du livre apocryphe d'*Énoch* à l'origine de cette interprétation.

*haec quoque ignominia*: la première étant d'avoir perdu les hommes (cf. I, 1, 1: *ignominia primi delicti*), la seconde est évidemment d'avoir perdu les anges. Cf. *Virg. uel.*, VII, 3: *facies tam periculosa... rea... angelorum exterminatorum*.

*et cum*: sur la place souvent inattendue de *et*, cf. E. LÖFSTEDT, *Zur Sprache Tertullians*, Lund, 1920, p. 41 s. Il cite de nombreux exemples de *et si*, *et ut*, là où l'on attendrait *si et*, *ut et*, etc.

*materias... artes... prodidissent*: c'est aussi *Énoch* qui assigne ce rôle aux anges (cf. I, 3, 1). On notera que pour un CLÉMENT D'ALEXANDRIE arts et sciences sont d'origine divine (*Strom.*, I, IV, 25, 4-5) et que, même s'il y a eu vol par quelque ange rebelle, Dieu a tout au moins permis ce vol (*ibid.*, XVII, 81, 4-5).

Sur le sens fort de *bene... non bene*, cf. THÖRNELL, *Stud. Tert.*, I, p. 34. De ce sens sont garants SÉNÈQUE, qui représente la terre comme renfermant exprès dans ses profondeurs les matières dont les nations ne disposeront que pour leur malheur (*Ben.*, VII, 10, 2) et PLINÉ qui parle de l'or *ad perniciem uitae repertum* (*N. H.*, XXXIII, 6). C'était d'ailleurs un lieu commun qu'on trouve déjà chez HÉRODOTE (I, 68) à propos du fer. Le fragment grec de Gizeh du livre d'*Énoch*, que Tertullien semble résumer, suggère bien ici les aspects pernicieux des *artes* en question (guerre, empoisonnement, magie). Cf. J. FLEMMING

hommes — sont aussi au nombre des condamnés à mort: nouvelle honte pour la femme. Oui, ayant livré à un siècle beaucoup plus novice des matières cachées pour notre bien et des techniques révélées la plupart du temps pour notre malheur — s'il est vrai qu'ils aient dévoilé les mines et leurs travaux, fait connaître les propriétés des plantes, divulgué la force des incantations et manifesté toute espèce de savoir occulte, jusqu'à l'interprétation des astres — c'est en propre et, peut-on dire, comme un pécule qu'ils ont apporté aux femmes tout l'attirail de la vanité féminine: l'éclat des pierres précieuses qui rehaussent les colliers, les cercles d'or qui enserrant les bras, les dro-

et L. RADERMACHER, *Das Buch Henoch*, Leipzig, 1901, p. 26 et *infra*.

*metallorum*: les mines plutôt que les métaux, car *nudare* implique la découverte, la mise au jour des filons. Dans le fragment grec, 8, 1: Ἐδίδαξεν τοὺς ἀνθρώπους... μαχαίρας ποιεῖν καὶ ὄπλα... καὶ ὑπέδειξεν αὐτοῖς τὰ μέταλλα καὶ τὴν ἐργασίαν αὐτῶν.

*herbarum, incantationum, curiositatem*. *Ibid.*, 7, 1: καὶ ἐδίδαξαν κῦτάς (sc. γυναικίας) φαρμακείας καὶ ἐπαοιδὰς καὶ ῥιζοτομίας καὶ τὰς βοτάνας ἐδήλωσαν αὐταῖς.

*curiositas* a le plus souvent chez Tertullien un sens concret et défavorable, au sing. comme au plur. Le mot désigne dans *Apol.*, V, 7, l'objet des préoccupations ésotériques d'Hadrien, *omnium curiositatum explorator*; dans *Praescr.*, XL, 6, les détails bizarres des rites païens; dans *Pud.*, IX, 3, les questions futiles et vaines qu'on peut se poser à propos de certains textes. Le *curiosus* est toujours un indiscret qui s'occupe de choses qui ne le regardent pas (espion ou magicien). Cf. *Praescr.*, VII, 12: *nobis curiositate opus non est*. Dans *Idol.*, IX, 1, où les anges pécheurs sont dits comme ici *desertores Dei, amatores feminarum*, l'expression *proditores etiam huius curiositatis* vise l'astrologie et l'art des *mathematici*. Cf. aussi *Apol.*, XXXV, 12.

*monilia, circulos, medicamina*. Cf. *Énoch*, 8, 1: καὶ φέλια καὶ κόσμους... καὶ παντοίους λίθους ἐκλεκτοὺς καὶ τὰ βαφικὰ. Sur le *fucus*, cf. PLIN., *N. H.*, XXVI, 103.

artantur, et medicamina ex fuco quibus lanae colorantur, et illum ipsum nigrum puluerem quo oculorum exordia  
 15 producuntur.

2. Haec qualia sunt, interim iam ex doctorum suorum qualitate et condicione pronuntiari potest, quod nihil ad integritatem peccatores, nihil ad castitatem adamatōres, nihil ad timorem Dei desertores spiritus aut monstrare  
 20 potuerunt aut praestare. Si doctrinae dicendae sunt, mali magistri male docuerint necesse est; si mercedes pro libidine, nullius rei turpis merces decora est.

Quid autem tanti fuit ista monstrare sicut conferre?

3. Vtrum ne mulieres sine materiis splendoris et sine

13 medicamina NX: -menta cell. || 16 haec: et haec VL ||  
 14 peccatores con. R<sup>3</sup>: pectoris mss.

*nigrum puluerem.* Cf. *Énoch*, *ibid.*: και στίβεις και τὸ καλλιδιέφαρον. Sans doute s'agit-il du sulfure d'antimoine, le khôl ou kohol des Arabes d'aujourd'hui, « dont les femmes ont fait usage en Orient dès l'antiquité pour peindre le tour des yeux et les faire paraître ainsi plus grands » (VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, I, col. 670, s.v. *Antimoine*).

*oculorum exordia*: le sens de *exordia* n'est pas évident. Mais corriger en *exordia*, comme plusieurs éditeurs, n'éclaire pas le texte. Il ne s'agit pas, semble-t-il, de prolonger les sourcils, malgré l'expression parallèle de JUVÉNAL, II, 93: *ille supercilium... producit*. Dans l'*Ars am.*, III, 201 s., OVIDE distingue bien le fard des sourcils qu'on rejoignait sur le nez (*arte supercilii confinia nuda repletis*) de celui des yeux (*nec pudor est oculos tenui signare favilla*). En II, 5, 2, Tertullien parle bien des yeux et non des sourcils (*quae... oculos fuligine porrigunt*), de même que CYPRIEN dans le passage correspondant du *De habitu virginum*, 14: *oculos circumducto nigrore fucare*. Cf. aussi HIER., *Ep.*, LIV, 7: *nec orbes stibio fuliginatos et infra*, p. 111. Sur cet usage de peindre les yeux en Orient, cf. la note précédente et *Éz.*, 23, 40: *circumlinisti stibio oculos tuos*.

2. *qualia sunt*: il est inutile de corriger en *sint*, comme le fait Rhenanus. Le latin tardif emploie très souvent l'ind. dans l'interrogative indirecte. Cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 72 et A. BLAISE, *Manuel du latin chrétien*, Strasbourg, 1955, p. 152 s.

gues à base d'orseille qui colorent les laines et la poudre noire elle-même dont on prolonge les coins des yeux.

2. Ce que cela vaut, on peut déjà le proclamer dès l'abord d'après la valeur et la condition de ceux qui l'ont enseigné, car il est impossible que des pécheurs aient rien montré, rien procuré de bon pour l'innocence, des galants rien pour la chasteté, des transfuges de l'Esprit rien pour la crainte de Dieu. Faut-il parler de leur enseignement? Des maîtres pervers ont fatalement enseigné la perversion; du salaire du plaisir? Le salaire d'une infamie n'est jamais honorable.

Mais pourquoi avoir attaché tant de prix à montrer comme à apporter tout cela? 3. Fallait-il redouter

*interim*: comme souvent, Tertullien formule un premier jugement avec les éléments dont il dispose, « en attendant » la démonstration en forme qui va commencer au ch. 4. Cf. *infra*, p. 61 s.

*qualia... qualitate*: nous employons « valoir » et « valeur » pour essayer de rendre la correspondance de mots, mais *qualitas*, souvent associé comme ici à *condicio*, a chez Tertullien une acception philosophique et désigne ce qu'il y a de spécifique dans un être, « la condition naturelle [étant] la manifestation de la qualité » (J. MOINGR, II, p. 397).

*desertores spiritus*: sans doute peut-on citer des passages où *spiritus* est un pluriel signifiant *angeli* (cf. *apostatae spiritus* dans *An.*, II, 3 = *angeli desertores* dans *Apol.*, XXXV, 12). Nous préférons en faire ici un génitif singulier en raison du dessin de la phrase où le groupe *desertores spiritus* équilibre *timorem Dei*, comme précédemment *peccatores* et *adamatōres* équilibraient respectivement *integritatem* et *castitatem*. Tertullien construit d'ailleurs couramment *desertor* avec un gén. (cf. *Idol.*, IX, 1; *Carn.*, I, 3; *Nat.*, I, 1, 7; 5, 10 etc...), de même que *apostata* (*Val.*, I, 1). Enfin Tertullien oppose assez souvent la chair et l'esprit (par ex., *Paen.*, III) pour que l'expression « déserteur de l'esprit » ne surprenne pas chez lui.

3. Le paragraphe est tout entier ironique.

*utrum ne... an ne*: cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 73 s. Les exemples de cette tournure donnés par Hoppe sous le titre d'interroga-

25 *ingeniis decoris placere non possent hominibus, quae adhuc incultae et incompositae et, ut ita dixerim, crudae ac rudes angelos mouerant? An ne sordidi et per gratuitum usum contumeliosi amatores uiderentur, si nihil feminis in connubium allectis contulissent? Sed haec*  
 30 *non capit aestimare. Nihil plus desiderare poterant quae angelos possidebant; magno scilicet nupserant.*

4. Enimuero, qui utique interdum cogitabant unde cecidissent et, post libidinum uaporata momenta, caelum suspirabant, illud ipsum bonum feminarum naturalis  
 35 *decoris ut causam mali sic remunerauerunt, ne eis profuisset felicitas sua, sed ut deuectae de simplicitate et sinceritate, una cum ipsis in offensam Dei peruenirent. Certi erant omnem et gloriam et ambitionem et affectionem per carnem placendi Deo displicere.*  
 40 *Hi sunt nempe angeli quos iudicaturi sumus; hi sunt*

25 hominibus : et hominibus *FVL* || 30 capit aestimare *R<sup>3</sup>* : capita extimare *NVL* capita estimare *FX* || 34 feminarum : -rium *N*.

36 deuectae *R<sup>3</sup>* : deuectum *mss* || 37 una : unum *N* || peruenirent : -ret *X* || 40 quos : quosquos *FVL* [quos nos *V m.a.*] ||

tion indirecte double ne rendent pas compte de l'emploi du subj. ici. Il s'explique très bien si l'on fait de *ne* la conjonction introduisant une proposition de crainte : « est-ce de peur que... ou de peur que ? ».

*adhuc incultae... angelos mouerant.* Cf. *Virg. uel.*, VII, 2 : *quod pulchrae essent, acceperunt sibi uores.*

*per gratuitum usum* : flèche contre l'avidité d'une certaine catégorie de femmes, que stigmatisent à l'envi les poètes élégiaques ? (cf. *Ov.*, *A. A.*, II, 275 s. ; *Prop.*, II, 16, 12 et 15). Il n'est pas impossible que Tertullien veuille rejeter l'opprobre d'amours de cette sorte sur les anges et leurs « épouses ». Mais si *usus* fait allusion à la forme non solennelle de mariage par simple cohabitation, il se peut que *gratuitus* évoque la forme plus relevée du mariage par *coemptio* qui comportait un rite de vente fictive (cf. *SERV.*, *Ad Aen.*, IV, 103). On notera tout ce que l'emploi de *allicere* suggère de ruse et de filouterie.

*non capit aestimare* : sur l'emploi impersonnel de *capit* + inf., très fréquent chez Tert. avec la valeur du grec ἐνδέχεται (« il est possible, il convient de »), cf. *HOPPE, S.u.S.*, p. 48.

que des femmes qui, sans parure encore et sans apprêts et, si j'ose dire, brutes et mal dégrossies, avaient séduit des anges, ne pussent plaire aux hommes sans les matières de la magnificence et sans les arts de la beauté ? Ou bien craignaient-ils de passer pour des amants injurieux et de bas-étage en cohabitant gratuitement, sans leur avoir rien apporté, avec les femmes qu'ils avaient induites à les épouser ? On ne saurait le penser. Celles qui possédaient des anges ne pouvaient rien désirer de plus : elles avaient fait un bon mariage !

4. La vérité, c'est que, songeant à coup sûr par intervalles au lieu d'où ils étaient tombés et soupirant après le ciel, quand la fumée de plaisirs éphémères se fut dissipée, les anges, qui voyaient dans ce bien propre des femmes qu'est leur beauté naturelle la cause de leur propre malheur, l'ont payé de retour en les empêchant de profiter de leurs dons, et faisant en sorte que, détournées de leur simplicité et de leur pureté, elles en vinssent comme eux à offenser Dieu. Ils étaient sûrs que toute vanité, toute prétention, tout souci de plaire dans la chair déplaisent à Dieu. Voilà, n'en doutons pas, les anges que nous allons juger ;

*magno nupserant* : l'ablatif de prix doit se comprendre en fonction de *per gratuitum usum* (voir ci-dessus).

4. *utique* (« de toute façon ») attire l'attention, comme *enimuero*, sur la certitude d'un fait, quelles que soient les hypothèses formulées par ailleurs. Même emploi plus bas, à la fin du paragraphe : *haec sunt utique per quae...*

Tert. emploie *remunerare* en bonne comme en mauvaise part. Cf. *Apol.*, XXV, 16.

*felicitas* ne fait que reprendre *bonum naturalis decoris*. Il s'agit du charme naturel des femmes et non de leur « bonheur », au sens le plus courant du terme. Cf. II, 2, 6.

*omnem affectionem per carnem placendi Deo displicere.* Cf. *Paul, Rom.*, 8, 8 : *qui autem in carne sunt Deo placere non possunt.*

*angelis quos iudicaturi sumus* : allusion à *I Cor.*, 6, 3 où s'exprime une théorie propre à saint Paul : *nescitis quoniam angelos iudicabimus ?* Ce verset est cité ou évoqué plusieurs fois par Tert. (cf. *Pud.*, XIV, 8 ; *Fug.*, X, 2 ; *Marc.*, II, 9, 7 ;

angeli quibus in lauacro renuntiamus; haec sunt utique per quae ab homine iudicari meruerunt. 5. Quid ergo facient apud iudices suos res eorum? Quod est commercium damnaturis cum damnandis? Opinor, quod Christo et Beliae. Qua constantia tribunal illud ascendemus decre-  
 45 turi aduersus eos quorum munera appetimus? Nam et uobis eadem tunc substantia angelica repromissa, idem sexus qui et uiris, eandem iudicandi dignationem pollicetur. Nisi ergo hic iam praeiudicauerimus res eorum

42 quid: quod *FVL* || 43 facient *NXR*<sup>3</sup>: faciunt *cell.* || 45 ascendemus *Iun. V m.a.*: ascendimus *NFXLR*<sup>3</sup> || 47 tunc: nunc *VL* || 48 eandem: eadem *FL* || pollicetur: pollicet *FL*.

*Paen.*, VII, 8). Paul ne donnant aucune précision sur ces *angeli*, on s'explique le *nempe* de l'auteur: il ne peut s'agir que des anges pécheurs que Tertullien appelle souvent indifféremment *angeli* ou *daemones* (sur cette identification, cf. J.H. WASZINK, « Pompa diaboli » dans *Vig. Christ.*, I, 1947, p. 20 et 27). Ces anges sont déjà condamnés par Dieu, mais d'après *II Pierre*, 2, 4 et *Jud.*, 6, ils sont gardés aux Enfers et réservés pour le jugement solennel du dernier jour, auquel seront associés les justes. Cf. L. BOUYER, *Vie de saint Antoine*, Paris, 1950, appendice A (cosmologie et démonologie dans le christianisme antique), p. 196: dans la mesure où l'humanité nouvelle ne fait qu'un avec le Christ, elle participera à sa souveraineté. Mais (p. 214) la créature humaine sera condamnée par sa complicité avec le mal, si elle préfère « la communion des démons à la communion céleste » (→ le *illi... nos damnabunt*).

*quibus in lauacro renuntiamus*: la formule d'abjuration prononcée par le candidat au baptême comportait en effet la mention des anges (cf. *Spect.*, IV, 1; *Cor.*, III, 2; *An.*, XXXV, 8). Sur la signification de la formule, cf. J.H. WASZINK, art. cité *supra*, p. 19 s. (qui comporte la bibliographie antérieure) et sur le rite R.F. REFOULÉ, *Tert.*, *Traité du baptême*, Paris, 1952 (*S.C.*, 35), p. 87 s., qui utilise (p. 29 s.) les conclusions de Dom E. DEKKERS, *Tertullianus en de Geschiedenis der Liturgie*, Bruxelles, 1947, p. 168-216.

5. *quod Christo et Beliae*: le contexte du verset rappelé ici (*II Cor.*, 6, 15) souligne en effet l'incompatibilité absolue du chrétien comme temple de Dieu (*damnaturis*) avec les idoles

voilà les anges auxquels nous renonçons au baptême; voilà sans aucun doute ce qui leur a valu d'être jugés par l'homme. 5. Que feront donc les biens des anges chez leurs juges? Quel rapport y a-t-il entre ceux qui porteront la sentence et ceux qui la subiront? Le même, j'imagine, qu'entre le Christ et Bélial. De quel front monterons-nous au tribunal pour prononcer l'arrêt contre ceux dont nous convoitons les présents? Car à vous aussi ont été promis pour ce moment-là la même substance angélique qu'aux hommes, le même sexe, qui vous garantissent le même pouvoir de juger. Si donc nous ne portons pas ici-bas, dès maintenant, un jugement préalable en condamnant d'avance

(que Tertullien assimile aux démons *damnandis*). Cette citation, familière à Tertullien (cf. *Cor.*, X, 7; *Pud.*, XV, 5), est paraphrasée dans *Idol.*, XIX, 2, qui montre bien que pour lui Bélial n'est autre que le diable. Sur l'historique des significations du nom, et la vraie forme du mot, cf. *La sainte Bible*, sous la direction de L. Pirot et A. Clamer, XI, 2<sup>e</sup> part., Paris, 1951, p. 349.

*eadem substantia angelica*. La substance angélique est celle dont nous jouirons après la mort. Tertullien la promet en récompense aux martyrs (*Mart.*, III, 3). C'est une substance spirituelle (cf. *Apol.*, XXII, 1 où les *daemones* sont dits *substantiae spirituales*), adaptée au royaume de Dieu (*Marc.*, V, 10, 14: *habilis regno Dei*), où la distinction des sexes selon la chair n'a plus de sens. C'est seulement dans cette perspective que Tert. peut dire que l'homme et la femme auront « le même sexe », c'est-à-dire en fait pas de sexe du tout: cf. *Val.*, XXXII, 5: *...angelis, non angelus, non angela*. La réponse du Christ à ceux qui le questionnent sur la femme aux sept maris, en *Math.*, 22, 30: *in resurrectione neque nubent neque nubentur, sed erunt sicuti angeli Dei in caelo*, est commentée dans *Vv.*, I, 1, 5: *christianis saeculo digressis nulla restitutio nuptiarum... repromittitur, translatis... in angelicam qualitatem*. Sur la nature exacte de cette substance angélique et ce qui y demeure de la nature humaine, plusieurs développements embarrassés de Tertullien, en particulier *Res.*, LXII.

*dignatio*: terme à valeur active qui insiste sur l'acte conférant une *dignitas*. C'est évidemment Dieu qui donne cette dignité, en même temps que l'immortalité dont elle est insé-

<sup>50</sup> praedamnando quas in illis tunc damnaturi sumus, illi potius nos iudicabunt atque damnabunt.

3. 1. Scio scripturam Enoch, quae hunc ordinem angelis dedit, non recipi a quibusdam quia nec in armarium Iudaicum admittitur. Opinor, non putauerunt illam, ante cataclysmum editam, post eum casum orbis omnium rerum abolitorem saluam esse potuisse. Si ista ratio est, recordentur pronepotem ipsius Enoch fuisse superstitem cataclysmi, Noë, qui utique domestico nomine et hereditaria traditione audierat et meminerat de proavi

<sup>50</sup> tunc damnaturi : damnaturi tunc N.

3. 7 domestico nomine : nom. dom. N.

parable. Même emploi dans *An.*, XLVII, 2. Le pouvoir de juger était un honneur réservé aux hommes par la loi romaine.

*tunc... tunc* : à la fin des temps, au jour du jugement dernier, par opposition à *hic iam* (dès la vie terrestre). Les préfixes *prae-* (*praeiudicare*, *praedamnare*) insistent sur la valeur de jugement anticipé que peut avoir ici-bas l'attitude des chrétiens envers les biens du monde.

3. Quatre arguments viennent appuyer l'authenticité du livre d'*Enoch*. En survivant au déluge, Noë, héritier naturel d'*Enoch*, a fait survivre avec lui les enseignements qu'il avait reçus de la tradition (1). Dieu a pu aussi l'inspirer personnellement, comme plus tard Esdras, pour l'aider à reconstituer le livre antédiluvien (2). Surtout, *Enoch* annonce le Christ : raison suffisante pour le croire inspiré. Enfin, l'apôtre Jude le cite (3).

1. *ordinem* : J. MOINGT (IV, p. 135, II, A, a) classe cet emploi du mot sous la rubrique « ordination d'une chose particulière : ...son rapport à sa fin ».

*nec in armarium Iudaicum...* Le canon des Juifs était en effet plus étroit que celui des chrétiens, et ceux qui polémiquaient avec eux s'efforçaient de s'en tenir aux livres admis par leurs adversaires : cf. A. BARUCQ et H. CAZELLES dans A. ROBERT et A. FEUILLET, *Intr. à la Bible*, I, 2<sup>e</sup> éd., Tournai, 1959, p. 39-40. Tertullien, lui, ne s'interdit pas d'utiliser les Écritures mises en doute par son antagoniste (cf. *Marc.*, III, 20, 1).

*non putauerunt...* De fait, les écrits d'*Enoch* étaient, d'après les *Jubilés*, les seuls livres antédiluviens qui eussent transmis aux hommes une sagesse antique valable pour toutes les

les biens que nous condamnerons en eux à ce moment-là, ce sont eux plutôt qui nous jugeront et nous condamneront.

3. 1. Je sais bien que certains récusent le livre d'*Enoch* qui assigne ce rôle aux anges, parce que les Juifs ne l'admettent pas non plus dans leur bibliothèque. Ils n'ont pas cru possible, j'imagine, que ce livre composé avant le Déluge se soit conservé par-delà le désastre qui a tout anéanti sur la surface de la terre. Si tel est leur raisonnement, ils doivent se souvenir que le propre petit-fils d'*Enoch*, Noë, a survécu au Déluge. Celui-ci, de toute façon, en raison de sa parenté comme d'une tradition héréditaire, avait appris oralement et se rappelait la faveur dont jouissait

générations (P. GRELOT, dans *Rech. de sc. rel.*, 1958, p. 16). FLAVIUS JOSÈPHE (*Ant. Iud.*, I, 2, 3) raconte comment, pour préserver du fléau futur les connaissances acquises, les descendants de Seth les avaient gravées sur deux colonnes de brique et de pierre, la seconde étant encore visible en Syrie (éd. Niese, p. 17, § 71). On remarquera que Tertullien ne se prononce pas sur la conservation matérielle du texte. Il semble écarter le problème d'un mot (*utique*) et n'envisager que deux possibilités : transmission de mémoire (*meminerat*, *audierat*) et reconstitution sous la motion de l'Esprit.

Un passage peut-être interpolé de la version éthiopienne du livre d'*Enoch* (LXVIII, 1 = MIGNÉ, LXVII, 1 : Cf. L. GRAY, *Les paraboles d'Hénoch et leur messianisme*, Paris, 1910, p. 34) met en scène Noë qui explique comment son grand-père lui a donné « dans un livre les signes de tous les secrets et les paraboles » qu'il avait lui-même reçues. La mission donnée à Mathusalem de conserver les livres écrits de la main de son père et de les transmettre aux générations futures se trouve au ch. LXXXII = MIGNÉ, LXXXI, 1-2.

*pronepotem*. Cf. *Gen.*, 5, 21 s. : « Enoch... engendra Mathusalem ; ...Mathusalem... engendra Lamech... ; Lamech... engendra... Noë ».

*domestico nomine* : l'adjectif est ici l'équivalent du gén. généralement employé par Tert. avec *nomine* (cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 30 s.) mais on peut hésiter sur sa place, le chiasme étant aussi cher à Tertullien que les effets de rime.

*proavi sui gratia* : cf., entre autres, *Res.*, LVIII, 9 ; *An.*, L, 5 ; *Iud.*, II, 13, où Tert. rappelle qu'*Enoch* a été transporté

sui penes Deum gratia et de omnibus praedicatis eius,  
 10 cum Enoch filio suo Mathusalae nihil aliud mandauerit  
 quam ut notitiam eorum posteris suis traderet. Igitur  
 sine dubio potuit Noë in praedicationis delegatione(m)  
 successisse, uel quia et alias non tacuisset tam de Dei  
 15 conseruatoris sui dispositione quam de ipsa domus suae  
 gloria.

2. Hoc si non tam expedite haberet, illud quoque  
 assertionem scripturae illius tueretur: proinde potuit  
 abolefactam eam uiolentia cataclysmi in spiritu rursus  
 reformare, quemadmodum et Hierosolymis Babylonia  
 20 expugnacione deletis omne instrumentum Iudaicae litte-

10 mandauerit: -rat X. || 11 ut: et *F V a. corr. L* || eorum *R<sup>3</sup>*  
 earum *mss* || 12 delegationem *N* (?): delegatione *ceff.* || 16 hoc:  
 et hoc *VL* || 17 assertionem *XR<sup>3</sup>*: -tione *NFVL* || 18 uiolentia  
*N*: -tiam *ceff.* || 19 et *om. X.*

(*translatus, transtulit*) auprès de Dieu sans subir la mort,  
 faveur qu'avait évoquée *Hébr.*, 11, 5, après *Sir.*, 44, 16.

*praedicatis*. Sur les prophéties d'Énoch, cf. *Idol.*, IV, 2-3  
 et surtout XV, 16: *per antiquissimum propheten Enoch*. Il  
 n'est nullement nécessaire de corriger *praedicatis*, étant donné  
 le goût de Tertullien pour l'adj. et le participe neutres substan-  
 tivés (*HOPPE, S.u.S.*, p. 97 s.).

*in praedicationis delegatione(m) successisse*: *praedicationis*  
 peut désigner aussi bien le dépôt prophétique que le fait de  
 l'annoncer; cf. *II Pierre*, 2, 5: *octauum Noe iustitiae praeconem*  
*custodiuit*. *Succedere* se construisant normalement avec le dat.  
 ou *in* + acc., nous pensons pouvoir écrire *delegationem*, lecture  
 à laquelle ne s'oppose pas le système d'abréviations de *N*,  
 encore qu'on trouve chez Tert. *in* + abl. là où l'on attendrait  
 l'acc.; cf. *HOPPE, S.u.S.*, p. 33.

et *alias*. Nous comprenons: même sans avoir été investi  
 d'une mission particulière.

*conseruator*: cf. R. BRAUN, *D. C.*, p. 498; le mot vise la pré-  
 servation « matérielle » de Noë à travers les eaux du déluge,  
 tandis que *domus suae gloria* doit être une allusion au destin  
 de ses grands ancêtres.

2. *hoc... illud*. Ce tour qui consiste à renvoyer par *hic* à

devant Dieu son bisaïeul, et toutes ses prophéties, vu  
 qu'Énoch n'a point confié d'autre mission à son fils Mathu-  
 salem que d'en transmettre la connaissance à ses descen-  
 dants. Il n'est donc pas douteux que Noë a pu assumer  
 à son tour la transmission du dépôt prophétique, puisqu'aus-  
 si bien, même sans cela, il n'aurait pas gardé le silence sur  
 le dessein de Dieu qui l'avait préservé, ni sur la gloire  
 de sa propre maison.

2. Si cet argument n'était si obvie, en voilà un autre  
 qui pourrait sauver encore l'autorité du livre: s'il a été  
 anéanti par la violence du déluge, Noë a pu lui redonner  
 sa forme première, inspiré par Dieu, de la même façon  
 qu'après la prise et la destruction de Jérusalem par Baby-  
 lone, Esdras, on le sait, a reconstitué tout l'appareil des

ce qui vient d'être dit (l'hypothèse de la transmission de  
 mémoire) et par *ille* à la suite (l'hypothèse d'une inspiration  
 spéciale) est connu des auteurs classiques: cf. A. ERNOUT-  
 F. THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris, 1951, p. 160.

Avec tout son temps (cf. MIGNÉ, *Dictionnaire des apocryphes*,  
 I, Paris, 1856, col. 637, n. 1359), Tertullien a cru que les Écri-  
 tures juives avaient disparu dans le sac de Jérusalem, prise une  
 première fois par Nabuchodonosor en 597, puis définitivement  
 pillée et détruite en 586 (cf. *Intr. à la Bible*, I, p. 243-4), et  
 qu'Esdras, après avoir « bu » la sagesse, les avait reconstituées  
 en quarante jours sous la dictée de Dieu, comme le raconte  
*IV Esdras*, 14, 38-44. Voir en part., CLÉM. ALEX., *Strom.*,  
 I, XXII, 149, 8.

Cette comparaison avec Esdras garantit le sens de *in spiritu*.  
 Cf. *An.*, IX, 4 et *Marc.*, IV, 22, 5, où il est clair que l'état de  
 l'*homo in spiritu constitutus* est un état d'extase. Proinde doit  
 être mis en relation avec *quemadmodum* comme dans *Apol.*,  
 IX, 15, ou *Marc.*, IV, 9, 8.

On peut être surpris que Tertullien s'appuie sur un apocryphe  
 pour prouver la canonicité d'un apocryphe! Mais jusqu'à  
 saint Jérôme, les Pères grecs et latins ont cité et invoqué  
 le IV<sup>e</sup> livre d'Esdras comme inspiré (MIGNÉ, *op. cit.*, col. 571-4).  
 Ce livre semble avoir eu un très grand rayonnement dans les  
 milieux chrétiens des premiers siècles: cf. *Intr. à la Bible*,  
 II, p. 117.

raturae per Esdram constat restauratum. 3. Sed cum Enoch eadem scriptura etiam de domino praedica- rit, a nobis quidem nihil omnino reiciendum est quod perti- neat ad nos. Et legimus omnem scripturam aedificationi habilem diuinitus inspirari. A Iudaeis postea (potest) iam uideri propterea reiectam sicut et cetera fere quae Christum sonant. Nec utique mirum hoc, si scripturas aliquas non receperunt de eo locutas quem et ipsum coram apud Iudam apostolum testimonium possidet.

1. Nulla nunc muliebri pompae nota inusta sit praedamnationis de exitu auctorum; nihil angelis illis impu-

22 eadem scriptura NXR<sup>3</sup>: eadem semper scriptura F semper eadem scriptura VL || 23 pertineat N: —net cett. || 24 aedifi- cationi: -ne X || 25 postea potest iam scripsi: postea iam mss R<sup>3</sup> potest etiam V m.a. potest iam Rig. || 26 reiectam: rectam N || 29 accedit: accidit X accepit VL.

4. 1 muliebri R<sup>3</sup>: -bris mss || inusta R<sup>3</sup>: in usta N iniusta cett. || 2 imputetur: -tatur Va. corr L.

3. Sed marque un retour à un argument de plus de poids que le précédent, que les irréels *haberet*, *tueretur* écartaient d'emblée comme une hypothèse inutile.

*cum... de domino praedica- rit*. Le nom de « Fils de l'homme » que se donne le Christ peut en effet rappeler le « Fils d'homme » qui, dans la section des paraboles d'Énoch (ch. XLVI en part.), apparaît comme un justicier. Cf. X. LÉON-DUFOUR, *Les Évan- giles et l'histoire de Jésus*, Paris, 1963, p. 394. Voir aussi *Intr. à la Bible*, II, p. 112, et L. GRV, *op. cit.*, p. 78 s.

*quidem* oppose les chrétiens (*nobis*) aux Juifs qui n'ont pas les mêmes raisons d'accepter le livre d'Énoch.

*et legimus...* Allusion à *II Tim.*, 3, 16 qui dit exactement le contraire: *omnis scriptura diuinitus inspirata utilis est ad docendum*. Il est douteux que Tertullien, si respectueux des Écritures, ait consciemment « travesti » le texte (M.-J. LAGRAN- GÈ, *Histoire anc. du canon du N.T.*, Paris, 1933, p. 54). L'erreur peut venir d'un texte grec qui aurait omis le *καί* (πᾶσα γραφή θεόπνευστος καὶ ὠφέλιμος πρὸς διδασκαλίαν).

*a Iudaeis*: Marcion aurait accusé les Juifs de remaniements de ce genre (*Marc.*, IV, 4, 4).

*postea potest*: le *postea* des mss est utile au sens, le *potest*

Écritures juives. 3. Mais du fait que, dans ce même livre, Énoch a également prophétisé sur le Seigneur, nous du moins, nous ne devons absolument rien rejeter de ce qui peut nous concerner, car nous lisons que tout livre propre à nous instruire est inspiré par Dieu. On peut voir que les Juifs l'ont rejeté par la suite, pour cette raison précisément, comme presque tous les autres textes qui évoquent le Christ. Et en vérité, rien d'étonnant s'ils ont repoussé des livres qui parlaient de Celui qu'ils allaient repousser en personne, quand il leur parlerait face à face. De surcroît, Énoch a pour lui le témoignage de l'apôtre Jude.

4. 1. Admettons maintenant que le pompeux équipage des femmes n'ait pas reçu de la mort de ses initiateurs la flétrissure d'une condamnation préalable. N'imputons

de V, à la construction de la phrase. Cette suite de mots n'est d'ailleurs pas étrangère à Tertullien (cf. *Praescr.*, XXIII, 2). Nous ne voyons pas la nécessité de corriger *reiectam*. C'est le verbe d'une prop. inf. elliptique, sujet de *uideri potest*. E. LÖRSTEDT, *Zur Sprache Tert.*, p. 52 s., remarque le goût de Tert. pour l'ellipse du pronom sujet à l'acc., pronom qui se restitue en général bien d'après le contexte.

*quem... non erant recepturi*: réminiscence de *Jean*, 1, 11 *et sui eum non receperunt*.

*apud Iudam*: Jude cite Énoch aux versets 14 et suiv. et peut-être encore ailleurs (cf. A. CHARUE dans *La Sainte Bible* de L. Pirot, A. Clamer, XII, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1951, p. 563). C'est précisément à cause de cette citation que la canonicité de l'Épître de Jude a pu être mise en doute, au témoignage de saint Jérôme (*De vir. ill.*, 4). Saint Augustin toutefois était plutôt porté à y voir un trait en faveur d'Énoch: « *Scriptis- se quidem nonnulla diuina Enoch negare non possumus, cum hoc in epistola canonica Iudas Apostolus dicat* » (*Ciu. Dei*, XV, 23, 4). Sur la canonicité de l'Épître, cf. J. CANTINAT dans *Intr. à la Bible*, II, p. 608-609.

4. En admettant que la toilette féminine ne soit pas viciée dans sa source, que dire de sa valeur intrinsèque? (1). Elle a deux aspects, la parure, ferment d'orgueil, et les soins de beauté, ferment de luxure (2).

1. *nulla nota*: selon un procédé qui lui est familier, Tertullien

tetur praeter repudium caeli et matrimonium carnis : rerum ipsarum qualitates examinemus, ut consilia quoque concupiscentiae earum deprehendamus.

Habitus feminae duplicem speciem circumfert, cultum et ornatum. 2. Cultum dicimus quem mundum muliebrem uocant, ornatum quem immundum muliebrem conuenit dici. Ille in auro et argento et gemmis et uestibus deputatur, iste in cura capilli et cutis et earum partium corporis quae oculos trahunt. Alteri ambitionis crimen intendimus, alteri prostitutionis, ut iam hinc prospicias, Dei ancilla, quid ex his disciplinae tuae conueniat, quae de diuersis institutis censearis, scilicet humilitatis et castitatis.

1. Aurum et argentum, principes materiae cultus sae-

7 muliebrem : mulieres VL.

considère un instant comme nulle la première partie de sa démonstration (ch. 2) d'après laquelle les artifices de beauté, dons d'anges condamnés à mort (cf. *exitu auctorum*), doivent être condamnés comme eux, sans plus ample informé (*praedamnationis* rappelant le *praedamando* de I, 2, 5).

*notam inurere* : marquer un condamné au fer rouge. Cicéron emploie déjà l'expression de façon imagée (cf. *Cat.*, I, 13, entre autres).

*repudium caeli, matrimonium carnis* : façon expressive de reprendre le *de caelo, ad filias hominum* de I, 2,1 tout en soulignant la gravité du péché des anges contre l'esprit.

*cultum et ornatum* : distinction qui revient souvent sous la plume de Tertullien ; voir en part. *Cast.*, IX, 1, où *concupiscentiae ingenium* recouvre notre *consilia concupiscentiae*. Cf. aussi Introduction, p. 28.

2. *quem mundum muliebrem uocant* : réminiscence du discours de L. Valerius contre la loi Oppia ? (Liv., XXXIV, 7, 9 : *munditiae et ornatus et cultus... hunc mundum muliebrem appellarunt maiores nostri*).

*mundum... immundum* : jeu de mots presque intraduisible qu'eût seul pu rendre notre vieux terme de «propreté» = élégance. En forgeant le substantif *immundus-i* sur le modèle de *mundus-i*, Tertullien passe en effet du sens concret de l'adj. *mundus* (propre = paré, soigné) à son sens moral (propre = pur). L'emploi de *prostitutio* et de *castitas* un peu plus bas

rien d'autre aux anges que d'avoir répudié le ciel pour épouser la chair. Examinons la valeur des choses en elles-mêmes pour saisir ce qu'elles comportent également d'invitations aux désirs mauvais.

La toilette féminine présente un double aspect : la parure et les soins de beauté. 2. Nous appelons « parure » ce qu'on nomme les atours des femmes, « soins de beauté » ce qu'il faudrait appeler leur souillure. La première consiste dans l'or, l'argent, les pierreries, le vêtement ; les seconds dans le soin de la chevelure, de la peau et des parties du corps qui attirent les regards. Nous inculpons l'une d'orgueil, les autres de luxure, pour que d'ores et déjà tu voies, servante de Dieu, ce qui, de tout cela, s'accorde à ton genre de vie, toi qui te réclames des principes opposés : l'humilité et la chasteté.

5. 1. L'or et l'argent, matières essentielles de la parure

garantit cette valeur. SÈNÈQUE disait déjà avec vigueur (*Ben.*, I, 10) *cultus corporum nimius et formae cura, prae se ferens animi deformitatem*. Tertullien n'est pas le premier à juger l'*ornatus* plus « dangereux » que le *cultus*. C'est ainsi qu'OVIDE enseigne dans l'*Ars. am.*, III, 129 s., que l'art de se bien coiffer (appelé *ornatus* au vers 135) est plus efficace pour séduire les hommes que la richesse des vêtements et le poids des bijoux.

*prostitutionis* : APULÉE (*Apol.*, LXXVI, 5) n'hésite pas à dire qu'on reconnaît à son fard la femme de mauvaise vie. On remarquera la fermeté du dessin de tout ce § :

*cultus* = *mundus* → *ambitio* opposée à *humilitas*

*ornatus* = *immundus* → *prostitutio* opposée à *castitas*

*Dei ancilla* : fréquent pour désigner la chrétienne. Cf. entre autres *Va.*, II, 6, 1.

*institutum* désigne normalement une règle préétablie. R. BRAUN, D. C., p. 391, note qu'*instituere* comporte à la fois les notions d'établissement et de décision, d'acte volontaire.

5. L'or et l'argent, éléments essentiels de la parure, ne sont que de la terre qui a coûté bien des souffrances aux mineurs (1). Le fer et le bronze ne sont pas d'une autre nature et sont bien plus utiles (2-3), ne serait-ce que pour extraire et travailler les métaux précieux (3). D'où vient donc qu'on prise tant ces derniers ? (4).

ularis, id sint necesse est unde sunt, terra scilicet plane gloriosior, quoniam in maledictorum metallorum feralibus officinis poenali opere deplorata nomen terrae in igni

5. 2 id sint *Lat. (Ma. Ko.)*: assint *mss R<sup>3</sup>* ea sint *coni. Kr.* || 3 feralibus *R<sup>3</sup>*: feria- *mss.*

1. Les deux thèmes du premier argument (les métaux précieux sont de même essence que la terre qui les produit ; le luxe ne s'acquiert qu'aux dépens des souffrances de malheureux) sont déjà amorcés par Sénèque et Pline l'Ancien. SÉNÈQUE, après avoir parlé des métaux comme d'une production des humeurs de la terre (*N. Q.*, III, 15), poursuit : *nulla res est quae non eius a quo nascitur notas reddat* (III, 21 *in fine*). PLINE, évoquant le pénible et dangereux travail de ceux qui extraient les gemmes, s'écrit (*N. H.*, II, 158) : *Quot manus atteruntur ut unus niteat articulus !* Mais dans la mise en œuvre de Tertullien, ces thèmes acquièrent un relief et une fermeté qui les renouvellent du tout au tout. L'idée d'une communauté de substance entre un principe et ce qui en découle, l'origine et ce qui en est issu, est une pièce maîtresse de ses raisonnements (cf. J. MOINGT, II, p. 380 s.) et nous retrouvons le cas de l'or, invoqué à titre de comparaison, dans *Res.*, VI, 8 : *Nam et aurum terra quia de terra*. Mais tandis que, pour des besoins théologiques, le changement de nom est justifié dans le *De res.* par une certaine modification interne qui rend cette terre *splendidior atque nobilior* (cf. MOINGT, p. 538 et 541 s.), ici Tertullien prête sarcastiquement à ses lecteurs l'idée que l'or et l'argent, vils dans leur origine, ne doivent leur nouvelle valeur qu'au supplice des condamnés aux mines qui les ont extraits. *Plane gloriosior* est de toute évidence ironique.

On notera que dans cette « tirade » sur le travail des mines, Tertullien mentionne seulement les condamnés. S'il est vrai qu'ils prédominaient en certains endroits (DIOD., III, 12), la condamnation aux mines, *proxima morti poena* d'après le *Dig.*, XLVIII, 19, 28 (*Corp. Iur. Civ.*, I, Berlin, 1954, p. 867), ne pouvait suffire à alimenter toutes les mines romaines, même au temps où les persécutions y envoyèrent les chrétiens. La main-d'œuvre, essentiellement servile, comportait aussi des ouvriers libres et rétribués (cf. DAR.-SAG., s.v. *Metalla*, p. 1866, et M. ROSTOVZEV, *Storia economica e sociale dell'*

mondaine, ne peuvent être autre chose que ce dont ils viennent : de la terre donc, plus glorieuse évidemment, puisqu'après avoir reçu les larmes du travail des condamnés dans les officines mortelles des mines maudites, elle a perdu dans le feu le nom de terre, et que, fuyant la mine,

*impero romano*, trad. ital. G. Sanna, Florence, 1946, p. 388-394 et surtout 390 et suiv). Le travail des mines était pour tous particulièrement inhumain. Les termes *maledictorum, feralibus* dont use Tertullien s'accordent avec les tableaux saisissants de PLINE (*N.H.*, XXXIII, 70 s.) ou DIODORE (V, 38) montrant les ouvriers épuisés de coups et de travail jusqu'à ce que mort s'ensuive. Mais l'absence ici de toute mention des *servi* exclut l'idée d'une quelconque revendication sociale, dont la pensée est absolument étrangère à l'œuvre de Tertullien. Son but est, sinon d'apitoyer son lecteur (avec des mots comme *deplorata*), du moins de provoquer un choc, un réveil de la conscience : comment peut-on accepter de se parer avec un or entaché des souffrances de condamnés dont beaucoup — Tertullien le rappelait dans *Apol.*, XII, 5 — sont des chrétiens ? Pour provoquer ce choc, il accumule les effets : allitérations, homéotéleutes, figures de style, jusqu'à tomber dans une préciosité d'expression qui lui fait assimiler le métal lui-même au condamné qui le travaille (*refuga... de tormentis... de ignominia*). Sans doute se souvient-il ici du paragraphe consacré dans *Apol.*, XII à mettre en parallèle les tortures subies par les chrétiens condamnés et les tortures subies par les statues des dieux païens avant de sortir des ateliers. Il faut penser que ces « élégances », loin de surprendre et de choquer, plaisaient, puisque CYPRIEN, dans la lettre qu'il envoie aux chrétiens condamnés aux mines sous Valérien, évoque leur martyre en les comparant à des vases d'or et d'argent qui sont donc à leur place dans la mine, mais — fait curieux — y ont été mis au lieu d'en être retirés ! (*Ep.*, LXXXVI, 2).

*in igni* : après avoir été concassé et lavé, le minerai était soumis au feu (cf. PLIN., *N. H.*, XXXIII, 69). Seul de tous les métaux, l'or trouvé en pépites à l'état natif n'était pas fondu (*ibid.*, 62). Il n'est pas exclu que *deplorata* évoque dans la pensée de Tertullien le lavage qui précédait la fonte.

<sup>5</sup> reliquit atque exinde de tormentis in ornamenta, de suppliciis in delicias, de ignominias in honores metalli refuga mutatur. 2. Sed et ferri et aeris et aliarum utilissimarum materiarum par condicio est et terreni generis et metallici operis, quo nihilo generosior iudicari possit  
<sup>10</sup> auri et argenti substantia penes naturam.

Quod si de qualitate usus gloria est auro et argento, atquin magis ferro et aeri quorum ita disposita utensilitas ut et proprias operas plures et necessariores exhibeant rebus humanis et nihilominus auri et argenti de suo  
<sup>15</sup> uicem accommodent iustioribus causis. Nam et anuli ferro fiunt; quaedam esui et potui uascula ex aere adhuc

8 par condicio est NR<sup>3</sup>: par [per VL] condicionem cett. || 12 atquin LR<sup>3</sup>: adquin cett. || disposita hic incipit A || disposita AN: disposita est cett. || 13 et<sup>2</sup> om. A || 14 suo uicem A: sua uice cett.

2. ferri et aeris par condicio est. On voit en effet PLINE renouveler les indications qu'il a données pour l'or et l'argent à propos du cuivre: uena quo dictum est modo effoditur ignique perficitur (XXXIV, 2) et du fer: ratio eadem excoquendi uenis (XXXIV, 142). SÉNÈQUE (Ben., VII, 10) rapproche également le fer de l'or et de l'argent pour la difficulté à l'extraire, mais dans un autre contexte et avec un but différent.

aes désignant indifféremment pour les anciens le cuivre et ses alliages, nous pensons qu'il vaut mieux le traduire par « bronze » pour rendre compte des qualités de robustesse que lui prête plus loin Tertullien.

Pour le développement sur l'utilité respective des métaux (I. 11 à 28), Tertullien se souvient de PLINE, N. H., XXXIII, qui s'étend d'abord longuement (§ 8 à 41), et non sans digressions, sur la substitution de l'anneau d'or au traditionnel anneau de fer des Romains; de là le *et anuli ferro fiunt*. Pline mentionne ensuite (49 s.) les vases d'or et d'argent, stigmatisant l'indigne usage qu'en fit un Marc-Antoine (*contumelia naturae utilitatem auro fecit*: texte du *Bambergensis*) et suggérant ainsi à Tertullien le thème des *spurca* qui rappelle également PÉTRONE, XXVII, 3, JUVÉNAL, III, 108 et MARTIAL, I, 37.

elle sort des tourments pour être ornements, des supplices pour être délices, de la honte pour être honneur. 2. Mais le fer, le bronze et les autres matières les plus viles sont sur le même plan, aussi bien sous le rapport de la terre qui les produit que du travail de la mine; en sorte que la substance de l'or et de l'argent ne saurait en rien passer pour plus noble au regard de la nature.

Si l'or et l'argent doivent leur gloire à la qualité de l'usage qu'on en fait, à plus forte raison le fer et le bronze, dont l'utilité a été réglée de telle sorte que non seulement leurs applications spécifiques sont plus nombreuses et plus indispensables aux besoins des hommes, mais qu'ils n'en sont pas moins aptes à remplacer — à plus juste titre — l'or et l'argent. En effet, même les anneaux se font en fer; le souvenir du vieux temps conserve encore de nos jours de petits vases de bronze pour les aliments

*utensilitas* qui, à la différence d'*utilitas*, attire l'attention sur les besoins concrets (cf. *utensilia* = « les ustensiles ») est particulièrement en place ici.

*de suo*: sur ce tour fréquent chez Tertullien au sens de « par soi-même » « sans l'aide d'autrui », cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 103. La leçon de A est donc certaine.

Les *uascula ex aere* ne désignent certainement pas ici les bronzes de Corinthe qui suscitèrent longtemps plus d'engouement encore que l'or et l'argent, mais toute la vaisselle commune de métal qui faisait partie, comme celle d'argile, de la *supellex* et dont nos musées présentent tant de spécimens. Nous conservons au *Digeste* (XXXIII, 10, 7 = *Corp. Iur. Ciu.*, I, p. 518) un témoignage du passage de la vaisselle de bronze à la vaisselle précieuse, devenue si courante que le juriste ne peut plus faire la distinction traditionnelle entre *supellex* et *argentum*: *nec mirum est moribus civitatis et usu rerum appellationem eius mutatam esse: nam fictili aut lignea aut vitrea aut aerea denique suppellectili utebantur, nunc ex ebore atque testudine et argento, iam ex auro etiam atque gemmis suppellectili utuntur.* (Celsus).

seruat memoria antiquitatis. Viderit, si etiam ad spurca instrumentis auri et argenti demens copia deseruit. 3. Certe nec ager auri opere paratur, nec nauis argenti uigore  
 20 contextitur. Nullus bidens aurum demergit in terram, nullus clauus argentum intimat tabulis. Taceo totius uitae necessitates ferro et aeri innixas, cum illae ipsae diuites materiae et de metallis refodiendae et in quocumque  
 25 usu producendae sine ferri et aeris operario uigore non possint. 4. Iam igitur aestimandum est unde obueniatur tanta dignitas auro et argento, cum et consanguineis quantum ad genus et potioribus quantum ad utensilitatem materiis praeferrantur.

6. 1. Sed et lapillos istos qui cum auro superbiam iungunt, quid aliud interpreter quam lapillos et calculos eiusdem

18 instrumentis *A* : -ta *cott.* || 20 nullus : nullum *A* || bidens *A* quod *coni.* *R<sup>3</sup>* : uidens *cott.* || 21 clauus : clauum *VL* || 22 aeri : aere *A* || illae ipsae : ipsae illae *A* || 24 producendae : prociendae [*A*] || 25 aestimandum : extimandum *N* existimandum *VL* || 27 genus et potioribus quantum ad *om.* *A*.

6. 2 quid : quod *A* || interpreter : -tetur *Va. corr. L* || quam : nisi *A* || eiusdem : et eiusdem *A*.

*seruat memoria* ne peut s'entendre d'un simple souvenir ; il n'est guère vraisemblable qu'on n'ait pas conservé à l'époque de Tertullien des vestiges de la simplicité d'antan, ne fût-ce que dans les « musées » (cf. *PLIN.*, *N. H.*, XXXIV, 141, qui a vu des bols de fer consacrés dans le temple de Mars Ultor).

*viderit* : tour déjà employé dans la langue classique pour renvoyer à plus tard ou à la décision d'un autre une affaire qu'on ne veut pas trancher (*ERNOUT-THOMAS, Synt.*, Paris, 1951, p. 211-213). Vrai tic de style de Tert. qui l'emploie seul, avec une interr. ind. ou, comme ici, avec une conditionnelle (cf. *RÆNSCH.*, *N. T.*, p. 598).

3. *auri opere, argenti uigore* : c'est un trait de style de Tertullien que de remplacer l'adjectif attendu par un substantif. Multiples exemples dans *HOPPE, S.u.S.*, p. 85 s.

*producendae* : cf. *Intr.*, p. 18, n. 1. *Producere* semble bien être un terme technique du travail de l'or et de l'argent (gr. ἐλάσσειν), qu'il s'agisse d'aplatir au marteau les lingots (cf. *DAR.-SAG.* s. v. *caclatura*, p. 785, et *QUINT.*, *I. O.*, II, 4, 7 : *si non...*,

et la boisson. Libre à une folle prodigalité de se faire esclave d'ustensiles d'or et d'argent jusque pour les usages les plus bas ! 3. En tout cas, ce n'est pas le travail de l'or qui ameublait les champs, ni la vigueur de l'argent qui assemble le navire. Point de hoyau qui plonge son or dans la terre, point de clou qui enfonce son argent dans les planches ! Sans parler des nécessités de toute l'existence qui exigent le secours du fer et du bronze, quand il s'agit d'arracher aux mines et de laminer pour quelque usage que ce soit ces précieuses matières elles-mêmes, elles ne peuvent se passer de la vigueur du fer et du bronze qui les travaille. 4. Qu'on juge donc à présent de ce qui peut valoir à l'or et à l'argent un prestige tel qu'on les préfère à des matières qui leur sont à la fois étroitement apparentées par l'origine et supérieures pour l'utilité.

6. 1. Mais même ces pierreries dont l'orgueil se joint à l'or, puis-je y reconnaître autre chose que de menues

*tenuem... laminam duaxerimus*), ou de tréfler le métal jusqu'à obtenir des fils susceptibles d'être tissés (cf. *CLAUDIEN, In Prob. et Olybr. cons.*, 180 : *et longum tenues tractus producit in aurum*). Le travail des métaux est encore évoqué par Tert. dans *An.*, XXXVII, 6 : *cum in laminam massa laxatur... dum extenditur*. Aussi la leçon de *A* nous semble-t-elle à rejeter.

*in quocumque usu* : sur l'extension de l'abl. avec ou sans prép. au détriment des autres cas dans le latin tardif, cf. *HOPPE, S.u.S.*, p. 30 s.

*sine operario uigore*. On se servait pour l'extraction de pics, de coins et de marteaux : *PLIN.*, *N. H.*, XXXIII, 72 : *cuneis... ferreis... et iisdem malleis*.

4. *quantum ad* : ellipse de *pertinet* familière à Tert. (*HOPPE, S.u.S.*, p. 146).

6. Les pierres précieuses sont de vulgaires cailloux, impropres à bâtir autre chose que l'édifice trompeur de la vanité féminine (1). La perle n'est qu'une anomalie du coquillage (2). Quant à la draconite, c'est un ornement diabolique (2-3).

1. *lapillos, calculos*. Même dénigrement dans le diminutif chez *PLIN.*, *N. H.*, II, 158 : *gemmas etiam et quosdam paruulos quacrimus lapides*. *SÉNÈQUE* considérait de fait les métaux et les pierres comme la concrétion des humeurs de la terre (*N.Q.*, III, 15, 3).

On notera dans la phrase suivante le soin apporté au choix

terrae minutalia? Nec tamen aut fundamentis deman-  
 dandis aut parietibus moliendis aut fastigiis sustinendis  
 5 aut tectis densandis necessaria; solum hunc mulierum  
 stuporem aedificare nouerunt, quia tarde teruntur ut  
 niteant, et subdole substruuntur ut floreant, et anxie  
 forantur ut pendeant, et auro lenocinium mutuum praes-  
 tant.

10 2. Sed si quid de mari Britannico aut Indico ambitio  
 piscatur, conchae genus est, non dico conchylio aut ostreo,  
 sed nec peloride gratius de sapore. Ad hoc enim conchas

4 parietibus moliendis aut om. A || fastigiis: suffragiis VL || 5  
 solum: olim A || mulierum: -rem L || 6 stuporem: splendorem A  
 || nouerunt: -rant A || 11 ostreo: ostrio N || 12 peloride: poride  
 A || enim conchas: conchas enim X.

des mots: *demandandis*, *moliendis*, *sustinendis*, *densandis*  
 sont tous des mots par eux-mêmes compacts et pesants qui  
 évoquent bien la solidité massive du bâtiment. Au contraire,  
 les allitérations (*tarde teruntur*), les répétitions de syllabes  
 (*subdole substruuntur*), les termes eux-mêmes (*subdole*, *anxie*)  
 aident à rendre sensible le véritable travail de sape qui ôte  
 toute solidité aux bijoux, ne leur laissant plus qu'un éclat  
 trompeur et de façade. La fanfaronnade *superbiam iungunt*  
 qui ouvrait le § est ramenée à sa juste valeur dans le *leno-*  
*cinium* qui le clôt.

Le terme *densare*, que Tert. emploie ailleurs (*Mart.*, III, 2) à  
 propos de soldats qui forment la tortue (*testudinem densando*),  
 s'applique certainement aux tuiles qu'on serre étroitement  
 les unes contre les autres.

*stuporem*: cf. en II, 3, 2 *gloria uana et stuporata*. Le terme  
 revient dans *Marc.*, I, 8, 1: *stuporem suum aedificant Marcio-*  
*nitae* (parce qu'ils joignent l'orgueil [*uana gloria*] à leur erreur  
 sur Dieu). L'idée d'erreur est bien présente ici; les bijoux dont  
 les femmes tirent un vain orgueil constituent un édifice miné  
 où tout est fragile.

*floreant... pendeant*: J. Fontaine traduirait volontiers par  
 «fleurons et pendentifs». Nous préférons garder quelque chose  
 des *isokola*.

On aura une idée de la beauté des œuvres ainsi vilipendées  
 par Tert. en voyant les planches de C. CARDUCCI, *Bijoux et*

pierres et des gravillons, parcelles de la même terre? Encore ne servent-elles de rien pour assurer de bonnes fondations, élever des murs, supporter les faitages, calfeutrer les toits: longuement usées par le polissage qui leur donne l'éclat, artificieusement montées en forme de fleurs, anxieusement taraudées pour être suspendues, entretenant avec l'or un trafic de fausses séductions, elles ne peuvent dresser que l'édifice de l'aveuglement des femmes.

2. Pour ce qu'une vanité prétentieuse va pêcher dans les mers de l'Inde ou de la Bretagne, c'est un genre de coquillage qui n'est pas plus agréable au goût, je ne dis pas que le conchylium ou l'huître, mais même que la

*orfèvrerie antiques*, trad. fr. de M. F. Briguet, Fribourg, 1963 (sur le bijou romain, p. 16 s.).

2. *De mari Britannico aut Indico*: l'Océan Indien fournissait les perles les plus estimées (PLIN., *N.H.*, IX, 106); d'après SUÉTONE, *Iul.*, 47, César n'aurait attaqué la Bretagne qu'avec l'espoir d'y en trouver, bien qu'elles y fussent moins belles (PLIN., *N. H.*, IX, 116; TAC., *Agr.*, XII). Sur la passion des femmes pour les perles, les témoignages sont multiples: entre autres, SUET., *Iul.*, L, d'après qui une seule perle aurait été payée six millions de sesterces; PROP., II, 16, 17 qui se plaint que sa maîtresse l'envoie toujours à l'Océan chercher des perles; PLIN., *N. H.*, XXXIII, 22 s.; XXXVII, 12, etc...

*concha* est un terme générique pour tous les coquillages (PLIN., *N. H.*, IX, 102). Le parti pris de ne vouloir les juger qu'à leur goût a peut-être été suggéré à Tert. par PLINÉ qui parle dans le même § du *concharum genus* et du goût des poissons (*N. H.*, IX, 104: *e concharum genere... tot piscium saporibus*). Mais l'idée qu'il existe un usage naturel de chaque chose et qu'on ne doit pas s'en écarter est familière à Tertulien. Cf. plus bas II, 6, 2 à propos du safran, et *Cor.*, V, 2 à propos des fleurs destinées à être vues ou senties et non tressées en couronnes.

On sait peu de choses de la valeur culinaire du *conchylium* (cf. J. ANDRÉ, *L'alimentation et la cuisine à Rome*, Paris, 1961, p. 106) qui est surtout connu comme coquillage à pourpre. Mais d'après APICIUS, *De re coquinaria* (éd. J. André, Paris,

nouerim maris poma. Quodsi concha illa aliquid intrinsecus  
 pustulat, uitium magis eius debet esse quam gloria. Et  
 15 licet margaritum uocetur, non aliud tamen intellegendum  
 quam conchae illius aliqua dura et rotunda uerruca.

Aiunt et de frontibus draconum gemmas erui, sicut  
 et in piscium cerebris lapidositas quaedam est. 3. Hoc  
 quoque deerat christianae ut de serpente cultior fiat.  
 20 Sic calcabit diaboli caput, dum de capite eius ceruicibus  
 suis aut ipsi capiti ornamentum struit!

7. 1. Haec omnia de raritate et peregrinitate sola gloriam  
 possident. Denique intra terminos suos patrios non tanti  
 habentur. Semper abundantia contumeliosa in semetipsam  
 est. Apud barbaros quosdam, quia uernaculum est aurum

14 pustulat conchi. R<sup>3</sup> : postulat mss || magis eius AN : eius magis  
 cett. || 15 aliud tamen : tamen aliud A || 16 uerruca A : -ruga cett. ||  
 18 lapidositas : capidositas A || hoc : et hoc VL || 19 deerat A : deerit  
 cett. || 21 ipsi : et ipsi A || ornamentum AN : -menta cett.

7. 1 raritate : rarietate A || et : et de N || gloriam AL : gnam  
 cett. mss : gratiam R<sup>3</sup> || 2 suos om. AL || patrios om. L || 3 semetipsam  
 ANFX : -ipsa VLR<sup>3</sup>.

1965, p. 45, XV, 1), il pouvait s'accommoder à la même sauce  
 que les huîtres qui, on le sait, étaient très appréciées. La  
 palourde n'emportait pas tous les suffrages (ANDRÉ, *Alim.*,  
 p. 107).

*uitium*. En considérant la perle comme une maladie du coquil-  
 lage, Tertullien est (peut-être sans le savoir !) en avance sur  
 son temps : cf. PLIN., *N. H.*, IX, 107 et le commentaire de  
 E. DE SAINT-DENIS dans son éd.-trad., Coll. des Univ.  
 de France, Paris, 1955, p. 181.

*de frontibus draconum gemmas* : sur la *draconitis* ou *dracontia*,  
 cf. PLIN., *N. H.*, XXXVII, 158, et sur les poissons qui *lapidem*  
*in capite habere existuntur*, *ibid.*, IX, 57 avec le comm.  
 de E. DE SAINT-DENIS, *op. cit.*, p. 115.

3. Tertullien profite de cette donnée pour assimiler les  
*dracones* plus ou moins fabuleux de Pline au Serpent de la  
*Genèse*, et il a beau jeu alors pour mettre vivement en relief  
 l'indécence qu'il y aurait pour la femme à écraser la tête du  
 serpent, comme cela lui est promis en *Gen.*, 3, 15, parée des

palourde. Car je ne veux juger qu'à leur goût ces fruits  
 de la mer que sont les coquillages. Si celui-là secrète  
 intérieurement je ne sais quelle pustule, ce doit être plutôt  
 un défaut qu'un titre de gloire. On a beau l'appeler une  
 perle, il faut bien reconnaître que ce n'est pas autre chose  
 qu'une sorte de verrue dure et ronde de ce coquillage.

On tire même, paraît-il, du front des dragons des gemmes,  
 comparables à la substance pierreuse que renferme la  
 cervelle des poissons. 3. Il ne manquait plus à la chré-  
 tienne que de prendre au serpent une parure de plus !  
 Ainsi, pour écraser sous son pied la tête du diable, elle  
 arrangera sur sa nuque ou sur sa propre tête un ornement  
 pris à la sienne !

7. 1. Seuls la rareté et l'exotisme font la gloire de toutes  
 ces matières. D'ailleurs, on n'en fait pas tant de cas dans  
 leurs pays d'origine. Toujours la profusion se ravale  
 elle-même. Certains barbares qui trouvent l'or chez eux

dépouilles de ce même serpent. C'est l'argument de I, 2, 5  
 qui revient ici sous une autre forme.

7. Rareté et exotisme donnent seuls de la valeur aux pierres  
 et métaux précieux dont on ne fait guère cas dans les pays  
 producteurs (1). Mépris des Parthes et des Mèdes pour les  
 perles et les pierreries (2).

1. *de raritate et peregrinitate* : thème rebattu qu'on rencontre  
 entre autres chez Lucrèce, Sénèque, Pline l'Ancien, Pline le  
 Jeune ; cf. le commentaire d'A. ERNOUT à PLINE, *N. H.*, XII,  
 78 qui s'étonne de voir l'Arabie chercher ailleurs des parfums  
 exotiques, *tanta mortalibus suarum rerum satias est alienarumque*  
*audivitas* (Coll. des Univ. de France, Paris, 1949, p. 90 s).

*suos*, généralement omis par les éditeurs, n'a pas lieu d'être  
 suspecté, vu le goût de Tert. pour la redondance tout à fait  
 comparable *suus proprius* (*An.*, XLV, 6 ; *Herm.*, XXXI, 1 ;  
*Praescr.*, XLII, 2).

*non tanti habentur* : Q. CURT., VIII, 8, 16, parle des Indiens  
 comme de « gens pour qui rien n'est plus ordinaire (*uilius*)  
 que l'or ».

<sup>5</sup> et copiosum, auro uinctos in ergastulis habent et diuitiis malos onerant, tanto locupletiores quanto nocentiores. Aliquando re uera inuentum est quomodo et aurum non ametur.

<sup>10</sup> 2. Gemmarum quoque nobilitatem uidimus Romae de fastidio Parthorum et Medorum ceterorumque gentilium suorum coram matronis erubescens; nisi quod nec ad ostensionem fere habentur: latent in cingulis smaragdi et cylindros uaginae suae solus gladius sub sinu nouit et in peronibus uniones emergere de luto cupiunt. Denique  
<sup>15</sup> tam gemmatum habent quod gemmatum esse non debet si non comparet, aut ideo comparet ut neglectum quoque ostendatur.

7 est om. A || et om. A || 10 et Medorum ceterorumque om. A || 11 erubescens: -tum A -tes L || 12 ostensionem: ostentationem A || cingulis: circulis A || 14 peronibus AR<sup>3</sup>: perionibus N perionibus F p. corr. X perionibus Fa. corr. VL || 15 tam: nihil tam A tantum R<sup>3</sup> || quod: quam quod A || 16 aut ideo comparet om. A.

*auro uinctos*: le trait se trouve à propos des Éthiopiens dans HÉRODOTE, III, 23, à qui ont pu l'emprunter aussi bien CLÉM. ALEX., *Paed.*, II, XII, 122, 2, que DION. CHRYS., LXXIX, 433 R et d'autres. On ne voit pas pourquoi Nauck (cité dans C.A.F., III, p. 486, n° 413) a voulu en faire une citation d'auteur comique.

2. de fastidio Parthorum et Medorum: W. KOK (dans son éd. commentée, p. 130) admet à la suite de KELLNER (*Bibliothek der Kirchengväter*, VII, Munich, 1912, p. xxxiv), que ce fut en 166, lors du triomphe de Marc-Aurèle sur les Parthes, quand l'empereur prit le titre de PARTHICUS MAXIMUS et Lucius Verus celui de MEDICUS (A. BIRLEY, *Marcus Aurelius*, Londres, 1966, p. 195). Mais on peut douter que la tenue de deuil des vaincus permit alors d'apprécier quel usage ils faisaient de leurs bijoux. On songerait plutôt à des visites officielles de souverains orientaux, comme celle qu'Abgar IX, roi d'Osrhoène, fit à Rome sous Septime-Sévère (DION CASSIUS, LXXIX, 16, 2 = III, p. 469, 1, 3-4, BOISSEVAIN) et dont les Decennalia de 202 furent sans doute l'occasion (J. HASEBROEK, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Septimius Severus*,

en abondance enchaînent avec de l'or ceux qu'ils tiennent en prison; ils chargent de richesses les coupables, d'autant plus opulents qu'ils sont moins innocents. En vérité, on a trouvé pour une fois le moyen de dégoûter de l'or!

2. Quant aux gemmes, nous avons vu à Rome leur réputation rougir devant les matrones du dédain des Parthes et des Mèdes et autres de même race. Du moins n'en font-ils à peu près pas de cas pour la parade. Les émeraudes se cachent dans les ceintures. Sous le pli du vêtement, le glaive est seul à connaître les cylindres de son fourreau, et les cabochons de leurs bottes veulent émerger de la boue. Bref, ce qu'ils couvrent ainsi de gemmes ne devrait pas avoir de gemmes, puisqu'ils ne le montrent pas; ou s'ils le montrent, c'est pour en faire fi ostensiblement.

Heidelberg, 1921, p. 128 s.). Il s'agirait alors d'un fait tout récent. On sait que Septime-Sévère tint à maintenir des relations amicales entre Rome et les Parthes (K.H. ZIEGLER, *Die Beziehungen zwischen Rom und dem Partherreich*, Wiesbaden, 1964, p. 132 et 137).

*uidimus* n'implique aucunement, bien sûr, que Tertullien ait vu la scène de ses yeux.

*cingulis, uaginae*: JUSTIN (41, 2) note également à propos des Parthes: *auri argentique nullus nisi in armis usus*. La proximité de *uagina* garantit la leçon *cingulis*.

Les *uniones* ne sont que des perles (PLIN., *N. H.*, IX, 112), mais de grande taille (*ibid.*, 123). En mettre à sa chaussure était un luxe devenu commun pour les femmes au temps de Pline (cf. *N. H.*, IX, 114), mais Caligula en portait déjà (SEN., *Ben.*, II, 12, 1).

*nec ad ostensionem*: les planches de R. GHIRSMAN, *Parthes et Sassanides*, Paris, 1962, donnent de nombreux exemples de cette sobriété en bijoux (en part. p. 88, 89, 99). Mais cf. aussi M. A. R. COLLEDGE, *The Parthians*, Londres, 1967, p. 90 s.

La leçon *ostentationem* paraît bien être un « cicéronianisme » de A. Cf. *Marc.*, V, 4, 8 et surtout *Or.*, XXII, 9 où *ostentatio* résulte d'une correction, le ms D portant *ostensio*.

8. 1. Proinde et uestium de coloribus honorem serui etiam eorum terunt. Sed et parietes Tyriis et hyacinthinis et illis regis uelis quae uos operose resoluta transfiguratis pro

8. 1 proinde : perinde A || uestium de coloribus : uestiunt de coronibus A || 2 terunt : gerunt A || 3 regis : regis A.

3. La pourpre est en Orient d'un usage commun et nullement honorifique (1). Chercher à fabriquer ce que Dieu ne nous a pas donné tel quel, c'est lui déplaire et faire le jeu du diable (2-3). La matière première, certes, est créée par Dieu, mais l'usage que nous en faisons n'est pas forcément bon (3). Exemple des spectacles et des sacrifices païens (4-5). Conclusion (6).

1. *uestium de coloribus honorem* : façon contournée de désigner la pourpre, insigne de la royauté, des hautes magistratures, de certains sacerdoces (cf. *Idol.*, XVIII, 1 et 3 où *purpura* est lié à *dignitas*).

*coloribus* au pluriel, car la pourpre pouvait avoir toutes sortes de nuances selon le climat (VITR., *De arch.*, VII, 13, 1 : *habet non in omnibus locis quibus nascitur unius generis colorem, sed solis cursu naturaliter temperatur*), selon le coquillage qui la produisait, la durée des bains et les mélanges de suc de coquillages et d'autres substances (cf. SEN., *N. Q.*, I, 3 *ad fin.* : *Sic et purpura eodem conchylio non in unum modum exit. Interest quamdiu macerata sit, crassius medicamentum an aquatius traxerit, saepius mersa sit et excocta an semel tincta*). Cornélius Népos, cité par PLINE (*N. H.*, IX, 137) nous renseigne sur les différents tons de pourpre qui furent successivement à la mode à l'époque d'Auguste.

*serui... terunt* : PLINE parle bien d'une pourpre bon marché fabriquée en Gaule pour les esclaves (*N. H.*, XVI, 77). Mais dans ce contexte oriental, il faut plutôt penser à un détail exploité autrement dans *Idol.*, XVIII, 3 où Joseph et Daniel, anciens esclaves, sont dits avoir porté à Babylone la pourpre qui *nec iam dignitatis erat sed ingenuitatis apud barbaros insigne*.

*parietes... uelis... pro pictura abutuntur* : les témoignages sont nombreux sur l'emploi de ces tentures pourpres en Orient ; cf. DAR.-SAG., s. v. *Velum*, p. 672-3.

*Tyriis* : la pourpre tyrienne, rouge foncé, à reflets changeants, était obtenue par un double bain dans le *pelagium* provenant des *purpurae*, puis dans le *bucinum* extrait des *murices* (PLIN.,

8. 1. Il n'est pas jusqu'aux vêtements dont les couleurs font un honneur, qui ne s'usent même sur leurs esclaves. Même leurs murs sont couverts, en guise de peinture, de tissus de Tyr, d'hyacinthe et de ces voiles princiers que

*N. H.*, IX, 135), et J. ANDRÉ, *Étude sur les termes de couleur*, Paris, 1949, p. 103).

*hyacinthinis* désigne une pourpre violette obtenue à partir des mêmes coquillages, mais dans un seul bain (cf. PLIN., *N. H.*, IX, 135, et J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 198).

Ces deux variétés de pourpre, uniquement produites par des coquillages, étaient si estimées que Néron en avait interdit l'usage aux particuliers (SUET., *Ner.*, XXXII, 4).

*regis uelis* : autre façon de désigner les tissus pourpres en englobant d'un mot toutes les variétés autres que la *Tyria* et *Pianthina*, et que les anciens groupaient sous le nom de couleurs conchyliennes (PLIN., *N. H.*, XXI, 46). La valeur de *regius* n'est pas douteuse ; cf. VERG., *Georg.*, II, 495 : *purpura regum* ; HOR., *O.*, I, 35, 12 : *purpurei tyranni* ; OV., *Mét.*, VII, 103 : *rex... purpureus*, etc.

*quae uos operose resoluta transfiguratis* : obscur. On ne saurait s'appuyer comme le fit autrefois SAUMAISE (*In libr. De pallio*, Paris, 1622, p. 182 s.) sur PLIN., *N. H.*, VI, 54 et LUCAIN, X, 141-143 pour y voir une opération de parfilage. Le *geminus feminis nostris labor, redordiendi fila rursusque texendi* de Pline ne vise, comme en XI, 76, que la préparation de la matière première avant tissage, ici le travail du ver à soie, là la « toison » des forêts. Le passage de Lucain (où il faut lire sans doute *ex denso* et non *extenso*) décrit un travail de jours. Aucun document — à ma connaissance — ne nous montre une femme d'Occident défilant une étoffe importée d'Orient pour la retisser à sa mode. De plus, il ne s'agit pas ici de soieries, mais de lainages : cf. plus bas *oues*, et en II, 10, 1, où revient le même thème, *incoquere lana s*. Mais il n'est pas exclu qu'on ait tiré des fils dans une pourpre unie pour les remplacer par des fils d'or ou de couleurs. R. PFISTER, *Textiles de Halabiyeh*, Paris, 1951, signale à plusieurs reprises (p. 7, n. 3 et *passim*) des « jours » produits par la disparition de gros fils de laine colorée qui avaient été introduits — mais peut-être dès le tissage ? — dans une trame de lin.

Toutefois le § de Tertullien étant centré tout entier sur la

5 pictura abutuntur. Vilior est apud illos purpura quam  
 10 rubrica. 2. Quis enim est uestium honor iustus de adul-  
 terio colorum iniustorum? Non placet Deo quod non  
 ipse produxit; nisi si non potuit purpureas et aerinas  
 oues nasci iubere. Si potuit, ergo iam noluit; quod Deus  
 noluit utique non licet fingi. Non ergo natura optima sunt  
 ista quae a Deo non sunt, auctore naturae. Sic a diabolo  
 esse intelleguntur, ab interpolatore naturae. 3. Alterius  
 enim esse non possunt, si Dei non sunt, quia aemuli sint  
 necesse est quae Dei non sunt. Alius autem praeter dia-  
 bolum et angelos eius aemulus Dei non est.

6 colorum *A* quod conī. *R*<sup>3</sup>: locorum *cell.* || 7 aerinas *A*: erinas *N*  
 arinas *G* carinas *FXXVL* carinas *R*<sup>3</sup> || 8 si potuit ergo: si ergo potuit  
*N* || quod deus noluit *om.* *A* || 9 fingi: fungi *VL* || 12 dei: deo *L* ||  
 aemuli: aemule *X* || quia aemuli — non sunt *om FVLL* || 14 -lus  
 dei non est ceterum materi- *om.* *A*.

couleur, il est possible qu'il faille voir dans *resoluta* et *trans-  
 figuratis* une allusion aux opérations de teinture par mor-  
 dants décrites par PLINE en XXXV, 150 et évoquées par  
 Tertullien lui-même dans le *De pudicitia*, VIII. *Resoluta* viserait  
 alors la détérioration du tissu par les mordants. Dans le  
*Pédagogue*, dont les thèmes sont souvent si proches de ceux de  
 Tertullien qu'on les dirait inspirés l'un de l'autre, CLÉMENT  
 D'ALEXANDRIE condamne à plusieurs reprises les étoffes à fleurs  
 portées par les femmes (en part. II, X bis, 108 et 109, 1-2) et  
 attire l'attention sur l'usure prématurée du tissu teint  
 (*ibid.*, 111, 1).

*vilior est...*: PLINE (*N. H.*, IX, 137-8) donne des prix en  
 notant qu'ils sont moindres sur les lieux de production. La  
*rubrica*, ocre rouge ou sanguine, était à vil prix et entrain dans  
 beaucoup de compositions (PLINE, *N. H.*, XXXV, 33 s.).  
 Au contraire, les peintures dans lesquelles on faisait entrer la  
 pourpre étaient si coûteuses que le maître devait les fournir  
 (*ibid.*, 44).

2. *iustus... colorum iniustorum*: *iustus* signifie conforme au  
 droit, à la loi. Est *iustus*, pour Tertullien, ce qui est dans l'ordre  
 de la loi divine, c'est-à-dire de la création. Par conséquent,  
 ce que Dieu n'a pas créé lui-même (*quod non ipse produxit*)  
 est contraire à cet ordre, c'est-à-dire *iniustus*. L'*adulterium*  
 est précisément le mélange qui altère la pure nature, telle  
 qu'elle est sortie des mains du créateur, pour produire les

vous détruisez à grand peine pour les métamorphoser.  
 La pourpre coûte moins cher chez eux que le rouge. 2. De  
 fait, quel honneur légitime des vêtements peuvent-ils  
 tirer du mélange frauduleux de couleurs illégitimes?  
 Ce que Dieu n'a pas produit lui-même ne lui plaît pas.  
 A moins qu'il n'ait pas pu faire naître des brebis pourpres  
 ou azurées! S'il l'a pu, c'est donc qu'il ne l'a pas voulu.  
 Ce que Dieu n'a pas voulu, il n'est absolument pas permis  
 de le fabriquer. Aussi n'est-ce pas la nature qui assure  
 la qualité des produits qui ne viennent pas de Dieu,  
 l'auteur de la nature. On comprend dès lors qu'ils viennent  
 du diable, du corrupteur de la nature. 3. Ils ne peuvent  
 en effet relever d'un autre que lui, s'ils ne relèvent pas  
 de Dieu, car ce qui ne relève pas de Dieu relève fatalement  
 de son rival. Or il n'y a pas d'autre rival de Dieu que le  
 diable et ses anges.

*colores iniusti*. Cf. *Idol.*, I, 2: *omne falsum adulterium est*.  
 Le mot est employé couramment par Pline pour désigner les  
 falsifications et les « ersatz », spécialement à propos des pour-  
 pres conchyliennes pour lesquelles le suc des coquillages était  
 mêlé à d'autres substances: urine, miel, orseille, etc... On  
 mêlait aussi les bains de pourpres conchyliennes avec ceux des  
 pourpres tyrienne ou améthyste, ce qui faisait dire à PLINE:  
*ipsa adulterare adulteria naturae* (*N. H.*, IX, 139). Sur toutes  
 ces préparations, cf. DAR.-SAG., s. v. *Purpura*, p. 774.

*nisi si non potuit...*: ironique. Pense-t-il à PLINE (*N. H.*,  
 VIII, 197), qui nous parle de brebis teintées sur pied, *uelut*  
*sic nasci cogente laurua*? Le *De pall.*, III, 6 parle bien de brebis  
 colorées par la nature, mais il s'agit des brebis sombres de  
 Tarante et de la Bétique.

*aerinus*: sur le terme et la nuance, sans doute un mauve,  
 cf. J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 182. Il faut sans doute le rapporter  
 à la pourpre *hyacinthina* qui était dite aussi *amethystina*.

S'il a pu, il n'a pas voulu; s'il n'a pas voulu, ce n'est pas  
 permis; ce qu'il n'a pas permis vient du diable: raisonnement  
 particulièrement familier à Tertullien, cf. *Idol.*, XVIII, 7;  
*Va.*, II, 7, 3; *Cast.*, II, 1; *Prax.*, X, 8-9; *Spect.*, XXIV, 2.

*auctore naturae*: cf. *Virg. uel.*, XI, 6: *a nobis nec naturalia  
 obseruantur quasi alius sit Deus naturae quam noster*.

3. Sur le diable, *interpolator ueritatis, aemulus Dei*, qui

<sup>5</sup> — Ceterum materiae ex Deo sunt. — Non statim et huiusmodi fructus latent in omnibus. Queritur et unde sint conchae et qua dispositione decurrant et ubi spem suam collocent. 4. Nam et omnes istae profanae spectaculorum saecularium uoluptates, sicut de ipsis suum uolumen edidimus, ipsa etiam idololatria ex rebus Dei constat. 5. Non tamen ideo circi furoribus aut arenae atrocitatibus aut scenae turpitudinibus christianum affici oportet, quia Deus et equum et pantheram et uocem homini dedit; nec ideo idololatriam impune faciat christianus quia Dei conditio est et tus et merum et ignis qui uescitur et animalia quae uictimae fiunt, cum et

15 sunt: nosunt *A* || 16 modi *om. X* || latent *V*: illarum quae *A* latere *cell.* || 17 sint: sunt *FVL* || sint conchae *om. X* || spem suam collocent *A*: collocentur *cell.* || 19 ipsis: illis *A* || 20 idololatria *AR<sup>3</sup>*: idolatria *recc.* | 23 quia deus et equum: et quod aequum *A* || 24 dedit: deus dedit *A* || nec: sicut nec *A* || faciat *A* *FXVL*: faciet *NR<sup>3</sup>* || 25 dei conditio est: deus conditos ditos *A* || ignis: ignem *A*.

déforme toutes les vérités authentiques et fait du *saeculum* l'empire du mensonge, cf. BRAUN, *D. C.*, p. 33 et n. 1, et J. FONTAINE, *Diabolus interpolator, S.M.S.R.*, XXXVIII, 1967, p. 197-216.

*ceterum materiae ex Deo sunt*: à plusieurs reprises, Tertullien rencontre cette objection, qu'il s'agisse de la couronne, des spectacles, de l'idolâtrie en général. Il y répond toujours de la même manière, en établissant une distinction entre l'objet lui-même et l'usage que nous en faisons; cf. *Cor.*, V, 3 et surtout X, 4: *substantiae mundaе, ut Dei res... sed et ipsius usus administratio interest*. Voir aussi *Spect.*, II, 11: *tota ratio damnationis, peruersa administratio conditionis a conditis*.

*fructus* désigne « toutes les déterminations, qualités, propriétés, formes diverses que prend une chose successivement », tout cela étant « contenu en germe dans la substance initiale » (J. MOINGT, III, p. 985). Cette définition nous paraît appuyer le verbe *latere* qu'on lit dans les *recentiores*.

*queritur...* Cette phrase corrompue, que Rigault trouvait plus simple d'éliminer, est pourtant tout à fait typique du style et des formes de pensée de Tertullien: pour juger d'une chose, il faut remonter à sa source et examiner son principe

— Mais les matières sont issues de Dieu.

— Il n'en va pas nécessairement de même des possibilités que toutes recèlent. Pour les coquillages aussi, notre enquête porte sur leur origine, sur le dessein d'où ils procèdent et sur leur destination. 4. De fait, tous les plaisirs impies des spectacles de ce monde — sur lesquels j'ai publié un traité spécial — et jusqu'à l'idolâtrie elle-même sont tributaires des biens de Dieu. 5. Ce n'est pourtant pas parce que Dieu a donné à l'homme le cheval, la panthère et la voix que le chrétien doit subir les frénésies du cirque, les horreurs de l'arène, les turpitudes de la scène; pas plus que le chrétien ne saurait commettre impunément l'idolâtrie parce que l'encens, le vin pur, le feu dévorant et les animaux qui servent de victimes sont des créatures de Dieu, sous prétexte que la matière même

(*unde sint*), le plan préétabli qui commande son développement progressif (*qua dispositione decurrant*) et le terme normal de ce développement (*spes*). Cf. *Cor.*, VII, 2: *uideo... agendum ab originibus usque ad profectus et excessus rei*. Sur ce type de raisonnement, cf. J. MOINGT, II, p. 449 s., et sur la valeur théologique du mot *dispositio*, *ibid.*, III, p. 871 s., et IV, p. 70 s.

*conchae*. Kroymann suivi par Marra supprime le mot, qui nous ramène cependant tout naturellement à la pourpre, objet de tout le développement.

4. *istae spectaculorum uoluptates*. L'exemple des spectacles, rappelé également dans *Cor.*, VI, 3, est familier à Tertullien. *suum uolumen edidimus*: renvoi explicite au *De spectaculis* daté par E. CASTORINA (*De Spect.*, Florence, 1961, p. LXXVII et 188) d'entre 197 et 200.

5. Toujours Tert. associe à l'évocation des courses de chars dans le cirque la frénésie des parieurs (*furor, insania*), à celle des combats entre hommes ou contre les fauves dans l'amphithéâtre (*arena*) la cruauté, et au théâtre l'immoralité (*impudicitia, turpitude, foeditas*); cf. *Apol.*, XXXVIII, 4; *Pud.*, VII, 15; *Marc.*, I, 27, 5; *Mart.*, II, 7; *Spect.*, II, 1. On notera ici la rigoureuse correspondance *circi* / *equum*; *arenae* / *pantheram*; *scenae* / *uocem*.

ipsa materia quae adoratur Dei sit. 6. Sic ergo et circa actum materiarum, census a Deo descendens propterea excusatus, Deo extraneum ut reum scilicet gloriae saeculum.

9. 1. Nam ut quaeque rerum per singulas quasque terras et unamquamque regionem maris a Deo distributa sunt, inuicem sibi peregrina, apud exteros mutuo rara, apud suos iure si utique uel negleguntur uel (non) appetuntur, quia non tantus est in illis gloriae feruor inter domesticos frigidus. Sed enim ex possessionum distributione quam Deus ut uoluit ordinauit, raritas et peregrinitas apud extraneos

27 materia : materiae *A* || ergo : ego *FX* || 29 reum : rerum *FVL* || saeculum : saecularis *A*.

9. 1 quaeque : quaedam *A* || 2 maris *A* : materiis *cell.* || 3 apud<sup>1</sup> : et apud *A* || suos *A* : nos *X* uos *cell.* || 4 non *suppl. Kr.* || uel negleguntur uel appetuntur *A* : uel app. uel negleg. *cell.* || 5 gloriae feruor *AN* : feruor gloriae *cell.*

6. *actum*. La correction de Kroymann *circa cultum* est tentante, mais va contre l'unanimité de la tradition manuscrite et n'est pas nécessaire. Toute sa phrase, complètement remaniée, est d'ailleurs de la plus haute fantaisie. Le texte des mss se construit aisément, si l'on y reconnaît deux membres de phrase parallèles, avec chiasme : *census... excusatus / saeculum... Deo extraneum ; ut reum gloriae est explicatif, au même titre que a Deo descendens*. Tertullien emploie normalement *actus* dans les mêmes contextes que *status* ou *census* pour opposer « ce qui est primitif et constitutif à ce qui est postérieur et adventice » (J. MOINGT, III, p. 808). Ce que Tertullien oppose ici, c'est l'origine divine des matières (*census a Deo descendens*) et le *saeculum*, c'est-à-dire ces mêmes matières, le monde retouché par Satan après la création ; cf. *Idol.*, XVI, 4 : *malus circumdedit saeculum idololatria*. La *gloria* est l'un de ces éléments sataniques, étrangers à la création primitive et rejetés par Dieu ; cf. *Idol.*, XVIII, 7 : *nisi (Dei filius) gloriam saeculi alienam et sibi et suis iudicasset ...quam reiecit... in pompa diaboli deputauit*. Ainsi le monde (*saeculum*) constitue-t-il, après le passage de Satan, un *actus* (une mise en œuvre) qui n'a plus grand chose à voir avec l'origine (*census*).

*reum* est employé au neutre, comme on le voit chez S.

qu'on adore relève de Dieu. 6. Il en va donc également ainsi de la mise en œuvre des matières : leur origine qu'elles tiennent de Dieu est hors de cause pour cette raison même ; mais le monde est étranger à Dieu parce que coupable, évidemment, de vaine gloire.

9. 1. De fait, dans la mesure où les différents biens ont été répartis par Dieu, chacun dans un des continents ou dans une région de la mer, tour à tour exotiques l'un pour l'autre et réciproquement rares chez les autres peuples, il est normal que chez ceux qui les possèdent on ne les recherche absolument pas, ou même qu'on en fasse fi, puisque ce n'est pas en eux-mêmes qu'ils provoquent ces flambées d'une vaine gloire qui laisse froid dans le pays d'origine. Mais, par suite de la répartition des richesses, réglée par Dieu comme il l'a voulue, la rareté et l'exo-

AUGUSTIN, *Contra litt. Petil.*, I, 1, 2 : *qui ...animas nostras reo lauacro polluimus*.

9. Puisque la répartition des biens relève de Dieu, c'est un désir mauvais (*concupiscentia*) qui pousse l'homme à rechercher ce que Dieu n'a pas mis à sa portée (1). Aiguillonné par ce désir, il prétend avoir toujours plus (c'est l'*ambitio*) ; il s'enfle de vanité (*gloria*) et nourrit sa convoitise du prix qu'il donne à son objet (2). Tableau satirique des effets, sur la femme, de cette convoitise déréglée (3).

1. Si Tertullien rappelle ici, comme au ch. 7, 1, que rareté et exotisme n'ont pas de valeur intrinsèque (*non tantus est in illis gloriae feruor*), et revient sur ce lieu commun que chacun méprise ce qu'il a et désire ce qu'il n'a pas (cf. LUCR., III, 957 ; HOR., *Sat.*, I, 1, 1-14 ; etc...), l'orientation du § est toute différente et dans la ligne du ch. 8 : de même que les laines colorées artificiellement sont une injure au créateur, de même va contre sa loi quiconque cherche à se procurer ce qu'il n'a pas voulu lui mettre en mains. Le terme de *concupiscentia* stigmatise une faute, alors que les chapitres 5 à 7 mettaient en lumière des erreurs de jugement. En même temps, Tertullien aboutit ici à la conclusion qu'il faisait prévoir en 4, 1 : « Examinons la valeur des choses en elles-mêmes *ut consilia quoque concupiscentiae earum deprehendamus* ». Ainsi s'annonce le ton plus moralisant du second livre.

*quaeque rerum* : Tert. emploie volontiers un gén. partitif

semper gratiam inueniens de simplici causa non habendi quae Deus alibi collocauit concupiscentiam concitat habendi.

10 2. Ex hac uitium aliud extenditur, immoderate habendi, quod, etsi forte habendum sit, modus tamen debetur : haec erit ambitio. Vnde et nomen eius interpretandum est quod concupiscentia apud animum ambiente nascatur  
15 ad gloriae uotum, grande scilicet uotum quod, ut diximus, non natura nec ueritas sed uitiosa animi passio, concupiscentia, commendauit. Et alta uitia ambitionis et gloriae. Sic et pretia rebus inflammauit ut se quoque accenderet.  
20 3. Nam tanto maior fit concupiscentia quanto magno fecit quod concupiit.

9 concitat ANR<sup>3</sup> : exconciat cett. || 12 etsi forte : si A || 13 erit AR<sup>3</sup> : erat cett. || 14 est om. R<sup>3</sup> || ambiente AR<sup>3</sup> : ambigente cett. || 15 quod : quae A || 16 concupiscentia om. A || 17 alta N : alia cett. || 18 accenderet A : accederent X accenderent cett. || 19 nam AV : non cett. || fit : fiat L || 20 concupiit : cupiuit A .

après un neutre, singulier ou pluriel. Cf. An., XXXV, 4 : *in aliquid innocentiae* ; Apol., XVIII, 5 : *inter cetera memoriarum* ; Va., I, 3, 1 : *inter cetera peruersitatum* (HOPPE, S.u.S., p. 20.).

On remarquera d'une part l'insistance sur l'ordre voulu par Dieu (*ut quaeque, per singulas quasque, unamquamque*), d'autre part l'enchevêtrement des termes (*inuicem, mutuo, apud exteros, apud suos, inter domesticos, apud extraneos*) destiné à rendre sensible et presque comique le chassé-croisé des chercheurs de trésors, tous obnubilés sur la valeur réelle de ce qu'ils cherchent. L'humour discret du développement se note aussi dans l'opposition *feruor/frigidiae*, alliance de mots déjà exploitée dans Apol., XXXVIII, 3 : *nobis ab omni gloriae... ardore frigentibus* ; cf. Pall., IV, 6 ; de incendio gloriae ardor est.

2. A force d'être précisée, l'idée devient difficile à saisir. On peut la schématiser ainsi : *concupiscentia habendi* (= *uitium*) → *aliud uitium* (= *ambitio*) *ambitio*, ainsi nommée parce que *concupiscentia* → *gloriae uotum*.

D'où l'on infère que *ambitio* et *gloriae uotum* sont à peu près la même chose. Il n'est pas surprenant dès lors que Tertulien les appelle *alia uitia*, puisque dès le début du § il a dit

tisme qui rencontrent toujours la faveur des étrangers, pour la simple raison qu'on ne possède pas ce que Dieu a mis ailleurs, éveillent le désir de posséder.

2. Ce désir engendre un autre vice, plus grand : le désir de posséder sans mesure ; car même si la possession se trouve être nécessaire, encore y a-t-il une mesure à garder. Ce sera la prétention, ainsi nommée parce qu'elle naît du désir qui, comme un prétendant, fait le siège de l'âme pour lui inspirer des souhaits vaniteux : souhaits d'importance, qu'elle ne tient pas — nous l'avons dit — de la vérité ni de la nature, mais d'une passion mauvaise de l'âme : le désir. Oui, ce sont de grands vices que la prétention et la vanité. C'est ainsi que le désir n'a fait flamber les prix que pour s'attiser lui-même, 3. car le désir s'accroît d'autant qu'il a donné plus de valeur à l'objet de sa convoitise.

de l'*ambitio* : *aliud uitium*. *Alia* est le texte de presque tous les manuscrits (on traduira : « Ce sont aussi des vices que... »). Mais la leçon *alta* conservée seulement par N, dont la valeur est incontestable (cf. Intr., p. 14 s.), nous a paru aussi intéressante, car *alta* peut aussi bien faire écho à *grande* que *alia* le ferait à *aliud*.

*ambitio* : l'étymologie donnée par Tertulien rend la traduction difficile. Nous avons opté faute de mieux, et non sans en voir les inconvénients, pour « prétention » dont le sens est assez voisin de celui de *gloria* dans ce traité : « gloriole, vanité, vaine gloire ». Pour l'emploi de *ambire* au sens de « faire le siège de », cf., entre autres, Apol., XXXIX, 2.

*uitiosa animi passio* : le sage en effet se contente de ce qu'il a, *non concupiscit absentia* (SEN., Ep., 74, 12). Sur cette exigence de la mesure, cf. Apol., XLII, 2.

*pretia rebus inflammauit ut se quoque accenderet* : parlant des perles et des pierreries comme des *purgamenta exaestuantis freti*, QUINTE-CURCE écrivait (VIII, 9, 19) : *aestimantur... pretio quod libido constituit*.

De breuissimis oculis patrimonium grande profertur; uno lino decies sestertium inseritur; saltus et insulas tenera ceruix circumfert; graciles aurium cutes kalendarium expendunt et sinistra per singulos digitos de saccis singulis ludit. Hae sunt uires ambitionis tantarum usurarum substantiam uno et muliebri corpusculo baiulari.

21 de A: et F VL om. NXR<sup>3</sup> || profertur: perfertur VL || 22 saltus: altus A || 23 circumfert A: fert cell. || 24 et A: et in recc. R<sup>3</sup> || 25 usurarum substantiam: substantiarum usuram A || 26 baiulari N: -are cell.

De habitu muliebri explicit A m.a.: Tertulliani de habitu muliebri explicit N: Q. Septimi florentis Tertulliani explicit liber de habitu muliebri FVL: deest in X.

3. L'idée est loin d'être nouvelle; (cf. entre autres, Ov., A. A., III, 172: *Quis furor est census corpore ferre suos?*; SEN., Ben., VII, 9, 4: *...nisi bina ac terna patrimonia auribus singulis pependissent*; PLIN., N. H., XXXIII, 6: *consueque opimo digitos onerando*). Mais Tertullien lui donne un relief jamais atteint: il groupe en un tableau unique les traits isolés ailleurs; il élague toutes les considérations auxquelles se plaît un Sénèque. Ainsi se trouvent mis en valeur les oppositions breuissimis/grande, uno/decies sestertium et surtout le contraste comique entre la grossière technicité des termes de banque ou de finances et la beauté fragile évoquée par les adjectifs graciles, tenera ou la grâce du geste suggéré par ludit. Tout ceci

D'un minuscule écriin, on sort un immense patrimoine. Sur un seul fil on passe un million de sesterces. Un cou fragile porte alentour des domaines et des maisons de rapport. A des lobes d'oreilles délicats pèse un livre de comptes, et la main gauche fait jouer une sacoche à chacun de ses doigts. Telles sont les forces de la prétention qu'un petit corps de femme coltine à lui tout seul la matière à si gros revenus!

pour aboutir au baiulari qui coiffe plaisamment la frêle élégante — avec une pointe de vulgarité — du coltin des porteurs professionnels.

tantarum usurarum substantiam: on peut hésiter entre le texte de A et celui des recc. Tous deux ont la même valeur stylistique, la lourdeur des gén. plur. contrastant avec le diminutif corpusculo. Tertullien emploie volontiers substantia au pluriel pour désigner les biens, les richesses (R. BRAUN, D. C., p. 177, n. 5). Néanmoins, le contexte fait pencher pour l'autre leçon: patrimonium, saltus, insulas n'évoquent pas les revenus (usura), mais le capital. Rigault notait déjà en citant Scaevola: substantia usurarum est sors et caput.

## II

## [DE CULTU FEMINARUM]

1. 1. Ancillae Dei uiui, conseruae et sorores meae, quo iure deputor uobiscum, postremissimus omnium quidem, eo iure conseruitii et fraternitatis audeo ad uos uerba

De cultu feminarum incipit *A m.a.* : incipit de cultu earum *N* : incipit liber eiusdem de cultu feminarum *FXV* : eiusdem de cultu feminarum liber incipit *L*.

1. 2 omnium *om. A* || quidem *eo Iun.* : equidem *meo A* qui de *meo cett. R<sup>3</sup>* || 3 uerba ista facere : facere sermonem *A*.

1. Chrétien parlant à des chrétiennes, Tertullien n'outrepasse pas ses droits en leur rappelant humblement les devoirs de la chasteté, fondement du salut (1). Or la parure et les soins de beauté importent à la chasteté, contrairement à l'opinion des païennes qui n'ont de cette vertu qu'une notion imparfaite (2). Elles biaisent en effet avec les obligations pour jouir de l'attrait qu'elles exercent, sans toutefois faire le mal (3). Que la chrétienne, qui doit viser à la perfection, se garde de les imiter (4).

1. *ancillae Dei uiui* ; déjà en *I, 4, 2* : *Dei ancilla*, tandis que le Dieu vivant apparaît dès les premières lignes de *I, 1*. Les deux expressions sont bibliques et reviennent assez souvent chez Tertullien, pour qui le Dieu vivant est, à la différence des dieux morts du paganisme (cf. *Apol.*, *XXIX, 1*, et *XXX, 1*), un Dieu vigilant, prompt à récompenser ou à punir efficacement ses serviteurs (cf. en part. *Pat.*, *IV, 1*).

Sur les termes de *frater* (ou *soror*) et de *conseruus*, presque synonymes dans les communautés chrétiennes, cf. Ch. MOHRMANN, *Études sur le latin des chrétiens*, II, Rome, 1961, p. 335-337, et sur le goût des chrétiens pour les termes de *seruus* et de *conseruus* : P. ALLARD, *Les esclaves chrétiens*, Paris, 1914, p. 218 s. Les exemples en sont nombreux chez Tertullien ; *sorores* apparaissait déjà en *I, 1, 1*.

## II

## [LA PARURE FÉMININE]

1. 1. Servantes du Dieu vivant, mes compagnes d'esclavage et mes sœurs, c'est en vertu du droit qui me compte parmi vous — quoique au tout dernier rang — comme votre compagnon d'esclavage et votre frère, que j'ose vous

*postremissimus omnium* : on veut croire à la sincérité de cette profession d'humilité, renforcée par un superlatif de superlatif, qui n'est d'ailleurs pas propre à l'auteur (cf. HOPPE, *Quaest. sel.*, 1897, p. 50). On la retrouve plus loin à diverses reprises (§ 2 : *mihi utique reprehendendo*, et *II, 7, 3* : *miserrimus ego*) et dans d'autres traités (cf. *Pat.*, *I, 1* ; *Paen.*, *IV, 2* ; *Or.*, *XX, 1*). Elle semble en tout cas faire partie ici de tout un ensemble de précautions oratoires (*audeo, affectioni procurans, nec feminarum modo sed etiam uirorum*) qui lui permettront ensuite, dégagé du soupçon de misogynie, une charge à fond et sans ménagements contre l'autre sexe.

*uerba ista* : que nous préférons sans hésitation au *sermonem* de *A*. Ce n'est en effet qu'à partir du iv<sup>e</sup> siècle que *sermo* a désigné couramment le « sermon » (BRAUN, *D. C.*, p. 266 et n. 1). Tertullien donne généralement à *sermo* une valeur théologique, qu'il désigne par là le Fils (*Ibid.*, p. 266 s.) ou la parole de Dieu prêchée dans l'Église (*Ibid.*, p. 271, n. 2). On rapprochera utilement à cet égard *Prax.*, *VII, 5* : *Patrem et Filium, Deum et sermonem*, et *Prax.*, *XI, 7* : *Filium ad patrem uerba facientem (= loquentem)*. Cf. dans notre traité lui-même, *II, 13, 7*, *inserentes in aures sermonem Dei*. On ne saurait arguer du *sermonem facit* de *Bapt.*, *IX, 4*, car le sujet en est le Christ. C'est donc bien d'une « parole de Dieu » qu'il s'agit encore. On trouve néanmoins dans *Pat.*, *V, 5* : *si de aliquo bono sermo est*.

*uerba facere* n'implique nullement que l'exhortation soit faite oralement ; cf. *Mart.*, *I, 2* : *ut uos alloquar*, alors qu'il s'agit à l'évidence d'un écrit.

ista facere, non utique affectationi sed affectioni procurans  
 5 in causa uestrae salutis.

Ea salus, nec feminarum modo sed etiam uirorum,  
 in exhibitione praecipue pudicitiae statuta est. Nam  
 cum omnes templum Dei simus, inlato in nos et conse-  
 10 crato Spiritu Sancto, eius templi aeditua et antistes  
 pudicitia est quae nihil immundum nec profanum inferri  
 sinat, ne Deus ille qui inhabitat inquinatam sedem of-  
 fensus derelinquat.

2. Sed modo nos non de pudicitia cui indicendae et  
 exigendae sufficiunt instantia ubique diuina praecepta,  
 15 uerum de pertinentibus ad eam, id est qualiter uos incedere  
 oporteat. Pleraque enim — quod ipsum mihi utique

4 affectationi sed affectioni *FB*<sup>3</sup>: affectionis sed affectioni *A*  
 affectatio sed affectioni *N* affectioni sed affectioni *VL* affectationi  
*X* || 7 in *om. VL* || statuta *om. A* || 9 aeditua *AN*: aeditu. *FX*  
 aeditus *L* aedituus *R*<sup>3</sup> || antistes: antistita *A* || 11 inhabitat:  
 inhabit *N* || 18 nos *om. rec. R*<sup>3</sup> || 14 diuina *om. X* || 15 de *om. A* ||  
 eam *A*: eandem *cell.* || 16 ipsum *om. A* || mihi... reprehendo:  
 ni reprehendo *N* || utique *om. rec. R*<sup>3</sup>.

*affectio*, cf. *sorores dilectissimae* de I, 1, 1.

*affectatio*, employé fréquemment par Tertullien, comme  
*affectare* et *affectator* pour stigmatiser une ambition vaine,  
 déplacée, présomptueuse ou illégale. Le contexte à tonalité  
 juridique (*quo iure, eo iure, procurans in causa*) invite à voir  
 dans *affectatio* plutôt cette dernière nuance. Tertullien se  
 défend de commettre un abus en se mêlant de ce qui ne le  
 regarderait pas. Saint CYPRIEN, transposant ce passage dans  
 le *De habitu uirginum*, III, écrit: *has adhortamur affectione*  
*potius quam potestate*. Chez Tert., la crainte qu'on ne l'accuse  
 de présomption masculine n'est pas absente. L'exigence de la  
 rime rend la traduction malaisée.

*procurare*: courant et constant chez Tertullien avec compl.  
 au datif dans le sens juridique de « prendre parti pour », « parler  
 ou agir au nom de »; cf. entre autres *Res.*, XVIII, 1 où intervient  
 dans le contexte le terme *patrocinium*.

*causa uestrae salutis*: il s'agit bien d'un procès, d'un conten-  
 tieux à régler entre Dieu et la femme, comme avec le *sententia*  
 et le *reatus* du premier livre (1, 2).

adresser ces mots, car c'est un parti pris de bienveillance  
 et nullement d'outrecuidance qui m'engage dans l'affaire  
 de votre salut.

La condition première de ce salut, pour les hommes  
 aussi bien que pour les femmes, est de se montrer chaste.  
 En effet, si nous sommes tous le temple de Dieu dès lors  
 que l'Esprit-Saint a été introduit et consacré en nous,  
 la gardienne et prêtresse de ce temple est la chasteté,  
 qui ne saurait laisser s'introduire rien d'impur ni de  
 profane, de peur qu'offensé le Dieu qui l'habite n'aban-  
 donne sa demeure souillée.

2. Toutefois, mon propos n'est pas à présent la chasteté  
 (les préceptes divins qui nous pressent de toutes parts  
 suffisent à la prescrire et à l'exiger), mais ce qui la concerne,  
 c'est-à-dire l'allure que vous devez adopter. La plupart

*salus in exhibitione pudicitiae...* cf. *Pud.*, I, 1: *pudicitia...  
 fundamentum sanctitatis*.

*templum Dei*: allusion à *I Cor.*, 3, 16 ou *II Cor.*, 6, 16, versets  
 souvent cités et commentés; cf. *Marc.*, V, 6, 11; *Pud.*, XVI, 1  
 et XV, 7; *Cor.*, IX, 2.

*consecrato*, au sens habituel, semble-t-il, de « reçu comme  
 Dieu »; cf. *Apol.*, V, 1. Le temple n'est un lieu sacré, en effet,  
 qu'à partir du jour où l'idole y a été consacrée. Cette cérémonie  
 consécatoire est pour le chrétien le baptême qui fait descendre  
 le Saint-Esprit dans son âme (*Bapt.*, VIII, 3). LACTANCE dira,  
 lui aussi: *sit nobis Deus non in templis sed in corde nostro*  
*consecratus* (*Ir.*, XXIII, 28).

*antistes*: plusieurs exemples de l'emploi de ce mot au  
 féminin; cf. *Thes. L. L.*, s. v., col. 185, et chez Tert., *Pall.*,  
 IV, 10 et *Mon.*, VIII, 1: *duo antistites... sanctitatis, monogamia*  
*et continentia*. *Antistita* de *A* ne serait-il pas influencé par le  
 latin « classique » ?

*nihil immundum inferri sinat*: rappelons-nous qu'en I, 4, 2,  
 c'est l'ornatus, source de *prostitutio*, qui a été déclaré *immundus*.  
 Tertullien suit son plan.

2. *modo nos*: *dicimus* est sous-entendu. Nombreux exemples  
 de ce tour elliptique dans HOPPE, *S.u.S.*, p. 145.

*qualiter uos...* Réminiscence paulinienne, cf. *I Thess.*, 4, 1:  
*quomodo oporteat uos ambulare*.

reprehendendo in omnibus reprehendere Deus permittat — aut ignorantibus simpliciter aut dissimulantibus audaciter ita ingrediuntur quasi pudicitia in sola carnis integritate et stupri auersione consistat nec quicquam extrinsecus opus sit, de cultus dico et ornatus dispositione. Sed enim perseuerant in pristinis studiis formae et nitoris, eandem superficiem sui circumferentes quam feminae nationum a quibus abest conscientia uerae pudicitiae, quia nihil uerum in his quae Deum nesciunt praesidem et magistrum ueritatis. 3. Nam et si qua in gentilibus pudicitia credi potest, usque adeo eam imperfectam et inconditam constat (ut), licet in animo aliquatenus tenax sui agat, in habi-

18 audaciter AN : audacter cett. || 20 auersione : auersatione A || extrinsecus : et e. A || 21 sed enim — pristinis om. A || 23 superficiem A : om. cett. || sui FXR<sup>3</sup> : desu A sui curam N om. V || 25 quae : qui A || 27 eam om. A : eam et N || 28 ut suppl. R<sup>3</sup> || in<sup>1</sup> om. rec. R<sup>3</sup> || habitus : ambitus A.

*ignorantes... dissimulantes.* Même distinction entre l'ignorance vraie et le faux-semblant d'ignorance dans *Spect.*, I, 1 : ne aut ignorando aut dissimulando quis peccet.

*formae et nitoris* : forma désigne l'apparence extérieure du corps (cf. P. MONTEIL, *Beau et laid en latin*, Paris, 1964, p. 30 et suiv.), en mettant l'accent sur sa faculté de plaire ou d'« éveiller le désir » (*ibid.*, p. 49). C'est elle que concerne l'ornatus ; nitor, l'éclat d'emprunt de la parure (cf. II, 9, 1 : erga uestitum... uobis curanda... amputatio nitoris) fait partie du cultus déjà traité. Aussi n'est-on pas surpris de ne le voir examiné qu'accessoirement et sur un autre plan dans le livre II, alors que forma et ses dérivés y apparaissent 11 fois.

*studiis formae et nitoris* est une sorte de reprise en chiasme de cultus et ornatus dispositione. Forma aussi bien que nitor désignent des éléments extérieurs à la personne (*extrinsecus*), « de surface » (*superficiem*). Leur présence ou leur absence ne constituent pas la chasteté, mais lui importent (*pertinentibus ad eam*).

*feminae nationum* évoque une notion biblique à valeur essentiellement religieuse. Tous ceux qui ne font pas partie du peuple élu, qu'il s'agisse d'Israël selon la chair pour l'Ancien

en effet — que Dieu me permette de vous reprendre en cela, bien que je sois moi-même répréhensible en tout — soit ignorance naïve, soit rouerie effrontée, se conduisent comme s'il fallait seulement pour être chaste rester vierge de corps et fuir le stupre, sans qu'il fût besoin de rien d'extérieur, je veux parler des règles concernant la parure et les soins de beauté. C'est ainsi qu'elles continuent à se préoccuper comme auparavant de leur beauté et de leur élégance, arborant partout les mêmes dehors que les femmes des peuples non-croyants, qui n'ont pas le sens de la vraie chasteté, parce qu'il n'y a rien de vrai chez ceux qui ne connaissent pas Dieu, seigneur et maître de la vérité. 3. En effet, même si l'on peut croire à une certaine chasteté chez les païennes, elle y est manifestement si imparfaite et si inconsistante, que, malgré une relative fermeté dans l'âme, elle se dissipe dans l'émanci-

Testament ou d'Israël selon l'esprit après la venue du Christ, c'est-à-dire tous ceux qui ne connaissent pas Dieu (*quae Deum nesciunt*) constituent « les nations ». Cf. A. SCHNEIDER, *Le premier livre Ad Nationes de Tertullien*, Neuchâtel, 1968, p. 10 à 15. Tertullien se souvient encore ici de Paul, *I Thess.*, 4, 5, cité dans *Pud.*, XVII, 2 sous la forme : non in libidine concupiscentiae sicut nationes quae Deum ignorant.

*praesidem et magistrum ueritatis.* Sur cette expression et sa signification, cf. R. BRAUN, *D. C.*, p. 75 : la vérité est aux yeux de Tert. la propriété exclusive de Dieu, qui l'étend comme il veut à ce qu'il fait participer à sa divinité. Cf. *Nat.*, II, 2, 2 : quis... sapiens... qui ipsius... ueritatis patrem et dominum Deum ignoret ?

3. *gentiles* est employé par Tertullien dans le même sens que *nationes* et dans les mêmes contextes, pour varier, semble-t-il, l'expression ; cf. entre autres, *Or.*, XV ; *Pat.*, XV, 3 et XVI, 4 ; *Paen.*, XI, 6 et II, 5. Il est tantôt substantif, tantôt adj. ; cf. *Vx.*, I, 6, 1 : *pieraeque gentiliū feminarum* = notre *feminae nationum*. Sa préférence va pourtant à *natio*. Cf. A. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 11.

tus tamen licentia sese dissoluat, propter ueritatem gentilium solacium appetendo cuius rei deuitat effectum. Quota denique est quae nec placere quidem extraneis concupiscat, quae non uelit idcirco se expingere ut neget appetitum, quamquam et hoc gentili pudicitiae familiare sit non delinquere, attamen uelle, uel etiam nolle, attamen  
 35 non denegare? Quid mirum? Peruersa sunt omnia quae a Deo non sunt. 4. Viderint igitur quae, totum bonum non obtinendo, facile et quod obtinent malo permiscant. Vos ab illis, ut in ceteris, incessu quoque diuertere necessarium est, quoniam perfectae esse debetis sicut pater  
 40 uester qui in caelis est.

1. Perfectae autem id est christianae pudicitiae appetitionem sui non tantum non appetendam sed etiam

29 licentia sese : licentias esse A || propter ueritatem : proper uersitate A || 30 solacium om. A || effectum X officium L || 31 Quota A : tota cett. || nec : ne A || 32 uelit... se expingere ut... appetitum : uel... se expingi curet et... appetitam A || 34 uelle — attamen om. A || 35 quid mirum A : mirum quid N mirum quia cett. || 36 a deo : dei A || 27 uiderint AN : iudeant cett. || totum bonum non : non t.b. A || 37 permiscant : commiscant A || 38 illis : eis A || ceteris AXR<sup>3</sup> : certis cett. || incessu : incessus A || diuertere AN : deuertere cett. || 39 quoniam ANXR<sup>3</sup> : quam FVL || esse debetis — in caelis est om. A || 40 in caelis est N : est in c. cett.

2. 1 perfectae autem om. A || pudicitiae A : pudicae cett. || 2 non<sup>2</sup> om. N || appetendam... exsecrandam : ad petendam... ad exs. N ||

*propter ueritatem* : le *pro peruersitate* de A pourrait s'admettre dans la mesure où, comme le note J. MOINGT (I, p. 140), *peruersitas* est souvent lié chez Tert. à *tortuositas* pour exprimer l'hypocrisie, l'ambiguïté, spécialement de l'argumentation hérétique. Mais la coupe *proper uersitate* fait songer à une inadvertance, et le contexte fait pencher pour les *recc.* Ce n'est pas par malice que les païens n'appliquent pas franchement la loi morale, mais parce qu'en tant que païens ils ne la connaissent pas totalement : cf. *Nat.*, II, 2, 2, cité plus haut et surtout *Spect.*, XXI, 1 : *ethnici, quos penes nulla est ueritatis plenitudo quia nec doctor ueritatis Deus* ; ils en sont réduits à juger du bien et du mal selon leur bon plaisir et leurs passions. Comme leur vérité, leur vertu n'est qu'approchée (*imperfectam = nulla plenitudo*) et sans fondement solide (*inconditam = quia nec doctor*). On relève des emplois comparables de *propter* dans la Vulgate : *Matth.*, 15, 3 : *propter traditionem uestram* ; *Rom.*, 15, 8 : *propter ueritatem Dei*. Cf. *infra*, *peruersa*.

pation de la toilette, en s'autorisant de la vérité des païens pour rechercher une compensation à ce dont elle évite la réalité. Bref, combien peu qui ne désirent tout au moins plaire à autrui, qui renoncent à se farder précisément pour rebuter la convoitise ! Encore que la chasteté païenne ait pour ordinaire de ne pas faire le mal tout en le voulant, ou même de ne pas le vouloir tout en ne le refusant pas. Quoi d'étonnant ? Tout ce qui ne vient pas de Dieu est faussé. 4. Libre donc à celles qui, ne possédant pas le bien tout entier, entachent aisément de mal le bien qu'elles possèdent. Pour vous, il faut que votre allure comme le reste vous distingue d'elles, car vous devez être parfaites comme votre père qui est dans les cieux.

2. 1. Or la chasteté parfaite, c'est à dire chrétienne, veut non seulement qu'on ne désire pas être désirée,

*quota*... Le texte de A, ponctué par Rigault de points d'interrogation après *concupiscat*, *curet* et *appetitum* peut se traduire sans les retouches de Kroymann ou de Marra : « Combien y en a-t-il qui ne désirent pas même plaire à autrui ? Combien qui n'aient pas souci d'être fardées précisément pour cela ? qui refusent d'être convoitées ? ». Mais un *uelit* abrégé mal lu a pu entraîner le complément *curet*, tandis qu'on mettait au féminin *appetitum*, mal compris à propos d'une femme.

*peruersa*. Pour le sens du mot, que l'attitude trouble et ondoiyante décrite dans la phrase précédente suffit à expliquer, voir ci-dessus : *pro peruersitate*. Il n'est pas impossible que *peruersa* ait entraîné cette leçon de A. Il nous semble que la réponse au *Quid mirum* ? perdrait beaucoup de sa force si elle ne faisait que reprendre un terme déjà employé.

4. S'opposant à l'imperfection des païennes (début 3), *perfectae* annonce le développement du § suivant. Le finale, inspiré de *Matth.*, 5, 48 et peut-être du texte du *Pater*, reparait presque sous la même forme dans *Marc.*, I, 24, 1 : *quemadmodum pater uester qui in caelis est*.

2. La chasteté parfaite exclut tout désir d'allumer chez autrui une convoitise dont la conséquence naturelle est le péché (1). Mais la pureté de la conscience doit s'accompagner d'humilité (2), car la présomption empêche de voir le danger et d'y parer (3).

exsecrandam uobis sciatis. Primo quod non de integra conscientia uenit studium placendi per decorem quem naturaliter inuitatorem libidinis scimus. Quid igitur excitas in te malum istud? Quid inuitas cuius te profiteris extraneam? Tum quod temptationibus uiam aperire non debemus, quae nonnumquam quod Deus a suis abigat instando perficiunt, certe uel spiritum scandalo permouent. 2. Debemus quidem ita sancte et tota fidei substantia incedere ut confisae et securae simus de conscientia nostra, optantes perseuerare id in nobis, non tamen praesumentes. Nam qui praesumit minus iam ueretur; qui minus ueretur minus praecauet; qui minus praecauet plus periclitatur.

3 uobis : a nobis *L* || 5 excitas in te *A* : in te [uite *F*] exc. *cell.* || 6 quid : quod *A* || 7 tum : cum *F* || 9 perficiunt : —iuntur *A* || spiritum scandalo *A* : spiritu scandalum *cell.* || 10 sancte : sanctae *A*.

11 confisae *A* : confessae *cell.* || 12 praesumentes *A* : praesumere *cell.* || Nam qui : namque *A* || 13 iam *om. recc.* *R*<sup>3</sup> || qui minus ueretur *om. recc.* *R*<sup>3</sup> || 14 qui minus praecauet *om. recc.* *R*<sup>3</sup> ||

Or le risque est grand pour la coquette d'entraîner le prochain dans une faute dont elle portera la responsabilité (4). La charité comme l'intérêt personnel exigent que, loin de soigner sa beauté, on la dissimule et la néglige (5). Si la beauté, en soi, n'est pas un mal, il faut la redouter comme une cause de mal : exemple d'Abraham (6).

P.G. VAN DER NAT (« Tertulliana », *Vig. Christ.*, 18, 1964 p. 14-31) a fait de ce chapitre une étude dont nous avons amplement tiré profit, sans en accepter toutes les conclusions.

1. Nous le suivons pour faire de *puclitiae* le complément d'agent de *appetendam* et rattacher *uobis a sciatis*. Sur ce datif d'intérêt, cf. HOPPE, *S.u.S.*, p. 26.

*Quid excitas in te malum istud* : on peut se demander si *malum* représente *studium placendi* ou *libido*. Dans le premier cas, *in te* devra être interprété comme un ablatif, dans le second, comme un acc. (« à ton égard »). Nous penchons pour la première solution. En effet, *inuitas cuius te...* rappelant de toute évidence la deuxième partie de la phrase : *inuitatorem libidinis*, il est assez conforme aux habitudes de Tert. que *excitas malum* en évoque la première partie.

Nous considérons *quod Deus abigat*, dont certains semblent faire une parenthèse, comme le complément de *perficiunt*.

mais encore qu'on l'ait en horreur, sachez-le bien. C'est que d'abord une conscience pure ne pousse pas à compter pour plaire sur des attraits qui, nous le savons, sont une incitation naturelle au plaisir. Pourquoi donc éveiller en toi l'aiguillon de ce mal? Pourquoi inciter à ce que tu fais profession d'ignorer? D'autre part, nous ne devons pas frayer la voie à des tentations qui parfois nous pressent au point d'aboutir au mal — dont Dieu veuille préserver les siens! — ou qui tout au moins troublent et scandalisent l'âme. 2. Notre conduite, en vérité, doit être si sainte, si totalement inspirée par la foi que de notre conscience monte, avec la confiance et la sécurité, le souhait de les garder toujours, mais sans présomption de notre part. Qui présume, en effet, craint moins; qui craint moins se précautionne moins; qui se précautionne moins risque

*scandalum* : Tert. en donne une définition dans *Virg. uel.*, III, 3 : *rei...malae exemplum est*. Les scandales sont associés aux tentations, comme ici, en *Paen.*, VII, 9, et mis en rapport avec la coquetterie en *Spect.*, XXV, 2 : *in omni spectaculo nullum magis scandalum occurret quam... mulierum et uirorum accuratior cultus*.

2. *sancte* : on pourrait aussi écrire *sanctae*. Les mss autorisent les deux.

*perseuerare id* : nous entendons le pronom comme un rappel de *confisae et securae simus*.

Tout le développement sur le souhait, la présomption et la crainte est familier à Tert. On en retrouve tous les éléments dans *Paen.*, VI, 20 s. Dans *Test. an.*, II, 5, il parle de la crainte naturelle de l'âme envers Dieu. On peut être surpris de ces développements quand on voit saint Jean (*I Jn.*, 4, 18) bannir la crainte au nom de la perfection chrétienne : *qui autem timet non est perfectus in caritate*. Mais Tert. — qui n'ignore d'ailleurs pas la pensée johannique (*Fug.*, IX, 3 ; cf. *Marc.*, II, 13, 5) — s'adresse à des débutantes, et la crainte est le début de la sagesse (*Nat.*, II, 2, 3 ; *Praescr.*, XLIII, 5). Elle était déjà citée comme une vertu en I, 2, 2.

15 Timor fundamentum salutis est, praesumptio impedimentum timoris. 3. Vtilius ergo si speremus nos posse delinquere quam si praesumamus non posse. Sperando enim timebimus, timendo cauebimus, cauendo salui erimus. Contra si praesumamus neque timendo neque cauendo difficile salui erimus. Qui securus agit, non et sollicitus, non possidet tutam et firmam securitatem. At qui sollicitus est, is uere poterit esse securus.

Et de suis quidem seruis Deus pro misericordia sua curet et iam praesumere illis de bono suo feliciter liceat. 4. Quid autem alteri periculo sumus? Quid alteri concupiscentiam importamus? Quam si dominus ampliando legem a facto stupri non discernit in poena, nescio an impune

16 utilius AR<sup>3</sup>: ut ilius N ut illius cett. || 17 delinquere: derelinquere X || quam si praesumamus non posse bis in A om. cett. || 18 timendo cauebimus bis in A || 19 cauendo: precando A || 20 difficile om. A || et A: est cett. || 21 tutam: uitam N || 23 deus A: dominus cett. || pro om. A || 24 et iam X: ut etiam A etiam cett. || illis A: illi cett. || 26 quam si dominus ampliando: quasi deus non a. A || a om. A || 27 non discernit: concupiscentiam non discernat A.

3. qui securus agit... non possidet securitatem; sollicitus... poterit esse securus: allure de paradoxe stoïcien. Mais Tert. a pu s'inspirer de *Prov.*, 11, 15: *Affligetur malo qui fidem facit pro extraneo, qui autem cauet laqueos securus erit*, ou de *Sag.*, 6, 16: *qui uigilauerit propter illam (sc. sapientiam) cito securus erit*. Cf. *Idol.*, XXIV, 1: *Dei fides... tuta si cauta, secura si attonita*. Sur la forme en «escalier» ou *climacae* et sa fréquence chez Tertullien, cf. Fr. SCRUTO, *La gradatio in Tertulliano*, Catane, 1966. A noter que saint Paul en offre de remarquables exemples (cf. *Rom.*, 5, 1-5).

*Et de suis...*: nous pensons avec P. G. Van der Nat qu'ici commence un nouveau §. Selon son habitude, Tert. fait abstraction de ce qui a précédé (ici l'argument de la beauté dangereuse pour le présomptueux) pour souligner qu'il n'est pas à bout de preuves convaincantes.

4. *Quam si dominus*: P.G. Van der Nat défend avec vigueur le texte de A, adopté intégralement par Kok: *quasi Deus non ampliando legem facto stupri concupiscentiam non discernat in poena*. On traduira en faisant porter le non sur *quasi*: «comme s'il n'était pas vrai que Dieu, amplifiant la loi, ne discerne pas...». Le sens est bon et le ton ironique parfaitement

plus. La crainte est le fondement du salut, et la présomption un obstacle à la crainte. 3. Il vaut donc mieux s'attendre à pouvoir faillir que de présumer qu'on ne le peut pas. De l'attente, en effet, naîtra la crainte; de la crainte, la précaution; de la précaution, le salut. Au contraire, en présumant de nous-mêmes, sans le secours de la crainte ni de la précaution, nous serons difficilement sauvés. L'homme assuré et sans inquiétude ne jouit pas d'une sécurité stable et hors d'atteinte; mais l'homme inquiet pourra, lui, être véritablement assuré.

Concédonc encore que Dieu, dans sa miséricorde, veille sur ses propres serviteurs et les laisse maintenant présumer sans dommage de ce qu'ils ont personnellement de bon. 4. Mais pourquoi être un danger pour l'autre? Pourquoi éveiller chez l'autre de mauvais désirs? Si le Seigneur, renchérissant sur la Loi, confond dans le châtement ces désirs et l'acte de débauche, je ne crois pas qu'on puisse

dans la manière de Tert. (sur cet emploi de *quasi non*, cf. HOFFE, *Beiträge*, p. 126). Toutefois, dans tous les exemples que nous avons pu relever de ce tour (*Val.*, XXIV, 1; *An.*, XXIX, 4; *Idol.*, XXIV, 2; *Apol.*, XLVIII, 2: leçon de F, etc...), la négation est toujours accolée à *quasi*. D'autre part, l'argument qui écarte *dominus* sous prétexte que la punition est infligée par Dieu et non par le Christ (VAN DER NAT, p. 24) n'est guère convaincant. Dans le texte de *Matth.*, 5, 28 évoqué ici et souvent utilisé par Tert., c'est bien le Christ qui renchérit sur la loi du Sinaï; cf. *Pud.*, VI, 3: *legis quem Christus impleuit*; *Cast.*, IX, 2: *interim ipse dominus: qui uiderit mulierem...*; *Idol.*, II, 1: *dominus quam extensius ista disponat*; *Paen.*, III, 13: *dominus... se adiectionem legi superstruere demonstrat*. Aussi la confusion possible signalée par Van der Nat entre *ds n̄* (*deus non*) et *dns* (*dominus*) nous paraît-elle avoir plutôt trompé A. L'hypothèse d'une double rédaction, comme dans *Apol.*, XLVIII, 2 n'est d'ailleurs pas exclue.

habeat qui alicui fuerit causa perditionis. Perit enim ille simul ut tuam formam concupierit et admisit iam in animo  
 30 quod concupiit, et facta es tu gladius illi ut etsi a culpa uaces ab inuidia non liberaberis. Vt, cum in alicuius agro latrocinium gestum est, crimen quidem dominum non constringit; dum rus tamen eius ignominia notatur, ipse quoque infamia aspergitur.

35 5. Expingamus nos ut alteri pereant! Vbi est ergo: « Diliges proximum tuum sicut te ipsum »? « Nolite uestra curare sed alterius »? Nulla enuntiatio Spiritus Sancti ad praesentem tantum materiam et non ad omnem utilitatis occasionem dirigi et suscipi potest. Cum igitur  
 40 et nostra et aliorum causa uersetur in studio periculosisissimi decoris, iam non tantum confictae et elaboratae

28 habeat: abeat *R*<sup>3</sup> || fuerit causa: causa fuerit *A* || 29 ut tuam formam *A*: in tua forma si *cett.* || et admisit — concupiit *om. A* || 30 es: est *A* || etsi *ANX*: quod si *FVL om. R*<sup>3</sup> || 31 liberaberis: libereris *A* || 33 constringit: continget *A* || rus *A*: res *cett.* || eius *om. A* || 34 infamia *NXR*<sup>3</sup>: in familia *A* modo familia *F* modo infamia *V* non infamia *L* || 35 est ergo: ergo est *A* || 36 tuum *om. A* || sicut: sicuti *A* || 37 uestra: uestra tantum *A* || enuntiatio: emulatio *N* || 38 non *om. N* || 39 potest: debet *A* || 40 nostra: nostram *X*.

*simul ut tuam formam concupierit*: VAN DER NAT souligne (p. 25) que *concupiscere in* ne se trouve que dans un passage discuté, *Marc.*, I, 25, 5.

*et admisit iam in animo quod concupiit*: les omissions de *A* sont si nombreuses qu'on voit mal pourquoi Van der Nat veut faire de cette phrase une interpolation des *rec.* Elle est le développement et l'explication de *perit ille*. Cf. *Res.*, XV, 4: « tant la pensée, même sans effet, ni exécution, est un acte de la chair ».

*ut... non liberaberis*. Ici encore, nous soupçonnons *A* de « classiciser ». La grammaire de Leumann-Hofmann-Szantyr, II, Munich, 1965, p. 689, cite assez d'exemples d'indicatifs après *ut* consécutif, chez Tert. et ailleurs, pour qu'on ne rejette pas d'emblée *liberaberis*. La phrase y gagne en vigueur. Déjà Tert. s'était fait plus pressant en passant du « nous » (*sumus, importamus*) au « tu » (*tuam formam, facta es tu*). Ce futur qui

espérer l'impunité en étant pour l'autre une cause de perdition. Car sa perte est consommée dès qu'il a convoité ta beauté: il a déjà cédé dans l'âme à la convoitise et tu es devenue pour lui un glaive en sorte que, même si tu n'as pas péché, tu ne seras pas exempte de reproche. Ainsi, lorsqu'un champ a été le théâtre d'un brigandage, l'accusation, certes, ne pèse pas sur le propriétaire; mais son domaine reste marqué d'une flétrissure dont l'infamie rejaillit également sur lui.

5. Fardons-nous pour perdre les autres! Que devient: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »? « Ne cherchez pas votre intérêt propre, mais celui d'autrui »? Aucune parole de l'Esprit-Saint ne saurait viser et concerner seulement son objet immédiat, et non toutes les occasions où elle peut être utile. Puisque donc l'empressement pour des attraits pleins de dangers met en cause à la fois notre sort et celui des autres, sachez que vous êtes désormais tenues non seulement de repousser loin de vous les artifices calculés qui rehaussent la beauté, mais encore

clôt le développement arrache au domaine rassurant de la théorie et des possibles: c'est une menace directe et sans appel.

5. *ut alteri pereant*. Après avoir mis en garde la coquette contre les dangers qu'elle court, Tert. met maintenant l'accent sur ses devoirs envers le prochain en rappelant deux textes de l'Écriture, l'un à valeur universelle: *Matth.*, 19, 19 ou 22, 39, sur l'amour du prochain, l'autre tiré des recommandations de saint Paul aux fidèles qui se demandent s'ils peuvent ou non consommer des viandes consacrées aux idoles (*I Cor.*, 10, 24). De là le développement sur la nécessité de dépasser le sens occasionnel ou littéral des paroles de l'Écriture. Déjà Tert. en revendiquait le droit en *Spect.*, III, 4: *ubicumque secundum praesentis rei sensum etiam disciplina munitur*.

Le texte de saint Paul est catégorique: *nemo quod suum est quaerat, sed quod alterius*. Le *tantum* de *A* a pu être entraîné par *sed*: il édulcore la pensée. Tertullien semble avoir au contraire bien séparé devoirs envers soi-même (§ 4) et envers le prochain (§ 5) qu'il réunit dans sa conclusion: *et nostra et aliorum causa*.

pulchritudinis suggestum recusandum a uobis sciatis, sed etiam naturalis speciositatis oblitterandum dissimulatione et incuria ut proinde oculorum incursibus molestum.

6. Nam etsi accusandus decor non est ut felicitas corporis, ut diuinae plasticae accessio, ut animae aliqua uestis bona, timendus est tamen uel propter iniuriam et uiolentiam sectatorum: quam etiam pater fidei Abraham in uxoris suae specie pertimuit et sororem mentitus Saram salutem contumelia redemit.

1. Nunc non sit timenda dignitas formae ut nec possidentibus grauis, nec appetentibus exitiosa, nec coniunctis

42 pulchritudinis A: cupidinis NFXL libidinis R<sup>3</sup> || 44 proinde: perinde A || 47 uestis AN: uestitus FXVL || 48 bona: urbana R<sup>3</sup> || timendus est tamen A: timendum tamen est ceti. || uel om. A || 49 sectatorum: spectatorum R<sup>3</sup> || quam N: quem AV quae FLR<sup>3</sup> || 50 et sororem mentitus Saram: et Isaac sororem ementitus Rebeccam A || mentitus: mentitus est X || Saram: suam L.

3. 1 formae: me A || 2 grauis nec appetentibus om. A.

*suggestum*, construit à la fois avec *pulchritudinis* et *speciositatis*, ne convient pour le sens qu'au premier complément. Il désigne tout ce qui surélève et rehausse (cf. II, 7, 1 et commentaire). Il s'appliquera donc aisément aux soins de toilette qui « façonnent » la beauté (*confictae*) et la mettent en valeur. Mais Tert. va plus loin et, comme le montrent le § et le chapitre suivants, c'est la beauté elle-même qu'il incrimine.

6. *decor* a déjà été associé à *felicitas* en I, 2, 4 et considéré comme un bien. D'autre part, Tert. ne cesse de demander le respect pour la *plastica Dei* (cf. *infra*, p. 110 s.). Est-il gêné pour justifier ici sa condamnation ? *uel*, qui a presque toujours chez lui une valeur restrictive (« quand ce ne serait que »), n'est pas fait pour donner du poids à l'argument d'Abraham, quoique tiré de l'Écriture.

*sectator*: employé par Tert. en bonne comme en mauvaise part; cf. *infra*, 3, 2: *spiritualium sectatores sumus*, et *Vx.*, I, 3, 6: *donatiuorum sectatores simus*. Il implique toujours un effort, une tension vers.

de faire oublier en le dissimulant et en le négligeant votre charme naturel, comme également préjudiciable aux yeux qui le rencontrent.

6. Car, s'il ne convient pas de mettre en accusation des attraits qui sont une grâce du corps, un complément au modelé divin, un agréable vêtement de l'âme, si j'ose dire, encore faut-il les craindre, ne fût-ce qu'à cause des outrages et des violences de qui est à leur poursuite. Le charme de son épouse les a fait redouter même au Père de la foi, Abraham, qui, faisant passer Sara pour sa sœur, garda la vie sauve au prix d'un déshonneur.

3. 1. Admettons à présent que le privilège de la beauté ne soit pas à craindre, n'étant ni un fardeau pour qui

*salutem contumelia redemit*: on ne tua pas Abraham, en effet, pour lui ravir légalement Sara, mais, la croyant libre, Pharaon se l'attribua en toute bonne conscience (*Gen.*, 12, 10 s.) et Abimélech faillit en faire autant (*Gen.*, 20). La notion d'« honneur » semble, de fait, avoir été assez étrangère à Abraham. Sur l'interpolation dans A, cf. notre art. cit. de *R.E.L.*, XLIV, 1967, p. 370. (L'épisode d'Isaac n'est dans *Gen.*, 26 qu'un doublet de celui d'Abraham, et il n'y a pas eu *contumelia* dans le cas d'Isaac).

3. Même si la beauté ne comportait aucun risque, ni pour qui la possède, ni pour autrui, son inutilité suffirait à la condamner (1). Tirer gloire d'avantages charnels ne convient guère au chrétien qui aspire dans l'humilité aux biens spirituels (2). Sa chair ne pourra être glorifiée que « spiritualisée » par le martyre. Que la femme tienne donc en bride sa beauté pour en limiter les effets nocifs (3).

1. *Nunc non sit... non existimetur*: nouvel exemple du procédé qui consiste à faire abstraction des développements antérieurs pour souligner la force de l'argument qui vient. C'est toute la substance du chapitre 2 qui est ici visée. *Possidentibus grauis* évoque le thème de la *sollicitudo* (§ 3) et le *molestum* du § 5. *Appetentibus exitiosa* reprend le *perit ille... facta es tu gladius illi* du § 4. *Coniunctis periculosa* rappelle les craintes d'Abraham (§ 6), tandis qu'*exposita temptationibus* fait écho au § 1, et *circumdatis scandalis* à la fin du § 4.

periculosa ; non exposita temptationibus, non circumdata scandalis existimetur. Sufficit quod angelis Dei non est necessaria. Nam ubi pudicitia, ibi uacua pulchritudo, quia proprie usus et fructus pulchritudinis corporis luxuria, nisi si quis aliam messem decori corporis arbitratur. Illae sibi formositatem et datam extendant et non datam conquirant quae quod ab illa flagitatur sibi quoque praestare se putant, cum alteri praestant.

2. Dicit aliquis : « Quid ergo ? Non, et exclusa luxuria et admissa castitate, laude formae sola frui et de bono corporis gloriari licet ? » Viderit quem iuuat de carne gloriari. Nobis autem nullum gloriae studium est, quia gloria exaltationis ingenium est. Porro exaltatio non congruit professoribus humilitatis ex praeceptis Dei.

3 non<sup>1</sup> AN : nec cett. || 4 angelis : ancillis con. Cer. || 5 ibi AN : ubi FVL || quia proprie — pulchritudinis : quia proprie — pulchritudo quia proprie — pulchritudinis FXV || 6 pulchritudinis : et pulchr. A || corporis om. A || 7 aliam messem decori corporis A : alias esse decorem cett. || 9 conquirant : requirant A || 10 cum : quod A || 11 dicit AR<sup>3</sup> : dicit et cett. || et A : est cett. || 12 et A : om. cett. || laude formae — licet : laudes corporis gloriam licet A || 13 iuuat de : iucunde A || 14 Nobis : in nobis A || autem nullum : autem primo quidem nullum A || est A : om. cett. || 15 exaltatio : exultatio A || 16 professoribus AR<sup>3</sup> : professionibus cett. || praeceptis : praescriptis A.

*angelis Dei.* La correction *ancillis* est peut-être tentante mais ne s'impose pas. Tertullien ne dit-il pas dans *Vx.*, I, 4, 4 que les femmes qui consentent à n'être belles que pour Dieu sont déjà comptées sur terre au nombre des anges (*iam in terris non nubendo de familia angelica deputantur*) ?

*aliam messem decori* : le texte est très corrompu dans la série récente. Nous corrigerions volontiers en *aliam esse messem*, la chute de l'auxiliaire pouvant s'expliquer par le retour des mêmes sons. L'image est familière à Tertullien ; cf. *Vx.*, I, 4, 3 : *decoris messem requirit* et, dans le même ordre d'idées, *Pud.*, XVI, 12, où les plaisirs des sens sont qualifiés de *frus naturae et pomum matrimonii*.

*et datam... et non datam* = *naturalis speciositas et elaborata pulchritudo* de II, 2, 5.

*sibi praestare putant cum alteri praestant* : c'est l'erreur de

la possède, ni une cause de mort pour qui la convoite, ni un péril pour les conjoints ; qu'on ne puisse voir en elle ni un objet de tentations, ni un sujet de scandales. Elle n'est pas nécessaire aux anges de Dieu, c'est assez : où est la chasteté, la beauté n'a que faire, puisque la fonction et le fruit propres de la beauté du corps, c'est le plaisir des sens. A moins qu'on ne pense que les attraits physiques puissent récolter autre chose ! Laissez le souci d'accroître leur séduction naturelle ou de suppléer à son absence aux femmes qui croient céder aussi pour elles aux exigences de la séduction, quand elles ne le font que pour autrui.

2. « Eh quoi, dira-t-on, ne peut-on fermer son cœur à la sensualité, l'ouvrir à la chasteté, et néanmoins savourer, sans plus, la faveur d'être belle et se faire gloire des avantages du corps ? » Libre à qui voudra de tirer gloire de la chair. Pour nous, nul souci de nous glorifier, car se glorifier est une marque d'orgueil, et l'orgueil ne convient pas à des gens qui professent l'humilité, comme Dieu le

jugement signalée en II, 1, 2 (*ignorantes simpliciter*) de celles pour qui toute la chasteté consiste en *carnis integritas* (= *admissa castitate*) et *stupri auersio* (= *exclusa luxuria*) et qui se conduisent comme les païennes.

2. Pour elles, le corps est bon (*bono corporis*) et la beauté un avantage (*laude formae*). (Sur la difficulté textuelle, cf. notre art. cit. de *R.E.L.*, XLIV, 1967, p. 368 : réfection probable par A d'un texte défiguré par une lacune). Voir la même revendication du droit à jouir (*frui*) des dons divins dans *Spect.*, I, 3.

Faut-il donc se méfier des dons de Dieu ? Avant de répondre, Tertullien distingue le cas des païens (*viderit quem iuuat de carne gloriari*) de celui des chrétiens (*nobis*). Sa réponse se construit alors sur une double opposition : orgueil / humilité, chair / esprit, dont la matière se trouve dans plusieurs textes de saint Paul, en part. *Rom.*, 8, 8 s., et *Gal.*, 5 et 6.

*omnis gloria uana* : cf. *Gal.*, 5, 26 : *non efficiamur inanis gloriae cupidus*, et l'affirmation de *Pat.*, X, 1 : *gloria ubique uana*.

Deinde, si omnis gloria uana et stuporata, quanto magis quae in carne, nobis dumtaxat! Nam etsi gloriandum est, in spiritus bono, non in carnis, placere uelle debemus  
 20 quia spiritualium sectatores sumus. 3. In quibus operamur, in illis et gaudeamus; de his gloriam carparamus de quibus salutem speramus. Plane gloriabitur christianus in carne, sed cum propter Christum lacerata durauerit ut spiritus in ea coronetur, non ut oculos et suspiria  
 25 adulescentium post se trahat.

Ita quod ex omni parte in uobis uacat, merito et non habentes fastidiatis et habentes neglegatis. Sancta femina sit naturaliter speciosa, non adeo sit occasione. Certe si fuerit, non ignorare sed etiam impedire se debet.

17 deinde: dehinc *A* dein *R*<sup>3</sup> || et: est *A* || 19 spiritus *NFR*<sup>3</sup>: spiritus *AXVL* || bono: bonis *A* || carnis: carne *A* || placere *AR*<sup>3</sup>: placere *NFX*: placitione *VL* || 20 in *om. A* || 21 in *om. A* || illis: ipsis *N* || et *om. A* || gaudeamus *A*: gaudemus *cell.* || carparamus *A*: capimus *cell.* || 23 in carne: etiam in *c. A* || Christum *om. A* || durauerit *ANXR*<sup>3</sup>: -rat *FVL* || 24 ut<sup>1</sup> *A*: ut et *cell.* || 25 trahat: trahit *N* || 27 et habentes neglegatis *ANR*<sup>3</sup>: et *om. X*: *om. FVL* || sancta femina sit... speciosa: sanctae feminae si... speciosae *A* || 28 occasione: -sio *A* || si: si et *A* || 29 ignorare *NXR*<sup>3</sup>: ignare *FVL* adiuuare *A* || etiam *om. A* || se *om. A*.

*stuporata*: toujours l'idée d'erreur, comme dans le *stupor* de I, 6, 1. L'éclat mensonger de la gloire empêche de voir les vrais biens. Sur l'humilité et la gloire, cf. *Virg. uel.*, XIII, 2.

Les expressions *placere in carne*, *in carne gloriari* sont également pauliniennes (*Gal.*, 6, 12-13). On notera toutefois que Tert. en restreint ici l'emploi au simple sens de « corps », avec ses attributs physiques, au lieu de celui de « chair », autrement complexe chez saint Paul, et qu'il n'ignore d'ailleurs pas: cf. *Res.*, XLVI, 3, et sur le sens de *caro* chez Tertullien: P. SINISCALCO, *Ricerche sul 'De resurrectione' di Tertulliano*, Rome, 1966, p. 109-110. Déjà en I, 2, 4, était condamné le souci de plaire dans sa chair.

*spiritualium sectatores sumus*: cf. Paul, *Rom.*, 8, 4 (*non secundum carnem ambulamus sed secundum spiritum*); *Gal.*, 6, 1 (*uos qui spirituales estis*); *I Cor.*, 14, 1, etc...

3. C'est encore l'Épître aux Galates qui fournit toutes les expressions du début, ainsi 6, 10: *operemur bonum*; 6, 8: *qui seminat in spiritu de spiritu metet uitam aeternam*, méta-

prescrit. De plus, si toute gloire est vaine et trompeuse, combien plus à l'endroit de la chair, pour nous tout au moins! En effet, s'il nous faut nous glorifier, nous ne devons vouloir plaire que par les avantages de l'esprit et non de la chair, nous qui sommes en quête des choses de l'esprit. 3. Trouvons notre joie dans les biens pour lesquels nous sommes à l'œuvre; tirons gloire de ceux dont nous espérons le salut. Sans doute, le chrétien sera glorifié dans sa chair, mais lorsque les tortures endurées pour le Christ auront assuré en elle le triomphe de l'esprit, au lieu qu'elle traîne après elle les yeux et les soupirs des jeunes gens.

Ainsi, cette beauté qui, à tous égards, n'a que faire en vous, vous ferez bien de la mépriser si vous ne l'avez pas, de la négliger si vous l'avez. Si une sainte femme a naturellement du charme, elle ne doit pas pour autant être une occasion de chute; et s'il se trouve qu'elle l'a été, elle ne doit pas l'ignorer, mais se prémunir là-contre.

phore agricole qui a pu inspirer le choix du verbe *carparamus*; 6, 14: *mihî absit gloriari nisi in cruce domini*. La perspective des persécutions invitait Tert. à donner un sens très précis à cette « croix » et à transposer: *cum...lacerata durauerit*.

Au terme de cet exposé scripturaire, Tertullien peut considérer comme justifiée (*merito*) sa condamnation de la « chair », pourtant créée par Dieu. Le cercle de la démonstration est fermé: *non habentes... habentes* correspond à *datam* et *non datam* du premier §, tandis que *neglegatis* répond à *incuria* de II, 2, 5.

*sancta*: peut-être au sens où saint Paul appelait « saints » les membres d'une communauté chrétienne. C'est ainsi que dans *Va.*, I, 6, 3, on voit *sancta femina* opposé à *gentiles*. Cette acception est tout à fait de mise ici puisque le cas des chrétiens a été dissocié de celui des païens au § 2. On ne peut toutefois oublier le *sancte* de II, 2, 2 qui implique surtout la pureté du cœur et la perfection de vie.

Sur le texte adopté et l'interprétation de la fin du ch., cf. notre art. cit., p. 369. HOPPE, *S.u.S.*, p. 155, n. 4, se déclare en faveur de *impedire s e*. La cohérence du texte est meilleure et le sens plus intéressant dans les *recc*. Sans doute faut-il donner à *impedire* une tonalité « militaire ». Cf. *Virg. uel.*, XVI, 4: *marum sexuû tuo strue qui nec tuos emittat oculos, nec admittat alienos*.

4. 1. Quasi gentilibus dicam, gentili et communi omnium praecepto alloquens uos : solis maritis uestris placere debetis. In tantum autem placebitis eis in quantum alteris placere non curaueritis. Securae estote, benedictae, uxor nulla deformis est marito suo ; satis placuit cum electa est seu moribus seu forma commendata. Ne quae uestrum putent si temperauerint a compositione sui, odium et auersionem maritorum prosecuturam. 2. Omnis maritus castitatis exactor est ; formam uero fidelis non expectat quia non isdem bonis quae gentiles bona putant capimur ; infidelis contra etiam suspectam habet, uel propter illam sceleratam in nos opinionem gentilium. Cui ergo pulchritudinem tuam nutrias ? Si fideli, non exigit ; si gentili,

4. 1 gentili et communi omnium praecepto A ; gentiles communium praeceptis cell. || 4 alteris : aliis A || 6 seu moribus seu forma : seu forma seu m. A || ne quae R<sup>3</sup> : ne qua A neque cell. || 7 putent... temperauerint : putet... temperauerit A || 8 prosecuturam : -ras R<sup>3</sup> || 9 fidelis : f. quidem A || expectat FXVLR<sup>3</sup> : expectat N expostulat A || 10 bona om. rec. R<sup>3</sup> || 11 etiam : euam N || propter illam sceleratam... opinionem : ex illa scelerata... opinione A || 13 nutrias : nutris A || fideli AN : fidelis cell. || gentili NFX : gentilis VLR<sup>3</sup> infideli A.

Païenne ou chrétienne, la femme ne doit viser qu'à plaire à son mari. Or, loin d'être sensible aux artifices de la toilette (1), tout mari, païen ou chrétien, a ses raisons de ne pas les désirer (2).

1. Après les arguments scripturaires, ceux de la morale « bourgeoise » et du simple bon sens. Païennes et chrétiennes tombent là sous le coup des mêmes impératifs, et l'on rejoint PROPERCE, I, 2, 26 : *uni si qua placet culta puella sat est.*

*in tantum... in quantum* : HOPPE, *S.u.S.*, p. 100-101, cite de nombreux exemples chez Tert. de *in* + adj. à l'acc. avec valeur d'adv. Cf. *in totum* en II, 5, 1 et 10, 6.

*benedictae* : premier emploi ici de cet appellatif, utilisé également dans d'autres traités (en part. *Or.*, I, 4).

*uxor nulla deformis est marito* : peut-être n'était-il pas superflu de rassurer les femmes sur ce point, quand on pouvait lire dans SÉNÈQUE (*Ben.*, III, 16, 3) qu'au milieu de la corruption générale la chasteté était un brevet de laideur.

4. 1. Je vous dirai comme à des païennes, usant pour vous parler d'une règle commune aux païens et à tous : « Vous ne devez plaire qu'à votre mari. » Or, vous lui plairez dans la mesure où vous n'aurez pas le souci de plaire à d'autres. Soyez tranquilles, mes bénies, il n'y a pas d'épouse laide aux yeux de son mari : elle a bien su plaire quand son caractère ou sa beauté l'ont fait choisir. Qu'aucune de vous n'aille penser qu'en réduisant ses ajustements, elle se rendra odieuse ou importune à son mari. 2. Un mari exige toujours le tribut de la chasteté, mais il ne souhaite pas la beauté quand il est chrétien, car ce qui est un avantage au regard des païens ne nous séduit pas comme eux, et s'il n'est pas chrétien, elle lui est même suspecte, ne fût-ce qu'à cause des scélératesses que nous prêtent les païens. Pour qui donc soigner ta beauté ? Pour un chrétien ? Il n'y tient pas ; pour un païen ? Il s'en méfie. A quoi

*compositio* : le terme reviendra ; il désigne tout arrangement factice et calculé ; la Vulgate dira des atours de Judith : *omnis ista compositio non ex libidine, sed ex uirtute pendebat* (*Judith*, 10, 4).

*Ne quae putent... auersionem prosecuturam* : en I, 2, 3, ce sont des *incompositae* qui ont plu aux anges.

2. *exactor* désigne ordinairement le collecteur d'impôt : il ne faudra pas prendre à la légère les exigences d'un mari !

*scelerata in nos opinio gentilium* : on peut juger d'après *Apol.*, II, 5 et VII, 1 des crimes reprochés aux chrétiens. MINUCIUS FELIX en met l'exposé dans la bouche du païen Caecilius (*Octavius*, VIII, 3-IX, 5).

Sur l'opposition *fidelis* / *infidelis* = *christianus* / *gentilis*, cf. *Vx.*, II, 2, 1.

*si gentili, non credit* : Tertullien s'est plu, dans *Vx.*, II, 4 et 5 à détailler les répugnances et les soupçons du païen marié à une chrétienne.

*gestias, nutrias* : les indicatifs de A ont sans aucun doute plus de force et sont peut-être à conserver ; mais le subjonctif dans des phrases similaires est également courant (cf. *Vx.*, II, 4, 2, où le subj. alterne avec des futurs) et nous semble devoir être retenu ici comme moins « facile ».

non credit. Quid gestias aut suspecto aut non desideranti  
15 placere ?

1. Haec utique non ad crudam in totum et ferinam  
habitudinem insinuandam uobis suggeruntur, nec de bono  
squaloris et paedoris suademus, sed de modo et cardine  
et iustitia corporis excolendi. Non supergrediendum ultra  
5 quam quod simplices et sufficientes munditiae concu-  
piscunt, ultra quam Deo placere.

2. In illum enim delinquant quae cutem medicaminibus  
urgent, genas rubore maculant, oculos fuligine porrigunt.  
Displicet nimirum illis plastica Dei; in ipsis redarguunt

14 non<sup>1</sup> : nisi simplicem non *A* || credit : creditur *X* || gestias :  
gestis *A* || suspecto *ANR*<sup>3</sup> : suspecta *FXVL* || aut<sup>2</sup> *ANVR*<sup>3</sup> : ut *FXL*.

5. 1 ad : in *A* || 2 insinuandam : -da *A* || 3 squaloris et paedoris  
*A* : corporis squalorem sed de pudoris *cell.* || cardine : carne *N* ||  
4 non supergrediendum *om.* *A* || 5 quod *om.* *A* || 6 deo *A* : domino  
*cell.* || placere : placet *A* || 8 urgent *A* : unguent *FX* unguent *N* (?)  
*VLR*<sup>3</sup> || porrigunt *A* : collinunt *R*<sup>3</sup> colligunt *cell.* || 9 nimirum illis  
*AN* : illis *n. cell.* || plastica dei : dei plastica *N* || redarguunt : se  
nimirum arguunt et *A* regunt *N*.

*suspecto* : la valeur active du participe passé se rencontre  
chez les Africains ; cf. HOPPE, *Quaest. select.*, 1897, p. 67.  
Dans son éd. commentée, p. 154, KOK en a réuni plusieurs  
exemples pris chez Tertullien (cf. *Apol.*, XXI, 20 ; *Val.*,  
XXI, 2 ; *Va.*, I, 1, 4).

Sans pour autant se négliger, la femme doit se limiter  
dans la toilette (1). Le maquillage qui retouche l'œuvre de  
Dieu est une offense au créateur (2), un emprunt et une aide  
à Satan (3). Or, toute complicité avec Satan nous fait passer  
dans son camp et trahir Dieu (4). La femme qui se maquille  
transgresse tous les principes chrétiens (5).

1. Tertullien craint-il d'être allé trop loin ? Jusqu'où doit-on  
pousser le refus de la toilette ? Il ne demande pas aux femmes  
de revenir à l'état quasi sauvage (*ferinam*) de l'époque anté-  
diluvienne (*crudus* était associé à *rudes* en I, 2, 3 pour qualifier  
les femmes de *Gen.*, 6, 1-2), ni même de prendre la tenue péni-  
tentielle (*sordes* et *squalor*) dont il les menaçait en I, 1, 1 :  
*paedor* alterne chez lui avec *sordes* dans cette acception, cf.  
*Pat.*, XIII, 4 ; *Res.*, VIII, 5. Il faut seulement la mesure (*modus*)  
déjà réclamée en I, 9, 2 : *etsi habendum sit, modus tamen*  
*debetur*.

bon t'ingénieur à plaire pour rencontrer des soupçons  
ou l'indifférence ?

5. 1. Ces réflexions ne veulent pas, bien sûr, vous faire  
adopter un extérieur en tous points grossier et sauvage :  
je ne prêche pas les avantages d'une tenue sale et négligée,  
mais la mesure, la juste limite dans les soins à donner au  
corps. Contentez-vous de ce que réclame une élégance  
sobre et suffisante ; contentez-vous de plaire à Dieu.

2. Car elles pêchent contre lui, celles qui accablent leur  
peau de drogues, maculent leurs joues de rouge, étirent  
leurs yeux avec du noir ; apparemment l'œuvre pétrie  
par Dieu leur déplaît, elles blâment et critiquent en elles

*cardo* et *iustitia* précisent le sens de *modus*. Même dans la  
langue classique, *cardo* désigne souvent une ligne de démar-  
cation, une limite à ne pas dépasser (cf. *Thes. ling. lat.*, s. v.,  
col. 445, et *An.*, XLIII, 8 : *naturales cardines*, avec le commentaire  
de WASZINK, p. 467. *Iustitia* (cf. I, 8, 2 et comment.) explique  
ce qu'est cette limite : c'est l'ordre divin, l'ordre de la création.  
Si *simplices* et *sufficientes munditiae* sont à mettre en rapport  
avec le jugement des hommes, *iustitia* introduit directement  
*ultra quam Deo placere*. Sur la difficulté textuelle, cf. notre art.  
cit., p. 367, et sur l'emploi de l'infinitif, HOPPE, *S.u.S.*, p. 42 s. :  
A a probablement remanié le texte par souci de la symétrie.

2. Après avoir averti la femme de ses devoirs envers elle-  
même et envers le prochain, Tert. va maintenant mettre en  
lumière ses devoirs envers Dieu. La pensée rejoint celle de I,  
8, 2 (cf. comm., p. 78 s.) et de nombreux autres passages : il  
est mauvais de vouloir modifier ce qui est sorti des mains de  
Dieu, représenté souvent comme modelant l'homme, que Tert.  
l'appelle *plasmator* comme en *Iud.*, II, 1, ou *figulus*. Sur  
l'emploi de ces termes, cf. R. BRAUN, *D. C.*, p. 396 s.

Les verbes choisis pour qualifier les « déformations » appor-  
tées par le maquillage sont volontairement dépréciatifs :  
*urgere*, *maculare*, *porrigere*. La leçon *urgent* trouve un appui  
dans *Paen.*, XI, 2 : *si quid coacti ruboris labia aut genas urgeat*.  
La leçon *colligunt* des *recc.* fait penser à certains portraits  
romano-égyptiens où les sourcils se rejoignent complètement  
sur le nez (E. COCHE de LA FERTÉ, *Les portraits romano-égyptiens*  
*du Louvre*, Paris, 1952, planche liminaire et fig. 4).  
Mais il faudrait alors admettre qu'*oculos* n'a qu'un sens très  
vague, ce qui ne semble pas le cas (cf. comm. de I, 2, 1, p. 50).

10 et reprehendunt artificem omnium. Reprehendunt enim cum emendant, cum adiciunt, utique ab aduersario artifice sumentes additamenta ista, 3. id est a diabolo. Nam quis corpus mutare monstraret nisi qui et spiritum hominis malitia transfigurauit ? Ille indubitate huiusmodi ingenia  
15 concinnauit ut in nobis quodam modo manus Deo inferret.

4. Quod nascitur opus Dei est. Ergo quod infingitur diaboli negotium est. Diuino operi Satanae ingenia superducere quam scelestum est ! Serui nostri ab inimicis nostris nihil mutuuntur ; milites ab hoste imperatoris sui nihil  
20 concupiscunt. De aduersario enim eius in cuius manu sis aliquid usui postulare transgressio est. Christianus a malo illo adiuuabitur ? Nescio an hoc nomen ei perseueret. Erit enim eius de cuius doctrinis instrui concupiscit.  
5. Quantum autem a uestris disciplinis et professionibus

12 ista om. A || id est a N : is est A id est cett. || diabolo : diabolus A || 13 mutare monstraret A : monstraret mutare cett. || spiritum hominis Rig. : spiritum hominum A hominis spiritum cett. || 14 huiusmodi : eiusmodi A || 15 in nobis quodam modo manus deo inferret : in uobis pareat manus uos quodam modo deo afferre A || 16 infingitur A : fingitur cett. || 17 negotium : opus N || 19 hoste : hostibus A || 20 sis Rig. : uis A sit cett. || 21 postulare : -rit A || transgressio ANXR<sup>3</sup> : congressio cett. || 22 adiuuabitur : adiuuabitur in aliquo A || an : in A || ei : et A || 23 doctrinis om. A || 24 quantum : quam A.

Sur *artifex* préféré à *opifex*, cf. BRAUN, D. C., p. 385.

ab *aduersario sumentes* : cf. *Spect.*, XXIV, 2.

3. *monstraret*, cf. I, 2, 2 où le même verbe désigne les mêmes « découvreurs ».

ut in nobis... Le texte de A (peut-être avec le souci d'accorder la phrase à celle qui clôt le chapitre) édulcore une pensée qui est plus ferme dans les *recc.* : ce n'est plus la femme qui agit quand elle est fardée ; elle est devenue l'instrument du diable qui lutte contre Dieu à travers elle. C'est tout le sens du § suivant : *erit eius de cuius*, etc...

4. *quod nascitur... quod infingitur...* véritable leit-motiv chez Tert. (cf. comm. de I, 8, 2-3, p. 79 s.). L'*opus Dei*, c'est la création (cf. R. BRAUN, D. C., p. 347). L'œuvre du diable ne mérite que les noms d'*ingenia* ou *negotium*.

*infingere* est défendu par HOPPE, *Quaest. sel.*, p. 63 s., bien

l'artisan de toutes choses. C'est critiquer, en effet, que de corriger, d'ajouter, surtout quand les ajouts sont pris à l'artisan adverse, 3. c'est-à-dire au diable. Qui pouvait en effet montrer à modifier le corps, sinon celui dont la malice a aussi métamorphosé l'esprit de l'homme ? C'est lui, sans aucun doute, qui a machiné de telles inventions pour porter en quelque sorte la main sur Dieu à travers nous.

4. Ce qui est de nature est l'œuvre de Dieu, ce qui est factice est donc l'affaire du diable. Surajouter à l'œuvre divine les inventions de Satan, quel crime ! Nos esclaves n'empruntent rien à qui nous est hostile ; les soldats n'attendent rien de l'ennemi de leur chef. En effet, solliciter l'adversaire de celui dont on dépend, pour utiliser son bien, est une forfaiture. Et le chrétien recevra l'aide du Mauvais ? Je ne crois pas que ce titre puisse lui rester. Car il appartiendra à celui dont il veut mettre à profit les enseignements. 5. Quelle discordance avec les règles de vie que vous professez, quelle indignité pour le nom

qu'on ne le lise qu'ici chez Tert. avant de le rencontrer, bien plus tard, chez des auteurs de basse époque (*Theo. L. L.*, s. v.). La formation similaire *adfin gere*, employée quatre fois par Tert. (*Val.*, XXXIII, 1 ; *Cor.*, XIII, 9 ; *Res.*, XXX, 6 ; *Marc.*, IV, 2, 3), peut être un argument en ce sens.

*serui... milites* : familiarité des exemples pris à la vie courante. En voir des variantes dans *Spect.*, XXIV, 4 ; *Cor.*, XI, 3-4 ; *Praescr.*, XII, 2.

de *cuius doctrinis* : LÖFSTEDT (*Zur Sprache Tert.*, p. 5-7) penche pour le texte de A qui omet *doctrinis*. R. BRAUN (D. C., p. 372, n. o), rapproche d'autres tours elliptiques. Ch. MOHRMANN, de son côté (*Études*, I, 1958, p. 39) estime que *doctrinis* gâte la concision du style. Sans doute peut-on citer nombre d'exemples d'ellipses du même genre (cf. THÖRNELL, *Stud. Tert.*, II, p. 58). Mais on ne saurait en faire une règle générale. Ainsi lit-on, sans doute possible, dans *Pat.*, XII, 8 : *cuius nisi patientiae disciplinis eruditur* (pour la construction, cf. *Res.*, III, 4 : *non de uulgi ignorantia instruit*). Comme *monstrare* au § 3, *doctrinae* nous renvoie à l'exposé des œuvres sataniques en I, 2, 2 : *si doctrinae dicendae sunt ... mali magistri...*

5. L'art du § est de montrer avec grands effets rhétoriques

<sup>25</sup> aliena sunt, quam indigna nomini christiano faciem fictam gestare quibus simplicitas omnis indicitur, effigie mentiri quibus lingua non licet, appetere quod datum non sit quibus alieni abstinentia traditur, adulterium in specie exercere quibus studium pudicitiae est ! Credite, benedictae, <sup>30</sup> quomodo praecepta Dei custodietis, liniamenta eius in vobis non custodientes ?

6. 1. Video quasdam et capillum croco uertere. Pudet eas etiam nationis suae quod non Germaniae atque Galliae sint procreatae. Ita patriam capillo transferunt. Male ac

<sup>25</sup> sunt : sint *A* || indigna : indignam *N* || nomini : nomine *R*<sup>3</sup> || <sup>26</sup> indicitur : inducitur *N* || effigie *Rig.* : efficiem *N* effigiem *cell.* || mentiri : ementiri *AN* || <sup>27</sup> lingua : in lingua *A* || datum : ad tuum *A* || <sup>28</sup> alieni abstinentia *A* : alienam abstinentiam *N* alienum abstinendum *R*<sup>3</sup> alienum abstinentiam *cell.* || traditur adulterium *A* : om. *cell.* || in specie : speciem *R*<sup>3</sup> || <sup>29</sup> est : sit *A* || <sup>30</sup> liniamenta : eliniamenta *F* || eius in vobis *A* : om. *cell.*

6. 1 et om. *A* || 2 suae om. *A* || Germaniae atque Galliae *Rig.* : Germania ea quae Galliae *A* Germane aut Galle *cell.* || 3 ita patriam capillo : ita iam capillos *A*.

(exclamations, antithèses parallèles, allitérations, homéotéleutes) et un savant crescendo (hypocrisie, mensonge, vol, adultère) que le maquillage porte en lui toutes les transgressions à la loi chrétienne.

La *simplicitas*, souvent nommée et déjà invoquée au premier livre, est une vertu d'innocence naïve, qui exclut toute rouerie, toute duplicité (cf. Paul, *II Cor.*, 11, 3). Elle ne saurait s'accommoder d'une *facies ficta*. Sur l'emploi du verbe, cf. *Pall.*, IV, 2 : *cutem fingere*.

*adulterium in specie* ; cf. *Spect.* XXIII, 5 : *adulterium est omne quod fingitur*.

*liniamenta eius* : non seulement les traits créés par Dieu, la *plastica Dei*, mais les traits de Dieu lui-même dont chaque créature est l'*imago*. De là la gravité de la faute.

6. Il est à la fois ridicule, dangereux et de mauvais augure de se teindre les cheveux (1). Ce faisant, on porte atteinte à sa santé et on commet un sacrilège (2) ; on biaise avec Dieu ; on cherche à dissimuler son âge, mais sans succès (3). Honte à qui espère des teintures une jeunesse éternelle, au lieu d'aspirer à l'éternité de l'au-delà (4).

1. et *capillum* : et, omis par *A*, marque normalement la

de chrétien que de promener un visage factice quand on est tenu en tout à la simplicité, d'avoir une figure menteuse quand la langue ne doit pas l'être, de prétendre à ce qu'on n'a pas reçu quand on apprend à s'abstenir du bien d'autrui, de se faire un charme adultère quand on a le souci d'être chaste ! Croyez-moi, mes bénies, comment respecterez-vous les préceptes de Dieu si vous ne respectez pas ses traits en vous ?

6. 1. J'en vois également qui se teignent les cheveux au safran : elles rougissent même de leur nation, regrettant qu'on ne les ait pas fait naître en Germanie ou en Gaule. Aussi changent-elles de patrie... par leurs cheveux. Mauvais,

progression du raisonnement : après les fards pour la peau, la teinture des cheveux.

*croco uertere* ; cf. *LUC.*, *Phars.*, III, 238 : *et qui tingentes croceo medicamine crinem* ; *Ov.*, *A. A.*, I, 530 : *croceas inreligata comas*. *J. ANDRÉ*, *Termes de couleur*, p. 154, pense que *croceus* désigne la couleur sans impliquer la matière. Mais la suite du texte (*crocum... ut in aram*) n'a de sens que si l'on utilisait effectivement le safran, fût-ce avec d'autres matières.

*Germaniae, Galliae* : plusieurs exemples de ces locatifs pour des noms de pays dans *HOPPE*, *S.u.S.*, p. 21. *TACITE* (*Germ.*, IV, 2) décrit les Germains comme tenant de la nature leurs *rutilae comae*. Mais *PLINE* assure que la mode, d'origine gauloise, était plus en honneur chez les hommes que chez les femmes (*N. H.*, XXVIII, 191 : *Gallorum hoc inuentum... rutilandis capillis... uterque apud Germanos maiore in usu uiris quam feminis*). La substance tinctoriale décrite dans ce passage de *Pline* était la *pila Mattiaca*, préparée par les Gaulois avec du suif et des cendres, mais qui tirait son nom de la ville de *Mattium* en Germanie (*DAR.-SAG.*, s. v. *Pila*, IV, p. 478). Elle faisait partie de l'arsenal des coquettes romaines (cf. *MART.*, XIV, 27, et peut-être *Ov.*, *A. A.*, III, 163 : *femina canitiem Germanis inficit herbis*), mais on usait aussi d'autres drogues. *PLINE* précise qu'on obtient une teinte rouge (*rufare*) avec le brou de noix (*N. H.*, XV, 87), la lie du vinaigre mêlée à de l'huile de lentisque (XXIII, 87), des feuilles de henné pilées dans du jus de coing (XXIII, 91).

*male ac pessime* : redoublement d'expression fréquent en latin tardif ; cf. *LÖRSTEDT*, *Zur Sprache Tert.*, p. 72, et *R. BRAUN*, *D. C.*, p. 126.

5 pessime sibi auspicantur flammeo capite et decorum  
putant quod inquinant. 2. Atqui et detrimentum crinibus  
medicaminum uis inurit et cerebro perniciem etiam cuius-  
libet sinceri humoris assiduitas reseruat, tum solis animando  
simul et siccando capillo exoptabilis ardor. Quis decor cum  
10 iniuria? Quae cum immunditiis pulchritudo? Crocum  
capiti suo mulier christiana ingeret ut in aram? Quod-  
cumque enim immundo spiritui excremari solet, id nisi

4 flammeo capite et decorum putant *om. A* || 5 atqui *corr. B<sup>3</sup>* :  
atquin *A* atque *cell.* || 7 tum *NR<sup>3</sup>* : tunc *A* cum *FL* tamen (?) *X*  
|| 8 ardor : ardor nocet *A* || 10 ingeret *A* : ingerit *cell.* || ut in aram :  
utnam *A* || 11 enim *om. A.*

*flammeo capite.* Le blond ardent de la chevelure annonce évidemment (*auspicatur*) les flammes de l'enfer. Tert. aime sa trouvaille : cf. *Vx.*, I, 6, 3 ; *Idol.*, XV, 10. Elle sera abondamment exploitée après lui ; cf. *HIER.*, *Ep.*, CVII, 5. Sur l'éclat et le rouge-orangé du safran, J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 153-4.

*inquinant* ; le verbe a une double valeur : le préjudice peut être matériel ou moral (cf. *inquinatam sedem* de II, 1, 1). Tertullien va jouer successivement sur les deux sens du mot en traitant d'abord des effets nocifs de la teinture sur le plan médical, puis sur le plan religieux. Le passage se fait avec les mots *iniuria*, pris également dans un double sens : « ce qui lèse » et « ce qui n'est pas conforme à la volonté divine » (cf. *supra*, p. 78), et *immunditiis* qui rejoint à la fois l'« immonde » de I, 4, 2 et l'adjectif de II, 1, 1.

On notera avec quelle virtuosité et quel naturel Tertullien passe sans cesse d'un ton à l'autre. Grave en 5 fin, pour rappeler les *praecepta Dei*, le voici tout à la fois plaisantant sur l'« incivisme » de son auditoire (*puget nationis*) et brandissant la menace de l'enfer. Puis c'est tour à tour le médecin qui parle avec la pondération de l'homme de science, le polémiste qui met en garde contre le culte des idoles, le prêtre (?) qui rappelle qu'on ne se joue pas de Dieu, mais aussi l'homme que la vue des vieilles coquettes ramène invinciblement à la satire et à la sagesse humaine (*stultitia*) : ce spectacle ne va pas sans amertume. Celle-ci se sentira dans l'ironie sarcastique de la conclusion (*bene properatis...*).

2. *detrimentum crinibus...* : cf. *Ov.*, *Am.* I, 14, 1-2 :

*Dicebam « medicare tuos desiste capillos »*

*Tingere quam possis iam tibi nulla comast.*

très mauvais présage pour elles qu'une tête couleur de flamme ! De plus, elles croient embellir ce qu'elles dégradent : 2. c'est un fait que la puissance corrosive des drogues nuit à la chevelure et que, d'autre part, l'application répétée de n'importe quel liquide, même pur, est la ruine assurée du cerveau, de même que l'ardeur du soleil dont on a besoin aussi bien pour aviver que pour sécher les cheveux. L'attrait va-t-il jamais de pair avec un dommage ? La beauté avec des souillures ? Une chrétienne mettra du safran sur sa tête comme sur un autel ? Tout produit, en effet, qu'on a coutume de brûler pour l'esprit impur — à moins d'être employé aux usages nor-

et 44 :

*Ipsa dabis capiti mixta uenena tuo.*

*cerebro perniciem* : les Anciens voyaient une relation entre l'état de la chevelure et la vitalité du cerveau (cf. *TERT.*, *An.*, LI, 3). Oribase, citant Galien, lie la diminution de volume du cerveau à la chute des cheveux (*Collect. Med.*, XXIV, 2, 1). Quant à la nocivité du soleil et des « humeurs », elle revient souvent dans les traités médicaux (cf. *ORIBASE*, *Eupor.*, IV, 1).

*crocum... ingeret ut in aram* : le safran faisait partie avec la myrrhe, l'encens et le « costum » des parfums orientaux qu'on faisait brûler en l'honneur des dieux ; cf. *Ov.*, *Fast.*, I, 342 : *nec fuerant rubri cognita fila croci*, et I, 76 : *et sonet accensis spica Cilissa focis*.

*immundo spiritui*. L'expression revient quatre fois dans le *De spect.* (cf. E. CASTORINA, *De spect.*, comm., p. 89) pour désigner Satan et ses acolytes dans lesquels on reconnaissait les dieux du paganisme.

*excremari*. Sans préciser la nature des parfums employés, Tert. use du même verbe pour évoquer le culte des dieux et des morts dans *Nat.*, I, 10, 28 : *eosdemque odores excrematis*.

*nisi...necessariis... usibus*. Si l'on en croit J. ANDRÉ, *Termes de couleur*, p. 153-4, les usages non frivoles du safran et susceptibles d'échapper à la censure de Tert. semblent avoir été assez réduits : il servait de parfum, de fard pour les yeux, de colorant pour les sauces ou l'arène du cirque et surtout de teinture pour les étoffes.

probis et necessariis et salubribus usibus adhibeatur, ad quod Dei creatura prospecta est, sacrificium uideri potest.

Sed enim dominus ait: 3. « Quis uestrum potest capillum atrum ex albo facere aut album ex atro ? » Hae quae reuincunt Deum: « Ecce, inquiunt, pro albo uel atro flauum facimus, gratiae faciliorem ». Quamuis et atrum ex albo conantur facere quas paenituit ad senectam usque uixisse. Pro temeritas! Erubescit aetas exoptata uotis: 20 furtum conficitur. Adulescentia in qua delinquimus suspiratur; occasio grauitatis interpolatur. Absit a sapientiae

12 salubribus: salutaribus A || adhibeatur: adhibetur A || 13 dei creatura prospecta est AN: creatura est dei prospecta FX creatura dei est prospecta R<sup>3</sup> || 14 dominus: deus A || 15 atrum ex albo: album atrum A || hae quae NFR<sup>3</sup>: haec quae X et haec quae VL itaque A || 16 deum NFR<sup>3</sup>: dominum AX || 17 gratiae: gratia A || quamuis et: q. et album ex atro N || 18 conantur om. N || facere om. A || paenituit: paeniteat A || ad om. A || 19 temeritas A V m. a.: -tate NFX -tatem corr. R<sup>3</sup> || 20 conficitur A: confitetur cett. || delinquimus: deliquimus A || 21 grauitatis A: prauitatis cett. || a om. A || sapientiae: sapientiae A.

ad quod Dei creatura prospecta est: on est toujours dans la ligne de *iniuria*, deuxième sens; sur le terme *creatura* chez Tert., cf. BRAUN, D. C., p. 370 s.

3. *Quis uestrum potest...* = Matth., 5, 36: *quia non potes unum capillum album facere aut nigrum*. L'appel aux Écritures n'empêche pas Tert. d'évoquer de façon comique les minauderies satisfaites des élégantes en leur donnant la parole: « Ecce, inquiunt... », comme s'il était chose aisée et naturelle de mettre Dieu dans son tort (*reuincere*).

*pro albo uel atro flauum facimus*. On employait pour cela la *lysimachia* (ou salicaire, cf. J. ANDRÉ, *Lexique des termes de botanique*, Paris, 1956, p. 198). Cf. PLIN., N. H., XXVI, 164.

*gratiae faciliorem*: « plus propice au charme ». Chez un peuple à cheveux sombres, le blond devait avoir un prestige spécial (entre autres, PROP., II, 2, 5). Jusqu'au héros de PÉTRONE (*Sat.*, CX, 5) que le blond de sa perruque console de ses vrais cheveux!: *commendatior uultus enituit quia flauum corymbion erat*.

*atrum ex albo*: là, l'*Hist. Nat.* de PLINE fourmille de recettes; cf. XXII, 153; XXIII, 99, 160; 164; XXVI, 164; XXVII,

maux, indispensables, bénéfiques, prévus par Dieu quand il les créa — peut apparaître comme une offrande sacrificielle.

Mais quand le Seigneur dit: 3. « Qui d'entre vous peut rendre noirs ses cheveux blancs, ou blancs ses cheveux noirs ? », les voici qui en remontent à Dieu. « Tenez, disent-elles, au lieu de blancs ou noirs, nous les rendons blonds, pour qu'ils aient plus de charme. » Encore qu'on voie aussi s'efforcer de passer du blanc au noir celles qui ont regret d'avoir vécu jusqu'à la vieillesse. Oh témérité! L'âge qu'on a appelé de ses vœux rougit: on commet un larcin; on soupire après la jeunesse, âge du péché; on gâche l'occasion de gravité qu'on a. Loin des filles de sagesse

52; XXIX, 109-110 etc... Plus spécialement pour les cheveux blancs: XX, 49. On avait aussi des mixtures pour retarder la canitie (XXVI, 48; XXVIII, 164; XXX, 184).

*Pro temeritas*: A et la série récente divergent ici sensiblement. Le texte des *recc.* n'est pas à rejeter sans examen, car *pro* + *abl.* au sens de « à cause de » se trouve chez Tert. On traduira: « L'âge qu'on a appelé de ses vœux rougit de sa témérité: il avoue son larcin ». La phrase préparerait le *plus detegetur* qui suit. Mais il est assez peu dans la manière de Tert. d'annoncer ainsi le trait final (cf. *pro peruersitate* en II, 1, 3, p. 95). Au contraire, l'indignation, l'ironie, la virulence des reproches, le mélange des tons cautionnent dans ses grandes lignes la version de A.

*erubescit*: aucune nécessité de corriger, comme Marra, en *erubescite*. Tert. ne craint pas ces transferts de sujet; cf. *Apol.*, IX, 13: *erubescat error uester*; *Val.*, III, 2: *nihil ueritas erubescit*.

*suspiratur*. Cf. I, 2, 4: *caelum suspirabant*.

*delinquimus*: songe-t-il à Paul, *Rom.*, 5, 1, qui avertit de ne pas persévérer *in delinquentia*? (c'est la forme sous laquelle est cité ce texte en *Pud.*, XVII, 4).

*interpolatur*: Tert. affectionne ce terme, mais la langue classique en offre également des exemples éclairants; cf. PLAUTE, *Most.*, 262, où la servante reproche à Philématie de « gâter » par le fard son charme naturel: *noua pictura interpolare uis opus lepidissimum*.

filiabus stultitia tanta. Senectus cum plus occultari studuerit, plus detegetur.

4. Haec est aeternitas uestra de capitis iuuentute!  
 25 Hanc incorruptibilitatem habemus superinduere ad domum domini quam acacia pollicetur! Bene properatis ad dominum! Bene festinatis excedere de isto iniquissimo saeculo quibus ad finem appropinquare deforme est!

22 tanta : tantum *F* || occultari studuerit plus *om. A* || studuerit *FX*  
*R*<sup>3</sup> : -ris *N* || 23 detegetur : detinetur *A* || 24 aeternitas : aeteritas *A* ||  
 uestra *N* : uera *A* nostra *cett.* || capitis : capilli *A* || 25 incorruptibilitatem *A* : incorruptibilem *cett.* || superinduere *Rig.* : semper induere *mss*  
*R*<sup>3</sup> || domum domini *LR*<sup>3</sup> : nouum dominum *A* donum domini *NFXV*  
 || 26 quam acacia : quamonarchia *A* || properatis : festinatis  
*A* || 27 isto *om. A* || 28 ad finem *A* : in fine *cett.* || appropinquare : propinquare *A*.

*sapientiae filiabus* a une tonalité scripturaire (cf. *Sir.*, 3, 1), mais *stultitia* vise bien l'inanité des efforts qu'on peut tenter pour cacher sa vieillesse ; la flèche du *plus detegetur* en est garante. Le thème de la vieillesse désirée, puis honnie, et même le terme de *stultitia* sont dans *Cic., De Sen.*, 4. Mais l'intervention du péché et l'âpreté du ton renouellent du tout au tout ce vieux *topos*.

4. Ce passage, corrompu dans les manuscrits, a donné lieu à des interprétations très diverses. R. BRAUN qui en a donné une étude détaillée et définitive (*Sacris erudiri*, 1955, p. 35-48) en marque le caractère constamment ironique (souligné par les anaphores *haec... hanc ; bene... bene*).

*capitis* ou *capilli* : la variante est mineure, mais tout le passage étant très fautif dans A, nous avons opté, comme plus loin, pour la leçon garantie par *R*<sup>3</sup>, c'est-à-dire le *Gerziensis*.

*incorruptibilitatem superinduere* renvoie à *I Cor.*, 15, 53 et *II Cor.*, 5, 2, et revient dans de multiples passages (cf. RÖNSCH, *N. T.*, II, p. 416-7 et 429 s.), en part. *Res.*, *XLI* et *XLII*. Dans tous ces passages, aussi bien que dans *II Cor.*, 5, 1, il n'est jamais question de don du Seigneur, mais de

une pareille sottise ! Plus la vieillesse prendra soin de se dissimuler, plus elle se trahira.

4. Ainsi, votre éternité tient à la jeunesse de votre tête ! L'incorruptibilité qu'il nous faut revêtir pour entrer dans la maison du Seigneur, c'est l'acacia qui la promet ! Vous avez vraiment hâte d'aller vers le Seigneur ! Vous êtes vraiment pressées de quitter ce monde d'iniquités, vous qui trouvez laid de toucher à votre fin !

demeure, terrestre ou céleste (*domus, habitatio, domicilium*). Aussi la leçon de *R*<sup>3</sup> nous paraît-elle certaine.

Les propriétés tinctoriales de l'acacia sont bien connues de PLINE (*N. H.*, XXIV, 110). PÉTRONE, *Sat.*, XXIII, 5, met en scène un débauché trahi par sa sueur qui lui fait dégouliner la teinture sur le front (*per frontem sudantis acaciae riu*). Avant de se laisser impressionner par le *monarchia* de A, Rigault lui-même donnait la bonne explication dans ses premières éditions (*Observation XVII*, dans éd. de 1628). Cf. aussi RÖNSCH, *N. T.*, II, p. 683-4.

J. MOINGT (I, p. 105, n. 5), tout en admettant en gros l'interprétation de R. Braun, ne veut pas renoncer à expliquer *acacia* comme la transcription du mot grec signifiant « innocence ». Il y aurait un jeu de mots : notre poudre d'acacia, c'est l'innocence ; explication alambiquée et peu recevable.

On notera le contraste entre l'eurythmie majestueuse du *domum domini* (la *domus non manufacta aeterna in caelis* de saint Paul) et l'effet cacophonique de *acacia*.

*festinatis... properatis*. Cf. *Spect.*, XXVIII, 5 : *quod est aliud uotum nostrum quam... exire de saeculo et recipi apud Dominum* ou *Apol.*, *XLI*, 5 : *nil nostra refert in hoc aeuo nisi de eo quam celeriter excedere*, peut-être inspiré de Hébr., 4, 11 : *festinamus ergo ingredi in illam requiem*. Cf. le souhait de saint Paul (*Phil.*, 1, 23) : *desiderium habens dissolui et esse cum Christo*.

7. 1. Quid enim tanta ornandi capitis operositas ad salutem subministrat? Quid crinibus uestris quiescere non licet, modo substrictis, modo relaxatis, modo suscitatis, modo elisis? Aliae gestiunt in cincinnos coercere, aliae ut uagi et uolucres elabantur, non bona simplicitate. Affigitis praeterea nescio quas enormitates sutilium atque texti-

7. 1 enim: item *A* || ornandi *recc. R<sup>3</sup> ex G*: ordinandi *AN* || capitis: crinis *A* || operositas *A*: onerositas *cett.* || ad *om. recc. R<sup>3</sup>* || 2 subministrat: -tret *A* -tratur *X* || quid: quod *A* || 3 substrictis *NXR<sup>3</sup>*: substructis *FVL* || modo substrictis *om. A* || modo<sup>2</sup>: non *F* || 4 cincinnos *A*: cincinnis *cett.* || coercere: coerceri *N* || 6 enormitates *AXR<sup>3</sup>*: -tas *FV*: innormitates *N* || sutilium *Vm. a. R<sup>3</sup>*: subtilium *cett.* || atque textilium *om. A*.

7. Pourquoi tant de coiffures variées et de postiches? (1). Faute d'en sentir le ridicule, qu'on en craigne au moins les souillures (2). Au jour de la résurrection, la femme n'aura ni fards, ni teintures, ni coiffure étudiée, preuve que ces artifices sont condamnés par Dieu (3).

1. On peut hésiter entre *ornare caput* et *ordinare crinem*: double rédaction? La première expression a la caution de *G* et le mérite d'englober toute la matière du chapitre, alors qu'*ordinare crinem* ne saurait s'appliquer au passage sur les perruques. C'est le verbe *ornare* qu'emploie Tert. en *Nat.*, II, 8, 16 à propos du calathos qui coiffe Sérapis, et en *Cor.*, XIV, 2, précisément à propos d'édifices de cheveux et en relation, comme ici, avec l'idée d'artifice (*operose*): *nec ornabitur operosius mulier... ut nec crinium artificio coronetur.*

*operositas*, comme *operose* en I, 8, 1, désigne un travail vain, inutile. QUINTEPLIÈRE explique le mot comme une traduction de περιεργία en lui appliquant l'adj. *superuacua* (*I. O.*, VIII, 3, 55). Vantant la beauté de Photis qui peut se passer d'arrangements factices, APULÉE écrit (*Met.*, II, 9, 6): *non operosus sed inordinatus ornatus addebat gratiam.*

*suscitatis... elisis*: W. KOK dans son commentaire, p. 167, veut donner à *elidere* le même sens qu'en I, 1, 2, et comprend = *radere, epilare*. A l'inverse, *suscitatis* serait à mettre en rapport avec *animare* de I, 6, 2 et viserait l'effet bénéfique des traitements destinés à gonfler et embellir les cheveux. SAINT JÉRÔME (*Ep.*, XXII, 27) évoque bien — plus de deux siècles après! — des femmes qui ont l'impudence de se couper les

7. 1. Oui, en quoi tout ce mal que vous vous donnez pour orner votre tête concourt-il à votre salut? Ne pouvez-vous laisser en paix vos cheveux qu'on voit tantôt attachés, tantôt dénoués, tantôt relevés, tantôt tombants? Les unes ont la passion de les retenir en boucles, les autres de les laisser glisser, libres et flottants, avec une fausse simplicité. Vous y attachez de surcroît je ne sais quelles masses énormes de cheveux postiches cousus et entrelacés

cheveux (*crinem amputant*) et de s'habiller en homme. Mais ce n'était sûrement pas de mode à l'époque de Tert. si l'on en croit son contemporain et compatriote Apulée: la seule pensée d'une femme privée de ses cheveux lui paraît un blasphème, *nec quod sit ullum huius rei tam dirum exemplum* (*Ap.*, *Met.*, II, 8, 5). On lit dans TERT., *Virg. uel.*, VII, 1: *mulieri turpe est radi sine tonderi*. Il est douteux qu'il veuille viser ici ce cas extrême. Il semble au contraire que les termes se correspondent trois fois de suite deux par deux pour opposer les deux types de coiffures auxquels toutes se ramènent, cheveux retenus ou cheveux tombants:

<i>substrictis</i>	<i>relaxatis</i>
<i>suscitatis</i>	<i>elisis</i>
<i>in cincinnos coercere</i>	<i>uagi et uolucres elabantur</i>

*elidere* se retrouve avec ce sens de «laisser tomber» dans un passage de *Res.*, XVIII, 8, où il est opposé comme ici à *suscitare*, au même titre que *ruere* et *cadere*. On comparera les descriptions d'APULÉE (*Met.*, II, 9, 3-4) dans son éloge de la chevelure féminine «délicatement séparée par la dent fine d'un peigne et rassemblée par derrière» ou qui «serrée en lourdes tresses, couronne le sommet de la tête» ou encore «librement répandue, ruisselle le long du dos» (trad. P. Vallette, Coll. des Universités de France). OVIDE rappelait déjà à ses lectrices l'infinie variété des coiffures (*A. A.*, III, 135 s.) et les élégantes aimaient en changer (*Tib.*, I, 8, 9; *Ov.*, *Am.*, I, 14, 13).

*uagi et uolucres*: allitération expressive. Ainsi les aimait PROPERCE (II, 1, 7 ou II, 3, 13: *comae per leuia colla fluentes*).

*non bona simplicitate*. Ce pouvait être un artifice, recommandé par OVIDE dans son *Art d'aimer* (III, 153: *et neglecta decet multas coma*). Les coiffures décrites par Tertullien dans *Virg. uel.*, VII, 4 pour la jeune fille, et XII, 2 pour la femme mariée retiennent toutes deux les cheveux.

lium capillamentorum, nunc in galeri modum quasi uaginam capitis et operculum uerticis, nunc in ceruicum retro suggestum. 2. Mirum quod non contra domini  
 10 praecepta contenditur! Ad mensuram neminem sibi

7 galeri AR<sup>3</sup> : galeris cett. || 8 ceruicum A : -cem cett. || 9 non A : om. cett. || domini NXR<sup>3</sup> : dominica A deum FL || 10 praecepta : praescripta A.

*capillamentorum* : les calvities dues à la maladie, à des excès de toutes sortes (SEN., *Ep.*, 95, 20) ou à l'abus d'onguents (cf. OV., *Am.*, I, 14 cité *supra*, p. 116) ont toujours nécessité le port de perruques dont se moquaient satiriques et moralistes. On les importait surtout de Germanie (MART., V, 69 ; OV., *Am.*, I, 14, 45), et plus tard de l'Inde (cf. *Dig.*, XXXIX, 4, 16, 7). Leur emploi était vite devenu courant et, sous l'Empire, une femme pouvait être « bien pourvue de cheveux achetés » sans en avoir honte (*nec pudor est emisse* : OV., *A. A.*, III, 165-7). Avec la mode des coiffures compliquées et volumineuses, la perruque devint un accessoire obligé de la toilette. Certains bustes des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles ont des cheveux amovibles et montrent parfois les vrais cheveux sous le postiche (DAR.-SAG., s. v. *Galerus*, V, p. 1453). Le passage de *Virg. uel.*, XII, 2 : ...*et acu lasciuiore comam sibi inserunt* semble impliquer que la coiffure des matrones comportait normalement des cheveux d'emprunt.

*enormitates... textilium*. Rien ne saurait mieux commenter ces lignes que la superbe tête du Mus. of Art de Cincinnati reproduite fig. 1 et datée de la fin du II<sup>e</sup> siècle : le visage est écrasé par la masse des cheveux, et les mèches entrelacées de l'énorme chignon font effectivement penser à un tissage.

*in galeri modum* : le *galerus* est une calotte ou un bonnet, et plus spécialement la coiffure du flamme faite d'une peau d'animal garnie de tous ses poils ; de là l'emploi du mot plus tard pour désigner la perruque (DAR.-SAG., s. v. *Galerus*, p. 1452). Sur les bas-reliefs représentant des flamines, on voit bien comment leur bonnet emboîte toute la tête, tel une gaine qui épouse les contours de l'objet, et en couvre le sommet, comme ferait un couvercle de marmite (*operculum uerticis*). MARTIAL avait déjà ouvert la voie à ces comparaisons désobligeantes en parlant d'une tête « chaussée » (XII, 45). La

soit pour former un bonnet (qui a l'air d'un fourreau pour la tête avec un couvercle au sommet du crâne !), soit pour s'étager par derrière sur la nuque. 2. Façon admirable de ne pas se dresser contre la loi divine ! Il a été dit que

coiffure enveloppante des impératrices syriennes, avec son réseau de nattes aplaties sur le crâne, a peut-être inspiré ce morceau. Elle est exactement contemporaine de notre texte et il n'est pas impossible qu'elle corresponde à la coiffure décrite en *Virg. uel.*, XII, 2 (*crinibus a fronte diuisis*). On peut voir au musée de Vienne (Isère) et surtout au Louvre (n° 1103) des bustes de Julia Domna, dont l'imposant chignon offre bien l'aspect d'un tissage, comme la fig. 1.

*ceruicum suggestum* : *suggestus* implique un exhaussement, une proéminence. C'est le mot employé en *Nat.*, II, 8, 16 pour désigner le calathos de Sérapis. Mais ici, au lieu de se dresser sur le dessus de la tête, le *suggestus* allonge la nuque par derrière (*retro*). Un buste du Fitzwilliam Museum de Cambridge offre un bel exemple de ce gros chignon (fig. 2). Dans leur publication (Cambridge, 1964, p. 73), L. BUDE et R. NICHOLLS y voient une Faustine Jeune et le datent du troisième quart du II<sup>e</sup> siècle ; mais il peut être plus tardif. Crispine, femme de Commode, porte une coiffure du même type (MATTINGLY-SYDENHAM, *RIC*, III, *Crispina*, 670).

Croyant reconnaître dans ce passage une allusion au *tutulus*, « mode depuis longtemps périmée dans la capitale », G. CH. PICARD (*Civ. Afr. rom.*, p. 236) lui dénie toute valeur d'actualité et n'y voit qu'un thème de diatribe. Mais comme celui des flaminiques (DAR.-SAG., s. v. *Flamen*, p. 1170), le *tutulus* de l'époque antonine (cf. fig. 3 un bel exemplaire du Musée de Cherchell, Pavillon sud-est, n° 51) se dressait sur le dessus de la tête, interprétation exclue par la suite du chapitre, puisque les élégantes n'ajoutent pas à leur taille. Le ton volontairement satirique ne saurait atteindre son but que si l'auditoire reconnaît les modes en usage dans les allusions.

On ne saurait non plus alléguer une discordance entre les modes de Rome et celles des provinces. L'étude de COCHE DE LA FERTÉ sur *Les portraits romano-égyptiens du Louvre* montre bien (p. 21) que les vêtements, coiffures et bijoux étaient ceux de Rome et n'avaient rien d'indigène.

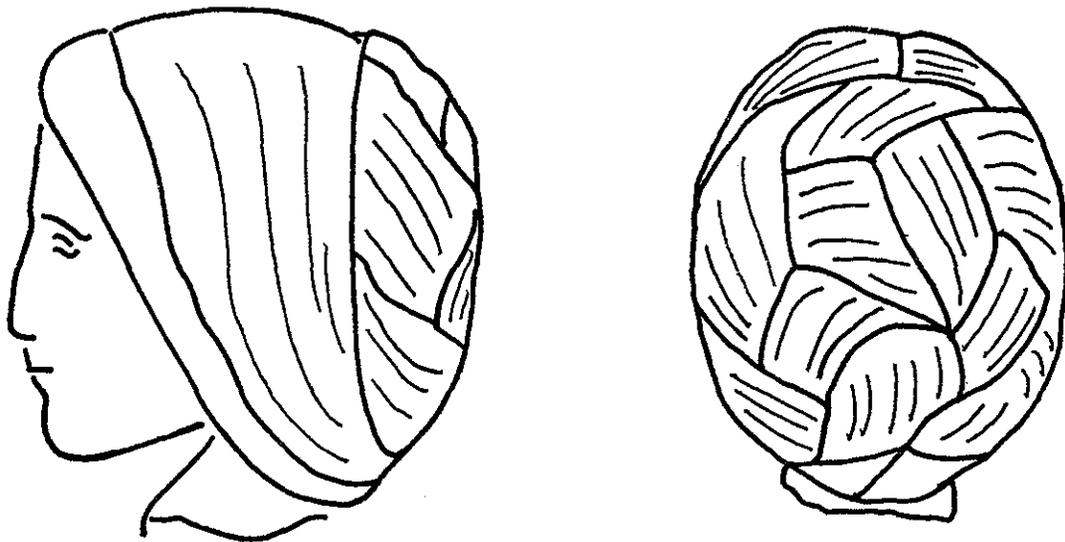


Fig. 1

D'après G. M. A. HANFMANN, *Chefs-d'œuvre de l'art romain*, Paris/Bruxelles 1965, p. 167, fig. 84.



Fig. 2

D'après L. BUDDE et R. NICHOLLS,  
*Fitzwilliam Museum Cambridge Cat. of Gr.  
& Rom. Sculp.*, pl. 39, n° 116.

Fig. 3

DOMITIA LUCILLA, mère de Marc-Aurèle,  
d'après St. GSELL, *Cherchell*, Alger 1952, p. 56.

adicere posse pronuntiatum est. Vos sane adicitis ad pondus, collyridas quasdam uel scutorum umbilicos ceruicibus adstruendo. Si non pudet enormitatis, pudeat inquinamenti, ne exuuias alieni capitis forsitan immundi, forsitan nocentis et gehennae destinati sancto et christiano capiti supparetis. Immo, omnem hanc ornatus seruitutem a libero capite propellite. Frustra laboratis ornatae uideri, frustra peritissimos quosque structores capillaturae adhibetis : Deus uos uelari iubet, credo ne quarumdam capita uideantur.

3. Atque utinam miserrimus ego in illo die christianae

11 est *om. A* || sane *N* : uero *A* plane *FXR*<sup>3</sup> || 12 collyridas : colluras *A* || scutorum *R*<sup>3</sup> : scuti *A* sputorum *cett.* || 13 adstruendo : -dos *A* || 14 alieni : alicui *FVL* || forsitan : forsitan *A* || 15 forsitan : forsitan *NX* || nocentis : -tes *A* || destinati : destinati *A* || 16 supparetis *A* : -res *cett.* || omnem *A* : *om. cett.* || 17 propellite : depellite *A* || 18 quosque : quoque *A* || capillaturae : capilliturae *A* || 21 illo : illa *A*.

2. *Mirum quod non... contenditur* : c'est, sous la forme ironique, le même grief qu'avec *reuincunt* de II, 6, 3, la même façon de tourner habilement la parole divine (= *Matth.*, 6, 27 ; cf. *Spect.*, XXIII, 4), non plus cette fois sur le ton de la minauderie, mais en donnant dans un franc ridicule : si nous ne sommes pas très renseignés sur la *collyris*, pain ou gâteau, nous savons que l'*umbo* de bouclier pouvait atteindre de grandes dimensions (DAR.-SAG., s. v., p. 588).

*adstruendo* et, plus bas, *structores capillaturae* sont à mettre en relation avec *suggestus* : il s'agit d'un véritable échafaudage que seul un professionnel peut construire. *Ad-* souligne qu'il s'agit de cheveux surajoutés.

*alieni capitis* : ce pourrait être une tête « étrangère », puisque les faux-cheveux sont importés (*supra*, p. 124). Mais l'opposition avec *christiano* porte plutôt à y voir une tête « profane », sens attesté chez Tert. (par ex. *Va.*, II, 2, 2 ; 6, 1).

*forsitan... forsitan* : les variations de la tradition rendent probable que Tert. n'ait pas employé deux fois le même terme.

l'artisan de toutes choses. C'est critiquer, en effet, que de corriger, d'ajouter, surtout quand les ajouts sont pris à l'artisan adverse, 3. c'est-à-dire au diable. Qui pouvait en effet montrer à modifier le corps, sinon celui dont la malice a aussi métamorphosé l'esprit de l'homme ? C'est lui, sans aucun doute, qui a machiné de telles inventions pour porter en quelque sorte la main sur Dieu à travers nous.

4. Ce qui est de nature est l'œuvre de Dieu, ce qui est factice est donc l'affaire du diable. Surajouter à l'œuvre divine les inventions de Satan, quel crime ! Nos esclaves n'empruntent rien à qui nous est hostile ; les soldats n'attendent rien de l'ennemi de leur chef. En effet, solliciter l'adversaire de celui dont on dépend, pour utiliser son bien, est une forfaiture. Et le chrétien recevra l'aide du Mauvais ? Je ne crois pas que ce titre puisse lui rester. Car il appartiendra à celui dont il veut mettre à profit les enseignements. 5. Quelle discordance avec les règles de vie que vous professez, quelle indignité pour le nom

qu'on ne le lise qu'ici chez Tert. avant de le rencontrer, bien plus tard, chez des auteurs de basse époque (*Theo. L. L.*, s. v.). La formation similaire *adfinere*, employée quatre fois par Tert. (*Val.*, XXXIII, 1 ; *Cor.*, XIII, 9 ; *Res.*, XXX, 6 ; *Marc.*, IV, 2, 3), peut être un argument en ce sens.

*serui... milites* : familiarité des exemples pris à la vie courante. En voir des variantes dans *Spect.*, XXIV, 4 ; *Cor.*, XI, 3-4 ; *Praescr.*, XII, 2.

*de cuius doctrinis* : LÖRSTEDT (*Zur Sprache Tert.*, p. 5-7) penche pour le texte de A qui omet *doctrinis*. R. BRAUN (*D. C.*, p. 372, n. o), rapproche d'autres tours elliptiques. Ch. MOHRMANN, de son côté (*Études*, I, 1958, p. 39) estime que *doctrinis* gêne la concision du style. Sans doute peut-on citer nombre d'exemples d'ellipses du même genre (cf. THÖRNELL, *Stud. Tert.*, II, p. 58). Mais on ne saurait en faire une règle générale. Ainsi lit-on, sans doute possible, dans *Pat.*, XII, 8 : *cuius nisi patientiae disciplinis eruditur* (pour la construction, cf. *Res.*, III, 4 : *non de uulgi ignorantia instruit*). Comme *monstrare* au § 3, *doctrinae* nous renvoie à l'exposé des œuvres sataniques en I, 2, 2 : *si doctrinae dicendae sunt... mali magistri...*

5. L'art du § est de montrer avec grands effets rhétoriques

25 *aliena sunt, quam indigna nomini christiano faciem fictam gestare quibus simplicitas omnis indicitur, effigie mentiri quibus lingua non licet, appetere quod datum non sit quibus alieni abstinentia traditur, adulterium in specie exercere quibus studium pudicitiae est ! Credite, benedictae,*  
30 *quomodo praecepta Dei custodietis, liniamenta eius in uobis non custodientes ?*

6. 1. *Video quasdam et capillum croco uertere. Pudet eas etiam nationis suae quod non Germaniae atque Galliae sint procreatae. Ita patriam capillo transferunt. Male ac*

25 *sunt : sint A || indigna : indignam N || nomini : nomine R<sup>3</sup> || 26 indicitur : inducitur N || effigie Rig. : efficiem N effigiem celt. || mentiri : ementiri AN || 27 lingua : in lingua A || datum : ad tuum A || 28 alieni abstinentia A : alienam abstinentiam N alienum abstinendum R<sup>3</sup> alienum abstinentiam celt. || traditur adulterium A : om. celt. || in specie : speciem R<sup>3</sup> || 29 est : sit A || 30 liniamenta : eliniamenta F || eius in uobis A : om. celt.*

6. 1 et om. A || 2 suae om. A || Germaniae atque Galliae Rig. : Germania ea quae Gallie A Germane aut Galle celt. || 3 ita patriam capillo : ita iam capillos A.

(exclamations, antithèses parallèles, allitérations, homéotéleutes) et un savant crescendo (hypocrisie, mensonge, vol, adultère) que le maquillage porte en lui toutes les transgressions à la loi chrétienne.

La *simplicitas*, souvent nommée et déjà invoquée au premier livre, est une vertu d'innocence naïve, qui exclut toute rouerie, toute duplicité (cf. Paul, *II Cor.*, 11, 3). Elle ne saurait s'accommoder d'une *factes ficta*. Sur l'emploi du verbe, cf. *Pall.*, IV, 2 : *cutem fingere*.

*adulterium in specie* ; cf. *Spect.* XXIII, 5 : *adulterium est omne quod fingitur*.

*liniamenta eius* : non seulement les traits créés par Dieu, la *plastica Dei*, mais les traits de Dieu lui-même dont chaque créature est l'*imago*. De là la gravité de la faute.

6. Il est à la fois ridicule, dangereux et de mauvais augure de se teindre les cheveux (1). Ce faisant, on porte atteinte à sa santé et on commet un sacrilège (2) ; on biaise avec Dieu ; on cherche à dissimuler son âge, mais sans succès (3). Honte à qui espère des teintures une jeunesse éternelle, au lieu d'aspirer à l'éternité de l'au-delà (4).

1. et *capillum* : et, omis par A, marque normalement la

de chrétien que de promener un visage factice quand on est tenu en tout à la simplicité, d'avoir une figure menteuse quand la langue ne doit pas l'être, de prétendre à ce qu'on n'a pas reçu quand on apprend à s'abstenir du bien d'autrui, de se faire un charme adultère quand on a le souci d'être chaste ! Croyez-moi, mes bénies, comment respecterez-vous les préceptes de Dieu si vous ne respectez pas ses traits en vous ?

6. 1. J'en vois également qui se teignent les cheveux au safran : elles rougissent même de leur nation, regrettant qu'on ne les ait pas fait naître en Germanie ou en Gaule. Aussi changent-elles de patrie... par leurs cheveux. Mauvais,

progression du raisonnement : après les fards pour la peau, la teinture des cheveux.

*croco uertere* ; cf. LUC., *Phars.*, III, 238 : *et qui tingentes croceo medicamine crinem* ; Ov., *A. A.*, I, 530 : *croceas irregata comas*. J. ANDRÉ, *Termes de couleur*, p. 154, pense que *croceus* désigne la couleur sans impliquer la matière. Mais la suite du texte (*crocum... ut in aram*) n'a de sens que si l'on utilisait effectivement le safran, fût-ce avec d'autres matières.

*Germaniae, Galliae* : plusieurs exemples de ces locatifs pour des noms de pays dans HOPPE, *S.u.S.*, p. 21. TACITE (*Germ.*, IV, 2) décrit les Germains comme tenant de la nature leurs *rutilae comae*. Mais PLINE assure que la mode, d'origine gauloise, était plus en honneur chez les hommes que chez les femmes (*N. H.*, XXVIII, 191 : *Gallorum hoc inuentum... rutilandis capillis... uterque apud Germanos maiore in usu uiris quam feminis*). La substance tinctoriale décrite dans ce passage de Pline était la *pila Mattiaca*, préparée par les Gaulois avec du suif et des cendres, mais qui tirait son nom de la ville de Mattium en Germanie (*DAR.-SAG.*, s. v. *Pila*, IV, p. 478). Elle faisait partie de l'arsenal des coquettes romaines (cf. MART., XIV, 27, et peut-être Ov., *A. A.*, III, 163 : *femina cantitem Germanis inficit herbis*), mais on usait aussi d'autres drogues. PLINE précise qu'on obtient une teinte rouge (*rufare*) avec le brou de noix (*N. H.*, XV, 87), la lie du vinaigre mêlée à de l'huile de lentisque (XXIII, 67), des feuilles de henné pilées dans du jus de coing (XXIII, 91).

*male ac pessime* : redoublement d'expression fréquent en latin tardif ; cf. LÖFSTEDT, *Zur Sprache Tert.*, p. 72, et R. BRAUN, *D. C.*, p. 126.

5 pessime sibi auspicantur flammeo capite et decorum putant quod inquinant. 2. Atqui et detrimentum crinibus medicaminum uis inurit et cerebro perniciem etiam cuiuslibet sinceri humoris assiduitas reseruat, tum solis animando simul et siccando capillo exoptabilis ardor. Quis decor cum iniuria? Quae cum immunditiis pulchritudo? Crocum 10 capiti suo mulier christiana ingeret ut in aram? Quodcumque enim immundo spiritui excremari solet, id nisi

4 flammeo capite et decorum putant *om.* A || 5 atqui *corr.* R<sup>3</sup>: atquin A atque *cell.* || 7 tum NR<sup>3</sup>: tunc A cum FL tamen (?) X || 8 ardor: ardor nocet A || 10 ingeret A: ingerit *cell.* || ut in aram: utnam A || 11 enim *om.* A.

*flammeo capite.* Le blond ardent de la chevelure annonce évidemment (*auspicatur*) les flammes de l'enfer. Tert. aime sa trouvaille: cf. *Va.*, I, 6, 3; *Idol.*, XV, 10. Elle sera abondamment exploitée après lui; cf. *Hier.*, *Ep.*, CVII, 5. Sur l'éclat et le rouge-orangé du safran, J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 153-4.

*inquinant*; le verbe a une double valeur: le préjudice peut être matériel ou moral (cf. *inquinatam sedem* de II, 1, 1). Tertullien va jouer successivement sur les deux sens du mot en traitant d'abord des effets nocifs de la teinture sur le plan médical, puis sur le plan religieux. Le passage se fait avec les mots *iniuria*, pris également dans un double sens: « ce qui lèse » et « ce qui n'est pas conforme à la volonté divine » (cf. *supra*, p. 78), et *immunditiis* qui rejoint à la fois l'« immonde » de I, 4, 2 et l'adjectif de II, 1, 1.

On notera avec quelle virtuosité et quel naturel Tertullien passe sans cesse d'un ton à l'autre. Grave en 5 fin, pour rappeler les *praecepta Dei*, le voici tout à la fois plaisantant sur l'« incivisme » de son auditoire (*puget nationis*) et brandissant la menace de l'enfer. Puis c'est tour à tour le médecin qui parle avec la pondération de l'homme de science, le polémiste qui met en garde contre le culte des idoles, le prêtre (?) qui rappelle qu'on ne se joue pas de Dieu, mais aussi l'homme que la vue des vieilles coquettes ramène invinciblement à la satire et à la sagesse humaine (*stultitia*): ce spectacle ne va pas sans amertume. Celle-ci se sentira dans l'ironie sarcastique de la conclusion (*bene properatis...*).

2. *detrimentum crinibus...*: cf. *Ov.*, *Am.* I, 14, 1-2:

*Dicebam « medicare tuos desiste capillos »*

*Tingere quam possis iam tibi nulla comast.*

très mauvais présage pour elles qu'une tête couleur de flamme! De plus, elles croient embellir ce qu'elles dégradent: 2. c'est un fait que la puissance corrosive des drogues nuit à la chevelure et que, d'autre part, l'application répétée de n'importe quel liquide, même pur, est la ruine assurée du cerveau, de même que l'ardeur du soleil dont on a besoin aussi bien pour aviver que pour sécher les cheveux. L'attrait va-t-il jamais de pair avec un dommage? La beauté avec des souillures? Une chrétienne mettra du safran sur sa tête comme sur un autel? Tout produit, en effet, qu'on a coutume de brûler pour l'esprit impur — à moins d'être employé aux usages nor-

et 44:

*Ipsa dabas capiti mixta uenena tuo.*

*cerebro perniciem*: les Anciens voyaient une relation entre l'état de la chevelure et la vitalité du cerveau (cf. *Tert.*, *An.*, II, 3). Oribase, citant Galien, lie la diminution de volume du cerveau à la chute des cheveux (*Collect. Med.*, XXIV, 2, 1). Quant à la nocivité du soleil et des « humeurs », elle revient souvent dans les traités médicaux (cf. *ORIBASE*, *Eupor.*, IV, 1).

*crocum... ingeret ut in aram*: le safran faisait partie avec la myrrhe, l'encens et le « costum » des parfums orientaux qu'on faisait brûler en l'honneur des dieux; cf. *Ov.*, *Fast.*, I, 342: *nec fuerant rubri cognita fila croci*, et I, 76: *et sonet accensis spica Cilissa focis*.

*immundo spiritui*. L'expression revient quatre fois dans le *De spect.* (cf. E. CASTORINA, *De spect.*, comm., p. 89) pour désigner Satan et ses acolytes dans lesquels on reconnaissait les dieux du paganisme.

*excremari*. Sans préciser la nature des parfums employés, Tert. use du même verbe pour évoquer le culte des dieux et des morts dans *Nat.*, I, 10, 28: *eosdemque odores excrematibus*.

*nisi...necessariis... usibus*. Si l'on en croit J. ANDRÉ, *Termes de couleur*, p. 153-4, les usages non frivoles du safran et susceptibles d'échapper à la censure de Tert. semblent avoir été assez réduits: il servait de parfum, de fard pour les yeux, de colorant pour les sauces ou l'arène du cirque et surtout de teinture pour les étoffes.

probis et necessariis et salubribus usibus adhibeatur, ad quod Dei creatura prospecta est, sacrificium uideri potest.

Sed enim dominus ait: 3. « Quis uestrum potest  
15 capillum atrum ex albo facere aut album ex atro ? » Hae quae reuincunt Deum : « Ecce, inquiunt, pro albo uel atro flauum facimus, gratiae faciliorem ». Quamuis et atrum ex albo conantur facere quas paenituit ad senectam usque uixisse. Pro temeritas ! Erubescit aetas exoptata uotis :  
20 furtum conficitur. Adulescentia in qua delinquimus suspiratur ; occasio grauitatis interpolatur. Absit a sapientiae

12 salubribus : salutaribus A || adhibeatur : adhibetur A || 13 dei creatura prospecta est AN : creatura est dei prospecta FX creatura dei est prospecta R<sup>3</sup> || 14 dominus : deus A || 15 atrum ex albo : album atrum A || hae quae NFR<sup>3</sup> : haec quae X et haec quae VL itaque A || 16 deum NFR<sup>3</sup> : dominum AX || 17 gratiae : gratia A || quamuis et : q. et album ex atro N || 18 conantur om. N || facere om. A || paenituit : paeniteat A || ad om. A || 19 temeritas A V m. a. : -tate NFX -tatem corr. R<sup>3</sup> || 20 conficitur A : confitetur cell. || delinquimus : deliquimus A || 21 grauitatis A : prauitatis cell. || a om. A || sapientiae : sapientiae A.

ad quod Dei creatura prospecta est : on est toujours dans la ligne de *iniuria*, deuxième sens ; sur le terme *creatura* chez Tert., cf. BRAUN, D. C., p. 370 s.

3. *Quis uestrum potest...* = *Matth.*, 5, 36 : *quia non potes unum capillum album facere aut nigrum*. L'appel aux Écritures n'empêche pas Tert. d'évoquer de façon comique les minauderies satisfaites des élégantes en leur donnant la parole : « Ecce, inquiunt... », comme s'il était chose aisée et naturelle de mettre Dieu dans son tort (*reuincere*).

*pro albo uel flauum facimus*. On employait pour cela la *lysismachia* (ou salicaire, cf. J. ANDRÉ, *Levique des termes de botanique*, Paris, 1956, p. 193). Cf. PLIN., N. H., XXVI, 164.

*gratiae faciliorem* : « plus propice au charme ». Chez un peuple à cheveux sombres, le blond devait avoir un prestige spécial (entre autres, PROP., II, 2, 5). Jusqu'au héros de PÉTRONE (*Sat.*, CX, 5) que le blond de sa perruque console de ses vrais cheveux ! : *commendatior uultus enituit quia flauum corymbion erat*.

*atrum ex albo* : là, l'*Hist. Nat.* de PLINE fourmille de recettes ; cf. XXII, 153 ; XXIII, 99, 160 ; 164 ; XXVI, 164 ; XXVII,

maux, indispensables, bénéfiques, prévus par Dieu quand il les créa — peut apparaître comme une offrande sacrificielle.

Mais quand le Seigneur dit : 3. « Qui d'entre vous peut rendre noirs ses cheveux blancs, ou blancs ses cheveux noirs ? », les voici qui en remontent à Dieu. « Tenez, disent-elles, au lieu de blancs ou noirs, nous les rendons blonds, pour qu'ils aient plus de charme. » Encore qu'on voie aussi s'efforcer de passer du blanc au noir celles qui ont regret d'avoir vécu jusqu'à la vieillesse. Oh témérité ! L'âge qu'on a appelé de ses vœux rougit : on commet un larcin ; on soupire après la jeunesse, âge du péché ; on gâche l'occasion de gravité qu'on a. Loin des filles de sagesse

52 ; XXIX, 109-110 etc... Plus spécialement pour les cheveux blancs : XX, 49. On avait aussi des mixtures pour retarder la canitie (XXVI, 48 ; XXVIII, 164 ; XXX, 184).

*Pro temeritas* : A et la série récente divergent ici sensiblement. Le texte des *recc.* n'est pas à rejeter sans examen, car *pro* + *abl.* au sens de « à cause de » se trouve chez Tert. On traduira : « L'âge qu'on a appelé de ses vœux rougit de sa témérité : il avoue son larcin ». La phrase préparerait le *plus delectetur* qui suit. Mais il est assez peu dans la manière de Tert. d'annoncer ainsi le trait final (cf. *pro peruersitate* en II, 1, 3, p. 95). Au contraire, l'indignation, l'ironie, la virulence des reproches, le mélange des tons cautionnent dans ses grandes lignes la version de A.

*erubescit* : aucune nécessité de corriger, comme Marra, en *erubescite*. Tert. ne craint pas ces transferts de sujet ; cf. *Apol.*, IX, 18 : *erubescat error uester* ; *Val.*, III, 2 : *nihil ueritas erubescit*.

*suspiratur*. Cf. I, 2, 4 : *caelum suspirabant*.

*delinquimus* : songe-t-il à Paul, *Rom.*, 5, 1, qui avertit de ne pas persévérer *in delinquentia* ? (c'est la forme sous laquelle est cité ce texte en *Pud.*, XVII, 4).

*interpolatur* : Tert. affectionne ce terme, mais la langue classique en offre également des exemples éclairants ; cf. PLAUTE, *Most.*, 262, où la servante reproche à Philématie de « gâter » par le fard son charme naturel : *noua pictura interpolare uis opus lepidissimum*.

filiabus stultitia tanta. Senectus cum plus occultari studuerit, plus detegetur.

4. Haec est aeternitas uestra de capitis iuuentute!  
 25 Hanc incorruptibilitatem habemus superinduere ad domum domini quam acacia pollicetur! Bene properatis ad dominum! Bene festinatis excedere de isto iniquissimo saeculo quibus ad finem appropinquare deforme est!

22 tanta : tantum *F* || occultari studuerit plus *om. A* || studuerit *FX*  
*R*<sup>3</sup> : -ris *N* || 23 detegetur : detinetur *A* || 24 aeternitas : aeteritas *A* ||  
 uestra *N* : uera *A* nostra *cell.* || capitis : capilli *A* || 25 incorruptibilitatem *A* : incorruptibilem *cell.* || superinduere *Rig.* : semper induere *mss*  
*R*<sup>3</sup> || domum domini *LR*<sup>3</sup> : nouum dominum *A* donum domini *NFXV*  
 || 26 quam acacia : quamonarchia *A* || properatis : festinatis  
*A* || 27 isto *om. A* || 28 ad finem *A* : in fine *cell.* || appropinquare : propinquare *A*.

*sapientiae filiabus* a une tonalité scripturaire (cf. *Sir.*, 3, 1), mais *stultitia* vise bien l'inanité des efforts qu'on peut tenter pour cacher sa vieillesse ; la flèche du *plus detegetur* en est garante. Le thème de la vieillesse désirée, puis honnie, et même le terme de *stultitia* sont dans *Cic., De Sen.*, 4. Mais l'intervention du péché et l'âpreté du ton renouvellent du tout au tout ce vieux *topos*.

4. Ce passage, corrompu dans les manuscrits, a donné lieu à des interprétations très diverses. R. BRAUN qui en a donné une étude détaillée et définitive (*Sacris erudiri*, 1955, p. 35-48) en marque le caractère constamment ironique (souligné par les anaphores *haec... hanc ; bene... bene*).

*capitis* ou *capilli* : la variante est mineure, mais tout le passage étant très fautif dans *A*, nous avons opté, comme plus loin, pour la leçon garantie par *R*<sup>3</sup>, c'est-à-dire le *Gorziensis*.

*incorruptibilitatem superinduere* renvoie à *I Cor.*, 15, 53 et *II Cor.*, 5, 2, et revient dans de multiples passages (cf. RÖNSCH, *N. T.*, II, p. 416-7 et 429 s.), en part. *Res.*, XLI et XLII. Dans tous ces passages, aussi bien que dans *II Cor.*, 5, 1, il n'est jamais question de don du Seigneur, mais de

une pareille sottise ! Plus la vieillesse prendra soin de se dissimuler, plus elle se trahira.

4. Ainsi, votre éternité tient à la jeunesse de votre tête ! L'incorruptibilité qu'il nous faut revêtir pour entrer dans la maison du Seigneur, c'est l'acacia qui la promet ! Vous avez vraiment hâte d'aller vers le Seigneur ! Vous êtes vraiment pressées de quitter ce monde d'iniquités, vous qui trouvez laid de toucher à votre fin !

demeure, terrestre ou céleste (*domus, habitatio, domicilium*). Aussi la leçon de *R*<sup>3</sup> nous paraît-elle certaine.

Les propriétés tinctoriales de l'acacia sont bien connues de PLINE (*N. H.*, XXIV, 110). PÉTRONE, *Sat.*, XXIII, 5, met en scène un débauché trahi par sa sueur qui lui fait déjouliner la teinture sur le front (*per frontem sudantis acaciae riuu*). Avant de se laisser impressionner par le *monarchia* de *A*, Rigault lui-même donnait la bonne explication dans ses premières éditions (*Observation XVII*, dans éd. de 1628). Cf. aussi RÖNSCH, *N. T.*, II, p. 683-4.

J. MOINGT (I, p. 105, n. 5), tout en admettant en gros l'interprétation de R. Braun, ne veut pas renoncer à expliquer *acacia* comme la transcription du mot grec signifiant « innocence ». Il y aurait un jeu de mots : notre poudre d'acacia, c'est l'innocence ; explication alambiquée et peu recevable.

On notera le contraste entre l'eurythmie majestueuse du *domum domini* (la *domus non manufacta aeterna in caelis* de saint Paul) et l'effet cacophonique de *acacia*.

*festinatis... properatis*. Cf. *Spect.*, XXVIII, 5 : *quod est aliud uotum nostrum quam... exire de saeculo et recipi apud Dominum* ou *Apol.*, XLI, 5 : *nihil nostra refert in hoc aeuo nisi de eo quam celeriter excedere*, peut-être inspiré de Hébr., 4, 11 : *festinamus ergo ingredi in illam requiem*. Cf. le souhait de saint Paul (*Phil.*, 1, 23) : *desiderium habens dissolui et esse cum Christo*.

1. Quid enim tanta ornandi capitis operositas ad salutem subministrat? Quid crinibus uestris quiescere non licet, modo substrictis, modo relaxatis, modo suscitatis, modo elisis? Aliae gestiunt in cincinnos coercere, aliae ut uagi et uolucres elabantur, non bona simplicitate. Affigitis praeterea nescio quas enormitates sutilium atque texti-

7. 1 enim: item *A* || ornandi *recc. R<sup>3</sup> ex G*: ordinandi *AN* || capitis: crinis *A* || operositas *A*: onerositas *ceit.* || ad *om. recc. R<sup>3</sup>* || 2 subministrat: -tret *A* -tratur *X* || quid: quod *A* || 3 substrictis *NXR<sup>3</sup>*: substrictis *FVL* || modo substrictis *om. A* || modo<sup>2</sup>: non *F* || 4 cincinnos *A*: cincinnis *ceit.* || coercere: coerceri *N* || 6 enormitates *AXR<sup>3</sup>*: -tas *FV*: innormitates *N* || sutilium *Vm. a. R<sup>3</sup>*: subtilium *ceit.* || atque textilium *om. A.*

Pourquoi tant de coiffures variées et de postiches? (1). Faute d'en sentir le ridicule, qu'on en craigne au moins les souillures (2). Au jour de la résurrection, la femme n'aura ni fards, ni teintures, ni coiffure étudiée, preuve que ces artifices sont condamnés par Dieu (3).

1. On peut hésiter entre *ornare caput* et *ordinare crinem*: double rédaction? La première expression a la caution de *G* et le mérite d'englober toute la matière du chapitre, alors qu'*ordinare crinem* ne saurait s'appliquer au passage sur les perruques. C'est le verbe *ornare* qu'emploie Tert. en *Nat.*, II, 8, 16 à propos du calathos qui coiffe Sérapis, et en *Cor.*, XIV, 2, précisément à propos d'édifices de cheveux et en relation, comme ici, avec l'idée d'artifice (*operose*): *nec ornabitur operosius mulier... ut nec crinium artificio coronetur.*

*operositas*, comme *operose* en I, 8, 1, désigne un travail vain, inutile. *QUINT.* explique le mot comme une traduction de *περιεργία* en lui appliquant l'adj. *superuacua* (*I. O.*, VIII, 3, 55). Vantant la beauté de Photis qui peut se passer d'arrangements factices, *APULÉE* écrit (*Met.*, II, 9, 6): *non operosus sed inordinatus ornatus addebat gratiam.*

*suscitatis... elisis*: *W. KOK* dans son commentaire, p. 167, veut donner à *elidere* le même sens qu'en I, 1, 2, et comprend = *radere, epilare*. A l'inverse, *suscitatis* serait à mettre en rapport avec *animare* de I, 6, 2 et viserait l'effet bénéfique des traitements destinés à gonfler et embellir les cheveux. *Saint Jérôme* (*Ep.*, XXII, 27) évoque bien — plus de deux siècles après! — des femmes qui ont l'impudence de se couper les

7. 1. Oui, en quoi tout ce mal que vous vous donnez pour orner votre tête concourt-il à votre salut? Ne pouvez-vous laisser en paix vos cheveux qu'on voit tantôt attachés, tantôt dénoués, tantôt relevés, tantôt tombants? Les unes ont la passion de les retenir en boucles, les autres de les laisser glisser, libres et flottants, avec une fausse simplicité. Vous y attachez de surcroît je ne sais quelles masses énormes de cheveux postiches cousus et entrelacés

cheveux (*crinem amputant*) et de s'habiller en homme. Mais ce n'était sûrement pas de mode à l'époque de Tert. si l'on en croit son contemporain et compatriote *Apulée*: la seule pensée d'une femme privée de ses cheveux lui paraît un blasphème, *nec quod sit ullum huius rei tam dirum exemplum* (*Ap.*, *Met.*, II, 8, 5). On lit dans *TERT.*, *Virg. uel.*, VII, 1: *mulieri turpe est radi siue tonderi*. Il est douteux qu'il veuille viser ici ce cas extrême. Il semble au contraire que les termes se correspondent trois fois de suite deux par deux pour opposer les deux types de coiffures auxquels toutes se ramènent, cheveux retenus ou cheveux tombants:

<i>substrictis</i>	<i>relaxatis</i>
<i>suscitatis</i>	<i>elisis</i>
<i>in cincinnos coercere</i>	<i>uagi et uolucres elabantur</i>

*elidere* se retrouve avec ce sens de «laisser tomber» dans un passage de *Res.*, XVIII, 8, où il est opposé comme ici à *suscitare*, au même titre que *ruere* et *cadere*. On comparera les descriptions d'*APULÉE* (*Met.*, II, 9, 3-4) dans son éloge de la chevelure féminine «délicatement séparée par la dent fine d'un peigne et rassemblée par derrière» ou qui «serrée en lourdes tresses, couronne le sommet de la tête» ou encore «librement répandue, ruisselle le long du dos» (trad. P. Vallette, Coll. des Universités de France). *OVIDE* rappelait déjà à ses lectrices l'infinie variété des coiffures (*A. A.*, III, 135 s.) et les élégantes aimaient en changer (*TIB.*, I, 8, 9; *Ov.*, *Am.*, I, 14, 13).

*uagi et uolucres*: allitération expressive. Ainsi les aimait *PROPERCE* (II, 1, 7 ou II, 3, 13: *comae per leuia colla fluentes*).

*non bona simplicitate*. Ce pouvait être un artifice, recommandé par *OVIDE* dans son *Art d'aimer* (III, 153: *et neglecta decet multas coma*). Les coiffures décrites par *Tertullien* dans *Virg. uel.*, VII, 4 pour la jeune fille, et XII, 2 pour la femme mariée retiennent toutes deux les cheveux.

lium capillamentorum, nunc in galeri modum quasi uaginam capitis et operculum uerticis, nunc in ceruicum retro suggestum. 2. Mirum quod non contra domini  
 10 praecepta contenditur! Ad mensuram neminem sibi

7 galeri AR<sup>3</sup>: galeris cett. || 8 ceruicum A: -cem cett. || 9 non A: om. cett. || domini NXR<sup>3</sup>: dominica A deum FL || 10 praecepta: praescripta A.

*capillamentorum*: les calvities dues à la maladie, à des excès de toutes sortes (SEN., *Ep.*, 95, 20) ou à l'abus d'onguents (cf. Ov., *Am.*, I, 14 cité *supra*, p. 116) ont toujours nécessité le port de perruques dont se moquaient satiriques et moralistes. On les importait surtout de Germanie (MART., V, 69; Ov., *Am.*, I, 14, 45), et plus tard de l'Inde (cf. *Dig.*, XXXIX, 4, 16, 7). Leur emploi était vite devenu courant et, sous l'Empire, une femme pouvait être « bien pourvue de cheveux achetés » sans en avoir honte (*nec pudor est emisse*: Ov., *A. A.*, III, 165-7). Avec la mode des coiffures compliquées et volumineuses, la perruque devint un accessoire obligé de la toilette. Certains bustes des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles ont des chevelures amovibles et montrent parfois les vrais cheveux sous le postiche (DAR.-SAG., s. v. *Galerus*, V, p. 1453). Le passage de *Virg. uel.*, XII, 2: *...et acu lasciuiore comam sibi inserunt* semble impliquer que la coiffure des matrones comportait normalement des cheveux d'emprunt.

*enormitates... textiliūm*. Rien ne saurait mieux commenter ces lignes que la superbe tête du Mus. of Art de Cincinnati reproduite fig. 1 et datée de la fin du II<sup>e</sup> siècle: le visage est érasé par la masse des cheveux, et les mèches entrelacées de l'énorme chignon font effectivement penser à un tissage.

*in galeri modum*: le *galerus* est une calotte ou un bonnet, et plus spécialement la coiffure du flamme faite d'une peau d'animal garnie de tous ses poils; de là l'emploi du mot plus tard pour désigner la perruque (DAR.-SAG., s. v. *Galerus*, p. 1452). Sur les bas-reliefs représentant des flamines, on voit bien comment leur bonnet emboîte toute la tête, tel une gaine qui épouse les contours de l'objet, et en couvre le sommet, comme ferait un couvercle de marmite (*operculum uerticis*). MARTIAL avait déjà ouvert la voie à ces comparaisons désobligeantes en parlant d'une tête « chaussée » (XII, 45). La

soit pour former un bonnet (qui a l'air d'un fourreau pour la tête avec un couvercle au sommet du crâne!), soit pour s'étager par derrière sur la nuque. 2. Façon admirable de ne pas se dresser contre la loi divine! Il a été dit que

coiffure enveloppante des impératrices syriennes, avec son réseau de nattes aplaties sur le crâne, a peut-être inspiré ce morceau. Elle est exactement contemporaine de notre texte et il n'est pas impossible qu'elle corresponde à la coiffure décrite en *Virg. uel.*, XII, 2 (*crinibus a fronte diuisis*). On peut voir au musée de Vienne (Isère) et surtout au Louvre (n° 1103) des bustes de Julia Domna, dont l'imposant chignon offre bien l'aspect d'un tissage, comme la fig. 1.

*ceruicum suggestum*: *suggestus* implique un exhaussement, une proéminence. C'est le mot employé en *Nat.*, II, 8, 16 pour désigner le calathos de Sérapis. Mais ici, au lieu de se dresser sur le dessus de la tête, le *suggestus* allonge la nuque par derrière (*retro*). Un buste du Fitzwilliam Museum de Cambridge offre un bel exemple de ce gros chignon (fig. 2). Dans leur publication (Cambridge, 1964, p. 73), L. BUDDÉ et R. NICHOLLS y voient une Faustine Jeune et le datent du troisième quart du II<sup>e</sup> siècle; mais il peut être plus tardif. Crispine, femme de Commode, porte une coiffure du même type (MATINGLY-SYDENHAM, *RIC*, III, *Crispina*, 670).

Croyant reconnaître dans ce passage une allusion au *tutulus*, « mode depuis longtemps périmée dans la capitale », G. CH.-PICARD (*Civ. Afr. rom.*, p. 236) lui dénie toute valeur d'actualité et n'y voit qu'un thème de diatribe. Mais comme celui des flaminiques (DAR.-SAG., s. v. *Flamen*, p. 1170), le *tutulus* de l'époque antonine (cf. fig. 3 un bel exemplaire du Musée de Chersell, Pavillon sud-est, n° 51) se dressait sur le dessus de la tête, interprétation exclue par la suite du chapitre, puisque les élégantes n'ajoutent pas à leur taille. Le ton volontairement satirique ne saurait atteindre son but que si l'auditoire reconnaît les modes en usage dans les allusions.

On ne saurait non plus alléguer une discordance entre les modes de Rome et celles des provinces. L'étude de COCHE DE LA FERTÉ sur *Les portraits romano-égyptiens du Louvre* montre bien (p. 21) que les vêtements, coiffures et bijoux étaient ceux de Rome et n'avaient rien d'indigène.

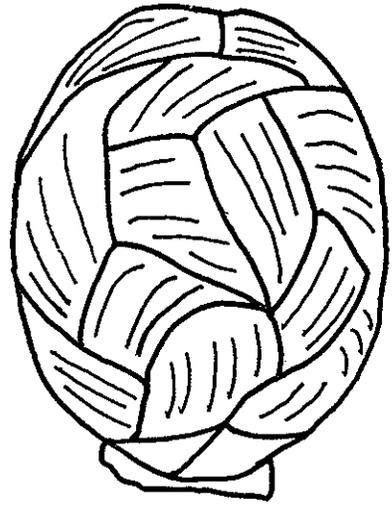
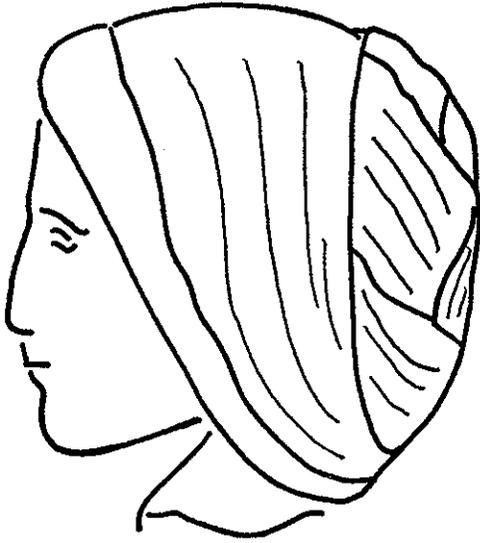


Fig. 1

D'après G. M. A. HANFMANN, *Chefs-d'œuvre de l'art romain*, Paris/Bruxelles 1965, p. 167, fig. 84.



Fig. 2

D'après L. BUDDE et R. NICHOLLS,  
*Fitzwilliam Museum Cambridge Cat. of Gr.  
& Rom. Sculp.*, pl. 39, n° 116.



Fig. 3

DOMITIA LUCILLA, mère de Marc-Aurèle,  
d'après St. GSELL, *Cherchell*, Alger 1952, p. 56.

adicere posse pronuntiatum est. Vos sane adicitis ad pondus, collyridas quasdam uel scutorum umbilicos ceruicibus adstruendo. Si non pudet enormitatis, pudeat inquinamenti, ne exuias alieni capitis forsitan immundi, forsitan nocentis et gehennae destinati sancto et christiano capiti supparetis. Immo, omnem hanc ornatus seruitutem a libero capite propellite. Frustra laboratis ornatae uideri, frustra peritissimos quosque structores capillaturae adhibetis : Deus uos uelari iubet, credo ne quarumdam capita uideantur.

3. Atque utinam miserrimus ego in illo die christianae

11 est *om. A* || sane *N* : uero *A* plane *FXR*<sup>3</sup> || 12 collyridas : colluras *A* || scutorum *R*<sup>3</sup> : scuti *A* sputorum *cell.* || 13 adstruendo : -dos *A* || 14 alieni : alicui *FVL* || forsitan : forsitan *A* || 15 forsitan : forsitan *NX* || nocentis : -tes *A* || destinati : destinati *A* || 16 supparetis *A* : -res *cell.* || omnem *A* : *om. cell.* || 17 propellite : depellite *A* || 18 quosque : quoque *A* || capillaturae : capillituae *A* || 21 illo : illa *A*.

2. *Mirum quod non... contenditur* : c'est, sous la forme ironique, le même grief qu'avec *reuincunt* de II, 6, 3, la même façon de tourner habilement la parole divine (= *Matth.*, 6, 27 ; cf. *Spect.*, XXIII, 4), non plus cette fois sur le ton de la minauderie, mais en donnant dans un franc ridicule : si nous ne sommes pas très renseignés sur la *collyris*, pain ou gâteau, nous savons que l'*umbo* de bouclier pouvait atteindre de grandes dimensions (DAR.-SAG., s. v., p. 588).

*adstruendo* et, plus bas, *structores capillaturae* sont à mettre en relation avec *suggestus* : il s'agit d'un véritable échafaudage que seul un professionnel peut construire. *Ad-* souligne qu'il s'agit de cheveux surajoutés.

*alieni capitis* : ce pourrait être une tête « étrangère », puisque les faux-cheveux sont importés (*supra*, p. 124). Mais l'opposition avec *christiano* porte plutôt à y voir une tête « profane », sens attesté chez Tert. (par ex. *Vv.*, II, 2, 2 ; 6, 1).

*forsitan... forsitan* : les variations de la tradition rendent probable que Tert. n'ait pas employé deux fois le même terme.

personne ne pouvait ajouter à sa taille : vous, vous ajoutez à votre poids en échafaudant sur votre nuque des espèces de brioches, ou plutôt des bosses de bouclier ! Si vous ne répugnez pas à leur masse énorme, répugnez à leur souillure : n'allez pas ajuster sur une tête sainte et chrétienne la dépouille d'une tête profane, peut-être impure, peut-être coupable et vouée à l'enfer. D'ailleurs, chassez loin d'une tête libre tous ces embellissements qui vous asservissent. Inutile de vous fatiguer à paraître en beauté ; inutile d'avoir recours aux mains les plus expertes à échafauder une chevelure : Dieu vous enjoint d'être voilées — pour éviter, je pense, qu'on ne voie la tête de certaines femmes.

3. Ah ! si seulement — tout misérable que je suis — je pouvais au grand jour du triomphe chrétien ne fût-ce

Nous optons donc pour la leçon de F et R<sup>3</sup>. Cf. un autre emploi de *forsan* dans *Spect.*, I, 3.

*ornatus seruitutem... libero capite* : il est peu probable que le premier terme vise les cheveux d'esclave dont on faisait les perruques (cf. *Ov.*, *Am.*, I, 14, 45 : *nunc tibi captiuos mittet Germania crines*). C'est plutôt ici la conjonction d'un thème paulinien (en part. *II Cor.*, 3, 17 : *ubi... spiritus domini, ibi libertas*, ou *Gal.*, 5, 13 : *in libertatem uocati estis*) avec un thème stoïcien (cf. *SEN.*, *Ep.*, CIV, 34 : *spernandae opes : auctoramenta sunt seruitutum*).

*Deus uos uelari iubet*, par l'entremise de saint Paul, *I Cor.*, II, 6, qui voit dans ce voile de la femme une marque d'infériorité et de respect pour son mari ; le devoir de se voiler est souvent rappelé par Tert. : *Virg. uel.*, VII, 1 ; *Cor.*, XIV, 2 ; *Or.*, XXII, 5 s.

*ne quarumdam capita uideantur* : ce n'est pas la raison donnée par saint Paul ! La répétition du *frustra* souligne ce retour à la satire.

3. *in illo die* : on remarquera que Tert. emploie généralement *dies* au masc. quand il s'agit du jour du jugement (*Spect.*, XXX, 2 ; *Mart.*, V, 2 ; *Pat.*, XIV, 7 ; *An.*, LVI, 7), au fém. ailleurs.

exultationis uel inter calcanea uestra caput eleuem !  
 Videbo an cum cerussa et purpurisso et croco et in illo  
 ambitu capitis resurgatis, an taliter expictas angeli  
 25 in nubila subleuent obuiam Christo [in aere]. Si nunc bona  
 et Dei sunt, tunc quoque occurrent resurgentibus corpo-  
 ribus et sua loca agnoscent. Sed non potest resurgere  
 nisi caro et spiritus solus ac purus. Damnata sunt igitur  
 quae in carne et spiritu non resurgunt, quia Dei non sunt.  
 30 Damnatis hodie abstinete; hodie uos Deus tales uideat  
 quales tunc uidebit.

22 inter: infra A || 23 uidebo A: uidere cett. || in om. A || 24  
 expictas A: -tam cett. || 25 subleuent: eleuent N || in aere A:  
 om. cett. || 27 agnoscent: -cant N || 28 ac: et N || damnata sunt...  
 quae... resurgunt... sunt: damnatum est... quod... resurgit... est  
 A || 29 carne et spiritu: spiritu et carne A || 30 damnatis hodie  
 abstinete om. A || deus tales: tales deus A.

*caput eleuem.* Lc 21, 28 le conseille à qui veut voir l'arrivée  
 du Christ dans sa gloire: *respicite et leuate capita uestra.* Mais  
 malgré la réminiscence scripturaire, l'intention satirique rend  
 comique l'attitude suggérée par *inter calcanea uestra.* (Cf.  
 Intr., p. 26). Tert. s'imagine volontiers en spectateur triom-  
 phant du Jugement dernier; cf. *Spect.*, XXX, 3: *quid rideam ?*  
*ubi gaudeam, ubi exultem...*

*inter calcanea... in nubila subleuent:* le jugement dernier  
 doit en effet, selon Tert., être précédé d'une ascension des  
 âmes, jusque là retenues aux enfers (*An.*, LV, 5), vaste cavité  
 interne de la terre (*ibid.*, 1) d'où elles remonteront au ciel  
 vers le juge après avoir rejoint les corps ressuscités (*Res.*,  
 XLIII, 6 s.).

Peut-être avons-nous eu tort de suspecter *in aere* dans notre  
 art. cit., p. 367, n. 5, malgré la clause *obuiam Christō.* La  
 redondance se trouve en effet dans *I Thess.*, 4, 17: *rapientur*  
*cum illis in nubibus obuiam Christo in aera* et Tert. la conserve  
 dans *Res.*, XXIV, 6 et *Marc.*, V, 15, 4. Mais il reste que,  
 dans d'autres passages, *in aera* est douteux (*Res.*, XLI, 7)  
 ou absent (*Marc.*, III, 24, 11 et V, 20, 7).

*angeli:* sur ces anges psychopompes, assimilés dans *An.*, LIII,  
 6 au « Mercure des poètes », voir le commentaire de J. H. WASZINK,  
*ad loc.*, p. 546-47, et E. RAPISARDA, « L'angelo della morte

qu'élever la tête entre vos talons ! Je verrai si vous ressus-  
 citez avec votre céruse, votre rouge, votre safran et cette  
 vaniteuse auréole, si c'est ainsi fardées que les anges  
 vous soulèvent dans les nues au-devant du Christ. Si ces  
 artifices sont à présent des biens venant de Dieu, ce jour-là  
 aussi ils rejoindront les corps au moment de leur résurrec-  
 tion et y retrouveront leur place. Mais rien ne peut ressus-  
 citer que la chair et l'esprit, seuls et nus. Est condamné,  
 par conséquent, ce qui, n'étant pas de Dieu, ne ressuscite  
 ni dans la chair ni dans l'esprit. De ces choses condamnées,  
 abstenez-vous dès aujourd'hui. Que Dieu vous voie dès  
 aujourd'hui telles qu'il vous verra ce jour-là.

in Virgilio e in Tertulliano », dans *Mélanges Herescu*, Rome,  
 1964 = *Acta Philologica* III, p. 309-312.

*cerussa, purpurisso, croco:* la Philématie de PLAUTE (*Most.*,  
 258, 261, 264) se faisait apporter pour sa toilette *cerussa*,  
*purpurissum* et *melinum*.

*ambitu capitis,* au sens matériel du terme: ce qui entoure  
 la tête; cf. *Virg. uel.*, VII, 4 (*ipsam capitis arcem ambitu*  
*crinium contegat*) et la « couronne » de cheueux de *Cor.*, XIV, 2.

*expictas:* souligné par *taliter*, le mot marque sans aucun doute  
 ici un excès dans le fard (comme peut-être plus loin, en 12,  
 1 et 3), à la différence du *pigmentatae* de 13, fin. Il paraît pour-  
 tant difficile de souligner dans la traduction cette nuance,  
 qui n'est pas sensible dans les autres emplois du mot, notam-  
 ment en II, 1, 3 ou 2, 5. Il est clair que Tert. ne condamne  
 pas seulement l'exagération, mais que tout fard lui paraît  
 répréhensible. On notera que PLINE (*N.H.*, XXXV, 49) ne  
 donne au mot aucune valeur dépréciative.

*occurrent... et sua loca agnoscent:* Tertullien se représente  
 la résurrection de façon toute réaliste comme le rapprochement  
 des *membra disiecta* du corps, comme dans la vision d'Ézéchiel  
 (*Éz.* 37, 1-10): cf. *Res.*, XXX, 3.

*nisi caro et spiritus:* cf. Ézéchiel, cité en *Res.*, XXIX, 9:  
*et ecce super ossa neruū et caro ascendit*, et 11: *et introiuit in*  
*ea spiritus et uixerunt*.

*purus* désigne ce qui est exempt d'éléments étrangers, et  
 notamment d'ornements.

8. 1. Videlicet nunc ut uir et sexu aemulus feminas a suis depello. An et nobis quaedam respectu obediendae grauitatis propter metum debitum Deo detrahuntur? 2. Si quidem et uiris propter feminas et feminis propter uiros uitio naturae ingenua est placendi uoluntas, propriasque praestigias formae et hic sexus sibi agnoscit: barbam acrius caedere, interuellere, circumradere, capillum disponere etiam colorare, canitiem primam quamque subducere,

8. 1 nunc: non FVL || ut coni. Kr.: et rec. R<sup>3</sup> om. A || et rec. R<sup>3</sup>: ut A || 2 obediendae FXR<sup>3</sup>: obaeundae A obediendae N || grauitatis: gratuitatis A || 3 deo A: domino cell. || detrahuntur: -hant FL || 4 et<sup>2</sup>: ut A || 7 circumradere A: circumdare cell. || 8 etiam colorare: et decolorare A.

La misogynie n'a pas de part dans les avertissements de Tertullien (1). Les hommes aussi sont coquets à leur manière (2). Mais la loi de Dieu les oblige comme les femmes à la chasteté et à tout ce qui y contribue (3).

1. *uidelicet*: ironique, comme *a suis depello*, métaphore militaire avec valeur d'effort. (Nombreux ex. dans *Thes. Ling. Lat.*, s. v. *Depellere*, col. 564, 2). Un couplet satirique, classique, contre les petits-maîtres va le laver de ce soupçon.

2. *barbam caedere*. Il ne s'agit pas de raser complètement la barbe, ce qui ne se voit plus guère depuis Hadrien, mais de la tailler pour lui donner une forme élégante. *Acrius* est peut-être à traduire par « bien en pointe »: les portraits du temps de Septime-Sévère montrent en effet des barbes façonnées en torsades terminées en pointe et nettement séparées les unes des autres. Peut-être épilait-on des zones entre les différentes touffes (*interuellere*) pour obtenir cet effet. La pince à épiler (*uolsella*) faisait en tout cas partie des nécessaires de toilette: DAR.-SAG., s. v., p. 964). SEN., *Ep.*, CXIV, 21, parlait déjà de ceux qui « *aut uellunt barbam aut interuellunt* »; cf. N. Q., I, 17, 2. Les barbes effilochées, à la mode sous Lucius Vêrus, se voient encore vers 220. Voir aussi un portrait de l'époque de Gallien (S. AURIGEMMA, *Le Terme di Diocleziano*, Rome, 1954, p. 124, n° 334, pl. 73) où une telle épilation semble avoir été pratiquée.

8. 1. Bien sûr, je suis homme, et c'est par rivalité de sexe que je veux à présent débusquer les femmes de leurs avantages! Mais la crainte due à Dieu ne nous oblige-t-elle pas, nous aussi, à certains retranchements, par égard pour la gravité qu'il nous faut garder? 2. Assurément, un vice de nature a mis chez l'homme à cause de la femme, aussi bien que chez la femme à cause de l'homme, la volonté de plaire, et mon sexe aussi se reconnaît des artifices de beauté qui lui sont propres: tailler sa barbe avec grand soin, l'épiler par places, en raser le pourtour, ordonnancer ses cheveux, les teindre même, supprimer immédiatement tout ce qui commence à blanchir, user de dépilatoire comme les femmes pour faire disparaître toutes les villosités.

*circumradere*. Cf. SEN., *Ep.*, CXIV, 21: *qui labra pressius tondent et abradunt*. MARTIAL considérait comme un ridicule d'employer sur le même visage le rasoir et la *uolsella* (VIII, 47). Pour Tertullien (*Spect.*, XXIII, 3), se raser, c'est offenser Dieu: *qui uoltus suos nouacula mutat infidelis erga faciem suam... tanquam de praecepto domini ludat*. CYPRIEN parle, lui, de *barba corrupta*, sans expliquer en quoi (*De lapsis*, VI), mais en la liant à un désordre des mœurs.

*capillum disponere*. Cf. dans SEN., *Breu. uit.*, XII, 3, le joli portrait du délicat « qui aimerait mieux voir le désordre dans l'État que dans ses cheveux », qui passe les journées « entre le peigne et le miroir » *dum de singulis capillis in consilium itur* et se met en colère *si quid extra ordinem iacuit*. Pour prouver qu'il n'est pas un efféminé, APULÉE prend soin dans son *Apol.*, IV, 11-12, de décrire, avec luxe de détails, l'embroussaillage de ses cheveux.

*etiam colorare*. Cf. MART., IV, 36:

*cana est barba tibi, nigra est coma: tingere barbam  
non potes, haec causa est; sed potes, Ole, comam.*

Les témoignages de cette pratique sont nombreux.

*canitiem primam quamque subducere*; comme le *cinaedus* de MARTIAL, IX, 28, 5: *purgentque saevae cana labra uolsellae*.

totius corporis lanuginem pigmento quoque muliebri  
 10 distringere, cetera pulueris cuiusdam aspritudine leuigare,  
 tum speculum omni occasione consulere, anxie inspicere,  
 cum tamen, cognito Deo, adempta placendi uoluntate, per  
 luxuriae uacationem omnia illa ut otiosa ut hostilia pudici-  
 15 tiae recusantur. 3. Nam ubi Deus, ibi pudicitia,  
 ibi grauitas, adiutrix et socia eius. Quo ergo pacto pudici-  
 tiam sine instrumento suo, id est sine grauitate, tracta-  
 bimus? Quomodo autem grauitatem administrandae  
 pudicitiae adhibebimus, nisi et in facie et in cultu et in  
 totius hominis contemplatione seueritas circumferatur?

10 distringere *A* : distinguere *cett.* || aspritudine *A* : asperitudine  
*cett.* || 11 anxie inspicere *om. A* || 13 uacationem : occasionem *A*  
 || ut<sup>1</sup> *om. N* : aut *A* || otiosa : uitiosa *N* || ut<sup>2</sup> : aut *X* || pudicitiae  
*om. A* || 16 suo : eius *R*<sup>3</sup>.

*lanuginem pigmento muliebri distringere* : PLINÉ (*N.H.*, XXVI, 164) note qu'il traite des dépilatoires *in muliebribus medicamentis*, mais que les hommes en usent également. Les recettes en étaient très variées. Outre PLINÉ, *loc. cit.* et *passim*, cf. ORIBASE, *Eupor.*, IV, 7, 4-8. Malgré la causticité des produits, on les utilisait même sur le visage, généralement après épilation (PLIN., *N. H.*, XXXII, 76, 135-6, etc...); encore que dans un passage assez truculent du *De pallio* (IV, 1), Tertullien semble définir des zones d'action : *Vnde apud hirtos et hirsutos tam rapax a culo resina, tam furax a mento uolsella?*

*leuigare*. Pratique déjà stigmatisée par SÉNÈQUE (*N. Q.*, VII, 31, 2 : *adhuc quicquid est boni moris, extinguimus laeuitate et politura corporum*). Elle ne date pas de son époque. Le vieux Lucilius la raillait déjà dans des vers cités et traduits par le Dr E. DUPOUY, *Médecine et mœurs de l'ancienne Rome*, Paris, 1885, p. 210 : *Rador, subuellor, desquamor, pumicor, ornor, expolior, pingor*. OVIDE, lui, n'aime pas les hommes trop soignés (*A.A.*, I, 505 s. : *Sed tibi nec ferro placeat torquere capillos / nec tua mordaci pumice crura teras... Forma uiros neglecta decet*) et il conseille aux femmes de s'en méfier : ce sont les plus volages... ou des voleurs ! (*A.A.*, III, 433 s.).

*speculum consulere* : l'attirail du *leno* du *Curculio* (v. 577) comportait déjà *uolsellae, pecten, speculum*. Soins des cheveux,

sités du corps, polir les parties restantes avec une poudre abrasive; puis consulter en toute occasion son miroir et le regarder anxieusement. Et pourtant, quand on connaît Dieu, qu'on a abdiqué la volonté de plaire, la sensualité n'a plus de place et on rejette toutes ces afféteries comme oiseuses et contraires à la chasteté. 3. Où est Dieu en effet, là est la chasteté, là est la gravité qui l'appuie et l'accompagne. Comment donc pratiquerons-nous la chasteté sans son auxiliaire, la gravité? Et comment appellerons-nous la gravité au service de la chasteté, si notre visage, notre tenue, l'aspect extérieur de toute notre personne n'offrent partout l'image de la sévérité?

de la peau et conseil du miroir constituent aussi l'A.B.C. d'Achille, quand il veut, il est vrai, jouer à la femme (*Pall.*, IV, 2 : *comam struere, cutem fingere, speculum consulere*). Mais c'est là précisément le piquant de la chose. Les afféteries du sexe fort l'ont mis sur le même plan que le sexe faible, qui n'a donc plus rien à en redouter, ce que Tert. voulait démontrer.

Ils sont aussi sur le même plan devant le péché et la loi morale : *cognito Deo* fait écho à I, 1, 1, *ex quo Deum cognouisset*. C'est la découverte de Dieu qui ouvre les yeux à la connaissance de la vérité et du péché (*Paen.*, III, 1) et impose un changement d'habitudes (*omnia illa recusantur*). Dans son éloge de saint Cyprien (*Perist.*, XIII, 28 s.), PRUDENCE lie la conversion à l'abandon de l'élégance et des soins de beauté :

*Iamque figura alia est, quam quae fuit, oris et nitoris :  
 exiuit tenui uultus cute, transit in seueram ;  
 defluta caesaries compescitur ad breues capillos.*

3. *grauitas, seueritas* sont des termes employés par Tert. à propos des femmes (II, 6, 3 ; 9, 3). Mais c'est aussi la *grauitas* que saint Paul requiert de Tite (du moins dans la Vulgate) quand il lui recommande d'être un exemple de chasteté (*Tit.*, 2, 7). Les exigences de la *pudicitia* sont donc bien les mêmes pour les deux sexes (c'est d'ailleurs à un homme qu'est adressé le *De exhortatione castitatis*). Aussi la phrase de conclusion ne parle-t-elle plus ni de *uir* ni de *femina*, mais de *homo*. Aussi *in facie* et *in cultu*, valant pour les deux sexes, vont-ils nous ramener tout naturellement aux femmes dans le chapitre suivant.

1. Quamobrem erga uestitum quoque et reliqua compositionis uestrae impedimenta proinde uobis curanda est amputatio et decussio redundantioris nitoris. Nam quid prodest faciem quidem frugi et expeditam et simplicitate condignam diuinae disciplinae exhibere, cetera uero corporis lacinosos pomparum et deliciarum ineptiis occupare ?  
 2. Hae pompae quam de proximo eurent luxuriae negotium et obstrepant pudicitiae disciplinis dinoscere in facili est, quod gratiam decoris cultus societate prostituunt, adeo si desint irritam et ingratam reddunt, uelut exarmatam et naufragam ; contra si forma defecit, admini-

9. 2 proinde : perinde *A* || 3 redundantioris : redum dationis *A* || 4 simplicitate : -tem *A* || 7 eurent : current *A* || 9 facili *R*<sup>3</sup> : facile *mss* || 10 si *om.* *N* || desint : desinant *A* || exarmatam *A* : exornatam *cell.* || 11 defecit *NFXR*<sup>3</sup> : deficit *AVL*.

La sobriété dans la parure et le vêtement doit aller de pair avec le refus du maquillage (1). Ils sont en effet les grands responsables de l'immoralité, plus que la beauté qu'ils supplantent ou suppléent (2), surtout chez les femmes vieillies dont ils alimentent seuls la coquetterie (3). Si leur condition sociale contraint certaines à se parer, que ce soit avec modération (4). L'humilité chrétienne l'exige (5) et l'Écriture nous avertit d'user avec circonspection des biens du monde (6). Certains renoncent même pour l'amour de Dieu aux plaisirs les plus légitimes. Qu'en se convertissant les femmes les imitent (7), car l'accomplissement des promesses eschatologiques est proche (8).

1. Plus qu'à la conclusion du chapitre précédent, c'est — par-delà la grande parenthèse du ch. 8, sur les soins masculins — à 7, 3 que le § fait suite : « Que Dieu vous voie telles qu'au jour du Jugement ». Il faudra donc non seulement montrer un visage sans fards (*faciem frugi*) où le Créateur puisse reconnaître son œuvre, mais encore (*quoque, proinde*) ne pas étouffer et dissimuler la personne sous l'amas des parures. De là ce retour sur le vêtement et les bijoux déjà examinés en I, 5 à 8, mais dans une perspective toute différente. Ce sont ici les *impedimenta* de I, 1, 3 qui vont de pair avec la mort et la condamnation (= *pompa funeris*). Ce qui plaît à Dieu est au contraire *expeditus* (*faciem expeditam*).

*lacinosus* s'oppose, lui, à *simplicitas*. On reconnaît à l'origine des emplois du mot chez Tert. le sens primitif de « divisé ».

9. 1. C'est pourquoi, en ce qui regarde aussi le vêtement et tout le bagage de vos ajustements, vous devez également veiller à élaguer et à rejeter toute élégance superflue. A quoi bon, en effet, montrer un visage pur, sans apprêts, conforme à la simplicité de la règle divine, et s'encombrer le reste du corps des complications absurdes du faste et des raffinements ? 2. On discerne aisément combien ce faste est à même de faire le jeu de la sensualité en s'opposant aux règles de la chasteté. Il prostitué, en effet, le charme de la beauté naturelle en lui adjoignant la parure. C'est si vrai que, sans lui, le charme perd sa valeur et son attrait, tel un navire démâté en perdition. Inversement, si c'est la beauté qui manque, l'appoint de l'élégance,

Il comporte à la fois l'idée d'émiettement stérile, cause d'embarras et de trouble, et de complication. On le trouve plusieurs fois opposé à *expeditus* ou à *compendium* (cf. *Virg. uel.*, IV, 4 ; *Marc.*, IV, 1, 6 et surtout 29, 6 : *succingere debemus lumbos, id est expediti esse ab impedimentis lacinosae uitae et implicitae*).

*deliciae*, enfin, s'oppose à *frugi*.

*ineptiae*, à prendre sans doute au sens étymologique : c'est un manque de sagesse, de logique, que de renoncer au fard sans renoncer aussi à la toilette. La mise en parallèle

*frugi* — *expeditam* — *simplicitate*

*deliciarum* — *pomparum* — *lacinosos*

explique à elle seule l'emploi du mot.

2. *luxuriae negotium, prostituunt* préparent *lenones et prostitutores* du § 4 et rappellent II, 5, 4 : *quod infingitur diaboli negotium est*, mais aussi le *crimen prostitutionis* de I, 4, 2. Il ne s'agit donc pas d'une simple reprise des thèmes du premier livre : la parure est examinée ici sur le plan moral et dans ses rapports avec la beauté physique. Comme le fard, elle dénature la beauté, œuvre du créateur (*gratiam decoris prostituunt*) et ne peut être, à ce titre, que mauvaise. D'autre part, la beauté, quoique créée par Dieu, a été condamnée au ch. 3 ; à plus forte raison la parure qui la supplée.

On notera l'arabesque *gratiam... ingratam reddunt... gratiam supplet*, avec de légères nuances de sens, car si le premier *gratia* évoque l'innocente *felicitas corporis, animae uestis bona* de II, 2, 6, on songe plutôt pour le second au *gratiae faciliorem* plein de coquetterie de II, 6, 3.

culum nitoris quasi de suo gratiam supplet. 3. Aetates denique requietas iam et in portum modestiae subductas splendor et dignitas cultus auocant et seueritatem appetitionibus inquietant compensantibus scilicet habitus irritamenta pro frigore aetatis. 4. Ergo, benedictae, primo quidem ut lenones et prostitutores uestitus et cultus ne in uos admiseritis; tum si quas uel diuitiarum suarum uel natalium uel retro dignitatum ratio compellit ita pompaticas progredi, ut sapientiam consecutae, temperare saltem ab huiusmodi curate, ne totis habenis licentiam usurpetis praetextu necessitatis. 5. Quomodo etenim humilitatem quam christiani profitemur implere poteritis

13 requietas : inquietas *FVL* || 14 auocant : aduocant *N* || 15 irritamenta *Oe.* : iritamest tam<sup>a</sup> *A* irritamento *recc. R<sup>3</sup>* || 16 pro frigore : per frigora *A* || 18 uel *om. A* || suarum *om. A* || 19 dignitatum *AR<sup>3</sup>* : dignitatem *cell.* || 20 consecutae : prosecutae *N* non uideantur consecutae *A* || 21 saltem *XVL* : saltim *N* saltum *F* malum *A* || ab *om. A* || 22 praetextu *A* : -to *R<sup>3</sup>* -tato *cell.* || 23 christiani profitemur : nostri profitentur *A* || poteritis *A* : -rimus *cell.*

3. Les vieilles coquettes, raillées non sans indignation en II, 6, 3-4, sont attaquées ici plus profondément sur le plan de la sensualité, que l'âge et la nature devraient leur interdire (dans *Cast.*, XII, 6, *frigidioris aetatis* est synonyme de *anus*), mais qu'entretient une toilette aguichante (*irritamenta*). L'ironie n'est pas absente, soulignée par le *scilicet*.

*modestia* est associé à *puclitia* pour désigner une vertu du même ordre dans *Apol.*, XXXIX, 19; mais dans *Cast.*, I, 5, il désigne le renoncement, l'acceptation de la volonté divine : *modestia est enim ablatum non desiderare ut ablatum a domino Deo*. L'invitation à savoir vieillir se mêle peut-être à l'exigence de la chasteté.

*in portum* : la métaphore maritime a été préparée par *exarmatam et naufragam* du § précédent. Ce type de comparaison n'est pas absent de saint Paul (*I Tim.*, I, 19). Mais l'assimilation des périls de la vie à une navigation est un thème des plus banals, qui remonte très loin.

4. *Primo... tum* n'indiquent pas des devoirs successifs. Le

comme par sa vertu propre, supplée au charme. 3. Les âges enfin déjà parvenus au calme et entrés dans le port de la modestie en sont détournés par l'éclat et le prestige de la parure. Leur sévérité s'en trouve inquiétée par des convoitises qui substituent évidemment à la froideur de l'âge les sollicitations de la toilette. 4. Aussi, mes bénies, gardez-vous en premier lieu de donner accès jusqu'à vous à ces maîtres de débauche et de prostitution que sont les vêtements et les parures; mais s'il en est que la considération de leur fortune, de leur naissance ou de leurs dignités antérieures contraint à ce fastueux équipage, qu'elles veillent du moins, en disciples de la sagesse, à se modérer dans ce domaine, de peur d'en venir abusivement, sous couleur de nécessité, à une liberté sans frein. 5. Et de fait, comment pourrez-vous satisfaire à l'humilité que nous professons, nous chrétiens, sans donner une façon nouvelle

premier précepte est la loi générale, le second un pis-aller. Pour le moraliste, l'idéal est de se passer de toute parure. Dans la pratique, il faut bien composer avec les nécessités du « monde ».

*lenones et prostitutores* : J. FONTAINE y voit un relent du « ton antiféministe de la vieille comédie latine » (*De corona*, P.U.F., p. 171). Plus bas, le *pompaticas* est incontestablement railleur. L'ensemble du § n'est pourtant pas comique. Le *benedictae* est affectueux et pressant, et l'accent est mis sur l'importance des dangers courus, car il est facile de glisser d'une simple concession à une totale licence. Comme l'a annoncé I, 4, c'est une double tentation qu'il faudra repousser : d'*ambitio* par l'humilité (§ 5), de *prostitutio* par l'ascèse (§ 6 et suiv.).

*ut sapientiam consecutae*. Le texte de A semble bien être une réfection. *Vt* ayant été mis en relation avec *ita*, on aura suppléé *non uideantur*. Paléographiquement, on passe assez aisément de *salim* à *malum*. Nous penserions volontiers que Tertullien avait écrit « *temperate saltem ab huiusmodi cura* ». *Temperate*, lu « *temperare* », a pu entraîner la correction de *cura* en *curate*.

5. Sur l'humilité chrétienne, cf. II, 3, 2 et le commentaire p. 105.

non repastinantes diuitiarum uestrarum uel elegantiarum  
 25 usum quae tantum ad gloriam faciunt? Gloria autem  
 exaltare, non humiliare consueuit.

6. « Non enim, quaesitis, utemur nostris? Quis autem  
 prohibet uti? » Secundum apostolum tamen qui nos uti  
 monet mundo isto quasi non abutamur. « Praeterit enim,  
 30 inquit, habitus huius mundi ». « Et qui emunt, inquit,  
 sic agant quasi non possidentes ». Cur ita? Quoniam  
 praemiserat dicens: « tempus in collecto est ». Si ergo  
 uxores quoque ipsas sic habendas demonstrat tanquam  
 non habeantur, propter angustias temporum, quid de  
 35 uanis his instrumentis earum? 7. Non enim et ita multi  
 faciunt et se spadonatu obsignant, propter regnum Dei  
 tam fortem et utique permissam uoluntatem sponte

24 repastinantes: perpastinantes A || 25 quae tantum Oe.: que-  
 tum A quae cett. || 26 exaltare non humilia om. rec. R<sup>3</sup> || 27 enim  
 om. A || quaesitis Oe.: inquisitis A om. cett. || 30 inquit<sup>1</sup> om. A ||  
 huius mundi: mundi huius A || inquit<sup>2</sup> om. A || 31 quasi //// A || 34  
 quid: quid sentiat A || 35 his om. A || ita multi: multi ita A || 36 ob-  
 signant A: assignant et cett. || 37 uoluntatem: uoluptatem R<sup>3</sup>.

*repastinantes*: la métaphore est agricole. Le mot désigne  
 une façon culturale (labourage, hersage) qui renouvelle la  
 terre et les cultures; cf. *An.*, I, 4 où cette valeur est soulignée:  
*ut... repastinet, uitis modo, uitam aetate renouata*. Mais à l'idée  
 de rénovation se mêle celle d'une réduction. Dans *Cast.*,  
 VI, 2, *repastinatio* est opposé à *prorogatio* et mis en relation  
 avec les verbes *comprimere* et *reuocare*.

6. *Quis prohibet uti*. Tertullien prévoit ici une objection  
 déjà rencontrée à propos des spectacles: il n'y a pas de texte  
 scripturaire prohibant l'usage de son propre bien. Comme  
 dans *Spect.*, III, 2, à défaut d'interdiction positive, il pro-  
 duira des textes susceptibles d'être interprétés en ce sens.  
 Ceci explique le *tamen*; cf. *Spect.*, III, 3: *SED inuenimus ad  
 hanc quoque speciem pertinere...*

*uti... quasi non abutamur*: le texte de la Vulgate, *I Cor.*,  
 7, 31, dit: *qui utuntur hoc mundo tanquam non utantur [sint].  
 Praeterit enim figura huius mundi*. *Cor.*, X, 3 montre qu'*abuti*  
 est un commentaire de Tert. et qu'il a bien lu *uti* chez saint Paul.  
 En revanche, la fin du verset est toujours citée sous la forme  
*habitus mundi* (*Res.*, V, 5; XXVI, 18; XXXI, 7, etc...).

à l'usage que vous faites des richesses et de la coquetterie  
 qui contribuent tant à la vaine gloire? Or la vaine gloire  
 conduit ordinairement à l'orgueil et non à l'humilité.

6. « Alors, demandez-vous, nous n'userons pas de notre  
 bien? Qui nous en empêche? » Suivons pourtant l'apôtre  
 qui nous avertit d'user de ce monde sans en abuser. « En  
 effet, dit-il, l'aspect de ce monde passe ». « Que ceux qui  
 achètent, dit-il encore, fassent comme s'ils ne possédaient  
 pas ». Pourquoi cela? Il l'avait annoncé auparavant en  
 disant: « Le temps est restreint ». Si donc il va jusqu'à  
 exposer que les femmes elles-mêmes doivent être traitées  
 comme si on ne les avait pas, en raison du resserrement  
 des temps, que dire de ces vanités dont elles s'équipent?  
 7. De fait, n'en est-il pas beaucoup qui se plient à cette  
 règle et se vouent à la continence, renonçant spontanément  
 pour le royaume de Dieu à un vouloir si fort et abso-

*Qui emunt... quasi non possidentes* = *I Cor.*, 7, 30.

*Tempus in collecto est* = *I Cor.*, 7, 29; *tempus breue est*;  
 mais RÖNSCH a relevé onze citations de ce fragment, toujours  
 sous la forme *in collecto* (*N.T.*, II, p. 380 s. et 673). C'est ce  
 resserrement des temps, comme il sera expliqué plus bas au  
 § 8, qui justifie l'ascèse recommandée par l'apôtre. Dans  
*Cast.*, VI, 2, Tertullien explique la *repastinatio* dont nous avons  
 parlé par la « fin des temps »: *sub extremitatibus temporum*.

*uxores habendas tanquam non habeantur* = *I Cor.* 7, 29,  
 un des versets le plus souvent cités et commentés par Tertullien,  
 tant la chasteté lui est à cœur! (*Cast.*, IV, 2; VI, 1; *Mar.*, I,  
 29, 4; *Mon.*, III, 2; VII, 4; *Va.*, I, 5, 4, etc...).

*instrumentis*: cf. I, 2, 1.

7. *se spadonatu obsignant*. Cf. *Math.*, 19, 12: *sunt eunuchi  
 qui seipso castrauerunt propter regnum caelorum*. Le texte est  
 très souvent cité avec le terme *spadones* (cf. liste des passages  
 dans RÖNSCH, *N. T.*, I, p. 121). Voir en part., *Va.*, I, 6, 2:  
*carnem suam obsignant pro cupiditate regni caelestis*.

*propter regnum Dei*: cette virginité librement choisie, à  
 l'image de celle du Christ (*Mon.*, III, 1), permet à l'homme de se  
 consacrer tout entier au service de Dieu (Paul, *I Cor.*, 7, 32).  
 Mais surtout elle laisse le chrétien libre pour ses épousailles  
 avec Dieu (*Res.*, XXVII, 1-2). Elle a une signification eschato-  
 logique: elle manifeste l'attente de la fin des temps où le mariage  
 sera aboli.

ponentes ? Quidam ipsam Dei creaturam sibi interdicut, abstinentes uino et animalibus esculentis quorum fructus  
 40 nulli periculo aut sollicitudini adiacent, sed humilitatem animae suae in uictus quoque castigatione Deo immolant. Satis igitur et uos usae estis diuitiis atque deliciis, satis dotum uestrarum fructus decidistis ante notitiam salutarium disciplinarum.

45 8. Nos sumus in quos decucurrerunt fines saeculorum ; nos destinati a Deo ante mundum in extimationem temporum, tanquam castigando et castrando, ut ita dixerim,

38 quidam : numquid non aliqui *A* || creaturam : -tura *F* ||  
 39 esculentis *A* : exolentes *FVL* exolantes *NX* exulantes *R*<sup>3</sup> ||  
 40 aut sollicitudini *om.* *A* || 42 et uos *om.* *FXVLR*<sup>3</sup> || uos usae :  
 usurae *N* || 43 fructus decidistis ante notitiam *A* : fructum cecidistis unde notitia *cell.* || 45 decucurrerunt : decurrerunt *A* ||  
 46 extimationem *NVL* : existimatione *ex* extimatione *A* estimationem *FR*<sup>3</sup> estimatione *X* || temporum : temporali *A* || 47 tanquam : itaque *A*.

sur *creatura*, cf. II, 6, 2.

*abstinentes uino et animalibus* : ainsi faisaient les encratites. Mais Eusèbe cite une lettre des Églises de Vienne et de Lyon, probablement de saint Irénée, où cette pratique est condamnée (P. NAUTIN, *Lettres et écrivains chrétiens*, Paris, 1961, p. 35 s. et 55).

*quorum fructus nulli periculo adiacent*, ce qui n'est pas le cas pour les plaisirs charnels évoqués plus haut.

*dotum fructus* : trait de satire ? On pense invinciblement à Juvénal, d'autant que Tert. s'étend lui-même ailleurs (*Pat.* XVI, 3) sur la pernicieuse patience des maris de femmes dotées. Mais la dot intervient aussi dans *Vx.*, II, 8, 5 où Tert. songe seulement à rappeler que le Royaume appartiendra aux pauvres et non aux riches.

*ante notitiam* : il s'agit donc de converties.

*salutaris disciplina* : même expression dans *Pat.*, XII, 4 ; cf. R. BRAUN, *D. C.*, p. 484.

lument licite ? Certains s'interdisent même ce que Dieu a créé, s'abstenant de vin et d'animaux comestibles dont la jouissance n'est liée à aucune sorte de danger ni de trouble. Mais en faisant des sacrifices jusque sur la nourriture, c'est l'humilité de leur âme qu'ils immolent à Dieu. Il vous suffit donc, à vous aussi, d'avoir usé des richesses et des raffinements, d'avoir mis à profit vos dots quand vous ne connaissiez pas encore les enseignements qui vous sauvent.

8. Nous sommes, nous, au terme de la suite des siècles. Réservés par Dieu, avant la création du monde, pour la fin des temps, c'est nous que le Seigneur forme à sacrifier

8. Tout le § est plein de réminiscences scripturaires. *In quos decucurrerunt* (forme habituelle du parfait chez Tert. cf. *Prax.*, II, 2 ; *XVI*, 4 ; *Iei.*, XI, 3 ; *Val.*, XIII, 2 ; *Herm.*, XLIV, 1, *Marc.*, III, 20, 1 ; *IV*, 1, 3, etc...). = *I Cor.*, 10, 11 : *in quos fines saeculorum deuenerunt*.

*nos destinati a Deo* = peut-être *Éph.*, 1, 5 : *qui praedestinavit nos* ou 10-11 : *in dispensatione plenitudinis temporum... in quo et nos... praedestinati*.

Ces expressions avaient fait croire aux premiers chrétiens qu'ils verraient la fin du monde. Paul, tout en affirmant que le « jour est proche » (*Rom.*, 13, 11), met en garde contre une attente prématurée (*II Thess.*, 2, 1 s.). Néanmoins, la période définitive de l'histoire du monde, qui se clôra à la parousie, a commencé avec l'avènement du Christ et le devoir du chrétien est de se tenir prêt puisqu'il ne sait ni le jour, ni l'heure (*Matth.*, 24, 43 ; *Lc.*, 12, 40 ; *I Thess.*, 5, 2).

Il se prépare en châtiand et « châtrant » le corps. *Castigando* renvoie à *abstinentes uino et animalibus* et *uictus castigatione* ; *castrando* à *spadonatu*.

*extimatio* : probablement créé par Tert. comme *extimare* sur le modèle de *intimare* pour désigner la dernière extrémité. Cf. J. FONTAINE, *De cor.*, p. 81, et KOK dans son éd. comm. du *De cultu*, p. 182-3.

saeculo erudimur a domino. Nos sumus circumcisio omnium, et spiritalis et carnalis. Nam et spiritu et carne saecularia circumcidimus.

0. 1. Nimirum enim Deus monstravit sucis herbarum et concharum salivis incoquere lanas : exciderat illi, cum universa nasci iuberet, purpureas et coccineas oues mandare ! Deus et ipsarum uestium officinas commentus

48 domino : deo A || 49 et<sup>1</sup> om. A || et<sup>3</sup> om. FXVLR<sup>3</sup> || spiritu et carne : in spi. et in carne A || saecularia circumcidimus : saeculo circumcidimur A.

10. 1 monstravit : demonstravit AR<sup>3</sup> || 2 salivis A : alveis cett. || illi : ille A.

*circumcisio* ; le nom d'action pour désigner les personnes, comme chez saint Paul, *Phil.*, 3, 3 : *Nos enim sumus circumcisio qui spiritu servimus Deo*. Pour lui, la vraie circoncision n'est pas celle de la chair et du respect de la loi, mais celle du cœur qui fait entrer par la foi dans le peuple de Dieu. Les textes abondent sur ce point : *Rom.*, 2, 28-29 ; *Gal.*, 5, 6 ; *I Cor.*, 7, 19 ; *Col.*, 2, 11, etc... Tertullien renchérit sur l'apôtre en professant une circoncision totale (*omnium*) à la fois spirituelle et charnelle. Seulement, il joue sur le sens du mot *circumcidere*. La chair ne sera pas circoncise à la manière des Juifs, mais par l'« amputation » (cf. *amputatio* du § 1) des « biens » charnels (sensualité et gourmandise) ; car ce sont de faux biens, liés au monde dans ce qu'il a de mauvais (*saeculo*, *saecularia*).

0. Il faut sacrifier tout ce qui n'est pas de Dieu (1), tout ce qui n'a pas de valeur intrinsèque et nous a été livré par des anges pécheurs (2) ; car leur condamnation entraînera la nôtre si nous acceptons leurs dons (3). Quand Dieu lui-même aurait mis ces biens entre nos mains, il en contrôlerait l'usage (4), tel un père de famille qui éprouve la valeur de ses serviteurs par les libertés qu'il leur laisse (5). S'abstenir des biens permis permettra de mieux résister à l'attrait du défendu (6).

1. *Nimirum* : la forme ironique adoptée par Tertullien obscurcit quelque peu la suite des idées, qui est pourtant logique. L'articulation se fait sur *saecularia* du § précédent. Il s'agit de préciser que tout ce dont Tert. demande le sacrifice (*circumcisio*) : fards, teintures, bijoux, entre bien dans la catégorie des *saecularia*, c'est-à-dire de ce qu'est devenue la création

en quelque sorte et châtrer, si j'ose dire, le monde. Nous sommes, nous, les parfaits circoncis, dans l'esprit comme dans la chair, car c'est à la fois spirituellement et charnellement que nous pratiquons la circoncision des biens du monde.

10. 1. Ainsi, c'est Dieu, bien entendu, qui a montré à bouillir les laines dans des suc d'herbes et des baves de coquillages : il avait oublié, quand il ordonnait à toutes choses de naître, de commander des brebis pourpres et écarlates ! C'est encore Dieu qui a eu l'idée, aussi, des

après le passage de Satan. De là les deux points de la démonstration : au moment de la création, Dieu n'a pas voulu tout cela (§ 1) ; c'est Satan qui l'a donné à l'homme (§ 2 et 3). Ces deux propositions ayant déjà été établies en détail au livre I, Tert. se contente ici d'en rappeler rapidement les conclusions, en variant l'expression (cf. notre *Introd.*, p. 23). Les raisonnements du premier livre font en effet place ici à une ironie souvent sarcastique.

*monstravit* : c'est le verbe employé pour Satan et ses anges en I, 2, 2 et II, 5, 3. Le choix du mot ici est intentionnel.

*sucis herbarum* = *medicamina ex fucus* de I, 2, 1. Le *fucus* est une algue (J. ANDRÉ, *Termes de botanique*, p. 142-3). Mais on utilisait aussi d'autres plantes, comme le *uaccinium* de VITR., VII, 14, 2 (cf. ANDRÉ, *ibid.*, p. 325).

*concharum salivis* = la pourpre : cf. I, 8, 1 et comm., p. 76 s. Le suc colorant des coquillages à pourpre est contenu dans une sorte de glande que les anciens situaient entre le cou et le foie. Cf. PLIN., *N. H.*, IX, 125, qui emploie le verbe *salivare*, et DAR.-SAG., s. v. *Purpura*, p. 772.

*incoquere* : les teintures se faisaient donc à chaud.

*cum universa nasci iuberet* : allusion au récit de la création qui ouvre la *Genèse*.

*purpureas et coccineas oues mandare* : cf. I, 8, 2. Le *coccum* était une teinture écarlate, tirée d'un genre de cochenille, qui était comme la pourpre un symbole de luxe et de richesse (cf., entre autres, HOR., *Sat.*, II, 6, 102 ; JUV., III, 283). Il sera tarifé dans l'Édit du Maximum et PLINÉ le cite dans son catalogue des denrées les plus coûteuses (*N. H.*, XXXVII, 204).

<sup>5</sup> quae, leues et exiles, solo pretio graues essent. Deus et auri tanta opera produxit complectendis et distinguendis lapillis scrupulosa. Deus auribus uulnera intulit et tanti habuit uexationem operis sui et cruciatus infantiae innocentis tunc primum dolentis ut ex illis ad ferrum nati  
<sup>10</sup> corporis cicatricibus grana nescio quae penderent quae plane Parthi per omnia quaeque sua bullarum uice inserunt. 2. Quamquam et aurum ipsum cuius uos gloria occupat cuidam genti ad uincula seruire referunt gentilium litterae. Adeo non ueritate bona sunt sed raritate. Per angelos  
<sup>15</sup> autem peccatores demonstrata sunt, qui et ipsas materias prodiderunt, et operositas cum raritate commissa pretiositatem et ex ea libidinem possidendae pretiositatis femina-

5 quae : quo R<sup>3</sup> || 6 complectendis A : contemplandis cett. || 7 auribus : et aur. A || tanti habuit : in tanti habitu A || 8 cruciatus ANR<sup>3</sup> : cruciatus X cruciatus FVL || innocentis A : om. cett. || 11 per omnia quaeque sua : peronibus quoque suis A || bullarum : bulbarum A || 13 referunt : ferunt A || 14 per angelos autem : artibus autem per angelos A || 15 demonstrata sunt om. A || qui ANXR<sup>3</sup> : quoniam (?) FVa. corr. communi L || 16 prodiderunt : -derint N : -derunt inductis A || et om. A || commissa : cum immissa N || pretiositatem... libidinem A : -sitate... -dine cett. || 17 et A : om. cett. || possidendae pretiositatis : possidenda de pretiositate A.

*leues et exiles, solo pretio graues* : ce sont les soieries que fournissaient les Sères (I, 1, 3). Élégiques et moralistes daubent à l'envi sur ces tissus coûteux, si légers qu'ils n'habillent les femmes que pour les dévêtir (SEN., Ben., VII, 9, 5 ; PLIN., N. H., VI, 54, etc...).

*auri opera... lapillis scrupulosa* : cf. I, 6, 1 (*lapillos qui cum auro superbiam iungunt*) et le *lenocinium mutuum* de la fin. Aussi entendons-nous *scrupulosa* dans son sens matériel, comme désignant les aspérités du bijou où les pierres sont enchâssées dans l'or.

*auribus uulnera* : I, 9, 3 mentionnait seulement les *graciles aurium cutes*. Le thème des blessures est dans PLIN., N. H., XII, 2. *Innocentis* est d'un pathétique un peu appuyé et alourdit la phrase, mais la rime avec *dolentis* est bien dans la manière de Tertullien.

fabriques de vêtements si fins et si légers que leur prix seul eût du poids ! Dieu encore qui a produit ces énormes ouvrages d'or hérissés des pierres précieuses qu'ils enchâssent et mettent en valeur. Dieu qui a infligé des blessures aux oreilles et attaché tant de prix à maltraiter son œuvre, à supplicier des enfants innocents dont c'est la première souffrance, pour faire pendre à ces cicatrices d'un corps prédestiné au fer je ne sais quels grains que les Parthes incrustent sur tout ce qu'ils ont, en guise de clous d'ornement ! 2. Sans compter que, d'après les écrits des païens, un peuple emploie pour les entraves cet or même dont la gloire vous obsède. Tant il est vrai que c'est la rareté qui fait de tout cela des biens, et non les qualités intrinsèques. De plus, la science nous en a été donnée par les anges pécheurs qui ont en même temps livré les matières elles-mêmes, et la difficulté du travail jointe à la rareté a fait monter leur valeur, et par suite le désir des femmes

*uexatio operis sui... cruciatus* : Tertullien s'indigne de même dans *Spect.*, XXIII, 3 qu'on ose porter atteinte par des coups à un visage créé par Dieu.

*grana nescio quae... quae Parthi* : cf. I, 7, 2, avec plus de mépris.

2. *aurum cuius gloria* : cf. I, 7, 1. De même pour *ad uincula seruire*, mais avec allusion ici à la source de l'information (HÉRODOTE, III, 23).

*nec ueritate sed raritate* : cf. I, 7, 1 et 9, 1.

*per angelos peccatores* : c'est tout le sujet de I, 2. Voir aussi I, 8, 2-3. Pour le texte, très corrompu dans les *recc.*, probablement très remanié dans A, cf. notre art. cit., p. 370-371 (la disjonction *artibus... inductis* dans A sent la réfection, tandis que la leçon *demonstrata sunt* des *recc.* s'insère mieux dans le raisonnement de Tertullien).

*operositas* représente toujours un travail vain et inutile cf. *supra*, p. 122 à propos de II, 7, 1.

*pretiositatem et ex ea libidinem possidendae...* reprend le thème de I, 9, 2 : *pretia rebus inflammant ut se quoque accenderet*.

rum excitauit. 3. Quod si idem angeli qui et materias eiusmodi et illecebras detexerunt, auri dico et lapidum illustrium, et operas eorum tradiderunt, etiam ipsum calliblepharum uellerumque tincturas inter cetera docuerunt damnati a Deo sunt, ut Enoch refert, quomodo placebimus Deo gaudentes rebus illorum qui iram et animaduersionem Dei propterea prouocauerunt ?

25 4. Nunc Deus ista prospexerit, Deus permiserit ; nullam de conchylio uestem Esaias increpet, nullas lunulas reprobet, nullum botronatum retundat : tamen non ut gentiles ita nos quoque nobis adulemur, institutorem Deum

18 excitauit *A* : om. *cett.* || si *A* : om. *cett.* || et om. *N* || 19 eiusmodi : huiusmodi *NR*<sup>3</sup> || et *A* : om. *cett.* || auri dico et lapidum *A* : aurum dico et argentum *cett.* || 20 operas *A* : opera *cett.* || ipsum *A* : om. *cett.* || calliblepharum : -rium *A* || 21 uellerumque *A* quod *coni.* *R*<sup>3</sup> : uel plerumque *cett.* || cetera : ceteras *N* || 22 ut Enoch refert om. *N* || 24 dei propterea *A* : om. *cett.* || 25 deus<sup>1</sup> : ut *A* || 26 conchylio : concilio *A* est *F VL* || nullas lunulas repr. nullum botr. ret. : nullum botr. ret. nullas lun. repr. *A* || 27 botronatum : batronum *FL* || 28 nobis om. *N* || adulemur : adolemur *A* || deum solummodo : solummodo deum *A*.

3. Si idem angeli damnati sunt : cf. l'affirmation de I, 2, 1. Qui et materias... et operas reprend également la matière de ce §, operas correspondant à artes, lapidum illustrium à lumina lapillorum, calliblepharum à nigrum puluerem, uellerum tincturas à medicamina ex fuco.

Nous sommes renseignés sur le calliblepharum par PLINE, *N. H.*, XXI, 123 ; XXIII, 97 ; XXXV, 194.

ut Enoch refert : cf. comm. p. 49 s. et I, 3, 1 : scripturam Enoch quae hunc ordinem angelis dedit.

Quomodo placebimus Deo gaudentes rebus... : c'était la conclusion à tirer de I, 2, 5.

4. Nunc Deus... c'est le mouvement de « marche-arrière » que nous connaissons bien ; cf. II, 2, 3 ; 3, 1. On va supposer un instant que les saecularia sont l'œuvre de Dieu (*prospexerit*) ou du moins qu'il les tolère (*permiserit*), supposition dont l'absurdité éclate de suite, car on ne saurait effacer de la Bible les malédictions d'Isaïe, porte-parole de Dieu, contre les filles trop coquettes d'Israël.

de posséder des objets de valeur. 3. Eh bien, si ces mêmes anges qui ont révélé ces matières et leurs séductions, j'entends celles de l'or et des pierres éclatantes, tout en communiquant l'art de les travailler, et qui ont fait connaître entre autres le fard des paupières et les teintures des laines, ont été condamnés par Dieu, comme Énoch le rapporte, comment plairons-nous à Dieu en nous complaisant dans les dons de ceux qui ont provoqué par là-même la colère et le châtement de Dieu ?

4. Mais admettons à présent que nous devons ces faux biens à la providence de Dieu, à sa générosité ; qu'Isaïe ne tonne pas contre les vêtements de pourpre, ne condamne pas les croissants d'or, ne malmène pas les grappes de cheveux : ce ne serait pas une raison pour nous

*Marc.*, IV, 15, 10 évoque le même passage d'Isaïe (3, 16 s.), malheureusement sans le citer. En effet, la Vulgate ne mentionne ni pourpre, ni *botronatum*. Mais la version des Septante fait apparaître la pourpre (v. 21 : καὶ τὰ περιπόρφυρα καὶ τὰ μεσοπόρφυρα) et l'écarlate (v. 23 καὶ τὰ κόκκινα).

La citation des mêmes versets par CYPRIEN (*De hab. virg.*, XIII) comporte le *botronatum*. Mais l'ordre des termes, qui ne correspond pas à l'ordre traditionnel, ne permet pas d'en saisir le sens. Le grec βότρυς invite à y voir un ornement en forme de grappe : coiffure ou bijou ? Dans son éd. comm. de l'opuscule de Cyprien, A.E. KEENAN traduit, sans s'expliquer, par « the clusters of grapes » (p. 57). L.B. LAWLER (« Two portraits from Tert. », *The Classical Journal*, XXV, 1929, p. 21) songe, semble-t-il, à un ornement pour la tête : « perhaps a sort of net, heavily encrusted with gold and gems ». Nous penchons pour une coiffure, vêtements et bijoux ayant déjà été évoqués par *uestem* et *lunulas*. Cf. FORCELLINI, *Totius Latinitatis Lexicon*, s.v. : *Capillorum strues corymbiata*.

*institutior...* *despector institutorum* : pour le premier terme, cf. R. BRAUN, *D.C.*, p. 390 s. Il note (p. 391) que le mot, quoique non attesté avant Tert., faisait sans doute partie du vocabulaire commun et qu'il est employé dans les premiers ouvrages adressés aux païens. Le *ut gentiles* est peut-être à mettre en rapport avec cette remarque. Quant à *despector* (BRAUN, *ibid.*, p. 181), il se confondait peut-être avec *dispector*

solummodo existimantes, non etiam despectorem institutorum suorum. 5. Quanto enim melius et cautius egerimus, si praesumamus omnia quidem a Deo prouisa tunc et in saeculo posita uti nunc essent in quibus disciplina seruorum eius probaretur, uti per licentiam utendi continentiae experientia procederet. Nonne sapientes patres familiae de industria quaedam seruis suis offerunt atque permittunt ut experiantur an et qualiter permissis utantur, qui abstinuerit in totum, qui timuerit etiam indulgentiam domini. Sic igitur et apostolus : « Omnia, inquit, licent, sed non omnia expediunt ». Quanto facilius illicita timebit qui licita uerebitur.

30 melius : utilius A || 31 praesumamus : presummamus A || 32 in<sup>1</sup> A : om. celt. || essent Iun. V (?) : esset celt. mss R<sup>3</sup> || 33 uti : ut A || licentiam utendi : licentia / utendi A || 34 experientia procederet : experimenta procederent A || 36 atque : adque A || et qualiter ANX : aequaliter R<sup>3</sup> aequalem FV a. corr. L || 37 modeste : moderate A || 39 et om. A || 40 expediunt A : aedificant celt.

R. BRAUN penche pour le second qui fait un Dieu plus scrutateur, alors que le premier le fait plus spectateur. L'idée d'inspection est de toute façon présente, et l'on n'a guère de raison de corriger les mss. Sur *institutum* pour désigner « ce que Dieu a établi dans le monde », cf. R. BRAUN, D.C., p. 394.

5. *omnia quidem a Deo prouisa* : Tert. a déjà dû l'admettre (cf. *supra*, I, 8, 3, et comm.), mais pour faire immédiatement la différence entre la créature et l'usage qui en est fait.

*seruorum eius* : les chrétiens sont *serui Dei*, les autres *serui diaboli* ; cf. plus bas II, 11, 2.

*probaretur... experientia*, épreuve, mais non tentation. Seul le diable tente. Dieu ne tente pas, il met à l'épreuve (cf. *Or.*, VII, 2-3 où se retrouve le verbe *probare*).

*licentia utendi... disciplina seruorum* : l'idée que Dieu peut permettre sans souhaiter qu'on use de la permission est égale-

bercer, nous aussi, comme font les païens, de la pensée que Dieu a seulement créé et qu'il n'inspecte pas aussi de là-haut ce qu'il a créé. 5. Comme nous agirions mieux et plus prudemment en supposant que, sans doute, Dieu a pourvu un jour à tout cela et l'a mis dans le monde, mais avec l'intention d'en faire aujourd'hui une pierre de touche pour la sagesse de ses serviteurs et d'éprouver leur tempérance en leur permettant d'en user. Ne voyons-nous pas de sages pères de famille laisser exprès devant leurs serviteurs et à leur disposition certaines choses pour voir s'ils font usage de ce qui leur est laissé et comment, s'ils le font honnêtement, avec mesure ? 6. Ah ! combien plus louable celui qui n'aura touché à rien, qui aura craint même la bonté de son maître ! Aussi l'apôtre dit-il de même : « Tout est permis, mais tout n'est pas avantageux ». Comme il sera plus facile de craindre les choses défendues, quand on redoutera celles qui sont permises !

ment développée dans *Cast.*, III, 1, et surtout VIII, 2 : la permission a pour but de faire voir *quis divinae uoluntati et quis potestati suae obsequatur* ; et 3 : *licentia* (au sens de « liberté », comme ici) *plerumque temptatio est disciplina quoniam disciplina per temptationem probatur*.

*modeste* ; toujours dans *Cast.*, IX, 4 : *abuteris indulgentia cum sine modestia uteris. Modestia a modo intellegitur*.

6. *indulgentiam domini*. *Cast.*, III, 2 : *ex indulgentia est quodcumque permittitur*.

*omnia licent sed non omnia expediunt* = I Cor., 10, 22, abondamment commenté dans les passages précités de *Cast.* et dans *Bapt.*, XVII, 2, mais dans un autre contexte.

*licita... illicita* : on lit dans CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Paed.*, II, I, 14, 3 : « rapidement, ils en viennent à faire ce qui n'est pas permis, ceux qui font tout ce qui est permis » (trad. C. Mondésert, S. C., p. 37) comme commentaire du même verset de saint Paul.

11. 1. Quae autem uobis causa extractius prodeundi cum remotae sitis ab his quae talium indigent? Nam nec templa circuitis, nec spectacula postulatis nec festos dies gentilium nostis. Propter istos enim conuentus et mutuuum uidere ac uideri omnes pompae in publicum proferuntur aut ut luxuria negotietur aut gloria insolescat. Vobis autem nulla procedendi causa non tetrica: 2. aut imbecillus aliquis ex fratribus uisitatur, aut sacrificium offertur, aut Dei

11. 1 causa: causae A || extractius: est structius *recc.* R<sup>3</sup> || 2 remotae: remoti A || talium A: ad aliud *cett.* || 3 circuitis: circumi-  
tis A || gentilium: gentium A || 4 istos A: ipsum *cett.* || conuentus  
mss: -tum R<sup>3</sup> || mutuuum: multum A || 5 ac: hac A || aut ut:  
ut aut A || 6 luxuria: luxuriae A || 7 imbecillus A: -cillus *cett.* ||  
aliquis: aliqui A || 8 uisitatur A: uisitandus *cett.*

11. Les chrétiennes n'ont pas l'occasion de se parer: le faste des grands rassemblements païens leur est étranger (1). Leurs sorties pieuses ou charitables ne nécessitent aucune toilette (2). Elles n'ont pas à craindre le jugement du monde (3).

1. *extractius* fait songer aux *structores capillaturae* de II, 7, 2 et au *struit* de I, 6, 3, donc aux apprêts d'une beauté bien « construite »; mais il évoque aussi la raideur d'une démarche étudiée, soucieuse de ne pas déranger l'ordonnance de la parure: il vaut à lui seul un petit tableau. Tertullien semble avoir associé le mot à l'idée du paganisme et de la *luxuria*; dans *Vx.*, II, 3, 4, on voit en effet le comp. *extractior* accolé à *forma* pour stigmatiser les moyens de plaire à un mari païen, à côté de *munditiae saeculares* et *blanditiae turpiores*.

*templa, spectacula, festos dies*: précisément les lieux et circonstances qu'OVIDE conseillait aux amateurs de bonnes fortunes (*A.A.*, I, v. 77: *templa*, 89: *theatris*, 97: *ludos*, sans oublier les pompes triomphales: 217 et les banquets: 229) aussi bien qu'aux dames galantes (*A.A.*, III, 393 s.).

*pompae... ut gloria insolescat*: cf. *Idol.*, I, 4: *quae idololatriae sollemnitas sine ambitione cultus et ornatus*.

*mutuum uidere ac uideri*: quand OVIDE disait des femmes qu'elles viennent aux jeux « pour voir, mais aussi pour être vues » (*A.A.*, I, 99), il entendait « voir le spectacle ». *Mutuuum* donne

11. 1. Quelles raisons, d'ailleurs, avez-vous de paraître ainsi rehaussées, puisque vous êtes à l'écart des circonstances qui l'exigent? Car vous ne visitez pas les temples, vous ne recherchez pas les spectacles, vous ignorez les fêtes païennes. Or c'est à l'occasion de ces rassemblements, où l'on voit et se fait voir tour à tour, qu'on produit en public tout ce faste qui fait l'affaire de la sensualité et enfle la vanité. Mais pour vous, point de sortie qui n'ait un motif sévère: 2. c'est un frère dans le besoin que vous visitez, l'offrande du saint sacrifice, la parole de Dieu

une autre valeur à l'expression; cf. *Spect.*, XXV, 2-3: *in omni spectaculo nullum magis scandalum occurret quam et ille ipse mulierum et uirorum accuratior cultus... Nemo denique in spectaculo ineundo prius cogitat nisi uideri et uidere*. Inversement, Tert. fera gloire aux femmes d'Arabie de se voiler en ne gardant qu'un œil libre et d'aimer mieux « voir qu'être vues » (*Virg. uel.*, XVII, 3).

*ut luxuria negotietur*: le but avoué d'OVIDE était d'enseigner comment; il écrit à propos des *ludi* (*A.A.*, I, 100): *ille locus casti damna pudoris habet*, et voici ce qu'il recommande à la femme après lui avoir indiqué les lieux les plus propices (*A.A.*, III, 423-4):

*Omnibus illa locis maneat studiosa placendi*

*Et curam tota mente decoris agat.*

Cf. aussi *Cast.*, IX, 1: plaire par la beauté et la parure est l'essence même de la *concupiscentia carnalis*, cause elle-même de la fornication.

2. les *studia et officia* du chrétien comportent, en *Vx.*, II, 4, 2, les *fratres uisitandi* et le « repas du Seigneur ».

*imbecillus*: *Vx.*, II, 4, 2 précise qu'on visitera les frères les plus pauvres et les « martyrs » dans leur prison. Le § suivant mentionne un *frater pereger* à nourrir et loger; 8, 8 enfin, fait état de visites aux malades et de secours aux indigents. La forme *imbecillis* fournie par les *recc.* n'est peut-être pas à rejeter. Cf. V. BULHART, *Tertullian-Studien*, Vienne, 1957, p. 7, n° 13, qui cite plusieurs ex. de nominatifs en *is* au lieu de *us*.

sermo administratur. Quiduis horum grauitatis et sancti-  
 10 tatis negotium et si cui opus non sit habitu extraordinario  
 et composito et soluto. Ac si necessitas amicitiarum offi-  
 ciorumque gentilium uos uocat, cur non uestris armis  
 indutae proceditis, tanto magis quanto ad extraneas  
 15 fidei ut sit inter diaboli ancillas et Dei discrimen, ut exem-  
 plo sitis illis, ut aedificentur in uobis, ut, quomodo ait  
 apostolus, magnificetur Deus in corpore uestro. Magnifi-  
 catur autem in corpore per pudicitiam utique et per habi-  
 tum pudicitiae competentem.

9 sermo *AN* : uerbum *FXR*<sup>3</sup> || quiduis *A* : quamuis *recc.* quoduis  
*R*<sup>3</sup> || et sanctitatis *om. A* || 10 et si cui : est cui *A* et cui *R*<sup>3</sup> || 11  
 ac : hac *A* || 13 indutae : indutis *X* || proceditis : -datis *A* || 14 diaboli  
 ancillas et dei *N* : dei anc. et diab. *A* ancillas diab. et dei *FXR*<sup>3</sup>  
 || 15 aedificentur — apostolus *om. A* || 16 magnificatur : -cetur *A* ||  
 17 in corpore *A* : *om. cett.* || per pudicitiam *AN* : si per pud. *cett.*

*Dei sermo* : il s'agit certainement de la lecture des Écritures.  
*Paen.*, VI, 1 concerne les néophytes qui commencent à *diuinis*  
*sermonibus aures rigare* et *Va.*, II, 6, 2 mentionne les *fomenta*  
*fidei de scripturarum interiectione*. Sur cet emploi, cf. R.  
 BRAUN, *D.C.*, p. 271, n. 2.

sur l'emploi de *administrare*, cf. *Praescr.*, XXVI, 1 : *euangelii*  
*administratio* (avec cette précision qu'il ne faut pas donner  
 des perles aux pourceaux).

*si cui* : c'est le tour elliptique bien connu *si quis* ou *si quis-*  
*quam* = « s'il en est, s'il en fut jamais ».

*habitu composito* : cf. *compositio* en II, 4, 1 et 9, 1.

*solutio* : on peut hésiter sur le sens. Parlant de la queue du  
 paon, Tert. la dit *omni syrmate solutior* (*Pall.*, III, 1). Or nous  
 savons que la *syrma* était la longue robe traînante des tragédiens  
 (MART., XII, 96, 4). S'agit-il de la forme d'un vêtement de  
 cérémonie ? La présence de *grauitas* et *sanctitas* invite plutôt  
 à donner à l'adj. une valeur morale. Il ne saurait en tout cas  
 désigner une tenue « négligée ». Tout le contexte s'y oppose.

*officiorum gentilium* : les « devoirs » dans la société païenne  
 étaient les politesses et services qu'on ne pouvait manquer de  
 se rendre quand on était tenu par des liens d'hospitalité ou de  
 clientèle, tout à fait indépendants des amitiés, principalement

qu'on vous prêche, tous devoirs qui demandent gravité  
 et sainteté et ne nécessitent pas — tant s'en faut ! — une  
 tenue exceptionnelle, trop étudiée ou trop libre. Si vous  
 ne pouvez vous dérober aux appels de l'amitié ou des  
 devoirs envers des païens, pourquoi ne pas sortir revêtus  
 de vos armes, surtout si vous allez chez des femmes  
 étrangères à la foi, pour qu'il y ait une différence entre  
 les servantes du diable et celles de Dieu, pour que vous  
 leur serviez d'exemple, qu'elles soient édifiées en vous  
 et, comme dit l'apôtre, pour que Dieu soit glorifié dans  
 votre corps. Or il est glorifié dans le corps par la chasteté,  
 bien sûr, et par la tenue qui convient à la chasteté.

les témoignages en justice et l'assistance aux cérémonies  
 familiales — qui comportaient toujours des sacrifices aux dieux.  
 Les chrétiens, qui gardaient leur place dans la société, pouvaient  
 difficilement s'y dérober. Tertullien étudie leur cas dans *Idol.*,  
 XVI et leur permet d'« assister » sans « participer », par égard  
 « pour l'homme et non pour l'idole ». Aussi convient-il, pour  
 éviter toute faiblesse idolâtre, que le chrétien s'y rende  
 « revêtu de ses armes » comme le recommande saint Paul,  
*Éph.*, 6, 10 : *induite uos armaturam Dei, ut possitis stare*  
*aduersus insidias diaboli* ; armement dont le détail est donné  
 dans les versets suivants, mais que Tert. interprétera à sa  
 manière en 13, 7.

*ut aedificentur in uobis* : l'édification se fait par l'exemple.  
 Sans doute Tert. songe-t-il au verset qui complète celui qu'il  
 vient de citer à la fin du ch. 10 : *I Cor.*, 10, 28 (*omnia mihi*  
*licent, sed non omnia aedificant*). Il l'applique à la tenue vesti-  
 mentaire, mais son vrai sens serait particulièrement de mise ici  
 puisqu'il concerne l'usage des idolothytes.

*ut ait apostolus*. Les termes sont ceux de Paul, *Phil.*, 1, 20 :  
*magnificabitur Christus in corpore meo*, mais le contexte et la  
 signification ceux de *I Cor.*, 6, 20 : *glorificate Deum in corpore*  
*uestro*, en rapport précisément avec la recommandation de  
 pureté ; cf. *Res.*, XVI, 14.

*pudicitiae competentem* ; cf. II, 1, 2 : *pertinentibus ad eam*.

3. Sed enim a quibusdam dicitur : « Ne blasphemetur nomen in nobis si quid de pristino habitu et cultu detrahimus ». Non auferamus ergo nobis et uitia pristina ; simus et moribus isdem si et superficie eadem : et tunc uere non blasphemabunt nationes. Grandis blasphemia si qua dicatur : « Ex quo facta est christiana, pauperius incedit » ! Timebis pauperior uideri ex quo locupletior facta es et sordidior ex quo mundior ? Secundum gentilium an secundum Dei placitum incedere christianos oportet ?

2. 1. Optemus tantummodo ne iustae blasphemationis causa simus. Quanto autem magis blasphemabile est si

19 a quibusdam dicitur *A* : dic. a quib. *cett.* || 20 nomen : nomen eius *R<sup>3</sup> ex G* || 21 nobis et *om. A* || 24 si qua : est ex qua *A* || 25 incedit : incedere *R<sup>3</sup>* || timebis... facta es *A* : timebit... facta est *cett.*

12. 1 optemus *AR<sup>3</sup>* : et opt. *cett.* || 2 quanto : quanta *F* || autem : enim *X* || magis *A* : *om. cett.* || est *om. N.*

3. *ne blasphemetur nomen.* Le blasphème, injure à Dieu et aux choses saintes, est une faute irrémissible pour l'Ancien comme pour le Nouveau Testament. Aussi saint Paul invite-t-il toujours à éviter soigneusement de donner lieu au blasphème ; cf. *I Tim.*, 6, 1, qui demande aux esclaves une entière soumission à leurs maîtres (païens ?) afin de ne pas susciter de critique contre Dieu et la doctrine. Mais l'objection que rencontre ici Tert. (cf. *Idol.*, XIV, 1) est particulièrement hypocrite. Il est peu probable en effet que *nomen*, employé seul, signifie « le nom de Dieu ». Il désigne le titre de chrétien comme en II, 5, 4 ; à la rigueur l'ensemble des chrétiens, comme on disait *nomen Latinum* pour désigner tous les latins. Du chrétien à Dieu, il y a quelque distance ! D'autre part, cette prudence charitable est trop intéressée pour pouvoir être prise au sérieux. C'est en en poussant les conséquences jusqu'à l'absurde que Tert. déjoue ici la manœuvre. Dans *Idol.*, XIV, 2 s., ce sera par le raisonnement et l'exemple du Christ.

*pauperior... locupletior.* Cf. Paul, *II Cor.*, 6, 10, opposant les biens de la terre, qui ne comptent pas, aux trésors de la grâce divine : *sicut egentes, multos autem locupletiantes ; tanquam*

3. Mais voici que certaines disent : « Il ne faut pas que le nom de chrétien soit blasphémé en nous, si nous retranchons quelque chose de notre toilette et de notre parure d'antan ». A ce compte, ne nous dépouillons pas non plus de nos défauts d'antan. Gardons les mêmes mœurs en gardant les mêmes dehors : c'est alors en vérité que les païens ne blasphémeront pas ! Grand blasphème, si l'on dit de quelqu'une : « Depuis qu'elle s'est faite chrétienne, son allure est plus pauvre » ! Craindras-tu de paraître plus pauvre, quand tu es devenue plus riche, ou plus négligée quand tu es plus parée ? L'allure des chrétiens doit-elle se régler sur le bon plaisir des païens ou sur celui de Dieu ?

12. 1. Souhaitons seulement de n'être pas une juste cause de blasphème. Or, combien le blasphème est-il plus justifié,

*nihil habentes et omnia possidentes* ; ou encore *I Cor.*, 1, 5 : *diuites facti estis in illo* (cf. *Matth.*, 6, 19-20). Cf. *Va.*, II, 8, 4-5.

*sordidior... mundior* : jeu de mot sur *mundus* car la « parure » nouvelle de la chrétienne est la pureté que lui a valu le sacrifice du Christ (*I Jn*, 1, 7) et que réalise le baptême (*Eph.*, 5, 26) ; cf. *Pud.*, XVIII, 11 et XIX, 10.

*secundum gentilium an Dei placitum* : amplement développé dans *Idol.*, XIV, 3 et 4.

12. La tenue d'une chrétienne doit marquer la différence entre la vertu et le vice (1). Prostitution et parure vont de pair dans l'Écriture : exemple de « Babylone » (2) ; exemple de Thamar. Soyons donc sur nos gardes : l'habit doit montrer le cœur (3).

1. *iustae blasphemationis causa* : saint Paul (*Rom.*, 2, 24) accuse nettement quiconque ne met pas en accord ses actes et sa profession de foi, de faire blasphémer le nom de Dieu *inter gentes* (cf. *Marc.*, V, 13, 7, qui utilise ce texte). Dans l'*Épître à Tite* (2, 5), il demande que les femmes soient *castas, sobrias*, etc... *ut non blasphemetur uerbum Dei*. Comme déjà en II, 5, 5, Tert. a donc beau jeu pour mettre en lumière l'incompatibilité radicale entre la pureté requise par l'apôtre et une tenue de courtisane. Mais la référence au blasphème donne ici une gravité nouvelle à la faute.

quae sacerdotes pudicitiae dicimini impudicarum ritu procedatis cultae et expictae. Aut quid minus habent infelicissimae illae publicarum libidinum uictimae? Quas, si quae leges a matronis et matronalibus decoramentis coerebant, iam certe saeculi improbitas cotidie insurgens honestissimis quibusque feminis usque ad errorem dinoscendi coaequavit. 2. Quamquam lenocinia formae nunquam non prostituto corpori coniuncta et debita etiam

3 dicimini : dicimur *N* || 4 et *A* : aut *cell.* || quid *NXR*<sup>3</sup> : qui *AVL* : quod *F* || habent : habeant *A* || 5 publicarum *R*<sup>3</sup> : publicarum *A* pudicarum *N* impudicarum *FXYL* || 6 si quae : etsi quas *A* || matronis : maritalibus *A* || 9 coaequavit : quoaq. *A* || nunquam : quam *A* || 10 et : est *A*.

*sacerdotes pudicitiae* : Tertullien appelle également les chrétiens « prêtres de la paix » (*quicquid non licet sacerdotibus pacis*) en *Spect.*, XVI, 4, et les païens « prêtres de la Géhenne » (*sacerdotes Gehennae*) en *Vx.*, I, 6, 5. Cicéron avait déjà traité Clodius de *stuprorum sacerdos* (*Pro Sest.*, 39).

*ritu* + *gén.* : expression toute banale ; mais la présence de *sacerdotes* lui rend une valeur liturgique. L'allusion de *Pud.*, V, 10, aux temples comme lieux de débauche (cf. aussi *Apol.*, XV, 7) peut expliquer le choix de l'expression. *Impudicarum*, qu'on pourrait traduire par « dévergondées » en acquiert un sens plus précis : il s'agit de débauchées professionnelles. Le contexte met d'ailleurs sur le même plan *impudicarum* et *uictimae publicarum libidinum*.

*expictae* : cf. comm. de II, 7, 3, p. 131.

*infelicissimae illae publicarum libidinum uictimae* : on notera la résonance lugubre et solennelle des sonorités. *Libidinum publicarum* constitue un groupe de mots que Tert. aime bien ; cf. *Mart.*, II, 7 ; *Vx.*, II, 6, 1 ; *Pall.*, IV, 9 avec une variante : *popularium libidinum*.

*si quae leges* : allusion à plusieurs de ces lois dans *Pall.*, IV, 9. Il s'agit surtout de la *Lex Iulia de adulteriis et pudicitia* (en 18 av. J.-C.) qui distinguait les *matronae honestae* des femmes *in quas stuprum non committitur*, c'est-à-dire dont on ne punit pas les déportements. Cette loi, mal appliquée, dut être renouvelée à plusieurs reprises.

*matronalibus decoramentis* : les matrones portaient la *stola* ornée d'une bande décorée, l'*instita*, et comme manteau la *palla* ; cf. *Isid.*, *Et.*, X, 152 : *stolam* ; *quod est signum maritalis*

si vous, qu'on dit prêtresses de la chasteté, vous sortez parées et fardées comme des filles de joie. Ou alors, qu'ont de moins ces infortunées victimes des plaisirs publics ? S'il existait des lois pour les tenir à l'écart de l'honnête femme et des parures qu'elle avait en propre, la poussée chaque jour plus forte de la corruption du monde les a désormais égalées aux femmes les plus honorables, jusqu'à rendre la distinction illusoire. 2. Du reste, l'entremise des artifices de beauté apparaît toujours dans l'Écriture elle-même comme indissolublement liée à la prostitution du corps. Si la cité puissante qui trône sur

*uirginitatis*, et XIX, 25, 3 : *stola matronale operimentum*. Les courtisanes n'avaient droit qu'à la tunique courte sans *instita* et à la toge. ISIDORE, *Et.*, XIX, 25, 5 leur donne pour manteau l'*amiculum* en précisant : *meretricum pallium lineum. Hunc apud ueteres matronae in adulterio deprehensae induebantur, ut in tali amiculo potius quam in stola polluerent pudicitiam*. La toge qu'on leur réservait à l'époque classique était sombre, mais leur vêtement avait dû se distinguer rapidement par ses couleurs, puisque SÉNÈQUE parle de *colores meretricios matronis quidem non induendos* (*N.Q.*, VII, 31, 2).

A. OLTRAMARE (*Origines de la diatribe*, p. 193) pense que la *stola* fut réservée sous l'Empire aux mères de trois enfants et cite des textes en ce sens (cf. *Ulp.*, *ap. Dig.*, IV, 4, 2), mais on trouve couramment *stola* pour désigner les matrones par opposition à *toga* pour les femmes de mœurs douteuses. Cf. *Hor.*, *Sat.*, I, 2, 63 ou *Juv.*, II, 70.

*improbitas quotidie insurgens* : toute époque voit le passé en beau. Tert. comme SÉNÈQUE et d'autres avant lui, a la nostalgie de la frugalité et de la sévérité antiques ; cf. *Apol.*, VI, 4.

*usque ad errorem dinoscendi*. MARTIAL, II, 39 laisse déjà entendre que l'habit ne va pas toujours de pair avec les mœurs :

*Coccina famosae donas et ianithina moechae  
Vis dare quae meruit munera ? Mitte togam.*

Tertullien déplore à plusieurs reprises cette absence de distinction, avec amertume dans *Apol.*, VI, 3, avec éclat et brio dans *Pall.*, IV, 9.

scripturae suggerunt. Illa ciuitas ualida quae super montes septem et plurimas aquas praesidet, cum prostituta appellationem a domino meruisset, quali habitu appellationi suae comparata est ? Sedet certe in purpura et coccino et auro et lapide pretioso. Quam maledicta sunt sine quibus non potuit maledicta et prostituta describi. 3. Thamar illa, quia se expinxerat et ornauerat, idcirco Iudae suspicioni uisa est quaestui sedere adeoque sub uelamento latebat, habitus qualitate quaestuariam mentiente, ut quaestuariam et uoluit et compellauit et pactus est. Vnde addicimus aduersus congressus etiam et suspensiones impudicas prouidendum omni modo esse. Quid enim castae mentis integritas in alterius suspicionem maculatur ? Quid

12 cum om. A || 13 meruisset : meruisset A meruissent[F] || appellationi : -nis FXVL || 14 et A : cum cett. || 15 quam A : quae cett. || 16 describi om. A || 17 quia AXR<sup>3</sup> : quae NFVL || suspicioni : -ne A || 18 quaestui om. A || adeoque : adeo quia R<sup>3</sup> || uelamento ANR<sup>3</sup> : leuamento cett. || 19 mentiente AR<sup>3</sup> : -tem cett. || ut A : et fecit ut cett. || 20 uoluit... compellauit... est : uoluerit... compellarit ... sit A || 21 etiam om. A || 23 in om. A.

*illa ciuitas ualida* : c'est Babylone la grande, la prostituée qui siège sur les eaux, montée sur la bête aux sept têtes, de Apoc., 17.

*super montes septem... praesidet* = Apoc., 17, 9 : *septem capita septem montes sunt super quos mulier sedet*, c'est-à-dire les sept collines de Rome ; cf. Iud., IX, 15 = Marc., III, 13, 10 : *Romae urbis figura est*.

*et plurimas aquas* = Apoc., 17, 15 : *aquae quas uidisti, ubi meretrix sedet, populi sunt et gentes et linguae*. A. GELIN (*Sainte Bible* de Pirot-Clamer, XII, p. 645) explique « les eaux » par la comparaison avec Babylone « sise sur l'Euphrate et ses canaux ».

*prostituta appellationem* : cf. *ibid.*, 1 (*ostendam tibi damnationem meretricis magnae quae sedet super aquas multas*) et 5 (*et in fronte eius nomen scriptum : Babylon magna, mater fornicationum*).

sept collines et d'innombrables eaux a mérité du Seigneur le nom de prostituée, quelle tenue lui a valu ce nom ? Elle est assise dans la pourpre, l'écarlate, l'or et les pierres précieuses. Oh ! maudites les parures sans lesquelles on n'aurait pu la désigner comme maudite et prostituée ! 3. C'est parce qu'elle s'était fardée et parée que la fameuse Thamar fit croire à Juda qu'elle était là pour se mettre en vente : cachée comme elle était sous son voile, la nature de sa toilette la faisait passer pour une femme vénale, et c'est en tant que telle qu'il la voulut, l'appela et fit marché avec elle. C'est pour nous un avertissement d'avoir à nous prémunir par tous les moyens, même contre les rencontres et les soupçons impudiques. Faut-il, en effet, que la pureté d'un cœur chaste soit ternie par le soupçon d'autrui ? Faut-il qu'on espère de moi ce que j'ai en aversion ? Pour-

*quali habitu* : cf. *ibid.*, 4 (*et mulier erat circumdata purpura et coccino et inaurata auro et lapide pretioso et margaritis*).

3. *quaestui sedere*. Tel fut en effet le stratagème dont usa Thamar pour rappeler à son beau-père ses devoirs envers elle (*Gen.*, 38, 14 s.) : *depositis uiduitatis uestibus, assumpsit theristrum et mutato habitu sedit in biuio*. Le *theristrum* était une robe de tissu fin.

*et ornauerat* : le texte des Septante porte pour *mutato habitu* : *εκαλωπισατο*.

*sub uelamento latebat*. Cf. *Gen.*, 38, 15 : *Quam cum uidisset Iudas, suspicatus est esse meretricem ; operuerat enim uultum suum ne agnosceretur*.

*quaestuarium* semble avoir été le terme juridique pour désigner la courtisane. (DAR.-SAG., s.v. *Meretrix*, p. 1834).

*ut quaestuariam* : ut n'est pas à mettre en relation avec *adeo*, que Tert. emploie le plus souvent seul, comme formule de transition, ou avec le sens de « tant il est vrai que » (cf. plus haut en 9, 2 et 10, 2, et *Apol.*, I, 9 avec le commentaire afférent de J.P. WALTZING (p. 17). On comprendra : « et tant il est vrai qu'elle était dissimulée par son voile..., c'est en tant que (ut) prostituée qu'il la voulut... ».

*pactus est* : les versets 16 à 18 de *Gen.*, 38 nous font assister à la discussion des conditions du marché.

speratur in me quod auersor ? Cur non mores meos habitus  
 25 pronuntiat, ne spiritus per aures ab impudentia uulneretur ?  
 Liceat uideri pudicam, certe impudicam si licet.

13. 1. Aliqua fors dicet : « Non est mihi necessarium homi-  
 nibus probari. Nec enim humanum testimonium requiro.  
 Deus conspensor est cordis. » Scimus omnes, cum tamen  
 quid idem per apostolum dixerit recordemur : « Probum  
 5 uestrum coram hominibus appareat ». Ad quid, nisi ut  
 malitia ad uos accessum omnino non habeat et ut malis  
 et exemplo et testimonio sitis ? Aut quid est : « Luceant  
 opera uestra ? » Aut quid nos dominus lumen terrae uo-  
 10 cauit ? Quid ciuitati super montem constitutae compa-  
 rauit si non relucemus in tenebrosis et extamus inter

24 auersor : aduersor *A* || cur : quid *A* || mores meos : me oseres  
 meos *A* || 25 pronuntiat : praenuntiat *A* || 26 liceat : iceat  
*FXV* || si licet *Iun.* : scilicet *A* non licet *cell.*

13. 1 aliqua *AR<sup>3</sup>* : licet aliqua *N* iacet aliqua *cell.* || fors dicet *A* :  
 forsant dicat *R<sup>3</sup>* forsant dicam *cell.* || 2 humanum testimonium :  
 testimonium hominum *A* || 3 est cordis *AN* : cordis est *cell.* || cum :  
 dum *A* || 5 ut *AR<sup>3</sup>* : *om.* *cell.* || 6 ad uos accessum : accessum ad  
 uos *A* || et ut : uelud *A* || 7 et *om.* *A* || 8 opera uestra : operae ue-  
 strae *A* || aut quid : quid autem *A* || lumen terrae uocauit : lucem  
 mundi uocat *A* || 9 super *AN* : supra *R<sup>3</sup>* sub *cell.* || montem : montes  
*N* || 10 in tenebrosis *N* : in tenebris *A* inter tenebrosos *FXVL* inter  
 tenebras *R<sup>3</sup>*.

13. La bonne conscience ne suffit pas. La vertu doit appa-  
 raître et servir d'exemple (1), fuir l'obscurité et venir à la  
 lumière (2). L'extérieur est la preuve et le garant des senti-  
 ments intérieurs (3). L'habitude des bijoux prépare mal aux  
 supplices (4). Il faut rejeter tout ce qui nous attache à la  
 terre (5), spécialement le goût de l'or, car le martyre est pro-  
 che (6). Les vertus chrétiennes doivent être la seule parure de  
 la femme qui veut préparer ses noces avec Dieu (7).

1. aliqua fors dicet : objection prévisible, puisque saint Paul  
 ne dit pas autre chose en *I Cor.*, 4, 3-4.

*Deus conspensor est cordis* : le terme, probablement créé par  
 Tert. (cf. R. BRAUN, *D. C.*, p. 180) revient dans *Or.*, XVII, 3  
 et *Nat.*, II, 7, 6. La notion est biblique : cf., entre autres,  
*I Sam.*, 16, 7 : homo... uidet ea quae parent, Dominus autem  
 intuetur cor. Paul dira aussi (*Rom.*, 2, 29) à propos de la cir-  
 concision du cœur : cuius laus non ex hominibus sed ex Deo est.

quoi ma tenue n'annonce-t-elle pas mes mœurs pour parer  
 aux impudences qui blessent l'âme par les oreilles ? Que  
 la pudeur ait le droit de paraître, si l'impudeur, elle, a  
 ce droit.

13. 1. Peut-être quelqu'une dira-t-elle : « Je n'ai pas besoin  
 de l'approbation des hommes. Car ce n'est pas un témoi-  
 gnage humain que je recherche : Dieu voit mon cœur ». Nous  
 le savons tous, mais n'oublions pas pour autant ce  
 qu'il fait dire à l'apôtre : « Que votre vertu paraisse aux  
 yeux des hommes ». Dans quel but, sinon pour que le  
 mal n'ait absolument aucune prise sur vous et que vous  
 soyez pour les méchants à la fois un exemple et un témoi-  
 gnage ? Ou alors que signifie : « Que vos œuvres brillent » ?  
 Ou pourquoi le Seigneur nous a-t-il appelés la lumière de  
 la terre ? Pourquoi nous a-t-il comparés à une cité établie  
 sur une montagne, si nous ne sommes pas une lumière  
 parmi les hommes enténébrés, si nous n'émergeons pas

*Idem* ne peut s'entendre que de Dieu qui, par la voix des  
 prophètes, s'affirme lui-même comme celui « qui scrute les  
 reins et les cœurs » (*Jér.*, 17, 10 ; *Apoc.*, 2, 23, etc...).

*probum uestrum coram hominibus appareat* : c'est en général  
 saint Paul que Tert. désigne par *Apostolus*. Aussi sommes-nous  
 renvoyés à *Phil.*, 4, 5 : *modestia uestra nota sit omnibus hominibus*.  
 Mais on peut aussi songer à *Matth.*, 5, 16 : *luceat lux uestra  
 coram hominibus et uideant opera uestra bona*, d'autant que toute  
 la suite renvoie à ce ch. de *Matth.*

*lumen terrae uocauit, ciuitati comparauit* = *Matth.*, 5, 14.

*tenebrosis, demersos* = ceux qui se perdent dans l'obscurité  
 de l'erreur ou les flots du péché. Plusieurs exemples de *mersus*  
 employé dans ce sens : *Paen.*, IV, 3 (*te peccatorum fluctibus  
 mersum*) ; *Pud.*, XIII, 19 (*in blasphemiam mersos*). *Tenebrosos*  
 fait songer aux *filios tenebrarum* de *Fug.*, IX, 2, qui se cachent  
 au lieu de briller, comme les *filios lucis*. L'adj. est appliqué à  
 deux reprises au philosophe Héraclite (*An.*, II, 6 ; *Marc.*, II,  
 28, 1) et qualifie la prison du monde (*tenebrosiore carcere  
 saeculi* : *An.*, I, 6), où règne Satan. Paul, *Phil.*, 2, 15, prend ici  
 le relais de *Matth.* : *in medio nationis prauae et peruersae inter  
 quos lucetis sicut luminaria in mundo*.

demersos ? 2. Si lucernam tuam sub modio abstruseris, in tenebris relicta a multis incurseris necesse est. Haec sunt quae nos luminaria mundi faciunt, bona scilicet nostra. Bonum autem, dumtaxat uerum et plenum, non amat tenebras sed gaudet uideri et ipsa denotatione sui exultat.

3. Pudicitiae christianae satis non est esse uerum et uideri. Tanta enim debet esse plenitudo eius ut emanet ab animo in habitum et eructet a conscientia in superficiem ut et foris inspiciat quasi supellectilem suam, ut conueniat fidei continendae in perpetuum. Discutiendae sunt enim deliciae quarum mollitia et fluxu fidei uirtus effemi-

11 demersos *A* : dimersos *NXR*<sup>3</sup> diuersos *FVL* || modio *AN* : modium *cell.* || abstruseris *ANR*<sup>3</sup> : obstruseris *FX* obstruxeris *VL* || 12 relicta *NVL* : delicta *A* relictæ *cell.* || incurseris *V m. a. Rig.* : incluseris *A* incuseris *cell.* || 13 faciunt bona *om.* *N* || 14 autem dumtaxat uerum et plenum *om.* *A* || amat : hamat de *A* || 15 sed *om.* *A* || ipsa denotatione : in ipsas denotationes *A* || sui *om.* *A* || 16 pudicitiae *AR*<sup>3</sup> : -tiam *N* -tia *cell.* || christianae *om.* *N* || 18 in<sup>1</sup> : ad *A* || 19 foris : a foris *A* || ut : quae *A* || 20 sunt enim *AN* : enim sunt *cell.*

2. si lucernam... abstruseris. *Matth.*, 5, 15 n'envisage même pas l'hypothèse comme possible : neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio.

*incurseris* : cette leçon qui est celle d'une second main dans V, adoptée par Rigault, est d'autant plus vraisemblable que Tert. vient de recommander la prudence nécessaire à la préservation de la chasteté (12, 8) ; cf. *Pud.*, IV, 8, à propos des risques que court la *pudicitia* : nec enim interest nuptiam alienam an uiduam quis incurset dum non suam feminam.

*Bonum non amat tenebras sed gaudet uideri* : cf. *Jn.*, 3, 21 : « celui qui fait la vérité vient à la lumière, ut manifestentur opera eius quia in Deo sunt facta ».

*denotatione* : avec un sens défavorable, comme plus bas *denotantur*. Le mot répond sans doute encore à « Ne blasphemetur » de 11, 3 : le bien n'a rien à redouter, même si on le critique. Il faut bannir tout respect humain.

quand les autres se noient ? 2. Si tu caches ta lampe sous le boisseau, il est inévitable que, laissée dans les ténèbres, tu subisses de nombreux assauts. Ce qui fait de nous les lumières du monde, c'est évidemment le bien qui est en nous. Or le bien, pourvu qu'il le soit véritablement et pleinement, n'aime pas les ténèbres mais se plaît à être vu, et, même quand on le montre au doigt, il s'en réjouit.

3. La chasteté chrétienne ne se contente pas d'être, elle veut encore paraître. Sa plénitude doit être telle quelle déborde de l'âme jusque sur la toilette et jaillisse de la conscience jusqu'à l'extérieur en sorte qu'elle se voie équipée, si j'ose dire, au dehors également, des armes propres à préserver à jamais sa foi. Aussi faut-il secouer les raffinements dont la mollesse et le relâchement ris-

3. *ab animo in habitum... a conscientia in superficiem* : considérations qui répondent à l'objection du § 1 et concluent bien sur l'objet du traité : ne pas considérer la tenue extérieure comme moralement indifférente. Mais le ton et le point de vue ne sont pas les mêmes que dans les développements antérieurs. L'austérité de la toilette n'est plus seulement une précaution vis-à-vis d'autrui ou de soi-même, mais le signe de la sincérité profonde de la conversion.

*supellectilem* : le mot, que Tertullien associe à *instrumentum* aussi bien dans *An.*, XL, 3 que dans *Res.*, XVI, 12, n'a pourtant pas ici le sens dépréciatif d'« attirail » qu'a plus haut (9, 6) *instrumentis*. Dans la mesure où il peut désigner un matériel, quel qu'il soit, il prépare les comparaisons militaires des § suivants. Ce *supellex* sera l'armement nécessaire au combat de la foi (*ut conueniat fidei continendae*) ; cf. Paul, *II Tim.*, 4, 7 : *bonum certamen certavi... fidem seruavi*.

La *uirtus* que les délices risquent d'énerver n'est pas seulement la vertu, mais la mâle vigueur dont devront faire preuve les martyrs.

nari potest. 4. Ceterum, nescio an manus spatulio circumdari solita in duritia catenae stupescere sustineat; nescio an crus de periscelio laetatum in neruum se patiat<sup>25</sup>ur artari; timeo ceruicem ne margaritarum et smaragdorum laqueis occupata locum spathae non det.

5. Quare, benedictae, meditemur duriora et non sentiemus; relinquamus laetiora et non desiderabimus; stemus expeditae ad omnem uim, nihil habentes quod relinquere<sup>30</sup> timeamus. Retinacula ista sunt spei nostrae. Proiciamus ornamenta terrena, si caelestia optamus. 6. Ne dilexeritis aurum in quo prima delicta populi Israël denotantur.

23 duritia : -tiam A || 24 crus : crux N || de om. A || laetatum A : om. cett. || patiat<sup>25</sup>ur : patitur FVL || 28 laetiora : laetitiora FVL || 30 timeamus : debeamus N || 32 prima : omnia A || Israël : Israëlitis R<sup>3</sup>.

4. Les souffrances de la prison et du supplice sont souvent évoquées par Tertullien (*Mart.*, II, 2; *Apol.*, XII, 3-5; XXX, 7; *Pat.*, XIII, 6; *Scorp.*, I, 11; VII, 4; *Scap.*, V, 2; *Pud.*, XXII, 3, etc...).

Le thème est rendu plus pathétique ici par le contraste violent entre l'évocation du bijou fragile et celle de l'entrave à laquelle il devra faire place.

*spatulium* est un mot rare. Hors ce passage de Tert., on le lit dans quelques inscriptions et dans *PLIN.*, *N.H.*, XIII, 142 : il s'agit d'un bracelet fait d'une certaine variété de corail appelée « paupière des Grâces ». Cf. A. ERNOUT, dans son éd. trad., Coll. des Univ. de France, Paris, 1956, p. 116.

*periscelium* : hapax. C'est un anneau de cheville, qui semble avoir été moins porté à Rome qu'en Grèce (*DAR.-SAG.*, s.v. *Periscelis*, p. 397). *PLINE* parle plaisamment de *compedes* (*N.H.*, XXXIII, 152).

*neruus* : instrument de torture en bois ou en fer dans lequel on enserrait les pieds des captifs. Il pouvait servir à les écarteler, en éloignant les pieds graduellement (*DAR.-SAG.*, s.v. *Numellae*, p. 117).

*spatha* : épée à lame large et plate. A la fin du II<sup>e</sup> siècle, on appelle ainsi le glaive de l'infanterie romaine (*DAR.-SAG.*, s.v., p. 1420). Seul ex. du mot chez Tert.

5. *duriora, laetiora* : la traduction est impuissante à rendre à la fois les symétries assonancées et la totalité du sens. En

quent d'énervier les forces de la foi. 4. Je me demande, d'ailleurs, si la main qu'enserme habituellement un bracelet supportera de s'engourdir dans la dureté d'une chaîne; je me demande si la jambe dont un anneau fait le charme endurera d'être serrée dans les fers. Je crains qu'une nuque encombrée d'un lacinis de perles et d'émeraudes ne laisse pas de place pour l'épée.

5. Aussi, mes bénies, entraînon-nous aux rudesses et nous ne les sentirons pas. Renonçons aux délicatesses et nous ne les regretterons pas. Que toute violence nous trouve prêtes, dégagées de tout ce que nous pourrions craindre de perdre : ce sont là des entraves à notre espérance. Rejetons les ornements de la terre si nous voulons ceux du ciel. 6. N'aimez pas l'or à propos duquel sont dénoncés les premiers péchés d'Israël. Vous devez haïr ce

effet, *meditemur duriora* et *expeditae* évoquent un entraînement de type militaire, comme dans *Mart.*, III, qui bannit toute douceur. Mais en même temps *laetiora*, comme *laetatum* un peu plus haut, rappelle le *laetioem habitum* de I, 1, 1. Il vise très précisément les parures, les *impedimenta* dont la femme doit se débarrasser pour être en tenue de combat et prête (*expedita ad omnem uim*); cf. II, 9, 1 et comm.

et non *sentiemus*. Cf. *Mart.*, II, 10 : *nihil crus sentit in neruo cum animus in caelo est*. Sénèque demandait déjà à son disciple (*Ep.*, CXXIII, 13) de s'endurcir contre la douleur en rejetant richesses et plaisirs : *debemus exerceri ne haec timeamus, ne illa cupiamus*.

*proiciamus terrena si caelestia optamus* : cf. *Vx.*, I, 4, 8 (*caelestia recogita et terrena despicias*) ou *Res.*, XXVI, 10 (*Iudaei terrena solummodo sperando caelestia amittunt*).

6. *prima delicta*, et non *omnia*, qui serait contraire à la réalité : les transgressions d'Israël n'ont pas toutes l'or pour origine. En revanche, l'érection et l'adoration du veau d'or (*Ex.*, 32) constituent le péché « originel » d'Israël, rappelé à maintes reprises dans l'Ancien Testament (*Deut.*, 9, 8 s.; *Ps.*, 105, 19-20) et encore par saint Paul (*Rom.*, 1, 23). Tertullien y revient plusieurs fois : *Pat.*, V, 23; *Iud.*, I, 6 et III, 13; *Scorp.*, III, 3.

Odise debetis quod Iudaeos perdidit, quod derelinquentes Deum adorauerunt. Iam tunc aurum ignis est esca. Ceterum tempora christianorum semper et nunc uel maxime non auro sed ferro transiguntur : stolae martyriorum praeparantur, angeli baiuli sustinentur. 7. Proдите uos iam medicamentis et ornamentis extractae prophetarum et apostolorum, sumentes de simplicitate candorem, de

33 Iudaeos : patres A || derelinquentes deum adorauerunt : relinquentibus deum adoratum est A || 34 iam : etiam A || esca om. A || 35 christianorum : -nis A || 36 transiguntur : transfiguntur Vat. 190 R3 || martyriorum ANXR3 : -rorum FVL || 37 angeli baiuli A : angelis baiulis cett. || iam om. A || 38 prophetarum et A : om. cett.

*Iudaeos* : on peut hésiter entre ce texte des *recc.*, que certains considéreront comme une glose, et la leçon de A, *Patres*. *Patres* se trouve chez Tert. pour désigner les Juifs, mais en général dans des citations (*Jud.*, III, 7 ; *Pud.*, XXI, 13) ou en rapport direct avec le peuple d'Israël (*Or.*, XIV), ou encore dans *Pud.*, VI, 10 en s'adressant directement à un *Pontifex* qui semble se réclamer de l'ancienne Loi. Ici, Tert. s'adresse à des Carthaginoises récemment converties pour qui l'expression n'aurait pas grand sens. D'autre part, *Iudaei* est courant sous la plume de Tert. ; cf. entre autres, *Pud.*, VIII, 6 : *Iudaei... qui dereliquerint dominum*.

*derelinquere* et la forme active sont recommandés par le texte précité. Cf. aussi *Pud.*, XVII, 4 : *non derelinquere Dominum* ; *Scorp.*, III, 5, etc...

*ignis est esca* : on sait comment le veau d'or fut brisé et brûlé par Moïse à son retour de l'Horeb (*Ex.*, 32, 20).

*Iam tunc* implique, sans qu'il soit besoin d'une correction, que l'or est encore et sera toujours l'aliment du feu (de l'Enfer). Peut-être Tert. pense-t-il aussi au jugement par le feu (Paul, *I Cor.*, 3, 13-14) qui marquera la parousie. Cf. *II Pierre*, 3, 7 et surtout *II Thess.*, 1, 8 : le Seigneur reviendra dans la flamme du feu qui tire vengeance de qui n'obéit pas à l'Évangile (voir *Marc.*, V, 16, 1-2).

*tempora... non auro sed ferro* : allusion évidente à l'âge d'or des poètes et aux persécutions menaçantes (*nunc uel maxime*).

*stolae martyriorum* : dans *Apoc.*, 6, 11, on donne aux martyrs

qui a perdu les Juifs, ce qu'ils ont adoré en abandonnant Dieu. Alors déjà, l'or est la proie du feu. D'ailleurs, ce n'est pas sous le signe de l'or mais du fer que, toujours et spécialement aujourd'hui, s'écoulent les temps chrétiens. Les robes des martyres se préparent, les anges qui vous emporteront sont attendus. 7. Il est temps de vous montrer rehaussées des onguents et ornements des prophètes et des apôtres. Prenez à la simplicité votre blanc,

des robes blanches, habit que porteront également les élus en 7, 9. Bien que le gén. plur. *martyrorum* soit attesté en Afrique (Réf. dans le *Dict. des auteurs chrétiens* de BLAISE), Tertullien a plus vraisemblablement employé *martyrium* pour désigner les martyrs, comme plus haut *circumcisio* pour désigner les circoncis. Le *Scorp.* et le *De fug.* prouvent le goût de Tertullien pour les emplois de *martyrium*, surtout au pluriel, et sa fidélité à la 3<sup>e</sup> déclinaison pour *martyr*.

*angeli baiuli* : la leçon des *recc.* supposerait ici que les anges portent les robes destinées aux martyrs. Il s'agit plutôt des anges convoyeurs d'outre-tombe, que nous avons déjà rencontrés (*supra*, p. 130), ceux qui, dans *Lc*, 16, 22, emportent l'âme de Lazare dans le sein d'Abraham (*et portaretur ab angelis*).

sur l'emploi de *sustinentur*, cf. *An.*, LVI, 4 : *si iam impleri sustineantur* (« si on attend qu'ils soient complets ») et le comm. de J.H. WASZINK, p. 569 ; un autre ex. éclairant dans *Jud.*, VI, 8 : *quaerendum an... sustinendus sit* (« s'il faut l'attendre »).

7. *extractae* fait écho à 11, 1, *medicamentis et ornamentis* à *cultae et expictae* de 12, 1.

*Prophetarum et apostolorum* : peut-être parce qu'il pense à la fois à Paul et à l'*Apocalypse* dont toute la suite est un combiné.

*sumentes de simplicitate* etc... : variante de *Eph.*, 6, 14-17 sur l'équipement du chrétien, avec des détails ou des idées pris ailleurs, comme *I Tim.*, 2, 9 : *cum uerecundia et sobrietate ornantes se*. G. CH.-PICARD (*Civ. Afr. rom.*, p. 281) cite cet éloge gravé pour sa femme par Julius Maximus de Mactar : « Négligeant la parure, elle ne s'ornait que de ses bonnes mœurs et la pudeur était la seule compagne de son âme pieuse ».

<sup>40</sup> pudicitia ruborem, depictae oculos uerecundia et os taciturnitate, inserentes in aures sermonem Dei, adnec- tentes ceruicibus iugum Christi. Caput maritis subicite et satis ornatae eritis; manus lanis occupate, pedes domi figite et plus quam in auro placebitis. Vestite uos serico  
<sup>45</sup> probitatis, byssino sanctitatis, purpura pudicitiae. Taliter pigmentatae Deum habebitis amatorem.

40 os A: spiritus *cell.* || 41 sermonem: -nes A || adnec- tentes: -tentibus X || 44 figite: fugite N || placebitis A: placebunt *cell.* || uestite uos serico probitatis *om.* A.

de cultu feminarum lib. II explicite A: explicite liber de cultu feminarum *FV*: Quinti Septimi Florentis Tertulliani de cultu feminarum liber finit L: *deest in NX.*

*inserentes in aures sermonem Dei.* Cf. *Scorp.*, III, 3: *uera ornamenta aurium, Dei uoces.*

*caput maritis subicite*: la soumission de la femme à son mari est recommandée en maints endroits, en part. I *Pierre*, 3, 1 et *Éph.*, 5, 22.

*manus lanis occupate, pedes domi figite*: « Restez à la maison » est dans saint Paul et va de pair avec la soumission au mari. Mais on rejoint ici la vieille sagesse païenne, à laquelle nous avons vu que Tert. ne songeait pas sans nostalgie (*supra*, p. 159): on se souvient de l'épithète de Claudia: *Domum seruaui; lanam fecit* (F. PLESSIS, *Épithètes*, Paris, 1905, p. 148). Cette vie retirée, qui renonce à plaire au monde, est celle qui préparera le mieux l'âme aux épousailles mystiques que suggère déjà *byssino sanctitatis*.

*byssinum*. C'est le vêtement donné à l'Épouse de l'Agneau dans *Apoc.*, 19, 8 avec cette explication: *byssinum enim iustificationes sunt sanctorum*. Cf. *Res.*, XXVII, 2: *in albis erunt uestimentis... indumentum nuptiale, sanctitas carnis*.

à la pudeur votre rouge. Peignez vos yeux de retenue et votre bouche de silence. Passez dans vos oreilles la parole de Dieu, fixez à votre nuque le joug du Christ. Soumettez-vous à vos maris et vous serez assez parées; occupez vos mains au travail de la laine, gardez les pieds à la maison et vous plairez plus que dans l'or. Ayez pour vêtements la soie de l'honnêteté, le lin de la pureté, la pourpre de la pudeur. Ainsi fardées, c'est Dieu que vous aurez pour amant.

*Deum habebitis amatorem*, telles les chrétiennes vouées à Dieu qu'il donne en exemple à sa femme dans *Va.*, I, 4, 4: *malunt enim Deo nubere*. La forme est brutale, mais la pensée très orthodoxe. L'Église, épouse du Christ, représente volontiers la félicité de ses membres comme un mariage avec Dieu. La soumission des femmes à leur mari n'est que le symbole et l'image de la soumission de l'Église au Christ (cf. le contexte des passages cités *supra*). Sur ce mariage avec Dieu, cf. *Or.*, XXII, 9, à propos de la femme qui accepte de se voiler: *nupsisti enim Christo*, et *Virg. uel.*, XVI, 4.

Aussi, je ne crois pas qu'on puisse dire avec G. Ch.-PICARD (*op. cit.*, p. 286) que les principes de la foi nouvelle soient invoqués ici « au service d'une morale traditionnelle ». Sans doute est-il naturel que chacun définisse son idéal de perfection en fonction des habitudes de faire et de penser de la société où il vit, fût-ce par référence « au bon vieux temps ». Dans le cas présent, il n'en reste pas moins que, si les vertus réclamées ici semblent coïncider avec celles que souhaitaient les maris païens, elles resteront toujours solidaires de l'idéal ascétique et mystique défendu par Tertullien.

## BIBLIOGRAPHIE

Les abondantes bibliographies publiées récemment, tant dans le *Corpus Christianorum, series latina*, I, Turnhout 1954, p. X à XXV, que dans les manuels de

- J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église*, trad. fr., II, Paris 1957, p. 295-303 et
- B. ALTANER, *Précis de patrologie*, adapté par H. Chirat, Paris 1961, p. 226-249, puis par
- R. BRAUN, *Deus Christianorum*, Paris 1962, p. 598 à 623, et
- J. MOINGT, *La théologie trinitaire de Tertullien*, I, Paris 1966, p. 29-48, nous dispensent de nous étendre à nouveau sur les instruments de travail indispensables à toute étude de Tertullien (dictionnaires, encyclopédies, *indices*, textes bibliques, études générales ou particulières). Signalons seulement l'étude récente de
- J. STEINMANN, *Tertullien*, Paris 1967 [livre chaleureux qui donne une idée vive et exacte de la personnalité de Tertullien], pour nous en tenir à la bibliographie particulière au *De cultu feminarum*.

## ÉDITIONS

Toutes les éditions anciennes sont recensées et décrites dans la *Patrologie Latine* de MIGNE, I, col. 32 à 72. Citons

- B. RHEENANUS, *Q. Sept. Flor. Tertulliani opera*, Basileae 1521 (*ed. princeps*), 1539 (*ed. tertia*) [éditeur prudent et scrupuleux, mais n'a connu que les *recentiores*].
- I. PAMELIUS, *Q.S. Fl. Tertulliani opera*, Antuerpiae 1579 [auteur de la division en chapitres ; semble avoir pris bien des libertés avec les manuscrits].
- F. IUNIUS, *Q.S. Fl. Tertulliani quae adhuc reperi potuerunt omnia*, Franekeræ 1597.
- J.L. DE LA CERDA, *Q.S. Fl. Tertulliani opera argumentis, notis illustra*, Lutetiae Paris. 1624.
- N. RIGALTUS, *Q.S. Fl. Tertulliani opera*, Parisiis 1634 [premier éditeur de l'*Agobardinus*].
- F. OEHLER, *S.Q. Fl. Tertulliani quae supersunt omnia*, I, Lipsiae 1853, p. 701-734.
- J. MARRA, *Tertulliani... De cultu feminarum libri II*, Turin 1980 ; 2<sup>e</sup> éd. Turin 1951 (*Corpus script. lat. Paravianum*).
- W. KOK, *Tertullianus. De cultu feminarum, met inleiding, vertaling en commentaar*, Dokkum 1934.
- A. KROYMANN, *Tertulliani opera*, II, 2 (C.S.E.L., LXX), Vienne 1942, p. 59-95 [édition reprise dans le *Corpus Christianorum*

de Turnhout, I, p. 342-370, avec les notes critiques de J. Marra, 2<sup>e</sup> éd.].

## TRADUCTIONS

- De l'ornement des femmes* mis en français par PICARD, sieur de la Caude, Paris 1653.
- De l'habillement des femmes*, trad. de HÉBERT, Paris 1683.
- Traité de Tertullien sur l'ornement des femmes...* traduits en français, Paris 1733 [par CAUBÈRE].
- J.A.C. BUCHON, *Choix de monuments primitifs de l'ère chrétienne*, Paris 1860, p. 69-77 et 144-148 (1<sup>e</sup> éd. 1837).
- A. DE GENOUDE, *Tertullien, Œuvres*, Paris 1852, III, p. 305-331.  
On trouvera également de larges extraits du livre II dans
- L. BAYARD, *Tertullien et saint Cyprien*, Paris 1930, p. 236 s.

Pour les traductions étrangères — qu'il nous a été en général impossible de consulter — nous renvoyons à

J. QUASTEN, *op. cit.*, p. 351.

## CRITIQUE TEXTUELLE

- G. THÖRNELL, dans *Gnomon*, XXV, 1953, p. 104-106.
- R. BRAUN, « Note sur Tert., *De cultu feminarum* II, 6, 4. Histoire d'un texte obscur », *Sacris erudiri*, 1955, p. 35-48.
- P.G. VAN DER NAT, « Tertulliana », *Vig. christ.*, XVIII (1964), p. 14-31.
- M. TURCAN, « La tradition manuscrite de Tert. à propos du *De cultu feminarum* », *R.E.L.*, XLIV (1967), p. 363-372.
- La *Clavis Patrum Latinorum*, 2<sup>e</sup> éd. (= *Sacris erudiri*, III, 1961, p. 3) signale également des amendements de A. GERLO « in sua versione neerlandica, Antwerpen 1955 », dont nous n'avons pu trouver trace.

## COMPOSITION ET DATE

- M. GALDI, « De Tertulliani « *De cultu feminarum* » et Cypriani « *Ad virgines* » libellis commentatio », *Raccolta di scritti in onore di F. Ramorino*, Milan 1927, p. 539-567 [partisan de l'unité].
- E. BUONAIUTI, *Il cristianesimo nell'Africa romana*, Bari 1928 [suit Noeldechen pour intercaler Or. entre les deux livres du *De cultu*, qu'il date de 197].
- G. SÄFLUND, *De Pallio und die stilistische Entwicklung Tertullians*, Lund 1955, Teil IV, p. 106 s. [le second livre aurait été écrit dix ans avant le premier].
- R. BRAUN, « Le problème des deux livres du *De cultu feminarum* de Tertullien », *Studia patristica*, VII, Berlin [1966, p. 133-142 [conclut à l'unité, avec réutilisation d'un sermon antérieur].

## VIE, MŒURS, REALIA

- L.B. LAWLER, « Two portraits from Tertullian », *The Classical Journal*, XXV, 1929, p. 19-23 [la coquette et le dandy d'après Tertullien].
- M.M. BANEY, *Some reflections of life in North Africa in the writings of Tertullian*, Washington 1948 [prend plus à Tertullien qu'elle ne lui apporte].
- G. CH.-PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris 1959. *La Carthage de saint Augustin*, Paris 1965.
- On verra aussi M. GALDI et E. BUONAIUTI, cités *supra*.
- Outre les dictionnaires usuels, nous avons fréquemment utilisé pour l'étude des *realia*
- H. BLÜMNER, *Technologie und Terminologie der Gewerbe...*, Leipzig 1912.
- R.J. FORBES, *Studies in ancient technology*, Leyde 1963-4, III (cosmétique et parfums); IV (textiles et teintures); VII (mines et carrières); VIII (métallurgie).
- P. DE LABRIOLLE, « La physiologie dans l'œuvre de Tertullien », *Archives générales de médecine*, 1906, p. 1317-1323.  
Malgré un titre prometteur, il n'y a rien à attendre de
- Sonia Sara MAGHID, *Les femmes et les fards dans l'antiquité*, Paris 1938 [thèse sommaire et totalement dépourvue de références].

## DÉMONOLOGIE

- J.H. WASZINK, « Pompa diaboli », *Vig. christ.*, I, 1947, p. 13-41.
- L. BOUYER, *Vie de saint Antoine*, Paris 1950 (appendice A : « cosmologie et démonologie dans le christianisme antique »).
- J. DANIELOU, « Trinité et angéologie », *Rech. de sc. rel.*, XLV (1957), p. 5-41.
- P. GRELOT, « La légende d'Henoch dans les Apocryphes et dans la Bible ; origine et signification », *Rech. de sc. rel.*, 1958, p. 5-26.
- E. RAPISARDA, « L'angelo della morte in Vergilio e in Tertulliano », *Mélanges Hérescu*, Rome 1964 = *Acta philologica*, III, p. 309-312.
- H. RONDET, « Le péché originel dans la tradition », *Bull. de Litt. Eccl.*, LXVII (1966), p. 115-148.

ÉTUDES LEXICOGRAPHIQUES,  
GRAMMATICALES ET STYLISTIQUES

- Outre les ouvrages de R. BRAUN et J. MOINGT, cités au début de cette bibliographie, nous ne mentionnerons ici que les études qui nous ont le plus servi.
- H. HOPPE, *De sermone tertulliano quaestiones selectae*, Marbourg 1897 (= *Quaest. sel.*).  
*Syntax und Stil des Tertullian*, Leipzig 1903 (= *S.u.S.*).

- Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians*, Lund 1932.  
(= *Beiträge*).
- E. LÖFSTEDT, *Zur Sprache Tertullians*, Lund 1920.
- G. THÖRNELL, *Studia Tertulliana*, I-IV, Uppsala 1918-1926.
- V. BULHART, *Tertullian-Studien*, Vienne 1957.
- J. CAMPOS, « De stilo tertulliano », *Sacris erudiri*, 1958, p. 358-358  
[sur les emplois pré-romans de *habere*].
- Fr. SCIUTO, *La « gradatio » in Tertulliano*, Catane 1966.
- J. ANDRÉ, *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris 1949.
- P. MONTEIL, *Beau et laid en latin*, Paris 1964.
- T.P. O'MALLEY, *Tertullian and the Bible*, Utrecht 1967 [étude des images bibliques et de leurs interférences avec les sources profanes].

## INDEX DES MOTS LATINS

(Les chiffres arabes renvoient aux chapitres et paragraphes).

- abesse II, 1, 2; 6, 3  
 abigere II, 2, 1  
 abolefacere I, 3, 2  
 abolitor I, 3, 1  
 Abraham, II, 2, 6  
 abstinentia II, 5, 5  
 abstinere II, 7, 3; 9, 7; 10, 6  
 abstrudere II, 13, 2  
 abundantia I, 7, 1  
 abuti I, 8, 1; II, 9, 6  
 acacia II, 6, 4  
 accedere I, 2, 1; 3, 3  
 accendere I, 9, 2  
 accessio II, 2, 6  
 accessus II, 13, 1  
 accommodare I, 5, 2  
 accusare II, 2, 6  
 acrius II, 8, 2  
 actus I, 8, 6  
 adamator I, 2, 2  
 addiscere II, 12, 3  
 additamentum II, 5, 2  
 adeo II, 1, 3; 3, 3; 9, 2; 10, 2;  
 12, 3  
 adhibere II, 6, 2; 7, 2; 8, 3  
 adhuc I, 2, 3; 5, 2  
 adiacere II, 9, 7  
 adicere II, 5, 2; 7, 2  
 adimere II, 8, 2  
 adiutrix II, 8, 3  
 adiuuare II, 3, 3; 5, 4  
 adminiculum II, 9, 2  
 administrare :  
 (pudicitiam) II, 8, 3  
 (sermonem dei) II, 11, 2  
 admittere I, 3, 1; II, 2, 4; 3, 2;  
 9, 4  
 adnectere II, 13, 7  
 adorare I, 8, 5; II, 13, 6  
 adornare I, 1, 2  
 adstruere II, 7, 2  
 aduersarius II, 5, 2/4  
 adulari II, 10, 4  
 adulescens II, 3, 3  
 adulescentia II, 6, 3  
 adulterium II, 5, 5; (colorum)  
 I, 8, 2  
 aedificare I, 6, 1; (sens moral)  
 II, 10, 6 app.; 11, 2  
 aedificatio I, 3, 3  
 aeditua II, 1, 1  
 aemulus I, 8, 3; II, 8, 1  
 aer II, 7, 3  
 aerinus I, 8, 2  
 aes I, 5, 2/3  
 aestimare I, 2, 3; 5, 4  
 aetas II, 6, 3; 9, 3  
 aeternitas II, 6, 4  
 affectare I, 1, 1  
 affectatio II, 1, 1  
 affectio I, 2, 4; II, 1, 1  
 afficere I, 8, 5  
 affigere II, 7, 1  
 ager I, 5, 3; II, 2, 4  
 agere I, 1, 1; II, 1, 3; 2, 3;  
 9, 6; 10, 5; (age nunc)  
 I, 1, 3  
 aggredi I, 1, 2  
 agnoscere II, 7, 3; 8, 2  
 albus II, 6, 3  
 alias I, 3, 1  
 alibi I, 9, 1  
 alienus II, 5, 5; 7, 2  
 aliquando I, 7, 1  
 aliquatenus II, 1, 3  
 allicere I, 2, 3

alloquor II, 4, 1  
 altus I, 9, 2  
 amare I, 7, 1; II, 13, 2  
 amator I, 2, 3; II, 13, 7  
 ambire I, 9, 2  
 ambitio I, 2, 4; 4, 2; 6, 2;  
 9, 2/8  
 ambitus (capitis) II, 7, 3  
 amicitia II, 14, 2  
 ampliare II, 2, 4  
 amputatio II, 9, 1  
 ancilla I, 4, 2; II, 1, 1; 11, 2  
 angelicus I, 2, 5  
 angelus I, 2, 1/3/4; 3, 1;  
 4, 1; 8, 3; II, 7, 3; 10, 2/3;  
 13, 6; (en parlant des femmes)  
 II, 3, 1  
 angustiae II, 9, 6  
 anima II, 2, 6; 9, 7  
 animaduersio II, 10, 3  
 animal I, 8, 5; II, 9, 7  
 animare II, 6, 2  
 animus I, 9, 2; II, 1, 3; 2, 4;  
 13, 3  
 antiquitas I, 5, 2  
 antistes II, 1, 1  
 anulus I, 5, 2  
 anxie I, 6, 1; II, 8, 2  
 anxietas I, 1, 1  
 aperire II, 2, 1  
 apostolus I, 3, 3; II, 9, 6;  
 10, 6; 11, 2; 13, 1/7  
 apparere II, 13, 1  
 appellatio II, 12, 2  
 appetere I, 1, 1/3; 2, 5; 9, 1;  
 II, 1, 3; 2, 1; 3, 1; 5, 5  
 appetitio II, 2, 1; 9, 3  
 appetitus II, 1, 3  
 appropinquare II, 6, 4  
 aqua II, 12, 2  
 ara II, 6, 2  
 arbor I, 1, 2/3  
 arbitrari II, 3, 1  
 ardor II, 6, 2  
 arena I, 8, 5  
 argentum I, 4, 2; 5, 1/2/3/4  
 arma II, 11, 2  
 armarium (Iudaicum) I, 3, 1  
 artare I, 2, 1; II, 13, 4  
 artes I, 2, 1

artifex II, 5, 2  
 ascendere I, 2, 5  
 aspergere II, 2, 4  
 aspritudo II, 8, 2  
 assertio I, 3, 2  
 assiduitas II, 6, 2  
 ater II, 6, 3  
 atqui I, 5, 2; II, 6, 2  
 atrocitas I, 8, 5  
 attamen II, 1, 3  
 auctor I, 4, 1; 8, 2  
 audaciter II, 1, 2  
 audere II, 1, 1  
 audire I, 3, 1  
 auersari II, 12, 3  
 auersatio II, 1, 2 app.  
 auersio II, 1, 2; 4, 1  
 auferre II, 14, 3  
 auocare II, 9, 3  
 auris I, 9, 3; II, 10, 1; 12, 3;  
 13, 7  
 aurum I, 1, 3; 2, 1; 4, 2;  
 5, 1/2/3/4; 6, 1; 7, 1;  
 II, 10, 1/2/3; 12, 2; 13, 6/7  
 auspiciari II, 6, 1  
 Babylonia I, 3, 2  
 Babylonii I, 1, 3  
 baiulare I, 9, 3  
 baiulus II, 13, 6  
 barba II, 8, 2  
 barbarus I, 7, 1  
 Belias I, 2, 5  
 bene I, 2, 1; II, 6, 4  
 benedictus II, 4, 1; 5, 5; 9, 4;  
 13, 5  
 biden I, 5, 3  
 blasphemabilis II, 12, 1  
 blasphemare II, 11, 3  
 blasphematio II, 12, 1  
 blasphemia II, 11, 3  
 bonum I, 2, 4; II, 1, 4; 2, 3;  
 3, 2; 4, 2; 5, 1; 13, 2  
 bonus II, 2, 6; 7, 1/3; 10, 2  
 botronatus II, 10, 4  
 brachium I, 2, 1  
 breuis I, 9, 3  
 Britannicum (mare) I, 6, 2  
 bulla II, 10, 1  
 byssinum II, 13, 7

cadere I, 2, 4  
 caedere II, 8, 2  
 caelestis II, 13, 5  
 caelum I, 1, 1; 2, 1/4; 4, 1;  
 II, 1, 4  
 calcaneum II, 7, 3  
 calcare I, 6, 3  
 calculus I, 6, 1  
 calliblepharum II, 10, 3  
 candere I, 1, 3  
 candor II, 13, 7  
 canities II, 8, 2  
 capere II, 4, 2; (capit + inf.)  
 I, 2, 3  
 capillamentum II, 7, 1  
 capillatura II, 7, 2  
 capillus I, 4, 2; II, 6, 1/2/3;  
 8, 2  
 caput I, 6, 3; II, 6, 1/2/4;  
 7, 1/2/3; 13, 7  
 cardo II, 5, 1  
 carnalis II, 9, 8  
 caro I, 2, 4; 4, 1; II, 1, 2;  
 3, 2/3; 7, 3; 9, 8  
 carpere II, 3, 3  
 castigare II, 9, 8  
 castigatio II, 9, 7  
 castitas I, 2, 2; 4, 2; II, 3, 2;  
 4, 2  
 castrare II, 9, 8  
 castus II, 12, 3  
 casus I, 3, 1  
 cataclysmus I, 3, 1/2  
 catena II, 13, 4  
 cauere II, 2, 3  
 causa:  
 (= motif) I, 2, 4; 5, 2; 9, 1;  
 II, 2, 4; 11, 1; 12, 1  
 (= affaire) II, 1, 1; 2, 5  
 cautus II, 10, 5  
 censeri I, 4, 2  
 census I, 8, 6  
 ceraunium I, 1, 3  
 cerebrum I, 6, 1; II, 6, 2  
 certe I, 5, 3; II, 12, 2  
 certus I, 2, 4  
 ceruix I, 6, 3; 9, 3; II, 7, 1/2;  
 13, 4/7  
 cerussa II, 7, 3  
 christiana I, 6, 3; II, 11, 3

christianus (subs.) I, 8, 5;  
 II, 3, 3; 5, 4; 9, 5; 11, 3;  
 13, 6  
 christianus (adj.) II, 2, 1; 5, 5;  
 6, 2; 7, 2/3; 13, 3  
 Christus I, 2, 5; 3, 3; II, 3, 3;  
 7, 3; 13, 7  
 cicatrix II, 10, 1  
 cincinnus II, 7, 1  
 cingulum I, 7, 2  
 circulus I, 2, 1  
 circumcidere II, 9, 8  
 circumcisio II, 9, 3  
 circumdare II, 3, 1; 13, 4  
 circumferre I, 1, 1; 4, 1; 9, 3;  
 II, 1, 2; 8, 3  
 circumire II, 11, 1  
 circumradere II, 8, 2  
 circus I, 8, 5  
 ciuitas II, 12, 2; 13, 1  
 clauus I, 5, 3  
 coaequare II, 12, 1  
 coccineus II, 10, 1  
 coccinum II, 12, 2  
 coercere II, 7, 1; 12, 1  
 cogitare I, 2, 4  
 cognoscere I, 1, 1; II, 8, 2  
 colligere II, 5, 2 app.; (in collecto  
 esse) II, 9, 6  
 collocare I, 8, 3; 9, 1  
 collyris II, 7, 2  
 color I, 8, 1/2  
 colorare I, 2, 1; II, 8, 2  
 commendare I, 9, 2; II, 4, 1  
 commercium I, 2, 5  
 comminisci II, 10, 1  
 committere II, 10, 2  
 communis II, 4, 1  
 comparare II, 12, 2; 13, 1  
 comparere I, 7, 2  
 compellare II, 12, 3  
 compellere II, 9, 4  
 compensare II, 9, 3  
 competere II, 11, 2  
 compecti II, 10, 1  
 compositio II, 4, 1; 9, 1  
 compositus II, 14, 2  
 conari II, 6, 3  
 concha I, 6, 2; 8, 3; II, 10, 1  
 conchylium I, 6, 2; II, 10, 4

concinnare II, 5, 3  
 concitare I, 9, 1  
 concupiscentia I, 4, 1; 9, 1/2/3;  
 II, 2, 4  
 concupiscere I, 1, 3; 9, 3;  
 II, 1, 3; 2, 4; 5, 1/4  
 condicio I, 1, 1; 2, 2; 5, 2  
 condignus II, 9, 1  
 conditio I, 8, 5  
 conferre I, 2, 1/2/3  
 conficere II, 6, 3 app.  
 confingere II, 2, 5  
 confisus II, 2, 2  
 confiteri II, 6, 3  
 congressus II, 12, 3  
 congruere II, 3, 2  
 coniunctus II, 3, 1; 12, 2  
 connubium I, 2, 3  
 conquirere II, 3, 1  
 consanguineus I, 5, 4  
 conscientia II, 1, 2; 2, 1/2;  
 13, 3  
 consecrare II, 1, 1  
 consequi II, 9, 4  
 conseruator I, 3, 1  
 conseruitum II, 4, 1  
 conseruus II, 1, 1  
 consilium I, 4, 1  
 consistere II, 1, 2  
 conspactor II, 13, 1  
 constantia I, 2, 5  
 constare I, 3, 2; 8, 4; II, 1, 3  
 constituere I, 1, 3; 2, 1; II,  
 13, 1  
 constringere II, 2, 4  
 consuescere II, 9, 5  
 consulere II, 8, 2  
 contemplatio II, 8, 3  
 contendere II, 7, 2  
 contexere I, 5, 3  
 continentia II, 10, 5  
 continere II, 13, 3  
 contingere II, 2, 4 app.  
 contra II, 2, 3; 4, 2; 9, 2  
 contumelia II, 2, 6  
 contumeliosus I, 2, 3; 7, 1  
 conuenire I, 4, 2; II, 13, 3  
 conuentus II, 11, 1  
 conuersio I, 1, 1  
 copia I, 5, 2

copiosus I, 7, 1  
 cor II, 13, 1  
 coram I, 3, 3; 7, 2; II, 13, 1  
 coronare II, 3, 3  
 corpus I, 4, 2; II, 2, 6; 3, 1/2;  
 5, 1/3; 7, 3; 8, 2; 9, 1;  
 10, 1; 11, 2; 12, 2  
 corpusculum I, 9, 3  
 coruscare I, 1, 3  
 creatura II, 6, 2; 9, 7  
 credere II, 1, 3; 4, 2; 5, 5  
 crimen I, 4, 2; II, 2, 4  
 crinis II, 6, 2; 7, 1 et app.  
 crocus II, 6, 1/2; 7, 3  
 cruciatus II, 10, 1  
 crudus I, 2, 3; II, 5, 1  
 crus II, 13, 4  
 culpa II, 2, 4  
 cultus (subs.) I, 4, 1/2; 5, 1;  
 II, 1, 2; 8, 3; 9, 2/3/4; 11, 3  
 cultus (adj.) I, 6, 3; II, 12, 1  
 cupere I, 1, 3; 7, 2  
 cupiditas I, 1, 3  
 cura I, 4, 2  
 curare II, 2, 3/5; (+ acc.)  
 II, 9, 1/2; (+ inf.) II, 4, 1;  
 9, 4  
 curiositas I, 2, 1  
 custodire II, 5, 5  
 cutis I, 4, 2; 9, 3; II, 5, 2  
 cylindrus I, 7, 2  
 damnare I, 1, 3; 2, 1/5; II,  
 7, 8; 10, 3  
 dare I, 3, 1; 8, 5; II, 3, 1;  
 5, 5  
 debere I, 1, 3; 9, 2; II, 8, 1;  
 12, 2  
 decernere I, 2, 5  
 decidere II, 9, 7  
 decor I, 2, 3/4; II, 2, 1/5/6;  
 3, 1; 6, 2; 9, 2  
 decoramentum II, 12, 1  
 decorus II, 6, 1; (sens moral)  
 I, 2, 2  
 decurrere I, 8, 3; II, 9, 8  
 decussio II, 9, 1  
 deesse I, 6, 3; II, 9, 2  
 deficere II, 9, 2

deformis II, 4, 1; 6, 4  
 delegatio I, 3, 1  
 delere I, 3, 2  
 deliciae I, 5, 1; II, 9, 1/7;  
 13, 3  
 delictum I, 1, 1; II, 13, 6  
 delinquere II, 1, 3; 2, 3; 5, 2;  
 6, 3  
 demandare I, 6, 1  
 demens I, 5, 2  
 demergere I, 5, 3; (demersus)  
 II, 13, 1  
 demonstrare II, 9, 6; 10, 2  
 denegare II, 1, 3  
 denique I, 7, 1/2; II, 1, 3  
 denotare II, 13, 6  
 denotatio II, 13, 2  
 densare I, 6, 1  
 depellere II, 7, 2 app.; 8, 1  
 depingere II, 13, 7  
 deplorare I, 5, 1  
 deprehendere I, 4, 1  
 deputare I, 2, 1; 4, 2; II, 1, 1  
 derelinquere II, 1, 1; 13, 6  
 descendere I, 8, 6  
 describere II, 12, 2  
 desertor I, 2, 2  
 desertrix I, 1, 2  
 deseruire I, 5, 2  
 desiderare I, 2, 3; II, 4, 2;  
 13, 5  
 designare I, 2, 1  
 desinere II, 9, 2 app.  
 despector II, 10, 4  
 destinare II, 7, 2; 9, 8  
 detegere II, 6, 3; 10, 3  
 detinere II, 6, 3 app.  
 detrahere II, 8, 1; 11, 3  
 detrimentum II, 6, 2  
 deuectus I, 2, 4  
 deuitare II, 1, 3  
 Deus I, 1, 2; 2, 2/4; 3, 1;  
 4, 2; 8, 2/3/4/5/6; 9, 1;  
 II, 1, 1; 2, 1/3; 3, 1/2;  
 5, 1/2/3/4/5; 6, 2/3; 7, 2/3;  
 8, 1/2/3; 9, 7/8; 10, 1/3/4;  
 11, 2/3; 13, 1/6/7 (Deus  
 uiuus) I, 1, 1; II, 1, 1  
 diabolus I, 1, 2; 6, 3; 8, 2/3;  
 II, 5, 3/4; 11, 2

dicere I, 1, 1; 2, 2; 4, 2; 6, 2;  
 II, 1, 2; 4, 1; 10, 3; 11, 3;  
 12, 1  
 dies II, 7, 3; 11, 1  
 difficile II, 2, 3  
 digitus I, 9, 3  
 dignatio I, 2, 5  
 dignitas I, 5, 4; II, 3, 1; 9,  
 3/4  
 dilectus I, 1, 1  
 diligere II, 2, 5; 13, 6  
 dinoscere II, 9, 2; 12, 1  
 dirigere II, 2, 5  
 discere I, 1, 1  
 discernere II, 2, 4  
 disciplina I, 4, 2; II, 5, 5;  
 9, 1/2/7; 10, 5  
 discrimen II, 11, 2  
 discutere II, 13, 3  
 displicere I, 2, 4; II, 5, 2  
 disponere I, 5, 2; II, 8, 2  
 dispositio I, 3, 1; 8, 3; II, 1, 2  
 dissimulare II, 1, 2  
 dissimulatio II, 2, 5  
 dissoluere II, 1, 3  
 distinguere II, 10, 1  
 distribuere I, 9, 1  
 distributio I, 9, 1  
 distringere II, 8, 2  
 diuersus I, 4, 2  
 diuertere II, 1, 4  
 diues I, 5, 3  
 diuinitus I, 3, 3  
 diuinus I, 1, 2; II, 1, 2; 2, 6;  
 5, 4; 9, 1  
 diuitiae I, 7, 1; II, 9, 4/5/7  
 docere I, 2, 2; II, 10, 3  
 doctor I, 2, 2  
 doctrina I, 2, 2; II, 5, 4  
 dolere II, 10, 1  
 dolor I, 1, 1  
 domesticus I, 3, 1; 9, 1  
 dominari I, 1, 1  
 dominus II, 2, 4; 10, 6  
 (= Christus) I, 3, 3; II,  
 2, 4; 6, 2/4; 7, 2; 8, 1 app.;  
 9, 8; 12, 2; 13, 1  
 domus I, 3, 1; II, 6, 4; (domi)  
 II, 13, 7  
 donum II, 6, 4 app.

dos II, 9, 7  
 draco I, 6, 2  
 dumtaxat II, 3, 2; 13, 2  
 duplex I, 4, 1  
 durare II, 3, 8  
 duritia II, 13, 4  
 durus I, 6, 2; II, 13, 5

edere I, 3, 1; 8, 4  
 effectus II, 1, 3  
 effeminare II, 13, 3  
 effigies II, 5, 5  
 elabi II, 7, 1  
 elaborare II, 2, 5  
 eleuare II, 7, 3  
 elidere (hominem) I, 1, 2;  
 (crines) II, 7, 1  
 eligere II, 4, 1  
 emanere II, 13, 3  
 emendare II, 5, 2  
 emere II, 9, 6  
 emergere I, 7, 2  
 enimvero I, 2, 4  
 Enoch I, 3, 1/3; II, 10, 3  
 enormitas II, 7, 1/2  
 enuntiatio II, 2, 5  
 equus I, 8, 5  
 ergastulum I, 7, 1  
 error II, 12, 1  
 erubescere I, 7, 2; II, 6, 3  
 eructare II, 13, 3  
 erudire II, 9, 8  
 eruere I, 6, 2  
 Esaias II, 10, 4  
 esca II, 13, 6  
 esculentus II, 9, 7  
 Esdras I, 3, 2  
 esus I, 5, 2  
 etenim II, 9, 5  
 Eua I, 1, 1/3  
 exactor II, 4, 2  
 exaltare II, 9, 5  
 exaltatio II, 3, 2  
 examinare I, 4, 1  
 exarmatus II, 9, 2  
 excedere II, 6, 4  
 excidere II, 10, 1  
 excitare II, 2, 1; 10, 2

excludere, II, 3, 2  
 excollere II, 5, 1  
 excremare II, 6, 2  
 excusare I, 8, 6  
 exemplum II, 11, 2; 13, 1  
 exercere II, 5, 5  
 exhibere I, 5, 2; II, 9, 1  
 exhibitio II, 1, 1  
 exigere II, 1, 2; 4, 2  
 exilis II, 10, 1  
 exinde I, 5, 1  
 existimare II, 3, 1; 10, 4  
 exitiosus II, 3, 1  
 exitus I, 4, 1  
 exoptabilis II, 6, 2  
 exoptare II, 6, 3  
 exordium (oculorum) I, 2, 1  
 expectare I, 1, 1; II, 4, 2  
 expedire II, 10, 6  
 expedito I, 3, 2  
 expeditus II, 9, 1; 13, 5  
 expendere I, 9, 3  
 experientia II, 10, 5  
 experimentum II, 10, 5 app.  
 experiri II, 10, 5  
 expiare I, 1, 1  
 expingere II, 1, 3; 2, 5; 7, 3;  
 12, 1/3  
 exponere II, 3, 1  
 expostulare II, 4, 2 app.  
 expugnatio I, 3, 2  
 expulsus I, 1, 3  
 execrere II, 2, 1  
 extare II, 13, 1  
 extendere I, 9, 2; II, 3, 1  
 exterus I, 9, 1  
 extimatio II, 9, 8  
 extraneus I, 8, 6; 9, 1; II, 1, 3;  
 2, 1; 11, 2  
 extraordinarius II, 11, 2  
 extrinsecus II, 1, 2  
 extructe II, 11, 1  
 extractus II, 13, 7  
 exultare II, 13, 2  
 exultatio II, 7, 3  
 exuuias II, 7, 2

facere (abst) I, 2, 5; II, 9, 5/7  
 (idololatriam) I, 8, 5  
 (uerba) II, 1, 1

facies II, 5, 5; 8, 3; 9, 1  
 facile I, 1, 2; II, 1, 4; 10, 6  
 facilis II, 6, 3; (in facili esse) II,  
 9, 2  
 factum II, 2, 4  
 familia II, 10, 5  
 familiaris II, 1, 3  
 fastidire II, 3, 3  
 fastidium I, 7, 2  
 fastigium I, 6, 1  
 felicitas I, 2, 4; II, 2, 6  
 feliciter II, 2, 3  
 femina I, 1, 1; 2, 1/3/4;  
 4, 1; II, 1, 1/2; 3, 3; 8, 1/2;  
 II, 10, 2; 12, 1  
 feminarius I, 2, 4 app.  
 feralis I, 5, 1  
 fere I, 3, 3; 7, 2  
 ferinus II, 5, 1  
 ferrum I, 5, 2/3; II, 10, 1;  
 13, 6  
 feruor I, 9, 1  
 festinare II, 6, 4  
 festus II, 11, 1  
 fidelis II, 4, 2  
 fides I, 1, 1; II, 2, 2/6; 11, 2;  
 13, 3  
 fieri I, 5, 2  
 figere II, 13, 7  
 filia I, 2, 1; II, 6, 3  
 filius (Dei) I, 1, 2; (d'Énoch) I,  
 3, 1  
 fines II, 9, 8  
 fingere I, 8, 2; II, 5, 4 app. /5  
 finis II, 6, 4  
 firmus II, 2, 3  
 flagitare II, 3, 1  
 flammeus II, 6, 1  
 flauus II, 6, 3  
 florere I, 6, 1  
 fluxus II, 13, 3  
 forare I, 6, 1  
 foris II, 13, 3  
 forma II, 1, 2; 2, 4; 3, 1/2;  
 4, 1/2; 8, 2; 9, 2; 12, 2  
 formositas II, 3, 1  
 fors II, 13, 1  
 forsitan II, 7, 2  
 forsitan II, 7, 2  
 fortis II, 9, 7

frater II, 11, 2  
 fraternitas II, 1, 1  
 frigidus I, 9, 1  
 frigus II, 9, 3  
 frons I, 6, 2  
 fructus I, 8, 3; II, 3, 1; 9, 7  
 frugi II, 9, 1  
 frui II, 3, 2  
 frustra II, 7, 2  
 fucus I, 2, 1  
 fuligo II, 5, 2  
 fundamentum I, 6, 1; II, 2, 2  
 funus I, 1, 3  
 furor I, 8, 5  
 furtum II, 6, 3

galerus II, 7, 1  
 Gallia II, 6, 1  
 gaudere II, 3, 3; 10, 3; 13, 2  
 gehenna II, 7, 2  
 gemma I, 4, 2; 6, 2; 7, 2  
 gemmatus I, 7, 2  
 gena II, 5, 2  
 generosus I, 5, 2  
 gens II, 10, 2  
 gentes (= les païens) II, 11,  
 1 app.  
 gentilis (= de même race) I,  
 7, 2  
 (= païen) II, 1, 3;  
 4, 1/2; 10, 2/4; 11, 1/2/3  
 genus I, 5, 2/4; 6, 2  
 gerere II, 2, 4  
 Germania II, 6, 1  
 gestare II, 5, 5  
 gestire II, 4, 2; 7, 1  
 gladius I, 7, 2; II, 2, 4  
 gloria I, 3, 1; 5, 2; 6, 2; 7, 1;  
 9, 1; II, 3, 3  
 (vaine gloire) I, 2, 1/4;  
 8, 6; 9, 2; II, 3, 2; 9, 5;  
 10, 2; 11, 1  
 gloriari II, 3, 2/3  
 gloriosus I, 1, 1; 5, 1  
 gracilis I, 9, 3  
 grandis I, 9, 2/3; II, 11, 3  
 granum II, 10, 1  
 gratia I, 3, 1; 9, 1; II, 6, 3;  
 9, 2

gratuitus I, 2, 3  
 gratus I, 6, 2  
 grauis II, 3, 1; 10, 1  
 grauitas II, 6, 3; 8, 1/3; 11, 2

habena II, 9, 4  
 habere I, 1, 3; 7, 1/2; 9, 1;  
 II, 3, 8; 9, 6; 13, 7  
 (abst) I, 9, 1/2  
 (+ adv.) I, 3, 2; II,  
 2, 4  
 (+ attr.) II, 4, 2  
 (+ inf.) I, 1, 2; II, 6, 4  
 (tanti h.) I, 7, 1; II,  
 10, 1

habilis I, 3, 3  
 habitudo II, 5, 1  
 habitus I, 1, 1; 4, 1; II, 1, 3;  
 9, 3/6; 11, 2/3; 12, 2/3;  
 13, 3  
 (mundi) II, 9, 6  
 herba I, 2, 1; II, 10, 1  
 hereditarius I, 3, 1  
 Hierosolymae I, 3, 2  
 homo I, 1, 2; 2, 1/3/4; 8, 5;  
 II, 5, 3; 8, 3; 13, 1  
 honestus II, 12, 1  
 honor I, 5, 1; 8, 1/2  
 hostilis II, 8, 2  
 hostis II, 5, 4  
 humanus I, 1, 1; 5, 2; II, 13, 1  
 humiliare II, 9, 5  
 humilitas I, 4, 2; II, 3, 2;  
 9, 5/7  
 humor II, 6, 2  
 hyacinthinus I, 8, 1

ianua I, 1, 2  
 ideico II, 1, 3; 12, 3  
 idololatria I, 8, 4/5  
 ignis I, 5, 1; 8, 5; II, 13, 6  
 ignominia I, 1, 1; 2, 1; 5, 1;  
 II, 2, 4  
 ignorare II, 1, 2; 3, 3  
 illecebrae II, 10, 3  
 illicitus II, 10, 6  
 illustris II, 10, 3  
 imago I, 1, 2

imbecillus II, 11, 2  
 immo II, 7, 2  
 immoderate I, 9, 2  
 immolare II, 9, 7  
 immunditiae II, 6, 2  
 immundus (subs.) I, 4, 2;  
 (adj.) II, 1, 1; 6, 2; 7, 2  
 impedimentum I, 1, 3; II, 2, 2;  
 9, 1  
 impedire II, 3, 3  
 imperator II, 5, 4  
 imperfectus II, 1, 3  
 imperitus I, 2, 1  
 implere II, 9, 5  
 importare II, 2, 4  
 improbitas II, 12, 1  
 impudentia II, 12, 3  
 impudicus II, 12, 1/3  
 impune I, 8, 5; II, 2, 4  
 imputare I, 4, 1  
 incantatio I, 2, 1  
 incedere II, 1, 1; 2, 2; 11, 3  
 incessus II, 1, 4  
 includere II, 13, 2 app.  
 incompositus I, 2, 3  
 inconditus II, 1, 3  
 incoquere II, 10, 1  
 incorruptibilitas II, 6, 4  
 increpare II, 10, 4  
 incultus I, 2, 3  
 incuria II, 2, 5  
 incursare II, 13, 2  
 incursus II, 2, 5  
 incusare II, 13, 2 app.  
 indicere II, 1, 2; 5, 5  
 Indicum (mare) I, 6, 2  
 indigere II, 14, 1  
 indignus II, 5, 5  
 indubitate II, 5, 3  
 induere II, 11, 2  
 indulgentia II, 10, 6  
 industria II, 10, 5  
 ineptiae II, 9, 1  
 infamia II, 2, 4  
 infantia II, 10, 1  
 infelix II, 12, 1  
 inferre II, 1, 1; 5, 3; 10, 1  
 infidelis II, 4, 2  
 infingere II, 5, 4  
 inflammare I, 1, 2

ingenium (herbae) I, 2, 1;  
 (decoris) I, 2, 3; (exalta-  
 tionis) II, 3, 2; (= invention)  
 II, 5, 3/4  
 ingerere II, 6, 2  
 ingnere II, 8, 2  
 ingratus II, 9, 2  
 ingredi II, 1, 2  
 inhabitare II, 1, 1  
 inimicus II, 5, 4  
 iniquus II, 6, 4  
 initium I, 1, 3  
 iniuria II, 2, 6; 6, 2  
 iniustus I, 8, 2  
 inniti I, 5, 3  
 innocens II, 10, 1  
 inquietare II, 9, 3  
 inquinamentum II, 7, 2  
 inquinare II, 1, 1; 6, 1  
 inserere I, 9, 3; II, 10, 1;  
 13, 7  
 insinuare II, 5, 1  
 insolescere II, 11, 1  
 inspicere II, 8, 2; 13, 3  
 inspirare I, 3, 3  
 instare II, 1, 2; 2, 1  
 institutor II, 10, 4  
 institutum I, 4, 2; II, 10, 4  
 instruere II, 5, 4  
 instrumentum, I, 2, 1; 5, 2;  
 II, 8, 3; 9, 6; (Iudaicae  
 litteraturae) I, 3, 2  
 insuere I, 1, 3  
 insula I, 9, 3  
 insurgere II, 12, 1  
 integer II, 2, 1  
 integritas I, 2, 2; II, 1, 2;  
 12, 3  
 intellegere I, 6, 2; 8, 2  
 intendere I, 4, 2  
 interdicerere II, 9, 7  
 interdum I, 2, 4  
 interim I, 2, 2  
 interpolare II, 6, 3  
 interpolator I, 8, 2  
 interpretari I, 6, 1; 9, 2  
 interpretatio I, 2, 1  
 interuellere II, 8, 2  
 intexere I, 1, 3  
 intimare I, 5, 3

intra I, 7, 1  
 intrinsecus I, 6, 2  
 inuenire I, 7, 1; 9, 1  
 inuicem I, 9, 1  
 inuidia I, 1, 1; II, 2, 4  
 inuitare II, 2, 1  
 inuitator II, 2, 1  
 inurere I, 4, 1; II, 6, 2  
 ira II, 10, 3  
 irritamentum II, 9, 3  
 irritus II, 9, 2  
 Isaac II, 2, 6 app.  
 Israël II, 13, 6  
 Iuda (apôtre) I, 3, 3  
 (patriarche) II, 12, 3  
 Iudaei I, 3, 3; II, 13, 6  
 Iudaicus I, 3, 1/2  
 iubere I, 8, 2; II, 7, 2; 10, 1  
 iudex I, 2, 5  
 iudicare I, 2 4/5; 5, 2,  
 iugum II, 13, 7  
 iungere I, 6, 1  
 ius II, 1, 1; (iure) I, 9, 1  
 iustitia II, 5, 1  
 iustus I, 5, 2; 8, 2; II, 12, 1  
 iuare II, 3, 2  
 iuuentus II, 6, 4

kalendarium I, 9, 3

laborare II, 7, 2  
 lacerare II, 3, 3  
 lacinosus II, 9, 1  
 laetare II, 13, 4  
 laetus I, 1, 1; II, 13, 5  
 lana I, 2, 1; II, 10, 1; 13, 7  
 lanugo II, 8, 2  
 lapidositas I, 6, 2  
 lapillus I, 2, 1; 6, 1; II, 10, 1  
 lapis II, 10, 3; 12, 2  
 laqueus II, 13, 4  
 latere I, 7, 2; 8, 3; II, 12, 3  
 latrocinium II, 2, 4  
 laucrum I, 2, 4  
 laudabilis II, 10, 6  
 laus II, 3, 2  
 legere I, 3, 3  
 leno II, 9, 4

- lenocinium I, 6, 1; II, 12, 2  
 leuigare II, 8, 2  
 leuis II, 10, 1  
 lex I, 1, 2; II, 2, 4; 12, 1  
 liber II, 7, 2  
 liberare II, 2, 4  
 libido I, 2, 2/4; II, 2, 1; 10, 2;  
 12, 1  
 licentia II, 1, 3; 9, 4; 10, 5  
 licet I, 1, 3; 8, 2; II, 2, 3;  
 3, 2; 5, 5; 7, 1; 10, 6;  
 12, 3; (+ subj.) I, 6, 2;  
 II, 1, 3  
 licitus II, 10, 6  
 lingua II, 5, 5  
 liniamenta II, 5, 5  
 linum I, 9, 3  
 litterae II, 10, 2  
 litteratura I, 3, 2  
 locus I, 9, 3  
 locuples I, 7, 1; II, 11, 3  
 locus II, 7, 3; 13, 4  
 loqui I, 3, 3  
 lucere II, 13, 1  
 lucerna II, 13, 2  
 ludere I, 9, 3  
 lugere I, 1, 1  
 lumen I, 2, 1; II, 13, 1  
 luminaria (mundi) II, 13, 2  
 lunulae II, 10, 4  
 lutum I, 7, 2  
 luxuria II, 3, 1/2; 8, 2; 9, 2;  
 11, 1  
 maculare II, 5, 2; 12, 3  
 magis I, 1, 1; 2, 1; 6, 2  
 magister I, 2, 2; II, 1, 2  
 magnificare II, 11, 2  
 male I, 2, 2; II, 6, 1  
 maledictus I, 5, 1; II, 12, 2  
 malitia II, 5, 3; 13, 1  
 malum I, 2, 4; II, 1, 4; 2, 1  
 malus I, 2, 2; II, 13, 1; (subs.)  
 I, 7, 1  
 (= Satan) II, 5, 4  
 mandare I, 3, 1; II, 10, 1  
 manus II, 5, 3; 13, 4/7; (esse  
 in manu) II, 5, 4  
 mare I, 6, 2; 9, 1  
 margarita II, 13, 4  
 margaritum I, 1, 3; 6, 2  
 maritus II, 4, 1/2; 13, 7  
 martyrrium II, 13, 6  
 materia I, 2, 1/3; 5, 1/2/3/4;  
 8, 3/5/6; II, 10, 2/3  
 (= sujet) II, 2, 5  
 Mathusala I, 3, 1  
 matrimonium I, 4, 1  
 matrona I, 7, 2; II, 12, 1  
 matronalis II, 12, 1  
 Medi I, 7, 2  
 medicamen I, 2, 1; II, 5, 2;  
 6, 2; 13, 7  
 meditari II, 13, 5  
 melius II, 10, 5  
 meminisse I, 3, 1  
 memoria I, 5, 2  
 mens I, 1, 2; II, 12, 3  
 mensura II, 7, 2  
 mentiri I, 1, 3; II, 2, 6; 5, 5;  
 12, 3  
 merces I, 1, 1; 2, 2  
 merere I, 2, 4; II, 12, 2  
 merito II, 3, 3  
 meritum I, 4, 2  
 merum I, 8, 5  
 messis II, 3, 1  
 metallicus I, 5, 2  
 metallum I, 2, 1; 5, 1/3  
 metus II, 8, 1  
 miles II, 5, 4  
 Milesii I, 1, 3  
 minutalia I, 6, 1  
 mirum I, 3, 3; II, 1, 3; 7, 2  
 miser II, 7, 3  
 misericordia II, 2, 3  
 modeste II, 10, 5  
 modestia II, 9, 3  
 modius II, 13, 2  
 modo II, 1, 2  
 modus (= mesure) I, 9, 2;  
 II, 5, 1; (= manière) II, 7, 1;  
 12, 3  
 molestus II, 5, 1  
 moliri I, 6, 1  
 mollitia II, 13, 3  
 momentum I, 2, 4  
 monere II, 9, 6  
 monile I, 2, 1

- mons II, 12, 2; 13, 1  
 monstrare I, 2, 2; II, 5, 3;  
 10, 1  
 morari I, 1, 1  
 mores II, 4, 1; 11, 3; 12, 3  
 mori I, 1, 2  
 mors I, 1, 2; 2, 1  
 mortuus I, 1, 3  
 mouere I, 2, 3  
 muliebris I, 2, 1; 4, 1/2;  
 9, 3; II, 8, 2  
 mulier I, 1, 1/3; 2, 3; 6, 1;  
 II, 6, 2  
 munditiae II, 5, 1  
 mundus II, 9, 6/8; 13, 2  
 (muliebris) I, 4, 2  
 mundus (adj.) II, 11, 3  
 munus I, 2, 5  
 mutare I, 5, 1; II, 5, 3  
 mutare II, 5, 4  
 mutuo I, 9, 1  
 mutuus I, 6, 1; II, 11, 1  
 nasci I, 8, 2; 9, 2; II, 5, 4;  
 10, 1  
 natalis II, 9, 4  
 natio II, 6, 1  
 nationes (= païens) II, 1, 1;  
 11, 3  
 natura I, 5, 2; 8, 2; 9, 2;  
 II, 8, 2  
 naturalis I, 2, 4; II, 2, 5  
 naturaliter II, 2, 1; 3, 3  
 naufragus II, 9, 2  
 navis I, 5, 3  
 necessarius I, 5, 2; 6, 1; II, 1, 4;  
 3, 1; 6, 2; 13, 1  
 necesse I, 1, 2; 2, 2; 5, 1;  
 8, 3; II, 13, 2  
 necessitas II, 9, 4; 11, 2;  
 (plur.) I, 5, 3  
 negare II, 1, 3  
 neglegere I, 7, 2; 9, 1; II, 3, 3  
 negotiari II, 11, 1  
 negotium II, 5, 4; 9, 2; 11, 2  
 nempe I, 2, 4  
 nere (arbores) I, 1, 3  
 neruus II, 13, 4  
 nescire I, 1, 1; II, 1, 2; (nescio  
 an) II, 2, 4; 5, 4; 13, 4  
 niger I, 2, 1  
 nihilo I, 5, 2  
 nihilominus I, 5, 2  
 nimirum II, 5, 2; 10, 1  
 nitere I, 6, 1  
 nitor II, 1, 2; 9, 1/2  
 nobilitas I, 7, 2  
 nocens I, 7, 1; II, 7, 2  
 Noë I, 3, 1  
 nolle I, 8, 2; II, 1, 3  
 nomen I, 5, 1; 9, 2; II, 5, 4/5;  
 11, 3; (nomine domestico) I,  
 3, 1  
 nosse I, 1, 3; 6, 1/2; 7, 2;  
 II, 11, 1  
 nota I, 4, 1  
 notare II, 2, 4  
 notitia I, 3, 1; II, 9, 7  
 nubere I, 2, 3  
 nubilum II, 7, 3  
 nudare I, 2, 1  
 nutrire II, 4, 2  
 obire II, 8, 1 app.  
 obliterare II, 2, 5  
 oboedire II, 8, 1  
 obsignare II, 9, 7  
 obstrepere II, 9, 2  
 obtinere II, 1, 4  
 obuere I, 5, 4  
 obuam II, 7, 3  
 occasio II, 2, 5; 3, 3; 6, 3;  
 8, 2  
 occultare II, 6, 3  
 occultus I, 2, 1  
 occupare II, 9, 1; 10, 2; 13,  
 4/7  
 occurrere II, 7, 3  
 oculus I, 2, 1; 4, 2; II, 2, 5;  
 3, 3; 5, 2; 13, 7  
 odisse II, 13, 6  
 odium II, 4, 1  
 offensa I, 2, 4  
 offensus II, 1, 1  
 offerre II, 10, 5; 11, 2  
 officina I, 5, 1; II, 10, 1  
 officium II, 11, 2  
 omnino I, 1, 1; 3, 3; II, 13, 1

onerare I, 7, 1  
 opera I, 5, 2; II, 10, 3  
 operari II, 3, 3  
 operarius I, 5, 3  
 operculum II, 7, 1  
 operose I, 8, 1  
 operositas II, 7, 1; 10, 2  
 opinio II, 4, 2  
 opinor I, 1, 3; 2, 5; 3, 1  
 oportet I, 8, 5; II, 1, 2; 11, 3  
 optare II, 2, 2; 12, 1; 13, 5  
 optimus I, 8, 2  
 opus I, 5, 1/2/3; II, 1, 2;  
 5, 4; 10, 1; (opera) I, 2, 1;  
 II, 10, 1; 13, 1  
 orbis I, 3, 1  
 ordinare I, 9, 1; II, 7, 1 app.  
 ordo I, 3, 1  
 ornamentum I, 5, 1; 6, 3; II,  
 13, 5/7  
 ornare II, 7, 1; 12, 3  
 ornatus I, 4, 1/2; II, 1, 2;  
 7, 2; (adj.) II, 7, 2; 13, 7  
 os II, 13, 7  
 ostendere I, 7, 2  
 ostensio I, 7, 2  
 ostentatio I, 7, 2, app.  
 ostreum I, 6, 2  
 otiosus II, 8, 2  
 ouis I, 1, 3; 8, 2; II, 10, 1  
  
 pactum II, 8, 3  
 paedor II, 5, 1  
 paenitere I, 1, 1; II, 6, 3  
 pangere II, 12, 3  
 panthera I, 8, 5  
 par I, 5, 2  
 paradisus I, 1, 3  
 parare I, 5, 3  
 parere I, 1, 1  
 paries I, 6, 1; 8, 1  
 pars I, 4, 2; II, 3, 3  
 Parthi I, 7, 2; II, 10, 1  
 passio I, 9, 2  
 pater II, 1, 4; 2, 6; 10, 5; 13,  
 6 app.  
 pati II, 13, 4  
 patria II, 6, 1  
 patrimonium I, 9, 3  
 patrius I, 7, 1  
 pauper II, 11, 3  
 paupere II, 11, 3  
 peccator I, 2, 2; II, 10, 2  
 peculiariter I, 2, 1  
 pelliceus I, 1, 2  
 peloris I, 6, 2  
 pendere I, 6, 1; II, 10, 1  
 penes I, 3, 1; 5, 2  
 perdere II, 13, 6  
 perditio I, 1, 1; II, 2, 4  
 peregrinitas I, 7, 1; 9, 1  
 peregrinus I, 9, 1  
 perfectus II, 1, 4; 2, 1  
 perficere II, 2, 1  
 periclitari II, 2, 2  
 periculosus II, 2, 5; 3, 1  
 periculum II, 2, 4; 9, 7  
 perinde (seulement dans A)  
 I, 8, 1; II, 2, 5; 9, 1  
 perire II, 2, 4/5  
 periscelium II, 13, 4  
 peritus II, 7, 2  
 permiscere II, 1, 4  
 permissus II, 9, 7  
 permittere II, 1, 2; 10, 4/5  
 permouere II, 2, 1  
 pernicies II, 6, 2  
 pero I, 7, 2  
 perpetuus II, 13, 3  
 perseuerare II, 1, 2; 2, 2;  
 5, 4  
 pertimere II, 2, 6  
 pertinere I, 3, 3; II, 1, 2  
 peruenire I, 2, 4  
 peruersitas II, 1, 3 app.  
 peruersus II, 1, 3  
 pes II, 13, 7  
 pessime II, 6, 1  
 Phryges I, 1, 3  
 pictura I, 8, 1  
 pigmentatus II, 13, 7  
 pigmentum II, 8, 2  
 piscari I, 6, 2  
 piscis I, 6, 2  
 placere I, 2, 3/4; 8, 2; II, 1, 3;  
 2, 1; 3, 2; 4, 1/2; 5, 1;  
 8, 2; 10, 3; 13, 7  
 placitum II, 11, 3  
 plane I, 5, 1; II, 3, 3; 10, 3  
 plastica II, 2, 6; 5, 2

plene I, 1, 1  
 plenitudo II, 13, 3  
 plenus II, 13, 2  
 pluris I, 5, 2  
 plus I, 2, 3; II, 2, 2; 6, 3;  
 13, 7  
 poena I, 2, 1; II, 2, 4  
 poenalis I, 5, 1  
 polliceri I, 2, 5; II, 6, 4  
 pompa I, 1, 3; 4, 1; II, 9, 1/2;  
 11, 1  
 pompaticus II, 9, 4  
 pomum I, 6, 2  
 pondus II, 7, 2  
 ponere II, 9, 7; 10, 5  
 populus II, 13, 6  
 porrigere II, 5, 2  
 porro II, 3, 2  
 portus II, 9, 3  
 posse (abst) I, 5, 3  
 possessio I, 9, 1  
 possidere I, 2, 3; 3, 3; 7, 1;  
 II, 2, 3; 3, 1; 9, 6; 10, 2  
 postea I, 3, 3  
 posterius I, 3, 1  
 postremissimus II, 1, 1  
 postulare II, 5, 4; 11, 1  
 potior I, 5, 4  
 potius I, 1, 1; 2, 5  
 potus I, 5, 2  
 praecauere II, 2, 2  
 praeceptum II, 1, 2; 3, 2;  
 4, 1; 5, 5; 7, 2  
 praecipue II, 1, 1  
 praedamnare I, 2, 5  
 praedamnatio I, 4, 1  
 praedicare I, 3, 3  
 praedicatio I, 3, 1  
 praedicatum I, 3, 1  
 praefere I, 5, 4  
 praedificare I, 2, 5  
 praemittere II, 9, 6  
 praeparare II, 13, 6  
 praescriptum II, 3, 2 app.;  
 7, 2 app.  
 praesens II, 2, 5  
 praeses II, 1, 2  
 praesidere II, 12, 2  
 praestare I, 2, 2; 6, 1; II, 3, 1  
 praestigia II, 8, 2  
 praesumere II, 2, 2/3; 10, 5  
 praesumptio II, 2, 2  
 praeter I, 4, 1; 8, 3  
 praeterea II, 7, 1  
 praeterire II, 9, 6  
 praetextus II, 9, 4  
 prauitas II, 6, 3 app.  
 pretiositas II, 10, 2  
 pretiosus II, 12, 2  
 pretium I, 9, 2; II, 10, 1  
 primus I, 1, 1/2  
 princeps I, 5, 1  
 pristinus II, 1, 2; 11, 3  
 proauus I, 3, 1  
 probare II, 10, 5; 13, 1  
 probe II, 10, 5  
 probitas II, 13, 7  
 probum II, 13, 1  
 probus II, 6, 2  
 procedere II, 10, 5; 11, 1/2;  
 12, 1  
 procreare II, 6, 1  
 procludere I, 5, 3 app.  
 procurare II, 1, 1  
 prodere I, 2, 1; II, 10, 2  
 prodesse I, 2, 4; II, 9, 1  
 prodire I, 1, 3; II, 11, 1;  
 13, 7  
 producere (= produire) I, 8, 2;  
 II, 10, 1; (= étirer) I, 2, 1;  
 5, 3  
 profanus I, 8, 4; II, 1, 1  
 proferre I, 9, 3; II, 11, 1  
 professio II, 5, 5  
 professor II, 3, 2  
 profiteri II, 2, 1; 9, 5  
 progredi II, 9, 4  
 prohibere II, 9, 6  
 proicere II, 13, 5  
 proinde I, 3, 2; 8, 1; II, 2, 5;  
 9, 1  
 pronepos I, 3, 1  
 pronuntiare I, 2, 2; II, 7, 2;  
 12, 3  
 propellere II, 7, 2  
 properare II, 6, 4  
 propheta II, 13, 7  
 propinquare II, 6, 4 app.  
 proprie I, 2, 1; II, 3, 1  
 proprius I, 5, 2; II, 8, 2

propter I, 1, 2; II, 1, 3;  
 2, 6; 3, 3; 4, 2; 8, 1/2;  
 9, 6/7; 11, 1  
 propterea I, 3, 3; 8, 6; II, 10, 3  
 prosequi II, 4, 1  
 prospicere I, 4, 2 II, 6, 2;  
 10, 4  
 prostituere II, 9, 2  
 prostitutio I, 4, 2  
 prostitutur II, 9, 4  
 prostitutus II, 12, 2  
 prouidere II, 10, 5; 12, 3  
 prouocare II, 10, 3  
 prouulgare I, 2, 1  
 proximus II, 2, 5; (de proximo)  
 II, 9, 2  
 publicus II, 12, 1; (in publicum)  
 II, 11, 1.  
 pudet II, 6, 1; 7, 2  
 pudicitia II, 1, 1/2/3; 2, 1;  
 3, 1; 5, 5; 8, 2/3; 9, 2;  
 11, 2; 12, 1; 13, 3/7  
 pudicus II, 12, 3  
 pulchritudo II, 2, 5; 3, 1;  
 4, 2; 6, 2  
 puluis I, 2, 1; II, 8, 2  
 purpura I, 8, 1; II, 12, 2; 13, 7  
 purpureus I, 8, 2; II, 10, 1  
 purpurissum II, 7, 3  
 purus II, 7, 3  
 pustulare I, 6, 2  
 putare I, 3, 1; II, 3, 1; 4, 1/2;  
 6, 1  
 quaerere I, 8, 3  
 quaestuarium II, 12, 3  
 quaestus II, 12, 3  
 qualis I, 2, 2  
 qualitas I, 2, 2; 4, 1; 5, 2;  
 II, 12, 3  
 qualiter II, 1, 2; 10, 5  
 quantum ad I, 5, 4  
 quasi I, 1, 3; 2, 1; II, 9, 2  
 quidem II, 2, 2/4; 9, 4; 10, 5;  
 (si quidem) I, 2, 1; II, 8, 2  
 quiescere II, 7, 1  
 quod si I, 5, 2; 6, 2; II, 10, 3  
 quoque I, 1, 3; 2, 1; 3, 2;  
 4, 1; 6, 3; 7, 2; 9, 2; II,  
 1, 4; 2, 4; 3, 1; 8, 2; 9, 1/6/7  
 quotus II, 1, 3  
 raritas I, 7, 1; 9, 1; II, 10, 2  
 rarus I, 9, 1  
 ratio I, 3, 1; II, 9, 4  
 reatus I, 1, 2  
 Rebecca II, 2, 6 app.  
 recipere I, 3, 1/3  
 recordari I, 3, 1; II, 13, 1  
 recusare II, 2, 5; 8, 2  
 redarguere II, 5, 2  
 reddere II, 9, 2  
 redimere II, 2, 6  
 redundans II, 9, 1  
 referre II, 10, 2  
 refodere I, 5, 3  
 reformare I, 3, 2  
 refuga I, 5, 1  
 regio I, 9, 1  
 regius I, 8, 1  
 regnum II, 9, 7  
 reicere I, 3, 3  
 relaxare II, 7, 1  
 relinquare I, 5, 1; II, 13, 2/5  
 relucere II, 13, 1  
 remouere II, 11, 1  
 remunerare I, 2, 4  
 renuntiare I, 2, 4  
 repastinare II, 9, 5  
 reprehendere II, 1, 2; 5, 2  
 reprobare II, 10, 4  
 repromittere I, 2, 5  
 repudium I, 4, 1  
 requies II, 9, 3  
 requirere II, 13, 1  
 res I, 1, 3; 2, 2/5; 3, 1; 4, 1;  
 5, 2; 7, 1; 8, 4; 9, 1/2;  
 II, 1, 3; 10, 3  
 reservare II, 6, 2  
 resignatrix I, 1, 2  
 resolueret I, 8, 1  
 respectus II, 8, 1  
 restaurare I, 3, 2  
 resurgere II, 7, 3  
 retinaculum II, 13, 5  
 retro (local) II, 7, 1; (temporel)  
 II, 9, 4  
 retundere II, 10, 4  
 reuelare I, 2, 1  
 reuincere II, 6, 3  
 reuiscere I, 1, 3

reus I, 8, 6  
 ritus II, 12, 1  
 Roma I, 7, 2  
 rotundus I, 6, 2  
 rubor II, 5, 2; 13, 7  
 rubrica I, 8, 1  
 rudis I, 2, 3  
 ruere I, 2, 1  
 rursus I, 3, 2  
 rus II, 2, 4  
 saccus I, 9, 3  
 sacerdos II, 12, 1  
 sacrificium II, 6, 2; 11, 2  
 saecularis I, 5, 1; 8, 4; II, 9, 8  
 saeculum I, 1, 2; 2, 1; 8, 6;  
 II, 6, 4; 9, 8; 10, 5; 12, 1  
 salua II, 10, 1  
 saltus I, 9, 3  
 saluber II, 6, 2  
 salus II, 1, 1; 2, 2/6; 3, 3;  
 7, 1  
 salutaris II, 9, 7  
 saluus I, 3, 1; II, 2, 3  
 sancte II, 2, 2  
 sanctitas II, 11, 2; 13, 7  
 sanctus II, 3, 3; 7, 2  
 sapiens II, 10, 5  
 sapientia II, 6, 3; 9, 4  
 sapor I, 6, 2  
 Sara II, 2, 6  
 Satanus II, 5, 4  
 satisfactio I, 1, 1  
 scandalum II, 2, 1; 3, 1  
 sceleratus II, 4, 2  
 scelestus II, 5, 4  
 scena I, 8, 5  
 scilicet I, 4, 2; 5, 1; 8, 6;  
 9, 2; II, 9, 3; 13, 2  
 scire I, 3, 1; II, 2, 1/5; 13, 1  
 scriptura I, 3, 1/2/3; (scripturae)  
 II, 12, 2  
 scrupulosus II, 10, 1  
 scutum II, 7, 2  
 sectator II, 2, 6; 3, 2  
 securitas II, 2, 3  
 securus II, 2, 2/3; 4, 1  
 sedenim I, 9, 1; II, 1, 2;  
 6, 2; 11, 3  
 sedere II, 12, 2/3  
 sedes II, 1, 1  
 senecta II, 6, 3  
 senectus II, 6, 3  
 sententia I, 1, 2  
 sentire II, 13, 5  
 Seres I, 1, 3  
 sericum II, 13, 7  
 sermo II, 1, 1 app.; 11, 2;  
 13, 7  
 serpens I, 6, 3  
 seruare I, 5, 2  
 seruire II, 10, 2  
 seruitus II, 7, 2  
 seruus I, 8, 1; II, 2, 3; 5, 4;  
 10, 5  
 sestertium I, 9, 3  
 seueritas II, 8, 3; 9, 3  
 sexus I, 1, 2; 2, 5; II, 8, 1/2  
 siccare II, 6, 2  
 simplex I, 9, 1; II, 4, 2 app.;  
 5, 1  
 simplicitas I, 2, 4; II, 5, 5;  
 7, 1; 9, 1; 13, 7  
 simpliciter II, 1, 2  
 simul ut II, 2, 4  
 sinceritas I, 2, 4  
 sincerus II, 6, 2  
 sinere II, 1, 1  
 singuli I, 9, 1/3  
 sapor I, 6, 2  
 sinistra I, 9, 3  
 sinus I, 7, 2  
 smaragdus I, 7, 2; II, 13, 4  
 societas II, 9, 2  
 socius II, 8, 3  
 soi II, 6, 2  
 solacium II, 1, 3  
 solere II, 13, 4  
 sollicitudo II, 9, 7  
 sollicitus II, 2, 3  
 solummodo II, 10, 4  
 solus I, 7, 1/2; II, 1, 2; 3, 2;  
 4, 1; 7, 3; 10, 1  
 solutus II, 11, 2  
 sonare I, 3, 3  
 sordes I, 1, 1  
 sordidus I, 2, 3; II, 11, 3  
 soror I, 1, 1; II, 1, 1; 2, 6  
 spadonatus II, 9, 7  
 spatium II, 13, 4  
 spatha II, 13, 4

species II, 2, 6; 5, 5; (= aspect)  
I, 4, 1  
speciositas II, 2, 5  
speciosus II, 3, 3  
spectaculum I, 8, 4; II, 11, 1  
speculum I, 1, 3; II, 8, 2  
sperare II, 2, 3; 3, 3; 12, 3  
spes I, 8, 3; II, 13, 5  
spiritalis II, 3, 2; 9, 8  
spiritus I, 2, 2; 3, 2; II, 2, 1;  
3, 2/3; 5, 3; 7, 3; 9, 8;  
12, 3; (immundus) II, 6, 2  
Spiritus Sanctus II, 1, 1; 2, 5  
splendor I, 2, 3; II, 9, 3  
spurcus I, 5, 2  
squalor I, 1, 1; II, 5, 1  
stare II, 13, 5  
statim I, 8, 3  
statuere II, 1, 1  
stella I, 2, 1  
stola II, 13, 6  
structor II, 7, 2  
struere I, 6, 3  
studere II, 6, 3  
studium II, 1, 2; 2, 1/5; 3, 2;  
5, 5  
stultitia II, 6, 3  
stupescere II, 13, 4  
stupor I, 6, 1  
stuporatus II, 3, 2  
stuprum II, 1, 2; 2, 4  
suadere I, 1, 2; II, 5, 1  
subdole I, 6, 1  
subducere II, 8, 2; 9, 3  
subicere II, 13, 7  
subleuare II, 7, 3  
subministrare II, 7, 1  
substantia I, 2, 5; 5, 2; 9, 3;  
II, 2, 2  
substringere II, 7, 1  
substruere I, 6, 1  
succedere I, 3, 1  
sucus II, 10, 1  
sufficere II, 1, 2; 3, 1  
sufficiens II, 5, 1  
suggerere II, 5, 1; 12, 2  
suggestus II, 2, 5; 7, 1  
sumere II, 5, 2; 13, 7  
supellex II, 13, 3  
super I, 1, 2  
superbia I, 6, 1  
superducere II, 5, 4  
superficies II, 1, 2; 11, 3;  
13, 3  
supergradi II, 5, 1  
superinduere II, 6, 4  
superstes I, 3, 1  
supparare II, 7, 2  
supplere II, 9, 2  
supplicium I, 5, 1  
suscipere II, 2, 5  
suscitare II, 7, 1  
suspectus II, 4, 2  
suspicio II, 12, 3  
suspirare I, 2, 4; II, 6, 3  
suspirium II, 3, 3  
sustinere I, 6, 1; II, 13, 4/6  
sutillis II, 7, 1  
suus I, 9, 1  
(de suo) I, 5, 2; II, 9, 2  
tabula I, 5, 3  
tacere I, 3, 1; (aliquid) I, 5, 3  
taciturnitas II, 13, 7  
taliter II, 7, 3; 13, 7  
tanti I, 2, 2; 7, 1  
tantum I, 1, 3  
tantummodo II, 12, 1  
tantus I, 5, 4; 9, 1/3; (tantus...  
quantus) I, 1, 1; 7, 1; 9, 3;  
II, 4, 1; 11, 2  
tarde I, 6, 1  
tectum I, 6, 1  
temeritas II, 6, 3  
temperare II, 4, 1; 9, 4  
templum II, 1, 1; 11, 1  
temptatio II, 2, 1; 3, 1  
tempus II, 9, 6/8; 13, 6  
tenax II, 1, 3  
tenebrae II, 13, 2  
tenebrosus II, 13, 1  
tener I, 9, 3  
terere I, 6, 1; 8, 1  
terminus I, 7, 1  
terra I, 5, 1/3; 6, 1; II, 13, 1;  
(terrae) I, 1, 1/3; 9, 1  
terrenus I, 5, 2; II, 13, 5  
testimonium I, 3, 3; II, 13, 1  
tetricus II, 11, 1

textilis II, 7, 1  
Thamar II, 12, 3  
timere II, 2, 3/6; 3, 1; 10, 6;  
11, 3; 13, 4/5  
timor I, 2, 2; II, 2, 2  
tinctura II, 10, 3  
tinguere I, 1, 3  
tondere I, 1, 3  
tormentum I, 5, 1  
totum (in) II, 5, 1; 10, 6  
tractare II, 8, 3  
tradere I, 3, 1; II, 5, 5; 10, 3  
traditio I, 3, 1  
traducere I, 2, 1  
trahere I, 1, 1; 4, 2; II, 3, 3  
transferre II, 6, 1  
transfigurare I, 8, 1; II, 5, 3  
transgressio II, 5, 4  
transigere II, 13, 6  
tribunal I, 2, 5  
tueri I, 3, 2  
tunc (= fin des temps) I, 2, 5;  
II, 7, 3  
tunica I, 1, 2  
turpis I, 2, 2  
turpitude I, 8, 5  
tus I, 8, 5  
tutus II, 2, 3  
Tyrii I, 1, 3  
Tyrius I, 8, 1  
uacare II, 2, 4; 3, 3  
uacatio II, 8, 2  
uacuus II, 3, 1  
uagina I, 7, 2; II, 7, 1  
uagus II, 7, 1  
ualere I, 1, 2  
ualidus II, 12, 2  
uanus II, 3, 2; 9, 6  
uaporatus I, 2, 4  
uariare I, 2, 1  
uasculum I, 5, 2  
ubique II, 1, 2  
uelamentum II, 12, 3  
uelare II, 7, 2  
uelle II, 1, 3; 12, 3  
uellus II, 10, 3  
uelum I, 8, 1  
uerbum II, 1, 1  
uere II, 2, 3  
uerecundia II, 13, 7  
uereri II, 2, 2; 10, 6  
ueritas I, 9, 2; II, 1, 2/3;  
10, 2  
uernaculus I, 7, 1  
uerruca I, 6, 2  
uersari II, 2, 5  
uertere II, 6, 1  
uertex II, 7, 1  
uerus I, 7, 1; II, 1, 2; 13, 2  
uesci I, 8, 5  
uestire II, 13, 7  
uestis I, 4, 2; 8, 1/2; II, 2, 6;  
10, 1/4  
uestitus II, 9, 1/4  
uexatio II, 10, 1  
uia II, 2, 1  
uicis I, 5, 2; II, 10, 1  
uictima I, 8, 5; II, 12, 1  
uictus II, 9, 7  
uidelicet II, 8, 1  
uidere II, 7, 3; 11, 1; (uiderit)  
I, 5, 2; II, 1, 4; 3, 2  
uideri:  
(= paraître) I, 2, 3; II, 6, 2;  
7, 2; 11, 3; 12, 3  
(= être vu) I, 3, 3; II, 7, 2;  
11, 1; 13, 2/3  
uigor I, 5, 3  
uilis I, 5, 2; 8, 1  
uincire I, 7, 1  
uincula II, 10, 2  
uinum II, 9, 7  
uiolentia I, 3, 2; II, 2, 6  
uir I, 1, 1; 2, 5; II, 1, 1; 8, 1/2  
uirtus II, 13, 3  
uis I, 2, 1; 9, 3; II, 6, 2;  
13, 5  
uisitare II, 11, 2  
uita I, 5, 3  
uitiosus I, 9, 2  
uitium I, 6, 2; 9, 2; II, 8, 2;  
11, 3  
uiuere I, 1, 2/3; II, 6, 3  
ultra quam II, 5, 1  
umbilicus II, 7, 2  
unio I, 7, 2  
uniuersus II, 10, 1  
uocare I, 4, 2; 6, 2; II, 11, 2;  
13, 1

uolucer II, 7, 1	utensilitas I, 5, 2/4
uolumen I, 8, 4	uti II, 9, 6/7; 10, 5
uoluntas II, 8, 2; 9, 7	utilis II, 2, 3
uoluptas I, 8, 4	utilitas II, 2, 5
uotum I, 9, 2; II, 6, 3	utique I, 2, 4; 3, 1/3; 8, 2; 9, 1; II, 1, 1/2; 5, 1/2; 9, 7; 11, 2
uox I, 8, 5	utrum... an I, 2, 3
urgere II, 5, 2	uulnerare II, 12, 3
usque I, 2, 1; II, 1, 3; 12, 1	uulnus II, 10, 1
usura I, 9, 3	uxor II, 2, 6; 4, 1; 9, 6
usurpare II, 9, 4	
usus I, 2, 3; 5, 2/3; II, 3, 1; 5, 4; 6, 2; 9, 5	

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	9
INTRODUCTION .....	11
Les manuscrits .....	11
L'établissement du texte .....	14
Titre et composition du traité .....	19
La date .....	29
La traduction et le commentaire .....	30
Tertullien et ses devanciers .....	33
Ton et style .....	36
CONSPECTUS SIGLORUM .....	40
TEXTE ET TRADUCTION .....	42
Livre I .....	42
Livre II .....	88
BIBLIOGRAPHIE .....	173
INDEX DES MOTS LATINS .....	177

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1971  
SUR LES PRESSES  
DE G. DE BUSSAC  
A CLERMONT-FERRAND

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1971  
Numéros d'ordre : Editeur, 6074 ; Imprimeur, 1121

IMPRIMÉ EN FRANCE

## SOURCES CHRÉTIENNES

### LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942) et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident ; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition.

1. GRÉGOIRE DE NYSSE : *Vie de Moïse*. J. Daniélou (3<sup>e</sup> édition) (1968).
- 2 *bis*. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Protreptique*. C. Mondésert, A. Plassart (réimpression de la 2<sup>e</sup> éd., 1961).
- 3 *bis*. ATHÉNAGORE : *Supplique au sujet des chrétiens*. En préparation.
- 4 *bis*. NICOLAS CABASILAS : *Explication de la divine Liturgie*. S. Salaville, R. Bornert, J. Gouillard, P. Périchon (1967).
5. DIADOQUE DE PHOTICÉ : *Œuvres spirituelles*. É. des Places (3<sup>e</sup> édition) (1966).
- 6 *bis*. GRÉGOIRE DE NYSSE : *La création de l'homme*. En préparation.
- 7 *bis*. ORIGÈNE : *Homélies sur la Genèse*. H. de Lubac, L. Doutreleau. En préparation.
8. NICÉTAS STÉTHATOS : *Le paradis spirituel*. M. Chalendar. Remplacé par le n° 81.
- 9 *bis*. MAXIME LE CONFESSEUR : *Centuries sur la charité*. En préparation.
10. IGNACE D'ANTIOCHE : *Lettres*. — *Lettres et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE*. P.-Th. Camelot (4<sup>e</sup> édition) (1969).
- 11 *bis*. HIPPOLYTE DE ROME : *La Tradition apostolique*, B. Botte (1968).
- 12 *bis*. JEAN MOSCHUS : *Le Pré spirituel*. En préparation.
13. JEAN CHRYSOSTOME : *Lettres à Olympias*. A.-M. Malingrey. Trad. seule (1947).  
2<sup>e</sup> édition avec le texte grec et la *Vie anonyme d'Olympias* (1968).
14. HIPPOLYTE DE ROME : *Commentaire sur Daniel*. G. Bardy, M. Lefèvre. Trad. seule (1947).  
2<sup>e</sup> édition avec le texte grec. En préparation.

15. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Lettres à Sérapion*. J. Lebon. Trad. seule (1947).
16. ORIGÈNE : *Homélie sur l'Exode*. H. de Lubac, J. Fortier. Trad. seule (1947).
17. BASILE DE CÉSARÉE : *Sur le Saint-Esprit*. B. Pruche. Trad. seule (1947).  
2<sup>e</sup> édition avec le texte grec (1968).
- 18 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Discours contre les païens. De l'Incarnation du Verbe. En préparation.*
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS : *Traité des Mystères*. P. Brisson (1967) (réimpression avec supplément).
20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : *Trois livres à Autolytus*. G. Bardy, J. Sender. Trad. seule (1948).  
2<sup>e</sup> édition avec le texte grec. *En préparation.*
21. ÉTHÉRIE : *Journal de voyage*. H. Pétré (réimpression, 1971).
- 22 bis. LÉON LE GRAND : *Sermons*, t. I. J. Leclercq, R. Dolle (1964).
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Extraits de Théodote*. (réimpression, 1970).
- 24 bis. PTOLÉMÉE : *Lettre à Flora*. G. Quispel (1966).
- 25 bis. AMBROISE DE MILAN : *Des sacrements. Des mystères. Explication du Symbole*. B. Botte (1961).
- 26 bis. BASILE DE CÉSARÉE : *Homélie sur l'Hexaéméron*. S. Giet (1968) (réimpression avec supplément).
- 27 bis. *Homélie Pascales*, t. I. P. Nautin. *En préparation.*
- 28 bis. JEAN CHRYSOSTOME : *Sur l'incompréhensibilité de Dieu* (1970).
- 29 bis. ORIGÈNE : *Homélie sur les Nombres*. A. Méhat. *En préparation.*
- 30 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Stromate I. En préparation.*
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. I. G. Bardy (réimpression, 1965).
- 32 bis. GRÉGOIRE LE GRAND : *Morales sur Job*. Tome I. Livres 1-2. R. Gillet, A. de Gaudemar. *En préparation.*
- 33 bis. *A Diognète*. H. I. Marrou (1965) (réimpr. avec supplément).
- 34 bis. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre III. *En préparation.*
- 35 bis. TERTULLIEN : *Traité du baptême*. F. Refoulé. *En préparation.*
36. *Homélie Pascales*, t. II. P. Nautin (1953).
- 37 bis. ORIGÈNE : *Homélie sur le Cantique*. O. Rousseau (1966).
- 38 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Stromate II. En préparation.*
- 39 bis. LACTANCE : *De la mort des persécuteurs*. 2 vol. *En préparation.*
40. THÉODORET DE CYR : *Correspondance*, t. I. Y. Azéma (1955).
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. II. G. Bardy (réimpression, 1965).
42. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. I. E. Pichery (réimpression, 1966).
43. S. JÉRÔME : *Sur Jonas*. P. Antin (1956).
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : *Homélie*. E. Lemoine. Trad. seule (1956).
- 45 bis. AMBROISE DE MILAN : *Sur S. Luc*, t. I. G. Tissot (1971) (réimpr. avec suppl.).
46. TERTULLIEN : *De la prescription contre les hérétiques*. P. de Labriolle et F. Refoulé (1957).
47. PHILON D'ALEXANDRIE : *La migration d'Abraham*. R. Cadiou (1957).
48. *Homélie Pascales*, t. III. F. Floëri et P. Nautin (1957).
- 49 bis. LÉON LE GRAND : *Sermons*, t. II. R. Dolle (1969).
- 50 bis. JEAN CHRYSOSTOME : *Huit Catéchèses baptismales inédites*. A. Wenger (1970) (réimpr. avec suppl.).
51. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN : *Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques*. J. Dartouzès (1957).
52. AMBROISE DE MILAN : *Sur S. Luc*, t. II. G. Tissot (1958).
- 53 bis. HERMAS : *Le Pasteur*. R. Joly (1968) (réimpr. avec suppl.).
54. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. II. E. Pichery (réimpression, 1966).
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. III. G. Bardy (réimpression, 1967).
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Deux apologies*. J. Szymusiak (1958).
57. THÉODORET DE CYR : *Thérapeutique des maladies helléniques*. 2 volumes. P. Canivet (1958).
- 58 bis. DENYS L'ARÉOPAGITE : *La hiérarchie céleste*. G. Heil, R. Roques, M. de Gandillac (1970) (réimpr. avec suppl.).
59. *Trois antiques rituels du baptême*. A. Salles. Trad. seule (1958).
60. AELRED DE RIEVAULX : *Quand Jésus eut douze ans*. A. Hoste, J. Dubois (1958).
- 61 bis. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : *Traité de la contemplation de Dieu*. J. Houllier (1968).
62. IRÉNÉE DE LYON : *Démonstration de la prédication apostolique*. L. Froidaveaux. Nouvelle trad. sur l'arménien. Trad. seule (1959).
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : *La Trinité*. G. Salet (1959).
64. JEAN CASSIEN : *Conférences*, t. III. E. Pichery (réimpr., 1971).
65. GÉLASE 1<sup>er</sup> : *Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentaire léonien*. G. Pomarès (1960).
66. ADAM DE PERSEIGNE : *Lettres*, t. I. J. Bouvet (1960).
67. ORIGÈNE : *Entretien avec Héraclide*. J. Scherer (1960).
68. MARIUS VICTORINUS : *Traité théologique sur la Trinité*. P. Henry, P. Hadot. Tome I. Intro., texte critique, traduction (1960).

69. *Id.* — Tome II. Commentaire et tables (1960).
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Le Pédagogue*, t. I. H. I. Marrou, M. Harl (1960).
71. ORIGÈNE : *Homélies sur Josué*. A. Jaubert (1960).
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : *Huit homélies mariales*. G. Bavaud, J. Deshusses, A. Dumas (1960).
73. EUSÈBE DE CÉSARÉE : *Histoire ecclésiastique*, t. IV. Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon (1960).
74. LÉON LE GRAND : *Sermons*, t. III. R. Dolle (1961).
75. S. AUGUSTIN : *Commentaire de la 1<sup>re</sup> Épître de S. Jean*. P. Agaësse (réimpression, 1966).
76. AELRED DE RIEVAULX : *La vie de recluse*. Ch. Dumont (1961).
77. DEFENSOR DE LIGUGÉ : *Le livre d'étincelles*, t. I. H. Rochais (1961).
78. GRÉGOIRE DE NAREK : *Le livre de Prières*. I. Kéchichian. Trad. seule (1961).
79. JEAN CHRYSOSTOME : *Sur la Providence de Dieu*. A.-M. Malingrey (1961).
80. JEAN DAMASCÈNE : *Homélies sur la Nativité et la Dormition*. P. Voulet (1961).
81. NICÉTAS STÉTHATOS : *Opuscules et lettres*. J. Darrouzès (1961).
82. GUILLAUME DE SAINT-THERBY : *Exposé sur le Cantique des Cantiques*. J.-M. Déchanet (1962).
83. DIDYME L'AVEUGLE : *Sur Zacharie*. Texte inédit. L. Doutreleau. Tome I. Introduction et livre I (1962).
84. *Id.* — Tome II. Livres II et III (1962).
85. *Id.* — Tome III. Livres IV et V, Index (1962).
86. DEFENSOR DE LIGUGÉ : *Le livre d'étincelles*, t. II. H. Rochais (1962).
87. ORIGÈNE : *Homélies sur S. Luc*. H. Crouzel, F. Fournier, P. Périchon (1962).
88. *Lettres des premiers Chartreux*, tome I : S. BRUNO, GUIGUES, S. ANTHELME. Par un Chartreux (1962).
89. *Lettre d'Aristée à Philocrate*. A. Pelletier (1962).
90. *Vie de sainte Mélanie*. D<sup>r</sup> D. Gorce (1962).
91. ANSELME DE CANTORBÉRY : *Pourquoi Dieu s'est fait homme*. R. Roques (1963).
92. DOROTHÉE DE GAZA : *Œuvres spirituelles*. L. Regnault, J. de Préville (1963).
93. BAUDOIN DE FORD : *Le sacrement de l'autel*. J. Morson, É. de Solms, J. Leclercq. Tome I (1963).
94. *Id.* — Tome II (1963).
95. MÉTHODE D'OLYMPE : *Le banquet*. H. Musurillo, V.-H. Debiddour (1963).
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : *Catéchèses*. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome I. Introduction et Catéchèses 1-5 (1963).
97. CYRILLE D'ALEXANDRIE : *Deux dialogues christologiques*. M. G. de Durand (1964).
98. THÉODORET DE CYR : *Correspondance*, t. II. Y. Azéma (1964).
99. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome I. Introduction et Hymnes I-VIII (1964).
100. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre IV. A. Rousseau, B. Hemmerdinger, Ch. Mercier, L. Doutreleau. 2 vol. (1965).
101. QUODVULTDEUS : *Livre des promesses et des prédictions de Dieu*. R. Braur. Tome I (1964).
102. *Id.* — Tome II (1964).
103. JEAN CHRYSOSTOME : *Lettre d'exil*. A.-M. Malingrey (1964).
104. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : *Catéchèses*. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome II. Catéchèses 6-22 (1964).
105. *La Règle du Maître*. A. de Vogüé. Tome I. Introduction et chap. 1-10 (1964).
106. *Id.* — Tome II. Chap. 11-95 (1964).
107. *Id.* — Tome III. Concordance et Index orthographique. J.-M. Clément, J. Neufville, D. Demeslay (1965).
108. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Le Pédagogue*, tome II. Cl. Mondésert, H. I. Marrou (1965).
109. JEAN CASSIEN : *Institutions cénobitiques*. J.-C. Guy (1965).
110. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome II. Hymnes IX-XX (1965).
111. THÉODORET DE CYR : *Correspondance*, t. III. Y. Azéma (1965).
112. CONSTANCE DE LYON : *Vie de S. Germain d'Auvergne*. R. Borius (1965).
113. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : *Catéchèses*. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome III. Catéchèses 23-34, Actions de grâces 1-2 (1965).
114. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome III. Hymnes XXI-XXXI (1965).
115. MANUEL II PALÉOLOGUE : *Entretien avec un musulman*. A. Th. Khoury (1966).
116. AUGUSTIN D'HIPPONE : *Sermons pour la Pâque*. S. Poque (1966).
117. JEAN CHRYSOSTOME : *A Théodore*. J. Dumortier (1966).
118. ANSELME DE HAVELBERG : *Dialogues*, livre I. G. Salet (1966).
119. GRÉGOIRE DE NYSSE : *Traité de la Virginité*. M. Aubineau (1966).
120. ORIGÈNE : *Commentaire sur S. Jean*. C. Blanc. Tome I. Livres I-V (1966).
121. ÉPHREM DE NISIBE : *Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron*. L. Leloir. Trad. seule (1966).

122. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : *Traité théologiques et éthiques*. J. Darrouzès. Tome I. Théol. 1-3, Éth. 1-3 (1966).
123. MÉLITON DE SARDES : *Sur la Pâque (et fragments)*. O. Perler (1966).
124. *Expositio totius mundi et gentium*. J. Rougé (1966).
125. JEAN CHRYSOSTOME : *La Virginité*. H. Musurillo, B. Grillet (1966).
126. CYRILLE DE JÉRUSALEM : *Catéchèses mystagogiques*. A. Piédagnel, P. Paris (1966).
127. GERTRUDE D'HELFTA : *Œuvres spirituelles*. Tome I. *Les Exercices*. J. Hourlier, A. Schmitt (1967).
128. ROMANOS LE MÉLODE : *Hymnes*. J. Grosdidier de Matons. Tome IV. Hymnes XXXII-XLV (1967).
129. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : *Traité théologiques et éthiques*. J. Darrouzès. Tome II. Éth. 4-15 (1967).
130. ISAAC DE L'ÉTOILE : *Sermons*. A. Hoste, G. Salet. Tome I. Introduction et Sermons 1-17 (1967).
131. RUPERT DE DEUTZ : *Les œuvres du Saint-Esprit*. J. Gribomont, É. de Solms. Tome I. Livres I et II (1967).
132. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome I. Livres I et II (1967).
133. SULPICE SÈVÈRE : *Vie de S. Martin*. J. Fontaine. Tome I. Introduction, texte et traduction (1967).
134. *Id.* — Tome II. Commentaire (1968).
135. *Id.* — Tome III. Commentaire (suite). Index (1969).
136. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome II. Livres III et IV (1968).
137. ÉPHREM DE NISIBE : *Hymnes sur le Paradis*. F. Graffin, R. Lavenant (trad. seule) (1968).
138. JEAN CHRYSOSTOME : *A une jeune veuve. Sur le mariage unique*. B. Grillet, G. H. Ettliger (1968).
139. GERTRUDE D'HELFTA : *Œuvres spirituelles*. Tome II. *Le Héraut*. Livres I et II. P. Doyère (1968).
140. RUFIN D'AQUILÉE : *Les bénédictions des Patriarches*. M. Simonetti, H. Rochais, P. Antin (1968).
141. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : *Topographie chrétienne*. Tome I. Introduction et livres I-IV. W. Wolska-Conus (1968).
142. *Vie des Pères du Jura*. F. Martine (1968).
143. GERTRUDE D'HELFTA : *Œuvres spirituelles*. Tome III. *Le Héraut*. Livre III. P. Doyère (1968).
144. *Apocalypse syriaque de Baruch*. Tome I. Introduction et traduction. P. Bogaert (1969).
145. *Id.* — Tome II. Commentaire et tables (1969).
146. *Deux homélies anoméennes pour l'octave de Pâques*. J. Liébaert (1969).
147. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome III. Livres V et VI (1969).
148. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE : *Remerciement à Origène. — La lettre d'Origène à Grégoire*. H. Crouzel (1969).
149. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *La passion du Christ*. A. Tuilier (1969).
150. ORIGÈNE : *Contre Celse*. M. Borret. Tome IV. Livres VII et VIII (1969).
151. JEAN SCOT : *Homélie sur le Prologue de Jean*. É. Jeaneau (1969).
152. IRÉNÉE DE LYON : *Contre les hérésies*, livre V. A. Rousseau, L. Doutreleau, C. Mercier. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1969).
153. *Id.* — Tome II. Texte et traduction (1969).
154. CHROMACE D'AQUILÉE : *Sermons*. Tome I. Sermons 1-17A. J. Lemarié (1969).
155. HUGUES DE SAINT-VICTOR : *Six opuscules spirituels*. R. Baron (1969).
156. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : *Hymnes*. J. Koder, J. Paramelle. Tome I. Hymnes I-XV (1969).
157. ORIGÈNE : *Commentaire sur S. Jean*. C. Blanc. Tome II. Livres VI et X (1970).
158. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Le Pédagogue*, tome III. Cl. Mondésert, H. I. Marrou et Ch. Matray (1970).
159. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : *Topographie chrétienne*. W. Wolska-Conus. Tome II. Livre V (1970).
160. BASILE DE CÉSARÉE : *Sur l'origine de l'homme*. A. Smets et M. van Esbroeck (1970).
161. *Quatorze homélies du IX<sup>e</sup> siècle d'un auteur inconnu de l'Italie du Nord*. P. Mercier (1970).
162. ORIGÈNE : *Commentaire sur l'évangile selon Matthieu*. Tome I. Livres X et XI. R. Girod (1970).
163. GUIGUES II LE CHARTREUX : *Lettre sur la vie contemplative (ou Échelle des Moines). Douze méditations*. E. Colledge, J. Walsh (1970).
164. CHROMACE D'AQUILÉE : *Sermons*. Tome II. Sermons 18-41. J. Lemarié (1971).
165. RUPERT DE DEUTZ : *Les Œuvres du Saint-Esprit*. Tome II. Livres III et IV. J. Gribomont, É. de Solms (1970).
166. GUERRIC D'IGNY : *Sermons*. Tome I. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1970).
167. CLÉMENT DE ROME : *Épître aux Corinthiens*. A. Jaubert (1971).
168. RICHARD ROLLE : *Le chant d'amour (Melos amoris)*. F. Vandebroucke et les Moniales de Wisques. Tome I (1971).
169. *Id.* — Tome II (1971).

170. ÉVAGRE LE PONTIQUE : *Le traité pratique*. A. et C. Guillaumont. Tome I. Introduction (1971).  
 171. *Id.* — Tome II. Texte, traduction, commentaire et tables (1971).  
 172. *Épître de Barnabé*. R. A. Kraft, P. Prigent (1971).  
 173. TERTULLIEN : *La toilette des femmes*. M. Turcan (1971).

#### SOUS PRESSE OU PROCHAINE PUBLICATION

- CÉSAIRE D'ARLES : *Sermons*. Tome I. Sermons 1-20. M.-J. Delage.  
 CALLINICOS : *Vie d'Hypatios*. G.J.M. Bartelink.  
 JEAN SCOT : *Commentaire sur l'évangile de Jean*. É. Jeuneau.  
 SALVIEN DE MARSEILLE : *Œuvres*. Tome I. G. Lagarrigue.  
 GRÉGOIRE DE NYSSE : *Vie de sainte Macrine*. P. Maraval.  
 AMBROISE DE MILAN : *La Pénitence*. R. Gryson.  
 PIERRE DAMIEN : *Lettre sur la toute-puissance divine*. A. Cantin.  
 HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM, BASILE DE SÉLEUCIE, JEAN DE BÉRYTE, LÉONCE DE CONSTANTINOPLE : *Homélies pascales*. M. Aubineau.  
 GUERRIC D'IGNY : *Sermons*. Tome II. J. Morson, H. Costello, P. Descille.  
 ISAAC DE L'ÉTOILE : *Sermons*. Tomes II et III. A. Hoste, G. Salet.

#### SOURCES CHRÉTIENNES

(1-172)

- ADAM DE PERSEIGNE.  
 Lettres, I : 66.  
 AELRED DE RIEVAULX.  
 Quand Jésus eut douze ans : 60.  
 La vie de recluse : 76.  
 AMBROISE DE MILAN.  
 Des sacrements : 25.  
 Des mystères : 25.  
 Explication du Symbole : 25.  
 Sur saint Luc, I-VI : 45.  
 — VII-X : 52.  
 AMÉDÉE DE LAUSANNE.  
 Huit homélies mariales : 72.  
 ANSELME DE CANTORBÉRY.  
 Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91.  
 ANSELME DE HAVELBERG.  
 Dialogues, I : 118.  
 APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145.  
 LETTRE D'ARISTÉE : 89.  
 ATHANASE D'ALEXANDRIE.  
 De l'Incarnation du Verbe : 18.  
 Deux apologies : 56.  
 Discours contre les païens : 18.  
 Lettres à Sérapion : 15.  
 ATHÉNAGORE.  
 Supplique au sujet des chrétiens : 3.  
 AUGUSTIN.  
 Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75.  
 Sermons pour la Pâque : 116.  
 BASILE DE CÉSARÉE.  
 Homélies sur l'Hexaéméron : 26.  
 Sur l'origine de l'homme : 160.  
 Sur le Saint-Esprit : 17.  
 BAUDOIN DE FORD.  
 Le sacrement de l'autel : 93 et 94.  
 CASSIEN, voir Jean Cassien.  
 CHARTREUX.  
 Lettres des premiers Chartreux, I : 88.  
 CHROMACE D'AQUILÉE.  
 Sermons, I : 154.  
 — II : 164.  
 CLÉMENT D'ALEXANDRIE.  
 Le Pédagogue, I : 70.  
 — II : 108.  
 — III : 158.  
 Protreptique : 2.  
 Stromate I : 30.  
 Stromate II : 38.  
 Extraits de Théodote : 23.  
 CLÉMENT DE ROME.  
 Épître aux Corinthiens : 167.  
 CONSTANCE DE LYON.  
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.  
 COSMAS INDICOPLEUSTÈS.  
 Topographie chrétienne, I-IV : 141.  
 — V : 159.  
 CYRILLE D'ALEXANDRIE.  
 Deux dialogues christologiques : 97.  
 CYRILLE DE JÉRUSALEM.  
 Catéchèses mystagogiques : 126.  
 DEFENSOR DE LIGUGÉ.  
 Livre d'étincelles, 1-32 : 77.  
 — 38-81 : 86.  
 DENYS L'ARÉOPAGITE.  
 La hiérarchie céleste : 58.  
 DIADOQUE DE PHOTICÉ.  
 Œuvres spirituelles : 5.  
 DIDYME L'AVEUGLE.  
 Sur Zacharie, I : 83.  
 — II-III : 84.  
 — IV-V : 85.  
 A DIOGNÈTE : 33.  
 DOROTHÉE DE GAZA.  
 Œuvres spirituelles : 92.  
 ÉPHREM DE NISIBE.  
 Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121.

Hymnes sur le Paradis : 137.  
 ÉPÎTRE DE BARNABÉ : 172.  
 ÉTHÉRIE.  
 Journal de voyage : 21.  
 EUSÈBE DE CÉSARÉE.  
 Histoire ecclésiastique,  
 I-IV : 31.  
 — V-VII : 41.  
 — VIII-X : 55.  
 — Introduction  
 et Index : 73.  
 ÉVAGRE LE PONTIQUE.  
 Le traité pratique, I : 170.  
 — II : 171.  
 EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.  
 GÉLASE 1<sup>er</sup>.  
 Lettre contre les lupercals et  
 dix-huit messes : 65.  
 GERTRUDE D'HELFTA.  
 Les Exercices : 127.  
 Le Héraut, t. I : 139.  
 — t. II : 143.  
 GRÉGOIRE DE NAREK.  
 Le livre de Prières : 78.  
 GRÉGOIRE DE NAZIANZE.  
 La Passion du Christ : 149.  
 GRÉGOIRE DE NYSSE.  
 La création de l'homme : 6.  
 Traité de la Virginité : 119.  
 Vie de Moïse : 1.  
 GRÉGOIRE LE GRAND.  
 Morales sur Job, 1-2 : 32.  
 GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.  
 Remerciement à Origène : 148.  
 GUIGUES II.  
 Lettre sur la vie contempla-  
 tive : 163.  
 Douze méditations : 163.  
 GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.  
 Exposé sur le Cantique : 82.  
 Traité de la contemplation de  
 Dieu : 61.  
 GUERRIC D'IGNY.  
 Sermons, I : 166.  
 HERMAS.  
 Le Pasteur : 53.  
 HILAIRE DE POITIERS.  
 Traité des Mystères : 19.  
 HIPPOLYTE DE ROME.  
 Commentaire sur Daniel : 14.  
 La Tradition apostolique : 11.  
 DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES

POUR L'OCTAVE DE PAQUES :  
 146.  
 QUATORZE HOMÉLIES DU IX<sup>e</sup>  
 SIÈCLE : 161.  
 HOMÉLIES PASCALES.  
 Tome I : 27.  
 — II : 36.  
 — III : 48.  
 HUGUES DE SAINT-VICTOR.  
 Six opuscules spirituels : 155.  
 IGNACE D'ANTIOCHE.  
 Lettres : 10.  
 IRÉNÉE DE LYON.  
 Contre les hérésies, III : 34.  
 — IV : 100.  
 — V : 152  
 et 153.  
 Démonstration de la prédi-  
 cation apostolique : 62.  
 ISAAC DE L'ÉTOILE.  
 Sermons 1-17 : 130.  
 JEAN CASSIEN.  
 Conférences, I-VII : 42.  
 — VIII-XVII : 54.  
 — XVIII-XXIV : 64.  
 Institutions : 109.  
 JEAN CHRYSOSTOME.  
 A une jeune veuve : 138.  
 A Théodore : 117.  
 Huit catéchèses baptismales :  
 50.  
 Lettre d'exil : 103.  
 Lettres à Olympias : 13.  
 Sur l'incompréhensibilité de  
 Dieu : 28.  
 Sur la Providence de Dieu : 79.  
 Sur le mariage unique : 138.  
 La Virginité : 125.  
 JEAN DAMASCÈNE.  
 Homélie sur la Nativité et la  
 Dormition : 80.  
 JEAN MOSCHUS.  
 Le Pré spirituel : 12.  
 JEAN SCOT.  
 Homélie sur le Prologue de  
 Jean : 151.  
 JÉRÔME.  
 Sur Jonas : 43.  
 LACTANCE.  
 De la mort des persécuteurs :  
 39 (2 vol.).  
 LÉON LE GRAND.

Sermons, 1-19 : 22.  
 — 20-37 : 49.  
 — 38-64 : 74.  
 MANUEL II PALÉOLOGUE.  
 Entretien avec un musulman :  
 115.  
 MARIUS VICTORINUS.  
 Traités théologiques sur la  
 Trinité : 68 et 69.  
 MAXIME LE CONFESSEUR.  
 Centuries sur la Charité : 9.  
 MÉLANIE : voir VIE.  
 MÉLITON DE SARDES.  
 Sur la Pâque : 123.  
 MÉTHODE D'OLYMPÉ.  
 Le banquet : 95.  
 NICÉTAS STÉTHATOS.  
 Opuscules et Lettres : 81.  
 NICOLAS CABASILAS.  
 Explication de la divine litur-  
 gie : 4.  
 ORIGÈNE.  
 Commentaire sur S. Jean, I-V :  
 120.  
 — VI-X : 157.  
 Commentaire sur l'évangile  
 selon S. Matthieu, X-XI : 162.  
 Contre Celse, I-II : 132.  
 — III-IV : 136.  
 — V-VI : 147.  
 — VII-VIII : 150.  
 Entretien avec Héraclide : 67.  
 Homélie sur la Genèse : 7.  
 Homélie sur l'Exode : 16.  
 Homélie sur les Nombres : 29.  
 Homélie sur Josué : 71.  
 Homélie sur le Cantique : 37.  
 Homélie sur saint Luc : 87.  
 Lettre à Grégoire : 148.  
 PHILON D'ALEXANDRIE.  
 La migration d'Abraham : 47.  
 PHILOXÈNE DE MABBOUG.  
 Homélie : 44.  
 POLYCARPE DE SMYRNE.  
 Lettres et Martyre : 10.  
 PTOLÉMÉE.  
 Lettre à Flora : 24.  
 QUODVULTEUS.  
 Livre des promesses : 101 et  
 102.  
 LA RÈGLE DU MAÎTRE.  
 Tome I : 105.  
 — II : 106.  
 — III : 107.

RICHARD DE SAINT-VICTOR.  
 La Trinité : 63.  
 RICHARD ROLLE.  
 Le chant d'amour, I : 168.  
 — II : 169.  
 RITUELS.  
 Trois antiques rituels du Bap-  
 tême : 59.  
 ROMANOS LE MÉLODE.  
 Hymnes, t. I : 99.  
 — t. II : 110.  
 — t. III : 114.  
 — t. IV : 128.  
 RUFIN D'AQUILÉE.  
 Les bénédictions des Pa-  
 triarches : 140.  
 RUPERT DE DEUTZ.  
 Les œuvres du Saint-Esprit.  
 Livres I-II : 131.  
 III-IV : 165.  
 SULPICE SÉVÈRE.  
 Vie de S. Martin, t. I : 133.  
 — t. II : 134.  
 — t. III : 135.  
 SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLO-  
 GIEN.  
 Catéchèses, 1-5 : 96.  
 — 6-22 : 104.  
 — 23-34 : 113.  
 Chapitres théologiques, gnos-  
 tiques et pratiques : 51.  
 Traités théologiques et éthi-  
 ques, t. I : 122.  
 t. II : 129.  
 Hymnes, I-XV : 156.  
 TERTULLIEN.  
 De la prescription contre les  
 hérétiques : 46.  
 Traité du baptême : 35.  
 THÉODORET DE CYR.  
 Correspondance,  
 lettres I-LII : 40.  
 lettres 1-95 : 98.  
 lettres 96-147 : 111.  
 Thérapeutique des maladies  
 helléniques : 57 (2 vol.).  
 THÉODOTE.  
 Extraits (Clément d'Alex.) : 23.  
 THÉOPHILE D'ANTIOCHE.  
 Trois livres à Autolycus : 20.  
 VIE D'OLYMPIAS : 13.  
 VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90.  
 VIE DES PÈRES DU JURA : 142.

ÉGALEMENT AUX ÉDITIONS DU CERF :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte grec et traduction française.

*Volumes déjà parus :*

1. Introduction générale. De opificio mundi. R. Arnaldez (1961).
2. Legum allegoriae. C. Mondésert (1962).
3. De cherubim. J. Gorez (1963).
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson (1966).
5. Quod deterius potiori insidari soleat. I. Feuer (1965).
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès (1963).
9. De agricultura. J. Pouilloux (1961).
10. De plantatione. J. Pouilloux (1963).
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962).
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn (1963).
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux (1965).
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl (1966).
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre (1967).
17. De fuga et inventione. E. Starobinski (1970).
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez (1964).
19. De somniis. P. Savinel (1962).
20. De Abrahamo. J. Gorez (1966).
21. De Iosepho. J. Laporte (1964).
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel (1967).
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky (1965).
25. De specialibus legibus, livres III et IV. A. Mosès (1970).
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Serval et P. Delobre (1962).
27. De praemiis et poenis. De exsecrationibus. A. Beckaert (1961).
29. De vita contemplativa. F. Dumas et P. Miquel (1964).
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux (1969).
31. In Flaccum. A. Pelletier (1967).

*Sous presse :*

6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier.

Les traités non encore publiés paraîtront en 1971 et 1972.